

Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Me Barthélémy VALENTIN de Rimeize, cotes 3E13997 à 3E13981, AD Lozère, couvrant 1609 à 1632, relevé par Roger Duranté

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /018	1609/02/14	Obligation	St-Juéry, les Bessons	ALANCHE Pierre, VEYRES Jean, REVERSAT Jean, SAVY Jean, GUYONNET Jean	Jean VEYRES, de Veyres, Jean REVERSAT, de Combret, Jean SAVY et Jean GUYONNET dit PITOT, des Bessons, empruntent de l'argent à honorable homme Me Pierre ALANCHE, notaire royal et baillif du mandement de St-Juéry, absent, représenté par le présent notaire. Modalités de remboursement.
3 E 13981 Me B. Valentin /0308	1632/06/01	CM	St-Chély (Espouzolles), Rimeize (St-Prejet)	ALBUISSON Pierre, PLANCHON Philippe	Pierre ALBUISSON [écrit "ALBISSON"], d'Espouzolles (St-Chély), fils de feus Jacques ALBUISSON et Catherine PELISSE, avec Philippe PLANCHON, fille de feus Guillaume PLANCHON et Agnès BOURCIEZ, de St-Prejet (Rimeize). Le fiancé est assisté de sire André PROUZET, son cousin ; la fiancée, de Jacques PLANCHON, son frère aîné. La fiancée se constitue elle-même en tous ses biens sur lesquels le fiancé atteste avoir reçu 5 brebis, 1 agneau et 12 livres de laine de serge blanche. Parmi les témoins, un Vidal ALBUISSON, d'Espouzolles.
3 E 13978 Me B. Valentin /9317	1614/05/14	Obligation	St-Chély, les Bessons	AMOUROUX Catherine, PRADAL Jean+, BERTHOMIEU Françoise, VALETTE Jean	Françoise BERTHOMIEU et Jean VALETTE, mère et fils, habitants des Bessons, reconnaissent devoir à Catherine AMOUROUX, femme de monsieur Me Etienne RAMPAN, docteur en droit, de St-Chély, 90 livres pour apurer une dette du 30/04/1587 consentie par [feus] Antoinette BERTHOMIEU et André VALETTE, mère et fils, au profit de ladite AMOUROUX ainsi qu'une autre du 07/05/1587 faite par ledit feu VALETTE au profit de feu sire Jean PRADAL, mari en 1ères noces de ladite AMOUROUX.
3 E 13981 Me B. Valentin /0298	1632/07/27	Fondation de messe	Rimeize (le Rouchat), St-Chély	AMOUROUX Marie et Mathieu	Marie AMOUROUX, femme de Jean DAVID, moulinier [= meunier], du Rouchat (Rimeize), demande que chaque année, le jour de la fête de Notre Dame, au mois d'août, les prêtres de la paroisse disent une messe que Mathieu AMOUROUX, son frère, habitant de St-Chély, paiera, lui ou les héritiers qu'il a désignés en son testament.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9849	1627/10/21	CM	St-Alban, Fontans (Chabanes-Planes)	ANTOINE Clément, VALENTIN Louise	Clement ANTOINE [peut aussi ANTONY], fils d'Etienne ANTOINE et de feue Hélix CONDON, de St-Alban, avec Louise VALENTIN, fille de Jean VALENTIN et de Jeanne CHACORNAT, de Chabanes-Planes (Fontans). Jean VALENTIN, couturier, beau-frère maternel de la fiancée [= le mari de la demi-soeur...], promet 45 livres et 1 setier de seigle à commencer à payer le jour des noces (6 livres et le setier) et le reste quand le fiancé achètera ou donnera suffisante caution et pas autrement. La mère de la fiancée lui constitue 4 setiers de seigle sur la somme de 200 livres qu'elle s'est réservée lors du CM de Jean VALENTIN et de Jeanne PONS, son autre fille, pour la donner à Louise à la fin de ses jours (ou ce qu'il en restera). Le père du fiancé promet 75 livres à récupérer, pour 50 livres, auprès de Jean BONNAL, de Rieutort, qui les lui doit sur ses droits paternels, et les 25 livres restantes à prendre à Pierre ANTOINE, de Rieutort, sur ce qui a été reconnu à feue Jeanne MASSEGUIN, mère dudit Etienne ANTOINE. Post-scriptum : le sus-dit VALENTIN, de Crozes [Aumont], promet audit Jean VALENTIN, couturier, de Chabanes-Planes, de le "relever indemne" [= le dispenser en payant à sa place] de la somme de 45
3 E 13980 Me B. Valentin /9906	1628/03/27	Acquisition	Aumont (le bourg, Buffeyrettes)	ANTONY Pierre et autre Pierre, BOUCHARENC Louis	Me Louis BOUCHARENC, notaire royal, de Buffeyrettes (Aumont), a vendu un chazal de maison avec un pignon ["capiol"] entier (confronts) à Pierre et autre Pierre ANTONY, père et fils, maréchaux, d'Aumont.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /005	1609/01/30	Testament	St-Chély	APCHER (d') Claude (F)	Demoiselle Claude d'APCHER, veuve, habitante de St-Chély, veut être inhumée en l'église de St-Chély, dans la chapelle de St-Côme et St-Damien. Nombreuses dispositions pour ses honneurs funèbres, en faveur des pauvres et pour l'église et les ecclésiastiques. Lègue à Charlotte de BASCLE, sa fille, une métairie, plus 260 livres. Elle reconnaît aussi devoir à sa fille sept-vingt-onze livres qu'elle lui a prêtées pendant sa maladie. A Jeanne de BASCLE, son autre fille, femme de François FOURNIER, 350 livres en plus de sa dot. 45 livres à Jean FOURNIER, son filleul, fils desdits FOURNIER et de BASCLE. Legs à Charlotte FOURNIER, sa nièce [ou petite-fille?]. A Jeanne FOURNIER, sa chambrière, 2 setiers de seigle. Héritier universel, Jacques de BASCLE, son fils. La testatrice veut aussi que son héritier ne puisse rien réclamer à monsieur de BILLERES, son frère, sur les droits de ce dernier sur les biens de feus Antoine et François d'APCHER, leurs frères. Parmi les témoins, noble Jacques d'APCHER, seigneur de Billières, et Jean de BILLIERES, de St-Chély.
3 E 13977 Me B. Valentin /020	1609/03/04	Dot (reconnaissance ou quittance)	St-Chély (château de Billières), Ste-Colombe-de-P.	APCHER (d') Jacques et Gabrielle, MAZEL (du) Guy	Noble Guy du MAZEL, seigneur de Ste-Colombe, habitant audit lieu, [fils de feu Jean du MAZEL], comme mari de damoiselle Gabrielle d'APCHER dite de BILLIERES, fille de noble Jacques d'APCHER, seigneur de Billières et des Bessons, [et de Marguerite de LAURIER], a reçu de son beau-père 1er paiement de la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /407	1621/12/14	Rémission	St-Chély (château de Billières), les Bessons (la Rouvière)	APCHER (d') Philibert, BOUCHARENC Jean	Jean BOUCHARENC, travailleur, de la Rouvière (les Bessons), fait remise à noble Philibert d'APCHER, seigneur de Billières, du mandement des Bessons et autres places, du droit de récupérer sur Jean BOUCHARENC, de Veyres (ibidem), 95 livres que ce dernier, son père, lui doit pour régler le reste de la dot faite en son CM passé avec Jeanne ASTIER le 24/11/1617 devant Me MOUSSIER. Ceci permet au rémissionnaire d'effacer une obligation consentie envers ledit seigneur.
3 E 13978 Me B. Valentin /9188	1613/06/12	Ratification	St-Flour-15, St-Chély (château des Billières)	APCHER (d') Philibert, GIBRAT (de) Charles	Noble Jacques d'APCHER, seigneur de Billières et des Bessons, habitant aux Billières, avait, le 18/04 dernier, passé contrat de remise devant Me MOUSSIER, notaire de St-Chély, en faveur de noble Charles de GIBRAT, de St-Flour-15, avec promesse de faire ratifier cette remise par noble Philibert d'APCHER, son fils. C'est ce que ce dernier fait, ce jour.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9237	1613/09/09	Testament	St-Chély (château de Billières)	APCHIER (d') Jacques	Noble Jacques d'APCHER, seigneur de Billières et des Bessons, bien qu'en bonne santé, dicte son testament. Il veut être inhumé au tombeau de ses prédécesseurs, dans l'église des frères cordeliers mineurs, au couvent de St-Chély. Il confie ses honneurs funèbres à demoiselle Marguerite de LAURIER, sa femme. Il lui lègue les lieux et villages des Bessons, de Combret et de la Védrine ainsi que la métairie et domaine situés aux Bessons, et ce, en toute justice haute, moyenne et basse et droit de seigneurie. Il lui lègue tout le bétail que les manants et habitants desdits lieux se trouveront lui devoir à la date de son décès. Il y ajoute une liste de linge, de mobilier et d'ustensiles qui donnent une idée du confort et du luxe dans lequel ils vivent. Tout ce qui précède, c'est à condition qu'elle ne se remarie pas.
3 E 13978 Me B. Valentin /9237	1613/09/09	Testament	St-Chély (château de Billières)	APCHIER (d') Jacques	Suite de l'acte : Plus, 1200 livres, une chambre au château de Billières, etc. Legs à ses filles d'un 1er mariage, Charlotte d'APCHER, femme du sieur de GRISOLS, et Françoise d'APCHER, femme du sieur de MAZEIRAC. Legs à ses filles du 2nd lit, autre Charlotte d'APCHER, femme du sieur de GIBRAC, et Gabrielle d'APCHER, femme du sieur de Ste-Colombe. Legs à autre Françoise d'APCHER et Marie d'APCHER, autres filles du 2nd lit, pas encore mariées, 3000 livres à chacune. Legs à une fille du 2nd lit, Perronnelle d'APCHER, qui est religieuse professe au couvent de l'abbaye des Chazes. Héritier universel, Philibert d'APCHER, son fils. Testament dicté à Vareilles (St-Pierre-le-Vieux) dans la chambre de messire Jean FOURNIER, curé de St-Pierre-le-Vieux.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /394	1621/12/10	Partage	Bessons (les Treydes)	ASTIER Catherine, BONNETON Antoine	Présents, Catherine ASTIER, veuve de Guillaume BONNETON [écrit "BONATHON"], et Antoine BONNETON, mère et fils, habitants de Treydes (les Bessons). Lors du CM du fils passé devant Me BENEL, notaire de St-Chély, sa mère lui avait fait donation de la moitié des biens délaissés par son défunt mari qui, en son testament, l'avait faite héritière. Ces biens étaient, depuis, restés en commun et indivis. Ce jour, à la demande du fils, on procède au partage (confronts).
3 E 13977 Me B. Valentin /058	1609/05/18	Compromis	Fau-de-P.	ASTRUC Antoine et Etienne	Messire Antoine ASTRUC, prêtre, de Fau-de-Peyre, promet par ce contrat à Pierre ASTRUC, son frère, dudit lieu, de le faire tenir quitte envers Pierre BOULET, du Puech-du-Mont [la Fage-St-Julien], de la somme qui lui est demandée dans le procès qui les oppose.
3 E 13978 Me B. Valentin /9141	1613/01/11	Achat	Fau-de-P. (Rimeyzenc), St-Chély	ASTRUC Antoine, BONNET Antoine	Me Antoine BONNET, lieutenant de juge du mandement de Mont Alheyrac, habitant de St-Chély, vend à Antoine ASTRUC, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), un chazal de maison avec courtilage et petit jardin (confronts).
3 E 13978 Me B. Valentin /9163	1613/03/19	Acquisition	Fau-de-P. (Rimeizenc, Beauregard)	ASTRUC Antoine, BROS Pierre	Pierre BROS, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu une devèze (confronts) à Antoine ASTRUC, de Rimeizenc (ibidem).
3 E 13978 Me B. Valentin /9158	1613/02/25	Achat	Fau-de-P. (Rimeizenc, Beauregard)	ASTRUC Antoine, FOURNIER Germo	Germo FOURNIER, de Beauregard (Fau-de-Peyre), vend une terre (confronts) à Antoine ASTRUC, de Rimeizenc (ibidem).
3 E 13978 Me B. Valentin /9162	1613/03/19	Acquisition	Fau-de-P. (Rimeizenc), St-Chély	ASTRUC Antoine, PRIEUR Jean	Sire Jean PRIEUR, bourgeois, de St-Chély, vend un pré (confronts) à Antoine ASTRUC, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre).
3 E 13978 Me B. Valentin /9179	1613/04/06	Lodz	Fau-de-P. (Rimeizenc), Marvejols	ASTRUC Antoine, QUELLENC (du) Marie	Haute et puissante dame Marie du QUELLENC, dame de Peyre, habitant Marvejols, avertie du contrat d'échange passé devant le présent notaire entre sire Jean PRIEUR, bourgeois de St-Chély, et Antoine ASTRUC, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), applique à ce dernier le droit de lodz.
3 E 13978 Me B. Valentin /9180	1613/04/06	Lodz	Fau-de-P. (Rimeizenc), Marvejols	ASTRUC Antoine, QUELLENC (du) Marie	Haute et puissante dame Marie du QUELLENC, dame de Peyre, habitant Marvejols, avertie du contrat d'achat passé devant le présent notaire entre sire Jean PRIEUR, bourgeois de St-Chély, vendeur, et Antoine ASTRUC, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), acheteur, applique le droit de lodz à ce dernier.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /9900	1609/08/26	Accord	Les Bessons (Lisle), Fau-de-P. (Beauregard)	ASTRUC Béatrice et Antoinette	Il y a procès en instance devant le tribunal de Nimes entre Béatrice ASTRUC, veuve d'Antoine PELISSE, de Lisle (les Bessons), demanderesse, d'une part, et Antoinette ASTRUC, veuve de Durand POUDEROUX, de Beauregard (Fau-de-Peyre), à propos d'un champ acheté par cette dernière alors qu'il était dans les biens hérités par ladite ASTRUC de feu Jean ASTRUC, son père, et que son défunt mari n'avait pas le droit de le vendre. Finalement, accord, ce jour.
3 E 13977 Me B. Valentin /9908	1609/08/27	Accord	Les Bessons (Lisle), Fau-de-P. (Beauregard)	ASTRUC Béatrice et Jean	Il y a procès en instance devant le tribunal de Nimes entre Béatrice ASTRUC, veuve d'Antoine PELISSE, de Lisle (les Bessons), demanderesse, d'une part, et Jean ASTRUC dit SABATIER, de Beauregard (Fau-de-Peyre), à propos d'un pré acheté par ce dernier alors qu'il était dans les biens hérités par ladite ASTRUC de feu Jean ASTRUC, son père, et que son défunt mari n'avait pas le droit de le vendre. Finalement, accord, ce jour.
3 E 13977 Me B. Valentin /9910	1609/08/27	Accord	Les Bessons (Lisle), Fau-de-P. (Beauregard)	ASTRUC Béatrice et MARTIN Antoine	Il y a procès en instance devant le tribunal de Nimes entre Béatrice ASTRUC, veuve d'Antoine PELISSE, de Lisle (les Bessons), demanderesse, d'une part, et Antoine MARTIN, de Beauregard (Fau-de-Peyre), à propos d'un champ acheté par ce dernier alors qu'il était dans les biens hérités par ladite ASTRUC de feu Jean ASTRUC, son père, et que son défunt mari n'avait pas le droit de le vendre. Finalement, accord, ce jour.
3 E 13977 Me B. Valentin /112	1609/08/26	Accord	Les Bessons (Lisle), Fau-de-P. (Beauregard)	ASTRUC Béatrice, BONNET Michel	Après des péripéties judiciaires entre Béatrice ASTRUC, veuve d'Antoine PELISSE, de Lisle (les Bessons), demanderesse, d'une part, et Michel BONNET, de Beauregard (Fau-de-Peyre), à propos de 2 champs achetés par ce dernier alors qu'ils étaient dans les biens hérités par ladite ASTRUC de feu Jean ASTRUC, son père, et que son défunt mari n'avait pas le droit de les vendre. Finalement, accord, ce jour.
3 E 13977 Me B. Valentin /9899	1609/08/26	Accord	Les Bessons (Lisle), Fau-de-P. (Beauregard)	ASTRUC Béatrice, BOUT Durand	Il y a procès en instance devant le tribunal de Nimes entre Béatrice ASTRUC, veuve d'Antoine PELISSE, de Lisle (les Bessons), demanderesse, d'une part, et Durand BOUT, de Beauregard (Fau-de-Peyre), à propos d'un jardin acheté audit PELISSE par feu Jacques MARQUÈS, de Beauregard, puis revendu audit BOUT. Or, ce jardin était dans les biens hérités par ladite ASTRUC de feu Jean ASTRUC, son père, et son défunt mari n'avait pas le droit de le vendre. Finalement, accord, ce jour.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /110	1609/08/26	Accord	Les Bessons (Lisle)	ASTRUC Béatrice, divers	Après des péripéties judiciaires entre Béatrice ASTRUC, veuve d'Antoine PELISSE, de Lisle (les Bessons), demanderesse, d'une part, et tous ceux qui ont acheté audit PELISSE des biens hérités par ladite ASTRUC de feu Jean ASTRUC, son père, et que son défunt mari n'avait pas le droit de vendre. Voir les actes suivants.
3 E 13977 Me B. Valentin /9897	1609/08/26	Accord	Les Bessons (Lisle), Fau-de-P. (Londe)	ASTRUC Béatrice, FANGUIN François	Il y a procès en instance devant le tribunal de Nîmes entre Béatrice ASTRUC, veuve d'Antoine PELISSE, de Lisle (les Bessons), demanderesse, d'une part, et François FANGUIN, de Londe (Fau-de-Peyre), à propos de 2 devèzes achetées par ce dernier alors qu'elles étaient dans les biens hérités par ladite ASTRUC de feu Jean ASTRUC, son père, et que son défunt mari n'avait pas le droit de les vendre. Finalement, accord, ce jour.
3 E 13977 Me B. Valentin /9905	1609/08/27	Accord	Les Bessons (Lisle), Fau-de-P. (Beauregard)	ASTRUC Béatrice, FOURNIER Germo	Il y a procès en instance devant le tribunal de Nîmes entre Béatrice ASTRUC, veuve d'Antoine PELISSE, de Lisle (les Bessons), demanderesse, d'une part, et Germo FOURNIER, de Beauregard (Fau-de-Peyre), à propos d'1 champ et d'une devèze achetés par ce dernier alors qu'ils étaient dans les biens hérités par ladite ASTRUC de feu Jean ASTRUC, son père, et que son défunt mari n'avait pas le droit de les vendre. Finalement, accord, ce jour.
3 E 13977 Me B. Valentin /9903	1609/08/27	Accord	Les Bessons (Lisle), Fau-de-P. (Beauregard)	ASTRUC Béatrice, FOURNIER Jean	Il y a procès en instance devant le tribunal de Nîmes entre Béatrice ASTRUC, veuve d'Antoine PELISSE, de Lisle (les Bessons), demanderesse, d'une part, et Jean FOURNIER, fils de feu Jean, de Beauregard (Fau-de-Peyre), à propos de 3 champs achetés par ce dernier alors qu'ils étaient dans les biens hérités par ladite ASTRUC de feu Jean ASTRUC, son père, et que son défunt mari n'avait pas le droit de les vendre. Finalement, accord, ce jour.
3 E 13977 Me B. Valentin /9906	1609/08/27	Accord	Les Bessons (Lisle), Fau-de-P. (le Puech)	ASTRUC Béatrice, GACHON Antoine	Il y a procès en instance devant le tribunal de Nîmes entre Béatrice ASTRUC, veuve d'Antoine PELISSE, de Lisle (les Bessons), demanderesse, d'une part, et Antoine GACHON, du Puech (Fau-de-Peyre), à propos de 2 devèzes achetées par ce dernier alors qu'elles étaient dans les biens hérités par ladite ASTRUC de feu Jean ASTRUC, son père, et que son défunt mari n'avait pas le droit de les vendre. Finalement, accord, ce jour.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /9901	1609/08/27	Accord	Les Bessons (Lisle), Fau-de-P. (Beauregard)	ASTRUC Béatrice, GIRARD Jean	Il y a procès en instance devant le tribunal de Nimes entre Béatrice ASTRUC, veuve d'Antoine PELISSE, de Lisle (les Bessons), demanderesse, d'une part, et Jean GIRARD, de Beauregard (Fau-de-Peyre), à propos d'une devèze achetée par ce dernier alors qu'elle était dans les biens hérités par ladite ASTRUC de feu Jean ASTRUC, son père, et que son défunt mari n'avait pas le droit de la vendre. Finalement, accord, ce jour.
3 E 13977 Me B. Valentin /9896	1609/08/26	Accord	Les Bessons (Lisle), Fau-de-P. (Beauregard)	ASTRUC Béatrice, MURET Jacques	Il y a procès en instance devant le tribunal de Nimes entre Béatrice ASTRUC, veuve d'Antoine PELISSE, de Lisle (les Bessons), demanderesse, d'une part, et Jacques MURET, de Beauregard (Fau-de-Peyre), à propos de 2 champs achetés par ce dernier alors qu'ils étaient dans les biens hérités par ladite ASTRUC de feu Jean ASTRUC, son père, et que son défunt mari n'avait pas le droit de les vendre. Finalement, accord, ce jour.
3 E 13977 Me B. Valentin /087	1609/10/05	Accord	Les Bessons (Lisle), Fau-de-P. (Beauregard)	ASTRUC Béatrice, POUDEROUX Pierre	Il y eut procès devant le tribunal de Nimes entre Béatrice ASTRUC, veuve d'Antoine PELISSE, de Lisle (les Bessons), demanderesse, d'une part, et Pierre POUDEROUX, de Beauregard (Fau-de-Peyre), d'autre. Ladite Béatrice accusait ledit POUDEROUX de s'être emparé sans aucun titre de plusieurs terres à elle advenues par le décès de feu Jean ASTRUC dit CROZAT, son père. Arguments contradictoires et accord amiable.
3 E 13979 Me B. Valentin /005	1619/07/26	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fau-de-P. (Beauregard), les Bessons (Lisle)	ASTRUC Béatrice, VIGIER Anne (M), PELISSE Catherine	Béatrice ASTRUC, veuve d'Antoine PELISSE, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a reçu de Anne (M) VIGIER et Catherine PELISSE, mariés, de Lisle (les Bessons), 90 livres, 4 brebis, 4 agneaux, 1 vassif et 1 vassive, 1 vache avec son veau, qui furent reconnus par feus Pierre VEYRES et Antoine PELISSE, de Lisle, à feu Jean ASTRUC, père de Béatrice.
3 E 13978 Me B. Valentin /9286	1614/02/25	Quittance	Fau-de-P. (Rimeizenc, le bourg)	ASTRUC Louis, JALQUET Jean, ASTRUC Antoine	Messire Antoine ASTRUC, prêtre et curé de Fau-de-Peyre, reconnaît avoir été entièrement payé par Louis ASTRUC et Jean JALQUET, de Rimeizenc (ibidem), de tous les arrentements de dîme qu'ils tenaient dudit curé comme rentier et prieur de cette paroisse.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9343	1614/06/27	Accord	Fau-de-P.	ASTRUC Mathieu et Pierre	Proces en instance devant les Officiers ordinaires de Fau-de-Peyre entre Me Mathieu ASTRUC, procureur juridictionnel du mandement de Fau, habitant audit lieu, demandeur, et Pierre ASTRUC, dudit lieu, fils et héritier par bénéfice d'inventaire de feu Aldebert ASTRUC, défendeur. Le demandeur disait que feu Marie PROUZET, sa mère, mère dudit Aldebert, avait laissé, en mourant, une ample métairie dont il réclame 1/10ème avec restitution des revenus de sa part. Argumentaire du défendeur, puis, accord amiable. Grâce à l'entremise de prudhommes choisis par les parties, le demandeur reçoit sa part (confronts).
3 E 13978 Me B. Valentin /9392	1614/10/28	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fau-deP., la Fage-St-Julien (le Puech-du-Mont)	ASTRUC Pierre et Hélix, BOUCHARENC Jean et autre Jean	Jean et autre Jean BOUCHARENC, père et fils, en leur nom et en celui d'Hélix ASTRUC, femme dudit fils, du Puech-du-Mont (la Fage-St-Julien), ont reçu de Pierre ASTRUC, frère d'Hélix, de Fau-de-Peyre, 42 livres sur la dot que ce dernier promet à sa sœur lors du CM passé devant Me RAMPAN.
3 E 13977 Me B. Valentin /098	1609/07/26	Cession de droits	Aumont (Monteils, le bourg)	ASTRUC Pierre, GRAS Madeleine	Madeleine GRAS, habitante d'Aumont, est veuve et héritière de Blaise GACHON, fils de feus autre Blaise GACHON et Delphine CHALVET, qui, en leur vivant, habitaient Monteils (Aumont). Son défunt mari avait, avec Grégoire et Jeanne GACHON, ses frère et soeur, hérité de leursdits père et mère décédés ab intestat. Ce jour, ladite GRAS cède, pour 45 livres, les droits que, par son défunt mari, elle pourrait revendiquer sur les biens de ses parents, à Pierre ASTRUC, habitant de Monteils, qui, en tant que mari d'Isabelle CHALVET, est cousin germain dudit Blaise.
3 E 13980 Me B. Valentin /9949	1628/09/17	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Rouchat)	ATTRAZIC Etienne et Sybelle, AUBERGER Jean	Jean AUBERGER [écrit "ALVERGE"], tisserand, [fils d'Antoine AUBERGER et de Jeanne RIMEIZE], du Rouchat (Rimeize), en son nom et en celui de Sybelle ATTRAZIC, [fille de feu Jean ATTRAZIC et de Jeanne SALGUES], sa femme, a reçu d'Etienne ATTRAZIC, son beau-frère, dudit lieu, 2 setiers de seigle, 1 vache pleine, 1 lit neuf (seulement le bois), sur ce qu'il promet à sa soeur lors de son CM passé devant le présent notaire [le 16/01/1628, même registre].
3 E 13980 Me B. Valentin /9769	1627/08/15	Bail en paiement	Javols (le Cheylaret)	ATTRAZIC François, VALY Jeanne et Jean	Jean VALY, fils de feu Guillaume, du Cheylaret (Javols), a cédé une étable (description et confronts) à François ATTRAZIC, mari de Jeanne VALY, ses beau-frère et soeur, habitants dudit lieu. Le prix vient en déduction de la dot faite à ces derniers en leur CM passé devant Me CHASTANG.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /9973	1610/07/25	Acquisition	Rimeize (le Rouchat), St-Chély	ATTRAZIC Jean, ENGELVIN Antoine	Antoine ENGELVIN, Me maréchal, de St-Chély, a vendu plusieurs terres (confronts) à Jean ATTRAZIC, moulinier [= meunier], du Rouchat (Rimeize).
3 E 13981 Me B. Valentin /0116	1631/05/02	Acquisition	Rimeize (le Rouchat)	ATTRAZIC Pierre, PONSONNAILLES Jean	Jean PONSONNAILLES, travailleur, du Rouchat (Rimeize), a vendu un champ et jardin d'un seul tenant (confronts) à Pierre ATTRAZIC, moulinier, dudit lieu. Cette vente lui permet, en particulier, d'effacer partiellement une dette.
3 E 13981 Me B. Valentin /0119	1631/05/02	Obligation	Rimeize (le Rouchat)	ATTRAZIC Pierre, PONSONNAILLES Jean	Jean PONSONNAILLES, travailleur, du Rouchat (Rimeize), reconnaît devoir à Pierre ATTRAZIC, moulinier, dudit lieu, 46 livres pour reste d'une obligation consentie devant Me CHASTANG le 02/07/1630. [Cet acte commencé folio f° 71 V° n'occupe qu'une page et n'est pas terminé. On en découvre la fin plus loin f° 102 R°, photo 149. Peut-être une erreur d'insertion au moment de la reliure du registre?]
3 E 13981 Me B. Valentin /0420	1632/11/26	Acquisition	Rimeize (le Rouchat)	ATTRAZIC Pierre, TEISSIER Antoine	Antoine TEISSIER, fils de feu Jean, du Rouchat (Rimeize), a vendu un champ (confronts) à Pierre ATTRAZIC, dudit lieu.
3 E 13979 Me B. Valentin /343	1621/06/11	Ratification	Rimeize (le Rouchat), Serverette	AUBERGER Antoine, MOURE Jean	Le 12/02/1602, feu sire Jean MOURE, de Serverette, avait vendu, devant feu Me Jean VALENTIN, un pré à Antoine AUBERGER [écrit "ALVERGE"], du Rouchat (Rimeize). Jean MORÉ, fils et héritier de son père, voulait récupérer cette terre au motif qu'elle faisait partie des biens dotaux de sa mère, feu Jeanne ROUVIERE, et que son père n'aurait pas dû le vendre. Finalement, ce jour, accord amiable : ledit Jean MORÉ ratifie la vente.
3 E 13980 Me B. Valentin /9975	1628/10/20	Dot (reconnaissance ou quittance)	Serverette, Fontans (les Estrets)	AUBERGER Gillette, COUDEYRE Jean	Jean COUDEYRE, de Serverette, habitant à présent aux Estrets (Fontans), reconnaît avoir reçu de Gillette AUBERGER [écrit "ALBERGIERE"], sa femme, 60 livres sur la dot qui fut faite à celle-ci au CM passé devant "main publique".
3 E 13981 Me B. Valentin /0298	1632/10/26	Donation	Rimeize (le Rouchat)	AUBERGER Jean	Donation "pour cause de mort" [= testament] faite par Jean AUBERGER [écrit "ALVERGE"], fils d'Antoine, du Rouchat (Rimeize). Acte annulé à la 3ème ligne.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0388	1632/12/10	Testament	Rimeize (le Rouchat)	AUBERGER Jean	Jean AUBERGER [écrit "ALVERGE"], fils d'Antoine, du Rouchat (Rimeize), veut être inhumé au cimetière paroissial. A Jeanne et Antoinette AUBERGER, ses filles, 40 livres pour quand elles se marieront. A Antoine AUBERGER, son fils, 15 livres. A Jeanne FAVY, sa femme, outre le pacte de survie, 9 livres. Héritier universel, ledit Antoine, son père, en fidei-commis à restituer à l'un des enfants, garçon ou fille. Le titre de l'acte est "donation à cause de mort".
3 E 13980 Me B. Valentin /9866	1628/01/16	CM	Rimeize (le Rouchat)	AUBERGER Jean, ATTRAZIC Sybelle	Jean AUBERGER [écrit "ALVERGE"], usserand, mis d'Antoine AUBERGER et de Jeanne RIMEIZE, du Rouchat (Rimeize), avec Sybelle ATTRAZIC, fille de feu Jean ATTRAZIC et de Jeanne SALGUES, dudit lieu. La fiancée est assistée de Pierre et Etienne ATTRAZIC, ses frères. C'est Pierre ATTRAZIC qui constitue la dot : une maison sise au Rouchat, avec son courtilage, 3 jardins, 2 champs (confronts). Il y ajoute 30 livres, 2 robes, 2 gazènes et 2 draps. Etienne ATTRAZIC promet à sa soeur 1 vache pleine, 2 brebis et 2 setiers de seigle et le bois d'un lit "qu'il a tout fait". Parmi les témoins, Jean SALGUES, de Lisle (les Bessons) et Guillaume AUBERGER, des Estrets. [Voir même registre, le 10/01/1627, un 1er CM de Jean AUBERGER]
3 E 13980 Me B. Valentin /9679	1627/01/10	CM	Rimeize (le Rouchat), Fau-de-P. (les Salhens)	AUBERGER Jean, FAVY Jeanne	Jean AUBERGER [écrit "ALVERGE"], fils d'Antoine AUBERGER et de Jeanne RIMEIZE, du Rouchat (Rimeize), avec Jeanne FAVY, fille de feu Guillaume FAVY et de Jeanne RIEUTORT, des Salhens (Fau-de-Peyre). La mère de la fiancée et Pierre FAVY, son fils et donataire, frère de la fiancée, constituent la dot : 350 livres, 1 vache pleine, 4 brebis avec leur agneau, 1 setier de blé, un pied de porc salé, 4 robes (une de couleur, 3 blanches), 2 couvertures, 2 draps. Dispositions en faveur de Jean, autre Jean et Marie FAVY (autre fille à marier), frères et soeur de la fiancée. Le père du fiancé fait à son fils donation de la moitié de ses biens, aux conditions habituelles.
3 E 13980 Me B. Valentin /9977	1628/06/06	Acquisition	Fau-de-P. (Vareilles; le bourg)	AURIAC Jean, ASTRUC Aldebert	Me Aldebert ASTRUC, notaire royal du lieu et mandement du Fau, a vendu à Jean AURIAC, représenté par ses père et mère, Pierre AURIAC et Marguerite GUYONNET, de Vareilles (Fau-de-Peyre), un pré et un champ (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9440	1615/03/16	Testament	St-Chély	AURIAC Pierre	Pierre AURIAC, marchand, de St-Chély, malade, veut être inhumé au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Catherine AURIAC, sa fille, femme de Jean MONTJÉZIEU, Me apothicaire de St-Chély, 5 sols en plus de sa dot. A Catherine AURIAC plus jeune, son autre fille, 800 livres à commencer à payer lors de son mariage. D'ici là elle devra être nourrie, entretenue, chaussée et vêtue. Si elle décède sans enfants, 100 livres iront à l'autre Catherine, et le reste à l'héritier universel. Le testateur désigne comme gouvernante et administratrice de la moitié de ses biens Marguerite ALBET, sa femme, sachant qu'il avait fait donation de l'autre moitié à Antoinette AURIAC, son autre fille, femme de Jean CONORTON. Autres dispositions en faveur de sa femme. Héritiers universels, ladite Antoinette AURIAC et Pierre CONORTON, son fils, petit-fils et filleul du testateur.
3 E 13978 Me B. Valentin /9283	1614/02/16	Achat	St-Chély	AURIAC Pierre, CONORTON Jean, BONNEFOY Raymond	Me Raymond BONNEFOY, praticien, de St-Chély, a vendu à sires Pierre AURIAC et Jean CONORTON, beau-père et gendre, dudit lieu, 2 charretées de foin à prendre dans un pré (confronts).
3 E 13978 Me B. Valentin /9368	1614/09/05	Acquisition	St-Chély	AURIAC Pierre, CONORTON Jean, BONNEFOY Raymond	Me Raymond BONNEFOY, praticien, de St-Chély, a vendu un pré (confronts) à sires Pierre AURIAC et Jean CONORTON, beau-père et gendre, dudit lieu.
3 E 13977 Me B. Valentin /9991	1611/05/18	Ratification	St-Chély, Nîmes	AURIAC Pierre, DERBOUZE Isaac	Monsieur Me Isaac DERBOUZE, docteur en droit, habitant Nîmes où il est avocat à la Cour du sénéchal, ratifie la vente de 2 de ses terres à sire Pierre AURIAC, marchand, de St-Chély, le 08/08/1610 devant le présent notaire. Il avait donné procuration pour agir en son nom à messire Guillaume BRUN, du Rouchat (Rimeize), son cousin. Rédigé à Nîmes chez ledit DERBOUZE.
3 E 13978 Me B. Valentin /9171	1613/04/10	Quittance	St-Chély, Nîmes	AURIAC Pierre, DERBOUZE Isaac	Monsieur Me Isaac DERBOUZE, docteur en droit, habitant Nîmes où il est avocat à la Cour du sénéchal, reçoit de sire Pierre AURIAC, marchand, de St-Chély, 200 livres (dernière quittance) sur la vente de 2 de ses terres faite en son nom le 08/08/1610 devant le présent notaire par honorable homme Guillaume BRUN, du Rouchat (Rimeize).
3 E 13981 Me B. Valentin /0180	1631/06/14	Acquisition	St-Chély, Rimeize	AVIGNANT Jacques, BOURCIER Denis	Denis BOURCIER, de Rimeize, vend un champ (confronts) à messire Jacques AVIGNANT [écrit "AVIGNENT"], marchand, de St-Chély.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0405	1632/09/22	Lodz	St-Chély, Serverette	AVIGNANT Jacques, ESCURETTE Robert	Noble Robert ESCURETTE, seigneur de Combettes, co-seigneur de Rimeize, [habitant de Serverette], applique le droit de lodz à l'acquisition faite devant le présent notaire par messire Jacques AVIGNANT [écrit "AVIGNENT"], de St-Chély, de Me Vidal RAMADIER, du Mazel (Rimeize). Contrat de vente passé devant Me RAOUL, notaire de St-Chély.
3 E 13980 Me B. Valentin /0010	1628/09/26	Droits (quittance)	Marvejols, Rimeize (Monteils)	BADAROUX Guillaume, ROCHE Denis	Le titre de l'acte est "accord". Guillaume BADAROUX, habitant de Marvejols, a assigné Denis ROCHE, de Monteils (Rimeize). Selon le demandeur qui a donné par procuration à sire Jean VIDAL, marchand de Marvejols, de le représenter, ledit ROCHE doit six-vingts livres pour le droit de légitime de feu Jeanne VALY, mère du demandeur, native de Monteils et fille de feu Jean VALY. Finalement, on procède à un accord amiable, avec l'aide de prudhommes, et la dette est réglée au moyen de 2 terres (confronts) délaissées par ledit feu Jean VALY, grand-père du demandeur.
3 E 13980 Me B. Valentin /0019	1628/10/02	Ratification	Marvejols, Rimeize (Monteils)	BADAROUX Guillaume, VIDAL Jean, LIMAGNES Jean, DELAPORTE Pierre	Guillaume BADAROUX, travailleur, habitant de Marvejols, ratifie le contrat de surdite fait par Jean LIMAGNES et Pierre DELAPORTE, de Monteils (Rimeize), de 2 terres à lui données, ou plutôt à sire Jean VIDAL, marchand de Marvejols, à qui il avait donné procuration. Le tout chez le présent notaire ces jours derniers [même registre].
3 E 13978 Me B. Valentin /9403	1614/11/18	Acquisition	Les Bessons	BALDRAN Catherine, GUYONNET Jean	Jean GUYONNET, laboureur, des Bessons, avait acheté un petit pré appelé "la Gazelle" (confronts), à Catherine BALDRAN, dudit lieu. Celle-ci envisageait de demander en justice que cette vente soit cassée, à moins qu'il ne lui en donnât un meilleur prix. Finalement, accord amiable : son acheteur lui en donne 15 livres de plus.
3 E 13979 Me B. Valentin /178	1620/05/07	Acquisition	Les Bessons (Veyres)	BALDROT Catherine, SALTET Guillaume, BOULET Durand et Pierre	Durand et Pierre BOULET, père et fils, de Veyres (les Bessons), ont vendu à Catherine BALDROT, veuve de Guillaume SALTET, et à Guillaume SALTET, son fils, habitants dudit lieu des Bessons, une maison (confronts) couverte en tuiles, avec galetas, avec son étable au-dessous, courtilage à l'avant et à l'arrière, plus un jardin

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /9958	1619/01/20	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Sarrouillet, le Rouchat)	BARTHELEMY Guillaume, VEDRINES Pierre et Marguerite, GARDELLE Jean et Barthélemy, MIALANES Jeanne	Jean et Barthélemy GARDELLE, père et fils, en leur nom et en celui de Jeanne MIALANES, femme dudit Jean, le fils comme mari de Marguerite VEDRINES, du Rouchat (Rimeize), ont reçu de Guillaume BARTHELEMY et Pierre VEDRINES, mère et fils, de Sarrouillet (ibidem), 1er paiement sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [même registre le 01/01 dernier].
3 E 13980 Me B. Valentin /9745	1627/05/20	Quittance	Rimeize (Monteils), Fontans (Chabanes-Planes)	BARTHELEMY Mathieu, VALLON Jean, VANEL Jeanne	Jean VALLON, de Chabanes-Planes (Fontans), en son nom et en celui de Jeanne VANEL, sa femme, a reçu de Mathieu BARTHELEMY, de Monteils (Rimeize), 30 livres sur la somme convenue au contrat d'accord passé entre eux devant Me MOUSSIER.
3 E 13979 Me B. Valentin /223	1620/06/23	Accord	Prunières	BASCLE Jean, BRASSAC Catherine et Soubeyrane	Le 30/06/1592, feus Pierre BRASSAC et Catherine BARTHELEMY, mariés, habitants de Prunières, avaient fait donation de la moitié de leurs biens à Catherine BRASSAC, leur fille, lors du CM de celle-ci passé, ce jour-là, avec Jean BASCLE, devant Me PAULHAC. Quelque temps après, Pierre BRASSAC se remaria avec Soubeyrane BRASSAC, sa 2de femme. C'est pourquoi il dut aller vivre à part du jeune couple, promettant à sa fille, par acte reçu par Me PAULHAC, le quart de ses biens. Et maintenant, le jeune couple est prêt à assigner les héritiers dudit BRASSAC pour faire exécuter cette promesse. Finalement, accord amiable, ce jour. Il est procédé au partage des biens (voir détails et confronts).
3 E 13981 Me B. Valentin /0142	1631/10/02	Vente casuelle	Albaret-Ste-Marie (Arfeuille), St-Chély	BASSET Jean, CHEVALIER Louis, BOYER Agnès	LOUIS CHEVALIER et Agnès BOYER, mariés, de St-Chély, ont porté plainte devant le tribunal de Nîmes pour non paiement d'une partie de la dot promise à Agnès par feus Pierre et Jean BOYER et Antoinette CHALVET. Ils ont obtenu la saisie des biens immeubles des héritiers et la quarantaine était sur le point d'être prononcée avec dépens et intérêts. Pour régler le contentieux, Jean BASSET, d'Arfeuille [Albaret-Ste-Marie], un tuteur des enfants délaissés par feu Jean BOYER et administrateur de leurs biens, fait vente casuelle d'une maison neuve : à défaut du paiement dans un délai de 8 ans, la maison appartiendra aux mariés. En attendant, ils en auront la jouissance dès maintenant.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /027	1619/09/28	Dot (reconnaissance ou quittance)	Albaret-Ste-Marie (Arfeuille)	BASSET Jean et Marguerite, BOYER Pierre et Jean	Pierre et Jean BOYER, père et fils, de Rimeize, en leur nom et en celui de Marguerite BASSET, femme dudit Jean, et de Antoinette CHALVET, femme dudit Pierre et mère de Jean, attestent avoir reçu de Jean BASSET, d'Arfeuille (Albaret-Ste-Marie), fils de feu Pierre, 28 livres et 1 robe de couleur sur la dot faite au couple BOYER X BASSET par ledit feu Pierre au CM passé devant le présent notaire. [le notaire écrit "décembre" mais il s'agit de "septembre" si on se tient à l'ordre des feuillets]
3 E 13979 Me B. Valentin /175	1620/04/12	Testament	Rimeize	BASSET Marguerite	Marguerite BASSET, femme de Jean BOYER, de Rimeize, malade, veut être inhumée au cimetière paroissial dans le tombeau des prédécesseurs de son mari. Legs à Pierre BOYER, son fils, à payer quand il aura l'âge voulu ou qu'il se mariera. A Agnès BOYER, sa fille, 60 livres à payer dans les mêmes conditions. A Jeanne FLOURET, sa mère, 5 sols. Héritier universel, son mari, qui devra nourrir ses enfants et devra se faire payer les restes de sa dot.
3 E 13980 Me B. Valentin /9797	1627/10/30	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Rouchat, Monteils)	BASSET Pierre et Jeanne, GRIMAL Jean et autre Jean	Jean et autre Jean GRIMAL, père et fils, de Monteils (Rimeize), en leur nom et en celui de Jeanne BASSET, femme dudit fils, ont reçu de Pierre BASSET, du Rouchat (ibidem), frère de Jeanne, 45 livres sur la dot faite par ce dernier au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13981 Me B. Valentin /0073	1631/05/12	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Rouchat, Monteils)	BASSET Pierre et Jeanne, GRIMAL Jean et autre Jean	Jean et autre Jean GRIMAL, père et fils, [de Monteils (Rimeize)] ont reconnu à Pierre BASSET, [du Rouchat (ibidem)] outre autres reconnaissances, une robe blanche donnée en dot à feu Jeanne BASSET qui fut la femme dudit GRIMAL jeune.
3 E 13981 Me B. Valentin /0230	1631/05/12	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Rouchat, Monteils)	BASSET Pierre et Jeanne, GRIMAL Jean et autre Jean	Jean et autre Jean GRIMAL, père et fils, de Monteils (Rimeize), ont reçu de Pierre BASSET, du Rouchat (ibidem), 61 livres sur la dot faite devant le présent notaire à feu Jeanne BASSET qui fut la femme dudit GRIMAL jeune.
3 E 13978 Me B. Valentin /9510	1615/09/06	Dot (reconnaissance ou quittance)	Albaret-Ste-Marie (Arfeuille), Rimeize	BASSET Pierre et Marguerite, BOYER Pierre et Jean, CHALVET Antoinette	Pierre BOYER et Antoinette CHALVET, mariés, Jean BOYER, leur fils, et Marguerite BASSET, sa femme, épousée ce jour, habitants de Rimeize, ont reçu de Pierre BASSET, d'Arfeuille (Albaret-Ste-Marie), père de Marguerite, 36 livres et 1 vache sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [le 23/06/1615 - même registre]
3 E 13979 Me B. Valentin /384	1621/08/01	Dot (reconnaissance ou quittance)	Aumont (le Bouschet), Rimeize (le Crouzet)	BASTIDE Louis et Jeanne, BOULET Guillaume et Pierre	Guillaume et Pierre BOULET, père et fils, ce dernier comme mari de Jeanne BASTIDE, et, avec eux, Hélix BOUQUET, femme de Guillaume et mère de Pierre, du Crouzet (Rimeize), ont reçu de Louis BASTIDE, père de Jeanne, du Bouschet (Aumont, 50 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /9959	1619/01/20	Dot (reconnaissance ou quittance)	Aumont (le Bouschet), Rimeize (le Vestit)	BASTIDE Louis et Marie, NEGRE Jean	Jean NEGRE vieux dit VESTIT, demeurant au Vestit (Rimeize), en son nom et en celui de Marie BASTIDE, sa femme, a reçu de Louis BASTIDE, son beau-père, du Bouschet (Aumont), 20 livres sur la dot promise au CM passé devant Me ALLO.
3 E 13980 Me B. Valentin /9961	1628/10/23	Droits (quittance)	Fontans (Montchamp), Rieutort-de-Randon (la Veissière)	BEQUAT Denis, ALBOUY Denis	Denis ALBOUY, charpentier, de la Veissière (Rieutort-de-Randon), a reçu de Denis BEQUAT, de Montchamp (Fontans), son oncle maternel, 60 livres sur la somme convenue au contrat d'accord passé entre eux devant Me ROUFFIAC, notaire de St-Alban, sur les droits maternels dudit ALBOUY. Parmi les témoins, Denis BERBONDE, de Montchamp.
3 E 13981 Me B. Valentin /0408	1632/10/06	Vente casuelle	Fontans (les Estrets)	BEQUAT Vidal, SAINT-LEGER Jeanne et Pierre	Pierre SAINT-LEGER, des Estrets (Fontans), doit 85 livres à Vidal BEQUAT et Jeanne SAINT-LEGER, ses beau-fils et fille, habitants dudit lieu, sur la dot qu'il leur fit lors de leur CM passé devant le présent notaire. Ne pouvant payer, il leur cède une partie de sa grange et un morceau de jardin (dimensions et confronts).
3 E 13980 Me B. Valentin /9693	1627/01/25	Codicille	Rimeize (Bigoze)	BERBONDE Antoine	Antoine BERBONDE, laboureur, de Bigoze (Rimeize), malade, avait testé devant le présent notaire. Il est encore malade mais, fait nouveau, sa femme, depuis, a eu un enfant, Pierre BERBONDE, dont elle était enceinte lorsqu'il testa. Il lui lègue 60 livres. Il atteste aussi que Pierre PEPIN, son beau-frère, de Bigoze, lui a remboursé ce qu'il lui devait. Parmi les témoins, un Vidal BERBONDE, de Montchamp.
3 E 13980 Me B. Valentin /9694	1627/01/25	Quittance	Rimeize (Bigoze)	BERBONDE Antoine, RAMADIER Antoine	Antoine RAMADIER, tisserand, habitant Bigoze (Rimeize), malade, a reçu de Antoine BERBONDE, dudit lieu, 14 livres 17 sols 6 deniers que ce dernier lui devait.
3 E 13979 Me B. Valentin /071	1619/11/26	Quittance	Rimeize (Bigoze), Fontans (les Estrets)	BERBONDE Antoine, ROUSSET Marguerite, Jean+, Vidal+ et Guillaume	Guillaume ROUSSET, fils de feu Vidal, des Estrets (Fontans), a reçu de Antoine BERBONDE et Marguerite ROUSSET, mariés, de Bigoze (Rimeize), 12 livres que feu Jean ROUSSET, père de Marguerite, devait audit feu Vidal pour les causes contenues en un contrat d'accord passé entre eux devant feu Me VALENTIN, père du présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9893	1628/03/01	CM	Fontans (Montchamp)	BERBONDE Denis, CROS Marguerite	Denis BERBONDE, Me charpentier, de Montchamp (Fontans), fils de Vidal BERBONDE et d'Hélix BEQUAT, dudit lieu, avec Marguerite CROS, fille de feu Jacques CROS et de Jeanne VALY, de Ponges (ibidem). Outre sa mère, la fiancée est assistée de Jean CROS, son frère, qui constitue la dot : 400 livres, 3 robes, 2 couvertures, 2 draps et les accessoires du vêtement. La fiancée apporte 3 brebis avec leur agneau, 1 vassive et une pièce de cadis. Parmi les témoins, un Denis BEQUAT. [acte daté du 01/02 ; peut-être une erreur du clerc pour 01/03]
3 E 13978 Me B. Valentin /9523	1615/07/19	Constitution de dot	Faverolles-15 (Montchanson), Rimeize (Crozes)	BERC Jacqueline, HAUTEROUCHE (de) Bertrande	Bertrande de HAUTEROUCHE, veuve de Me Guillaume BERC, notaire royal de Montchanson (Faverolles-15), en Auvergne, diocèse de St-Flour, promet 30 livres à Jacqueline BERC, sa fille, fille dudit feu Guillaume, qui vient de passer CM avec Jean SARRAZIN, de Crozes (Rimeize). C'est Me Louis DURANTY, notaire royal de Chaliers-15, son gendre, qui devra les payer. Acte rédigé à Montchanson.
3 E 13978 Me B. Valentin /9523	1615/07/19	Dot (reconnaissance ou quittance)	Faverolles-15 (Montchanson), Rimeize (Crozes)	BERC Jean, DURANTY Louis, HAUTEROUCHE (de) Bertrande, SARRAZIN Jean	Jean SARRAZIN, de Crozes (Rimeize), en son nom et celui de Jacqueline BERC, sa femme, atteste avoir reçu de Me Jean BERC, son beau-frère, 90 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [même registre]. C'est payé par Me Louis DURANTY, notaire royal de Chaliers, gendre et donataire de la mère de Jacqueline, Bertrande de HAUTEROUCHE, veuve de Me Guillaume BERC, notaire royal de Montchanson (Faveyrolles-15). Rédigé à Rimeize.
3 E 13978 Me B. Valentin /9422	1615/01/14	Testament	Rimeize	BERTHOUY Vidal	Vidal BERTHOUY, de Rimeize, malade, veut être inhumé au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Jeanne BERTHOUY, [sa fille - parenté non précisée], femme de Pierre FOURNIER, de la Pinède, 5 sols en plus de la dot qu'il lui a faite. A Jean BERTHOUY, son fils, de Rimeize, 40 sols. Héritière universelle, Anne BERTHOUY, sa fille. Substitutions éventuelles : un des enfants desdits Jeanne et Jean BERTHOUY.
3 E 13978 Me B. Valentin /9277	1614/01/20	Revente	Rimeize (Bigoze)	BERTHOUY Vidal, PEPIN Pierre	Vidal BERTHOUY, de Bigoze (Rimeize), avait vendu à Pierre PEPIN, dudit lieu, avec pacte de rachat, une maison (confronts) avec jardin (acte passé devant Me Jean ALARY). Ce jour, ledit PEPIN accepte la demande du vendeur de mettre en oeuvre le pacte de rachat.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9294	1614/04/09	Lodz	Rimeize (Bigoze), Fontans	BERTHOUY Vidal, ROCHE Pierre	Messire Pierre ROCHE [écrit "ROTCHE"], prêtre et curé de Fontans, comme rentier des censives et droits seigneuriaux de la commanderie du mandement des Estrets, applique le droit de lodz à la revente faite devant le présent notaire [même registre le 20/01/1614] par Vidal BERTHOUY, de Bigoze (Rimeize), à Pierre PEPIN, dudit lieu.
3 E 13978 Me B. Valentin /9375	1614/10/09	Lodz	Rimeize (Bigoze), le Bleyemar, St-Alban)	BERTHOUY Vidan, BONNEL Guillaume, FARJON Pierre	Me Guillaume BONNEL, notaire du Bleyemar, et Pierre FARJON, marchand, de St-Alban, comme rentiers des droits seigneuriaux du seigneur commandeur du mandement des Estrets, appliquent le droit de lodz à l'acquisition faite par Vidal BERTHOUY, de Bigoze, de Pierre BERTHOUY, dudit lieu, son frère. Contrat reçu par Me [Louis] BOUCHARENC, notaire de Buffeyrettes, présent parmi les témoins.
3 E 13980 Me B. Valentin /9811	1627/08/22	Testament	Rimeize (Fraissinoux)	BERTRANDON Catherine	Catherine BERTRANDON, femme de Jean BOULET, de Fraissinoux (Rimeize), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de ses prédécesseurs. Lègue à sa chambrière, Jeanne BLANC [lecture non sûre] la chemise dont la testatrice se vêtait, et 2 quartons de blé. A Catherine PORTEFAIX, fille de feu Pierre, de Fraissinoux, 3 livres. Audit Jean BOULET, sept-vingt-dix livres, en plus du pacte de survie prévu dans leur CM. A Françoise BERTRANDON, sa soeur, femme de Vidal RIMEIZE, de la Rouvière, 30 livres. Héritiers universels, Vidal et Françoise BOULET, ses enfants, par égales parts. En post-scriptum, reconnaissance d'une dette envers Marie BOURCIER et envers la femme de Vidal CONSTAND.
3 E 13981 Me B. Valentin /0220	1631/09/21	Acquisition	St-Chély	BES Benoît, MICHEL Jeanne	Jeanne MICHEL, veuve de François [LIMAGNE - lecture incertaine], de St-Chély, a vendu une maison (confronts) à sire Benoît BES, tanneur, dudit lieu, son gendre. Ceci permet au vendeur d'effacer ses dettes (références notariales et date des obligations). L'acheteur donne quittance aussi à sa belle-mère de 2 robes qu'elle promet en son CM avec Claude TEISSIER, fille du 1er lit de la dite MICHEL.
3 E 13980 Me B. Valentin /9864	1628/01/10	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Mazel, le Vestit)	BESSE Catherine, PAGÈS Charlotte, NEGRE Jean	Jean NEGRE, travailleur, du Vestit (Rimeize), en son nom et en celui de Charlotte PAGÈS, sa femme, a reçu de Catherine BESSE, veuve d'Antoine PAGÈS, mère de Charlotte, habitante du Mazel (ibidem), 30 livres constituées en dot par ladite BESSE lors du CM passé devant le présent notaire [le 26/09/1627 - même registre].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9324	1614/07/10	CM	Fontans (les Estrets, le Cros)	BESSIERE Simon, MARTIN Jeanne	Simon VAISSIERE [écrit "VAYSSEYRE"], fils de feu Guillaume VAISSIERE, des Estrets (Fontans), avec Jeanne MARTIN, fille de feu Pierre MARTIN et de Isabelle SAVAJOL, habitante du Cros (ibidem). La dot est constituée par Jean ROUX et Jeanne de ROUX, de Donnepau (St-Alban). Ils exécutent en cela le legs fait (testament devant Me ROUFFIAC, notaire de St-Alban) par Vidal MARTIN, 1er mari de ladite de ROUX et oncle de la fiancée : treize-vingt-dix livres, 1 vache avec son veau, 4 brebis de port, 3 robes, 2 couvertures, 2 draps et les habits menus. La mère de la fiancée y ajoute 40 livres. Fait à Donnepau, chez lesdits ROUX et de ROUX. Parmi les témoins, Guillaume et autre Guillaume VAISSIERE, de Serverette. Le notaire Bertrand ROUX co-rédige l'acte.
3 E 13980 Me B. Valentin /9831	1627/11/30	Acquisition	Rimeize (le Vestit)	BESTION Vidal, NEGRE Jean	Jean NEGRE vieux dit VESTIT, sergent, habitant du Vestit (Rimeize), a vendu un champ (confronts) à Vidal BESTION, dudit lieu.
3 E 13977 Me B. Valentin /9953	1610/05/23	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Mazeirac)	BEZOMBES Gérard, CHABANON Catherine	Jean et autre Jean RAMADIER dits BUFFIER, de Mazeirac (Rimeize), le fils comme futur mari de Jeanne BEZOMBES, ont reçu de Catherine CHABANON, dudit lieu, partie de ce qui fut promis à celle-ci en son CM passé ce jour devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9401	1614/12/10	Acquisition	Rimeize (Mazeirac, la Chalmette)	BEZOMBES Gérard, GRIMAL Pierre	Pierre GRIMAL jeune, de la Chalmette (Rimeize), a vendu un champ (confronts) à Gérard [écrit "Gérald"] BEZOMBES, de Mazeirac (ibidem).
3 E 13978 Me B. Valentin /9455	1615/04/18	Accord	St-Chély	BILLIERES (de) Jean, APCHER (d') Jacques	Proces en instance entre noble Jean de BILLIERES, habitant de St-Chély, demandeur, d'une part, et noble Jacques d'APCHER, seigneur de Billières, des Bessons et autres places, habitant Billières (St-Chély), agissant en son nom et en celui de feu demoiselle Charlotte de SINZELLES, sa mère, défendeur, d'autre. Selon ledit Jean, lors de son CM passé avec Luque FOURNIER (en 2 temps, les 18 et 26/05/1585), ledit Jacques lui avait constitué 300 livres. En outre, le 16/10/1585, ladite Charlotte promet 5 setiers de blé. Le demandeur en réclame le paiement. Finalement, accord amiable. Le défendeur promet de s'exécuter dans les 4 ans.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /9999	1619/07/15	Dot (reconnaissance ou quittance)	La Fage-Montivernoux (le bourg, Grandviala-le-Vieux)	BIRON Jean et Antoinette, VEYRES Astruge, NOURIGAT Jean	Jean NOURIGAT, de la Fage-Montivernoux, comme mari d'Antoinette BIRON, a reçu de Jean BIRON et Astruge VEYRES, mariés, de Grandviala-le-Vieux (ibidem), ses beaux-parents, sept-vingt-treize livres et autres choses sur la dot promise au CM passé devant Me ALDIN.
3 E 13977 Me B. Valentin /109	1609/08/17	Quittance	Les Bessons (Treydes), St-Chély	BLANC Barthélemy et Jean+, BONNET Charles et Jean+	Charles BONNET, marchand, de St-Chély, fils et héritier de feu Jean, atteste avoir été entièrement payé par Barthélemy BLANC, de Treydes (les Bessons), de toutes affaires que son défunt père et feu Jean BLANC, père dudit Barthélemy, ont eues entre eux. Fait aux Bessons devant la maison claustrale.
3 E 13977 Me B. Valentin /059	1609/05/18	Quittance	Fontans (Malavieillette)	BLANQUET Claude et Jean	Jean BLANQUET, de Malavieillette (Fontans), promet à Claude BLANQUET, dudit lieu, de le tenir quitte des tailles et censives pour les 6 années pendant lesquelles ledit Jean a tenu par arrentement la métairie dudit Claude.
3 E 13978 Me B. Valentin /9169	1613/03/20	Accord	Fontans (les Estrets, Malavieillette)	BLANQUET Jean et Pierre, RIMEIZE Blaise et Pierre	Il y a procès en instance devant le sénéchal de Nîmes entre Blaise RIMEIZE, en son nom et en celui de Pierre RIMEIZE, son frère, natifs des Estrets (Fontans), demandeurs, d'une part, et Jean et Pierre BLANQUET, père et fils, de Malavieillettes (Fontans), défendeurs, d'autre. Les demandeurs accusent lesdits BLANQUET de s'être emparés de plusieurs terres (confronts) qui appartenaient à feu Pierre RIMEIZE, leur père. Les défendeurs affirment les avoir achetées à feu Arnal RIMEIZE (héritier dudit feu Pierre) et à Jean RIMEIZE, frères des demandeurs, sauf celle qu'ils ont achetée à feus Antoine et Guillaume MARTIN. Finalement, accord : ils gardent les terres et lâchent 20 livres aux demandeurs.
3 E 13981 Me B. Valentin /0269	1632/02/10	CM	Fontans (Malavieillettes, les Estrets)	BLANQUET Jean, PANTEL Isabelle	Jean BLANQUET, Me maréchal, natif de Malavieillettes (Fontans), habitant à présent aux Estrets (ibidem), fils de feus Pierre BLANQUET et Marguerite CHASTANG, de Malavieillettes, avec Isabelle PANTEL, fille de Pierre PANTEL et d'Antoinette BOUQUET, des Estrets. Le fiancé est assisté de Jacques CHASTANG, son oncle maternel, et de Me Jacques CHASTANG, son cousin germain. La dot : 360 livres, 5 bêtes à laine, 1 velle pleine, 3 robes, le lit garni de 2 draps et 2 couvertures, et les accessoires du vêtement.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /100	1609/07/26	Arbitrage	Serverette, Fontans (Malavieillette)	BLANQUET Jean, RAMADIER Marguerite	Arbitrage fait par Jean d'ALLO, docteur en droit, Barthelemy VALENTIN, notaire, François MOLINES, entre Marguerite RAMADIER, femme dudit MOLINES, d'une part, et Jean BLANQUET, de Malavieillette (Fontans), d'autre, qui sont en conflit à propos de 2 terres dont ladite RAMADIER demande que ledit BLANQUET se désiste. Personne citée, feu Jean RAMADIER, frère de ladite Marguerite, et Pierre BLANQUET, fils dudit Jean, qui devra ratifier.
3 E 13977 Me B. Valentin /0006	1610/10/17	Permutation	Fontans (Malavieillette, les Estrets)	BLANQUET Jean, ROUSSET Vidal	Jean BLANQUET, Me maçon, de Malavieillette (Fontans) et Vidal ROUSSET, travailleur, des Estrets (ibidem), s'échangent un jardin contre un pastoral (confronts).
3 E 13979 Me B. Valentin /214	1620/04/09	Partage	Fontans (Malavieillettes)	BLANQUET Pierre et autre Pierre	Feu Jean BLANQUET, Me maçon, de Malavieillettes (Fontans), lors du CM de Pierre BLANQUET vieux, son fils, devant Me BENEL, notaire de St-Chély, lui avait fait donation de la moitié de ses biens. Le donataire mourut ab intestat, laissant 3 enfants : ledit Pierre, autre Pierre plus jeune et Jeanne BLANQUET, femme de François SAVAJOL, des Estrets (Fontans). Celle-ci ayant été suffisamment dotée, les biens du défunt appartiennent entièrement à Pierre BLANQUET jeune. On évita un procès parce que l'autre Pierre BLANQUET se vit attribuer par son frère 800 livres (accord chez Me PLANCHON). Contrat qu'ils annulèrent devant Me DESTRUCTIS, notaire de Mende, pour, finalement, décider de se partager les biens de leur père par moitié. C'est à ce partage qu'il est procédé aujourd'hui. Ils y sont aidés par 2 prudhommes, Antoine CHASSARIC, de Fontans, et Jean ROUSSET, de Lestival (ibidem). Ce dernier remplace Jean CLAUZON, de Limagne [St-Alban], qui dut se désister pour cause de maladie.
3 E 13979 Me B. Valentin /140	1620/03/06	Acquisition	Fontans (Malavieillettes)	BLANQUET Pierre et Claude	Claude BLANQUET, laboureur, de Malavieillettes (Fontans), a vendu un morceau de champ à Pierre BLANQUET vieux, fils de feu Jean, dudit lieu.
3 E 13977 Me B. Valentin /9966	1610/06/24	Achat	Fontans (les Estrets, Malavieillette)	BLANQUET Pierre, GIBELIN Pierre	Pierre GIBELIN, laboureur, des Estrets (Fontans), a vendu un champ (confronts) à Pierre BLANQUET, praticien, de Malavieillette (ibidem).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9168	1613/05/21	Achat	Fau-de-P. (Salelles, Beauregard)	BOISSONNADE Jean, ASTRUC Jean	Jean ASTRUC dit SABATIER, de Beauregard (Fau-de-Peyre), vend à Jean BOISSONNADE, laboureur, de Salelles (ibidem), un bornas (confronts).
3 E 13980 Me B. Valentin /9747	1627/06/15	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Bessons (la Védrine)	BOISSONNADE Pierre, JULLIEN Marguerite et Vidal	Vidal JULLIEN, travailleur, de la Védrine (les Bessons), a reçu de Pierre BOISSONNADE, son gendre, dudit lieu, neuf-vingts livres promises au CM que ce dernier a contracté devant le présent notaire avec Marguerite JULLIEN, fille dudit Vidal.
3 E 13981 Me B. Valentin /0319	1632/11/20	CM	St-Alban (Chabanes-des-Bois), Fontans (Chabanes-Planes)	BOMPARD Guillaume, VALY Catherine	Guillaume BONPARD, fils de Guillaume BONPARD et de Jeanne GRANIER, de Chabanes des Bois (St-Alban), avec Catherine VALY, fils de feu Vidal VALY et de Catherine CHASTANG, de Chabanes-Planes (Fontans). Outre sa mère, la fiancée est assistée de Jean VALY, son frère aîné, qui constitue la dot : 600 livres, 1 vache pleine, 6 brebis, 4 robes, le lit dotal garni de 2 couvertures en laine de St-Flour et 2 draps, les accessoires du vêtement. La mère de la fiancée promet 40 livres. Le père du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens.
3 E 13977 Me B. Valentin /9958	1610/05/26	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Fraissinoux, les Cayres)	BONGUILLAUME Jeanne, PIC Vidal	Vidal PIC, habitant des Cayres (Rimeize), reconnaît avoir reçu 12 livres de Jeanne BONGUILLAUME [écrit "BONGUILHEN"], fille de feu Jean BONGUILLAUME, de Fraissinoux (ibidem), avec qui il s'est fiancé aujourd'hui (voir CM de ce jour, même registre).
3 E 13977 Me B. Valentin /8159	1610/10/31	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Mazel, Sarrouillet)	BONNAL Marguerite, CHASTANG Jean	Jean CHASTANG, laboureur, de Sarrouillet (Rimeize), a reçu de Marguerite BONNAL, veuve de Jean RAMADIER, du Mazel (ibidem), sa belle-mère, 99 livres sur la dot faite par ses beaux-parents lors de son CM passé avec Charlotte RAMADIER devant Me VENEL.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0247	1632/01/04	CM	Rieutort (la Roche), Rimeize (Bigoze)	BONNAUD Louis, BERBONDE Marguerite	Louis BONNAUD, travailleur, de la Roche (Rieutort), fils de feus Jean BONNAUD et Antoinette CHALDOREILLE, avec Marguerite BERBONDE, fille de feus Antoine BERBONDE et Marguerite ROUSSET, de Bigoze (Rimeize). Le fiancé est assisté de Jean CROS, son beau-frère, et de Jean BONNAUD [écrit ici "BONNALD"], son frère ; la fiancée, de ses tuteurs, Denis FONTUGNE, de Reyrols (Fontans), et Denis BERBONDE, de Montchamp (ibidem), et de son oncle paternel, Pierre BERBONDE, de Montchamp. La fiancée se constitue en tous ses biens. Le futur époux devra apporter et mêler aux biens de sa femme au moins 700 livres. Il est entendu aussi que l'un des enfants à naître de ce mariage, mâle ou femelle, héritera de tous les biens de ses père et mère. Les tuteurs administrent les biens de la fiancée et de Pierre et Anne BERBONDE, ses frère et soeur, depuis le décès de leur mère. Celle-ci mourut, en 1629, de la peste qui frappa le village de Bigoze. Parmi les témoins, François FONTUGNE, de Reyrols.
3 E 13981 Me B. Valentin /0322	1632/11/28	Quittance	Rimeize (Mazeirac), Termes	BONNEFOY Etienne, MIALANES Jean	Jean MIALANES, travailleur, habitant de Termes, héritier de feu Pierre MIALANES, son fils eu avec feue Jeanne BERTHOUY, fille de feue Madeleine RAMADIER, fait une rémission au profit d' Etienne BONNEFOY [écrit "BONNAFE"], de Mazeirac (Rimeize), tenancier des biens de feu Jean RAMADIER, frère de ladite Madeleine. Il lui cède, pour 69 livres, les restes de la dot faite à cette dernière lors de son CM avec feu Jean BERTHOUY ainsi que ce qu'elle hérita de ses frères et soeurs décédés ab intestat.
3 E 13979 Me B. Valentin /087	1619/02/08	CM	Les Bessons (Bonfont), Rimeize (Mazeirac)	BONNEFOY Etienne, RAMADIER Catherine	Etienne BONNEFOY [écrit "BONNAFFÉ"], fils de feus Jean BONNEFOY et Astruge BOUCHARENC, de Bonfont (les Bessons), avec Catherine RAMADIER, fille de feu Jean RAMADIER et de Claude PELAMOURGUE, de Mazeirac (Rimeize). Le fiancé est assisté de ses oncles, Jean CHASTANG, de Sarrouillet, et Jean REVERSAT, de Combret, ainsi que de Etienne MATHIEU, son beau-frère, de Bonfont ; la fiancée est assistée de sa mère et de Bernard PANAFIEU, son cousin. La fiancée, héritière de son père, se constitue elle-même en tous ses biens, dont une belle et ample métairie. A propos du bétail qui s'y trouve, elle cite des bêtes appartenant à Me Pierre ALBET, notaire de St-Chély, à autre Catherine RAMADIER, sa soeur, et à Me Etienne RAMPAN. Le fiancé promet d'apporter à sa femme 1100 livres.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /302	1621/02/14	Quittance	Rimeize (Mazeirac, Chassignoles)	BONNEFOY Etienne, RAMADIER Catherine et Jean+, CRUEIZE Guillaume	Guillaume CRUEIZE, maçon, de Chassignoles (Rimeize), en son nom et en celui de Catherine BUFFIER, sa femme, a reçu d'Etienne BONNEFOY, de Mazeirac (ibidem), mari de Catherine RAMADIER, paiement d'une dette contractée par feu Jean RAMADIER, père de Catherine, envers ladite BUFFIER. Il avait signalé cette dette en dictant son testament au présent notaire [le 27/01/1619 - même registre].
3 E 13980 Me B. Valentin /9746	1627/06/21	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Mazeirac), St-Alban (Chinchazes)	BONNEFOY Etienne, RAMADIER Catherine, ESCUDIER Jean	Jean ESCUDIER, laboureur, de Chinchazes (St-Alban), en son nom et en celui de Catherine RAMADIER, sa femme, a reçu de Etienne BONNEFOY [écrit "BONNAFE"], son beau-frère, de Mazeirac (Rimeize), 30 livres sur la dot faite par ce dernier au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9947	1628/09/08	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Mazeirac), St-Alban (Chinchazes)	BONNEFOY Etienne, RAMADIER Catherine, ESCUDIER Jean	Jean ESCUDIER, laboureur, de Chinchazes (St-Alban), en son nom et en celui de Catherine RAMADIER, sa femme, a reçu de Etienne BONNEFOY [écrit "BONNAFE"], son beau-frère, de Mazeirac (Rimeize), 15 livres et une robe noire sur ce que promet ce dernier au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /306	1621/02/21	Legs (quittance de)	Rimeize (Mazeirac)	BONNEFOY Etienne, RAMADIER Jean+, BUFFIER Claude	Claude [F] BUFFIER, fille de feu Jean, de Mazeirac (Rimeize), a reçu de Etienne BONNEFOY, dudit lieu, 2 setiers de seigle que feu Jean RAMADIER, dudit lieu, beau-père dudit BONNEFOY, avait, lors de son testament dicté au présent notaire, déclaré lui devoir.
3 E 13981 Me B. Valentin /0176	1631/05/04	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Mazeirac)	BONNEFOY Jeanne	Jacques BOURCIER, de Mazeirac (Rimeize), a reçu de Jeanne BONNEFOY [écrit "BONNAFE"], sa femme, neuf-vingts livres en plus de la dot qui lui fut faite en son CM. Cette somme correspond à ce qu'elle a gagné en servant les maîtres.
3 E 13977 Me B. Valentin /032	1609/04/13	Testament	Les Bessons (Veyres)	BONNEFOY Marguerite	Marguerite BONNEFOY [écrit "BONAFFÉ"], femme de Jean VEYRES, de Veyres (les Bessons), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial le tombeau des prédécesseurs de son mari. A Catherine BONAFFERES, veuve du Puech-du-Mont (la Fage-St-Julien), sa fille d'un 1er lit, 60 livres. A son mari, même somme. A Marguerite VEYLET, de Veyres, et Marguerite BOULET, de la Brugeyrette, ses filleules, une brebis. Héritière universelle, Marguerite VEYRES, sa fille du 2nd lit, femme de Jean BOUCHARENC, de Veyres. Parmi les témoins, messire Antoine BONNEFOY, prêtre, du Puech-du-Mont, Jean et autre Jean VEYLET, père et fils, Jean et Antoine BOUCHARENC, père et fils, Durand BOULET, de Veyres.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /9982	1610/07/13	Permutation	St-Chély, Fau-de-P. (Rimeizenc)	BONNET Antoine, ASTRUC Antoine	Messire Antoine BONNET, lieutenant de juge du mandement de Mont-Alherac, habitant St-Chély, et Antoine ASTRUC, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), procèdent à un échange de terres (confronts).
3 E 13978 Me B. Valentin /9184	1613/05/23	Acquisition	St-Chély, Fau-de-P. (Rimeizenc)	BONNET Antoine, ASTRUC Antoine	Antoine ASTRUC, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), vend une terre (confronts) à Me Antoine BONNET, praticien, de St-Chély.
3 E 13978 Me B. Valentin /9181	1613/05/21	Partage	St-Chély, Fau-de-P. (Salelles)	BONNET Antoine, BOISSONNADE Jean	Me Antoine BONNET, lieutenant de juge du mandement de Mont-Alhéraç, habitant St-Chély, et Jean BOISSONNADE, des Salelles (Fau-de-Peyre), se partagent l'utilisation hebdomadaire de rases qu'ils ont sur et le long de leurs prés. Ils ont demandé pour cela un rapport à des prudhommes. Voir détail du rapport que les parties jurent d'observer.
3 E 13978 Me B. Valentin /9357	1614/07/24	Accord	St-Chély, Fau-de-P. (Rimeizenc)	BONNET Antoine, BROS Béral	Il y a procès en instance entre Béraud BROS, fils de feu Antoine, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), demandeur, et Me Antoine BONNET, praticien, de St-Chély, défendeur. Pour le défendeur, ledit BONNET avait lésé son père en le contraignant à lui vendre 2 prés (confronts). Il en réclame la restitution. Accord amiable, ce jour. Le demandeur recevra 30 livres.
3 E 13978 Me B. Valentin /9361	1614/08/03	Cautionnement	St-Chély, Chauchailles (le Roc)	BONNET Antoine, TEISSEDRE Jean	Jean TEISSEDRE, du Roc (Chauchailles), averti du contrat d'accord passé [le 24/07/1614 devant le présent notaire - même registre] entre Béraud BROS, son gendre, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre) et Me Antoine BONNET, praticien, de St-Chély, confirme qu'il se porte caution pour ledit BROS.
3 E 13979 Me B. Valentin /356	1621/07/12	Accord	Fau-de-P. (Rimeizenc)	BONNET Jean et Pierre+, DELMAS Jeanne, BROS Jeanne	Jean BONNET, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), a assigné en "desistat", devant les officiers ordinaires de Fau, Jeanne BROS, veuve de Mathieu BRESCHET, dudit lieu. Il l'accuse de s'être emparée d'un jardin (confronts). Cette dernière dit l'avoir acheté à feu Pierre BONNET et à Jeanne DELMAS, père et aïeule dudit BONNET. Finalement, accord amiable, ce jour.
3 E 13978 Me B. Valentin /9142	1613/01/11	Acquisition	Fau-de-P. (Beauregard), St-Chély	BONNET Michel, PRIEUR Jean	Sire Jean PRIEUR, bourgeois de St-Chély, vend plusieurs terres (confronts) à Michel BONNET, de Beauregard (Fau-de-Peyre).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9837	1627/09/21	Donation	Le Malzieu	BONNETON (de) Geneviève	Damoiselle Geneviève de BONNETON, veuve de monsieur Pierre d'IMBERT, docteur en droit, capitaine et juge de la ville du Malzieu et du mandement de Verdezun, habitante du Malzieu, fait donation de tous ses biens à son fils aîné, monsieur Guillaume d'IMBERT, docteur en droit, juge et lieutenant de baille du Malzieu et dudit mandement. Le donataire devra verser 300 livres à Pierre d'IMBERT, fils cadet de la donatrice, 200 livres à Louise d'IMBERT, leur soeur et 100 livres à messire Jacques d'IMBERT, son autre fils, prêtre et doyen de Marvejols, et 50 livres à son autre fille, vénérable dame soeur Jacqueline d'IMBERT, religieuse au dévôt monastère de Ste Ursule, au Malzieu. Sont évoquées au passage d'autres filles déjà mariées. Le fils aîné devra aussi payer à la donatrice la pension annuelle que lui constitua son défunt mari en son testament rédigé le 22/12/1619. Parmi les dons envers l'église on relève un calice de Milan.
3 E 13978 Me B. Valentin /9243	1613/09/15	Quittance	Les Bessons (Treydes, Bonnefont)	BONNETON Antoine, MATHIEU Jean	Jean MATHIEU dit VERGAL , fils de feu Jean, de Bonnefont (les Bessons), atteste avoir reçu de Antoine BONNETON [écrit "BONATON"] , fils de feu Guillaume, de Treydes (ibidem), tout ce que ce dernier pouvait lui devoir ou à son défunt père en matière de taille.
3 E 13981 Me B. Valentin /0284	1632/02/24	CM		BONNIOL Mathieu, NEGRE Jeanne	Mathieu BONNIOL, fils de Jean BONNIOL et de Anne BENET, du Crouzet (Rimeize), avec Jeanne NEGRE, fille de feus Jean NEGRE dit VESTIT et Gabrielle JOUVE, du Vestit (ibidem). La fiancée est assistée de son oncle maternel, Jean JOUVE, de Chancelades (Aumont), son tuteur depuis 1630 (les parents de la fiancée sont morts de la "maladie contagieuse" [la peste] qui a frappé le Vestit en 1629). La fiancée s'est constituée en tous ses biens. Le fiancé, lui, apportera 400 livres.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /102	1619/01/14	Transaction	Rimeize (le bourg, Pontarchat)	BOUCHARD Barthélemy Isabelle, VALENTIN Antoine	Il y a procès en instance entre Barthélemy BOUCHARD, de Rimeize, demandeur, d'une part, et Antoine VALENTIN et Isabelle BOUCHARD, mariés, de Pontarchat (ibidem), défendeur, d'autre. Selon ledit BOUCHARD, feus Pierre BOUCHARD et Catherine DELAPORTE, ses père et mère, laissèrent, en mourant, 4 enfants survivants : Jean, père de ladite Isabelle, Antoine, Mathieu et lui. Mathieu mourut il y a environ 30 ans, n'ayant eu aucun enfant avec Claude BESSE, sa femme, épouse en 2des noces de Jean DEVEZE, des Huttes (Aumont). Les 3 autres frères devaient en hériter pour 1/3 chacun et il revenait à chacun 1/12 des biens des parents. Ladite DELAPORTE était "foncière" d'une métairie valant 2000 livres. Arguments du défendeur. Finalement, accord amiable.
3 E 13978 Me B. Valentin /9482	1615/05/15	CM	St-Chély (le Moulinet), Rimeize (le Rouchat)	BOUCHARD Charles, PONSONNAILLES Jeanne	Charles BOUCHARD, fils de feu Pierre BOUCHARD, du moulin du Moulinet (St-Chély), avec Jeanne PONSONNAILLES, fille de feus Antoine PONSONNAILLES et Philippe CHALVET, du Rouchat (Rimeize). Le fiancé est assisté de ses amis ; la fiancée, de Jean PONSONNAILLES, son frère, qui constitue la dot : 300 livres, 1 vache pleine, 4 fêdes de port, 3 robes, le lit dotal garni de 2 couvertures et 2 draps, et les habillements menus. Parmi les témoins, Jean et Pierre ATTRAZIC et un Pierre PONSONNAILLES, du Rouchat.
3 E 13978 Me B. Valentin /9571	1615/12/14	Testament	Rimeize (Pontarchat)	BOUCHARD Jean	Jean BOUCHARD, laboureur, de Pontarchat (Rimeize), malade, veut être inhumé au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Confie ses honneurs funèbres à son héritier et à Hélène BOURCIER, sa femme. A Vidal BOUCHARD, son fils, 50 livres. A Antoine BOUCHARD, son autre fils, 100 livres. A Imberte BOUCHARD, sa fille, 200 livres, 4 brebis, 1 velle, 2 robes, 2 draps, 2 gazènes, pour le jour où elle se mariera. A sa femme, une pension en nature. Héritière universelle, Isabelle BOUCHARD, sa fille. Ordre des substitutions éventuelles : ladite Imberte puis ledit Antoine.
3 E 13977 Me B. Valentin /9922	1609/11/01	Legs (quittance)	Rimeize (Pontarchat, le bourg)	BOUCHARD Jean et Barthélemy	Barthélemy BOUCHARD, natif de Pontarchat (Rimeize), habitant à présent le bourg, a reçu de Jean BOUCHARD, de Pontarchat, son frère, 27 livres sur le legs fait par Catherine DELAPORTE, sa mère, en son testament devant feu Me Pierre CHALVET.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9167	1613/04/09	Legs (quittance)	Rimeize (Pontarchat, le bourg)	BOUCHARD Jean et Barthélemy	Barthélemy BOUCHARD, [natif de Pontarchat (Rimeize), habitant à présent le bourg,] a reçu de Jean BOUCHARD, de Pontarchat, son frère, 22 livres 15 sols sur le legs fait par Catherine DELAPORTE, sa mère, en son testament devant feu Me Pierre CHALVET, notaire du Rouchat (ibidem).
3 E 13978 Me B. Valentin /9565	1615/11/29	Quittance	Rimeize (Pontarchat, le bourg)	BOUCHARD Jean et Barthélemy	Barthélemy BOUCHARD, laboureur, de Rimeize, a reçu de Jean BOUCHARD, son frère, de Pontarchat (ibidem), 9 livres sur sa part (1/3) dans la succession de feu Mathieu BOUCHARD, son frère.
3 E 13981 Me B. Valentin /0043	1631/01/07	Permutation	Les Bessons (Combret)	BOUCHARD Jean, VEYRES Antoine	Jean BOUCHARD dit d'ESPAGNE et Antoine VEYRES, laboureurs, de Combret (les Bessons) s'échangent des terres (confronts).
3 E 13980 Me B. Valentin /9810	1627/08/03	Quittance	Les Bessons (Veyres), château de la Baume	BOUCHARENC Antoine, APCHER (d') Philibert	Noble Philibert d'APCHER, seigneur de la Baume et du mandement de Vabres, habitant la Baume, jadis seigneur du mandement des Bessons, tuteur honoraire des enfants de feu Jean VEYRES, de Veyres (les Bessons), a reçu d'Antoine BOUCHARENC, dudit lieu, un autre de leurs tuteurs, 10 setiers de seigle et 31 livres 10 sols pour avoir nourri et entretenu Marguerite et Jeanne VEYRES, pupilles, enfants dudit feu Jean VEYRES depuis le 03/12/1625 pour Marguerite et depuis la St-André dernière, pour Jeanne. Plus, 25 livres pour leur avoir fait faire 3 robes, ainsi que pour des chemises et les accessoires du vêtement.
3 E 13981 Me B. Valentin /0171	1631/05/01	Quittance	Les Bessons (Veyres)	BOUCHARENC Antoine, BOULET Pierre	Pierre BOULET, de Veyres [les Bessons], a reçu d'Antoine BOUCHARENC, dudit lieu, 4 setiers de seigle pour une échéance d'arrentement.
3 E 13981 Me B. Valentin /0208	1631/11/14	Acquisition	Les Bessons (Veyres)	BOUCHARENC Antoine, BOULET Pierre	Pierre BOULET, laboureur, de Veyres (les Bessons), a vendu un pastoral (confronts) à Antoine BOUCHARENC, dudit lieu.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9378	1614/10/14	Procuration	Aumont (Monteils), la Fage-St-Julien (le Puech-du-Mont), Fau-de-P. (le Puech)	BOUCHARENC Antoine, GACHON Antoine	Antoine GACHON, laboureur, du Puech (Fau-de-Peyre), fit donation à Antoine BOUCHARENC, fils de Jean et de Jeanne CROS, du Puech-du-Mont, habitant à présent Monteils (Aumont), des biens que lui avait légués par testament feu Philippe DELCROS, du Chambon (donation reçue le 02/10/1593 par feu Me Pierre CHALVET, notaire du Rouchat [Rimeize]). Cette donation n'ayant pas été insinuée dans le délai légal, il la confirme, ce jour.
3 E 13979 Me B. Valentin /055	1619/11/24	CM	Les Bessons (Veyres), Fontans (Bergougnoux)	BOUCHARENC Antoine, GRANIER Delphine	Le mariage religieux a été célébré ce matin, le CM rédigé cet après-midi, entre Antoine BOUCHARENC, fils de Etienne BOUCHARENC et de Marguerite VEYRES, de Veyres (les Bessons), et Delphine GRANIER, fille de feu Pierre GRANIER et de Catherine GIBELIN, de Bergougnoux (Fontans). Outre sa mère, sont présents 5 des frères de la fiancée : Pierre GRANIER, Me charpentier, héritier de leur défunt père, Jacques, André, Antoine et François GRANIER. Claude GRANIER, un 6ème frère, est absent, représenté par ledit Pierre, appelé aussi Pierre vieux. Chacun (mère et frères) participe à la dot selon ses possibilités (voir détail). La dot : 615 livres, 4 robes, 2 couvertures en laine de St-Flour, 2 draps, 1 vache pleine, 6 brebis. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens aux conditions habituelles. Parmi les témoins, un Jean GRANIER, de Chassignoles [Rimeize].
3 E 13979 Me B. Valentin /276	1620/12/15	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Bessons (la Rochette, Combret)	BOUCHARENC Cybelle, JULLIEN André et Pierre	Présent, André JULLIEN, laboureur, de Combret (les Bessons), en son nom et en celui de Pierre JULLIEN, son fils, administrateur des biens de feu Jeanne POULALION, défunte femme dudit Pierre. Ledit André reçoit de Cybelle BOUCHARENC, de la Rochette (les Bessons), veuve de Pierre POULALION et mère de ladite feu Jeanne POULALION, 51 livres et 1 robe sur la dot promise au CM passé entre son fils et ladite feu Jeanne devant feu Me Vidal PIC et devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /107	1619/09/27	Quittance	Les Bessons (Veyres)	BOUCHARENC Etienne, VEYRES Jean	Jean VEYRES, laboureur, de Veyres (les Bessons), a reçu d'Etienne BOUCHARENC, son gendre, dudit lieu, 45 livres pour reste et entier paiement de neuf-vingts livres contenues au contrat d'accord passé entre eux devant Me Jean MICHEL

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /293	1621/01/20	Quittance	Les Bessons (la Rochette), Javols (le Cheylaret)	BOUCHARENC Jean et Pierre	Pierre BOUCHARENC, fils de feu Pierre, laboureur, du Cheylaret (Javols), a reçu de Jean BOUCHARENC, fils de feu Jacques, de la Rochette (les Bessons), 32 sols pour reste et entier paiement de la somme contenue en un contrat d'accord passé entre ledit Pierre et ledit feu Jacques devant Me Jacques BARTHELEMY.
3 E 13979 Me B. Valentin /340	1621/05/24	Acquisition	Les Bessons (Treides), château de Billières	BOUCHARENC Jean, APCHER (d') Philibert	Noble Philibert d'APCHER, seigneur de Billières, des Bessons [et autres places, fils de feu noble Jacques d'APCHER], a vendu à Jean BOUCHARENC, fils de Barthélemy, de Treydes (les Bessons), un chazal avec son courtilage (confronts).
3 E 13978 Me B. Valentin /9164	1613/03/19	Partage	Aumont (Buffeyrettes), Serverette	BOUCHARENC Jeanne, MOURE Etienne	Me Louis BOUCHARENC, notaire de Buffeyrettes, s'était saisi des biens immeubles qui avaient appartenu à feu Jacques DELAPORTE, fils de feu Jean. Il tenait cela de Jeanne BOUCHARENC, fille de feu Marguerite DELAPORTE, sœur dudit feu Jacques. Ledit BOUCHARENC, assigné devant les Officiers de Peyre, avait été condamné à se désister desdits biens. Il fit appel devant le tribunal de Nîmes qui confirma la sentence de 1ère instance au profit de ladite Jeanne BOUCHARENC. Il revenait à messire Etienne MOURE, de Serverette, seigneur des Roziers [ibidem], 1/3 de ces biens comme ayant-droit de Jean DELAPORTE, frère de ladite feu Marguerite, 1/3 à ladite BOUCHARENC, et 1/3 à sa mère comme ayant-droit de Jeanne DELAPORTE, sa soeur. Le partage se fait donc ce jour entre Etienne MOURE et ladite BOUCHARENC pour 2/3 car elle est héritière de sa mère. Ladite BOUCHARENC est là avec son mari, Jean BRINGER [écrit "BRENGIER". Le couple habite Buffeyrettes. Des prudhommes ont été choisis par chaque partie. Pour le couple, c'est Clément DELAPORTE, parâtre de Jeanne.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9709	1627/04/02	Testament	Aumont (Buffeyrettes)	BOUCHARENC Louis	Me Louis BOUCHARENC, notaire royal, de Buffeyrettes (Aumont), désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de ses prédécesseurs. A Françoise, Claude et Louise BOUCHARENC, ses filles, 600 livres, 1 vache pleine, 6 brebis, 3 robes, 2 couvertures, 2 draps "bons et suffisants", et les accessoires du vêtement, à commencer à payer quand elles se marieront. A autre Louise BOUCHARENC, sa fille, femme de Antoine CALSAT, du [Bès], 50 livres en plus de sa dot. A Claude BOUCHARENC, son fils, 400 livres, à commencer à payer quand il se mariera. En attendant, ses enfants devront être nourris et entretenus dans sa maison. A Antoinette CALSAT, sa nièce, 20 livres pour quand elle se mariera. Il désigne demoiselle Gabrielle de CONNORT, sa femme, comme maîtresse et administratrice de ses biens, sa vie durant. Héritier universel, Jean BOUCHARENC, praticien, à qui il laisse son état et office de notaire ainsi que tous ses actes, papiers et notes. Parmi les témoins, Mathieu JULLIEN, Me apothicaire de St-Chély.
3 E 13981 Me B. Valentin /0351	1632/04/22	Testament	Aumont (Buffeyrettes)	BOUCHARENC Louis	Louis BOUCHARENC, jadis notaire royal de Buffeyrettes (Aumont), malade depuis longtemps, dicte son testament. Sépulture au cimetière paroissial dans la tombe de ses prédécesseurs. A Louise, Françoise et autre Louise BOUCHARENC, ses filles, 5 sols en plus de leur dot. A Gabrielle CALSAT, sa nièce, fille d'Antoine CALSAT, de Bès, en Rouergue, 20 livres à lui payer quand elle se mariera. A Me Jean BOUCHARENC, son fils, notaire royal, 60 livres à lui payer quand il se mariera. Héritière universelle, damoiselle Gabrielle de CONORT, en fidei-commis à restituer à leur fils, ledit Jean BOUCHARENC. Le testateur est assis près du feu, sur un petit escabeau ["escavelle"]
3 E 13978 Me B. Valentin /9408	1614/12/31	Dot (reconnaissance ou quittance)	Aumont, Laguiole-12	BOUCHARENC Louis et Louise, CALCAT Antoine	Messire Antoine CALCAT, de Laguiole-12, habitant à présent le Bès, en Rouergue, en son nom et en celui de Louise BOUCHARENC, sa femme, a reçu de Me Louis BOUCHARENC, notaire royal de Buffeyrettes (Aumont), son beau-père, quatorze-vingt-six livres, 1 vache, 6 brebis, 1 robe, sur la dot faite au CM passé devant Me Jean ALLO, notaire royal d'Aumont.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /274	1620/11/08	Dot (reconnaissance ou quittance)	Aumont (Buffeyrettes), St-Chély (Civergol)	BOUCHARENC Louis, Jean et Jeanne, GABAREL Jean et Pierre	Pierre GABAREL, de Civergol (St-Chély), en son nom et en celui de ses père et mère, Jean GABAREL et Jeanne BOUCHARENC, a reçu de Me Louis BOUCHARENC, notaire royal de Buffeyrettes (Aumont), son oncle, frère de Jeanne, absent, représenté par Me Jean BOUCHARENC, praticien, son fils, 36 livres sur la dot faite à Jeanne.
3 E 13978 Me B. Valentin /9531	1615/08/25	CM	St-Chély	BOUDON Raymond, DERBOUZE Anne	Raymond BOUDON, Me teinturier, fils d'Antoine BOUDON, aussi Me teinturier, et de Jeanne SABRAN, avec Anne DERBOUZE, fille de feu Raymond DERBOUZE, tous de St-Chély. La fiancée est assistée de Jacques DERBOUZE, Me chirurgien, son frère, qui constitue la dot. La dot : 900 livres, 3 robes, 1 couverture en laine, 2 draps. Une partie de la somme est payée en foncier (confronts). Parmi ces biens, la moitié de la métairie que Jacques possède à la Pagésie (Albaret-le-Comtal). Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens.
3 E 13979 Me B. Valentin /9990	1619/06/12	Dot (reconnaissance ou quittance)	St-Chély, Toulouse	BOULET Antoine, Guillaume et Jean	Présents : Me Jean BOULET, pourvu d'un office de procureur en la souveraine Cour du Parlement de Toulouse ; Antoine BOULET, marchand, son frère aîné, habitant de St-Chély, et qui a charge, par procuration, de Guillaume BOULET, aussi marchand, leur père, de fixer la dot dudit Jean suite à son mariage avec demoiselle Bernarde des BALDIT, fille de feu messire François des BALDIT, jadis procureur en ladite Cour, et de Hélix de BARENS, de Toulouse. Il s'agit, en fait, de réduire la dot de 1800 livres prévue par leur père, dot qui excède les droits de légitime du marié. Celui-ci accepte qu'elle soit désormais fixée à 400 livres et renonce à réclamer la somme primitivement promise.
3 E 13978 Me B. Valentin /9538	1615/06/16	Revente	St-Chély (le bourg, Herbouze)	BOULET Catherine, CHALVET Pierre+, CHAUSSE Jean	François FOURNIER, d'Herbouze (St-Chély), en son nom et en celui de Marguerite POULALION, sa femme, veuve de Jean CHAUSSE, dudit lieu, avait vendu, avec clause de rachat, à Pierre CHALVET, tisserand, de St-Chély, un pré (acte passé devant Me Jean SINIERES, notaire dudit lieu). Ce jour, Jean CHAUSSE, d'Herbouze, fils dudit feu Jean, faisant valoir la clause de rachat, rachète la terre à Catherine BOULET, veuve de Pierre CHALVET, de St-Chély.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9876	1628/02/03	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Fraissinoux, Masbéral-le-Jeune)	BOULET Jean et Agnès, SAVAJOL Vidal	Vidal SAVAJOL, laboureur, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), en son nom et en celui d'Agnès BOULET, sa femme, a reçu de Jean BOULET, son beau-frère, de Fraissinoux (ibidem), 91 livres pour reste des 500 livres constituées au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13981 Me B. Valentin /0417	1632/10/29	Droits (quittance)	Rimeize (Fraissinoux), Gard-30	BOULET Jean et autre Jean	Jean BOULET, Me maçon, de Vaquière [plusieurs lieux-dits dans le Gard-30] , en Languedoc, a reçu de Jean BOULET, son frère aîné, de Fraissinoux (Rimeize), 45 livres sur la somme convenue en un contrat passé devant le présent notaire pour ses droits paternels et maternels. Paiement en nature : une jument à poil noir avec son harnais [écrit "arnoys"].
3 E 13981 Me B. Valentin /0418	1632/10/29	Droits (quittance)	Rimeize (Fraissinoux), Nîmes-30 (les Carmes-30)	BOULET Jean et autre Jean	Guillaume BOULET, de Fraissinoux (Rimeize), habitant à présent et marié aux Carmes [Nîmes-30], en Languedoc, a reçu de Jean BOULET, son frère, de Fraissinoux, 60 livres sur ses droits de légitime tels qu'arrêtés en l'accord passé entre eux devant le présent notaire pour ses droits paternels et maternels. Paiement en nature : une mule à poil gris.
3 E 13981 Me B. Valentin /0251	1632/01/05	Sous-arrentement	Rimeize, Aumont	BOULET Jean et autre Jean, GACHON Jean	Jean GACHON, d'Aumont, comme rentier du "pratge" que le baron de Peyre lève à Rimeize, le sous-arrente pour 1 an à messire Jean BOULET, hôte, et autre Jean BOULET, habitants de Rimeize. Il leur confie cela pour 43 livres. En marge, une quittance du 15/01/1633.
3 E 13981 Me B. Valentin /0190	1631/09/01	Droits (quittance)	Rimeize (Fraissinoux), Nîmes-30 (les Carmes)	BOULET Jean et Guillaume	Guillaume BOULET, de Fraissinoux (Rimeize), habitant à présent et marié aux Carmes (Nîmes-30), diocèse de Nîmes, en Languedoc, a reçu de Jean BOULET, son frère, de Fraissinoux, 60 livres sur ses droits de légitime tels qu'arrêtés en l'accord passé entre eux devant le présent notaire.
3 E 13981 Me B. Valentin /0255	1632/01/14	Droits (quittance)	Rimeize (Fraissinoux)	BOULET Jean et Pierre	Pierre BOULET, couturier, de Fraissinoux (Rimeize), fils de feus Pierre BOULET et Isabelle CONSTAND, dudit lieu, donne à Jean BOULET vieux, son frère, dudit lieu, héritier de leurs parents, quittance de ses droits de légitime ainsi que de sa part dans la succession de feu Jean CONSTAND, son oncle, et de feus Guillaume, Pierre, Vidal et Jeanne BOULET, ses frères et soeur, décédés ab intestat. En contrepartie, il se réserve sur ces biens 3 terres (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0163	1631/04/13	Obligation	Rimeize (le bourg, Monteils)	BOULET Jean, BARTHELEMY Mathieu, VANEL Catherine	Mathieu BARTHELEMY et Catherine VANEL, mariés, de Monteils (Rimeize), reconnaissent devoir 95 livres à Me Jean BOULET, praticien, d'Aumont, habitant à présent à Rimeize. C'est pour un prêt qui s'ajoute à une obligation consentie par ledit BARTHELEMY au profit de Jeanne BOULET, femme du praticien, devant le présent notaire le 06/12/1627. Hypothèque d'une terre pour garantir le paiement.
3 E 13981 Me B. Valentin /0164	1631/04/13	Vente de fruits	Aumont, Rimeize (Monteils)	BOULET Jean, BARTHELEMY Mathieu, VANEL Catherine	Mathieu BARTHELEMY et Catherine VANEL, mariés, de Monteils (Rimeize), vendent pour 3 ans à Me Jean BOULET, praticien, d'Aumont, habitant à présent Rimeize, la récolte du pré qu'ils viennent d'hypothéquer pour garantir une obligation envers lui.
3 E 13980 Me B. Valentin /9988	1628/10/02	Quittance	Rimeize, Albaret-Ste-Marie (Arifattes)	BOULET Jean, BASSET Jean	Jean BASSET, d'Arfeuille (Albaret-Ste-Marie), un des tuteurs des enfants de feu Jean BOYER, de Rimeize, a reçu de Jean BOULET, de Rimeize, 3 setiers de seigle et 7 livres 10 sols pour paiement d'une année sur le revenu de la métairie appartenant auxdits hoirs.
3 E 13981 Me B. Valentin /0277	1632/02/21	CM	St-Alban (le bourg, la Malige)	BOULET Jean, BLANC Catherine	Jean BOULET, maréchal, fils de Clément BOULET, maréchal, et de Bourguine CHALVET, de St-Alban, avec Catherine BLANC, fille d'Etienne BLANC et de Marie VALENTIN, de la Malige (ibidem). Le fiancé est assisté de son père et de messire Pierre BOULET, prêtre et prieur de la paroisse de St-Gal, son frère. La dot : 700 livres, 1 vache pleine, 5 brebis avec leur agneau, 4 robes, les accessoires du vêtement, le lit dotal garni de 2 draps et 2 couvertures. Le fiancé a vécu pendant ces dernières 15 années loin de son père et de ce lieu et, quand il était revenu, son père l'avait émancipé et lui avait vendu une maison avec courtilage (confronts) que, depuis, le père avait donnée à Marguerite BOULET, sa fille et donataire, femme de Me Bernard CRUEIZE. Il donne donc au fiancé une autre maison avec boutique, courtilage et jardin d'un seul tenant (confronts) et avec le mobilier en bois qu'elle contient. C'est à charge pour le fiancé de restituer à sa soeur la 1ère maison et de payer 100 livres à son père. Personnes citées, Pierre BRUN et Marguerite CHALVET, oncle et tante du fiancé. Parmi les témoins, Vidal et Durand BOULET, frères.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9712	1627/04/09	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize	BOULET Jean, BOUCHARD Barthélemy et Marguerite, BOURCIER Imberte	Barthélemy BOUCHARD et Imberte BOURCIER, mariés, de Rimeize, en leur nom et en celui de Marguerite BOUCHARD, leur fille, ont reçu de Jean BOULET, leur beau-fils, mari de Marguerite, douze-vingt-dix livres pour reste et entier paiement des seize-vingts livres qu'il avait promis d'injecter dans les biens de sa belle-famille à l'occasion de son CM passé devant le présent notaire.
3 E 13981 Me B. Valentin /0052	1631/01/20	CM	Aumont, Rimeize (le Crouzet)	BOULET Jean, BOULET Jeanne	Me Jean BOULET, praticien, d'Aumont, fils de Me François BOULET et de Jeanne MAUREL, avec Jeanne BOULET, fille de Guillaume BOULET et de feu Hélix BOUQUET, du Crouzet (Rimeize). La fiancée, avec l'autorisation de son père, se constitue elle-même en tous ses biens. Le père du fiancé promet aux futurs époux qu'ils pourront loger dans sa maison jusqu'à la fin de ses jours, faisant 1 seul pain, 1 seul feu. La mère du fiancé lui fait donation de 1/3 de ses biens. Parmi les témoins, Pierre BOULET, de Rimeize, frère [de Jeanne, sans doute], Pierre ANTONY et André MAUREL, d'Aumont.
3 E 13981 Me B. Valentin /0254	1632/01/09	Quittance	Rimeize, Aumont	BOULET Jean, DALMAS Antoine	Me Antoine DALMAS, d'Aumont, a reçu de Jean BOULET, de Rimeize, 21 livres 10 sols pour reste et entier paiement de ce qu'il lui devait au titre de l'arrentement du "priaige" dudit lieu (contrat passé devant Me ALLO).
3 E 13980 Me B. Valentin /9827	1627/11/28	CM	Rimeize (Fraissinoux, Cayres)	BOULET Jean, PIC Isabelle	Jean BOULET, fils de feu Pierre BOULET et d'Isabelle CONSTAND, de Fraissinoux (Rimeize), avec Isabelle PIC, fille d'André PIC et de Catherine ROUX, de Cayres (ibidem). La dot est constituée par les père et mère de la fiancée ainsi que par Jean PIC dit ROUX, leur fils et donataire. La dot : 700 livres, 1 vache pleine, 4 robes, le lit dotal garni de 2 couvertures en laine et 2 draps, les accessoires vestimentaires. Mariage religieux célébré ce jour, avant le CM.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9271	1613/11/29	Testament	Rimeize (Fraissinoux)	BOULET Pierre	Pierre BOULET, laboureur, de Fraissinoux (Rimeize), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de ses prédécesseurs ou de ceux de sa femme, Isabelle CONSTAND, à qui il lègue, en plus du pacte de survie de leur CM, 25 livres. A chacun de leurs fils, Jean et autre Jean, Pierre et autre Pierre, Guillaume et autre Guillaume BOULET, 20 livres dont 10 à payer quand ils se marieront ou seront en âge de se gouverner. A chacune de leurs filles, Agnès, autre Agnès, Jeanne et Marie BOULET, 40 livres, à payer dans les mêmes conditions. Dispositions en faveur du posthume du ventre de sa femme. A Jean CONSTAND, son beau-frère, 10 livres. Héritier universel, Jean BOULET, le fils aîné.
3 E 13980 Me B. Valentin /9804	1627/05/28	Accord	Rimeize (le Crouzet)	BOULET Pierre, CAZALEDÈS Louis	Jean MOULIERAC, hôte de St-Chély, avait fait saisir et mettre sous sequestre pour 1624 et 1625 la récolte de la métairie de Guillaume et Pierre BOULET, du Crouzet (Rimeize) et désigné sequestres Jean ROUSSET et Louis CAZALEDÈS, du Crouzet. Devant la Cour de Nîmes, ledit MOULIERAC avait obtenu que lui soit remise la récolte avec dépens contre les sequestres et prise de corps. Cela fut bloqué un temps du fait que ledit BOULET mit la totalité des biens les biens en "discussion" générale [= vente en justice], mais, par surprise, ledit MOULIERAC obtint l'interpellation et l'emprisonnement desdits ROUSSET et CAZALEDÈS à St-Chély pendant 8 jours, avec 2 hommes de garde. Finalement accord amiable entre Pierre BOULET, agissant en son nom et en celui desdits CAZALEDÈS et ROUSSET, d'une part, et ledit MOULIERAC. Personne citée, feu Hélix BOUQUET, mère dudit BOULET. [histoire un peu confuse...]
3 E 13978 Me B. Valentin /9544	1615/10/05	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Fraissinoux, Masbéral-le-Jeune)	BOULET Pierre, Jean et Agnès, SAVAJOL Pierre et Vidal	Pierre et Vidal SAVAJOL, père et fils, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), en leur nom et en celui d'Agnès BOULET, femme dudit Vidal, ont reçu de Pierre et Jean BOULET, père et fils, père et frère d'Agnès, de Fraissinoux (ibidem), 200 livres, 1 vache avec son veau, 6 brebis avec leur agneau, 2 draps, 1 robe, les habits menus, sur la dot que lesdits BOULET et Isabelle CONSTAND, femme de Pierre BOULET, firent au CM passé devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /005	1619/07/25	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Fraissinoux)	BOULET Pierre, Jean et Agnès, SAVAJOL Vidal	Vidal SAVAJOL, laboureur, [fils de Pierre SAVAJOL], de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), en son nom et celui d'Agnès BOULET, [fille de Pierre BOULET et d'Isabelle CONSTAND], sa femme, a reçu de Pierre et Jean BOULET, ses beau-père et beau-frère, de Fraissinoux (ibidem), 77 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [le 01/02/1615 dans 3 E 13978 relevé par Roger Duranté].
3 E 13979 Me B. Valentin /204	1620/06/04	Nouveau bail	Les Bessons (la Védrine), St-Chély (château de Billières)	BOULON Antoinette, APCHER (d') Philibert	Noble Philibert d'APCHER, seigneur de Billières, des Bessons et autres places, fils de feu noble Jacques d'APCHER, a vendu un chazal de maison (confronts) à Antoinette BOULON, native de la Védrine (les Bessons), fille de Jacques BOULON et de Françoise BARRIER. Le prix de vente correspond à une dette dudit feu d'APCHER envers ladite BARRIER (obligation du 27/08/1598 consentie devant feu Me Jean VALENTIN, père du présent notaire).
3 E 13980 Me B. Valentin /9748	1627/06/30	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Mazeirac)	BOUNIOL Jean, BOUCHARENC Philippe (F) et Antoine, BUFFIER Catherine	Antoine BOUCHARENC et Catherine BUFFIER, mariés, et, avec eux, Philippe BOUCHARENC, leur fille, femme de Jean BOUNIOL, habitants tous ensemble à Mazeirac (Rimeize), ont reçu de ce dernier 450 livres que, lors de son CM passé devant Me Etienne MOUSSIER, notaire de St-Chély, il avait promis d'injecter dans les biens de sa belle-famille.
3 E 13979 Me B. Valentin /366	1621/09/30	Testament	Rimeize (le Crouzet)	BOUQUET Hélix	Hélix BOUQUET, femme de Guillaume BOULET, malade, confie ses honneurs funèbres à son mari et à son héritier. A Catherine BOULET, femme d'Antoine HERMENTIER, sa fille, 80 livres. A Jeanne, Françoise et Isabelle BOULET, ses autres filles, 80 livres à payer quand elles se marieront. A Jean BOULET, son fils, 20 livres, à payer quand il aura l'âge voulu ou se mariera. Héritier universel, Pierre BOULET, son fils, marié.
3 E 13979 Me B. Valentin /022	1619/09/14	Obligation	Javols (Longuesagne, le Cheylaret)	BOUQUET Jean	Guillaume VALY jeune, fils de feu Jean, du Cheylaret (Javols), emprunte de l'argent à Jean BOUQUET vieux, de Longuesagne (ibidem).
3 E 13979 Me B. Valentin /052	1619/11/12	Acquisition	Javols (Longuesagne, le Cheylaret)	BOUQUET Jean, VALY Guillaume	Guillaume VALY vieux, fils et héritier de feu Jean, laboureur, du Cheylaret (Javols), vend à Jean BOUQUET vieux, de Longuesagne (ibidem), un pré (confronts), ce qui permet au vendeur d'effacer une dette envers l'acheteur.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /042	1619/10/26	Partage	Rimeize	BOURCIER Denis et Jean	Le 09/01/1617, Denis BOURCIER et Agnes QUET, mariés, de Rimeize, avaient fait donation de la moitié de leurs biens à Jean BOURCIER, leur fils, à l'occasion du CM de ce dernier avec Marguerite CONSTAND, fille de feu Jean CONSTAND, de Hauteville (ibidem). Les 2 couples étaient demeurés ensemble jusqu'au décès de ladite Agnès et jusqu'à ce que ledit Denis BOURCIER épouse en 2ndes noces Anne BERTHOUY. Ne pouvant plus continuer à vivre ensemble, ils ont procédé, avec l'aide d'amis, au partage des biens. Voir détails et confronts, parmi lesquels le champ d'un couple Jean BERTHOUY X Catherine MOINIER. Est évoquée la dot faite à Catherine et autre Catherine BOURCIER, soeurs dudit Jean.
3 E 13979 Me B. Valentin /142	1620/03/08	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le bourg, Chassignoles)	BOURCIER Denis, Jean et Catherine, PELISSE François	François PELISSE, au nom et comme mari de Catherine BOURCIER, de Chassignoles (Rimeize), a reçu de Denis et Jean BOURCIER, ses beau-père et beau-frère, de Rimeize, 10 livres sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /385	1621/08/15	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le bourg, Chassignoles)	BOURCIER Denis, Jean et Catherine, PELISSE François	François PELISSE, de Chassignoles (Rimeize), en son nom et en celui de Catherine BOURCIER, sa femme, a reçu de Denis et Jean BOURCIER, père et frère de Catherine, 10 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13977 Me B. Valentin /9947	1610/05/08	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize	BOURCIER Denis, GIRARD Pierre	Pierre GIRARD, de Rimeize, comme mari de Catherine BOURCIER, fille de Denis BOURCIER, dudit lieu, a reçu de ce dernier 50 livres et d'autres choses sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire [le 13/09/1609 - même registre].
3 E 13979 Me B. Valentin /076	1619/12/17	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le bourg, Sarrouillet)	BOURCIER Denis, Jean et Catherine, MATHIEU Vidal	Vidal MATHIEU, [fils de feu Pierre MATHIEU], de Sarrouillet (Rimeize), comme mari de Catherine BOURCIER, a reçu de Denis et Jean BOURCIER, père et fils, père et frère de Catherine, de Rimeize, 14 livres sur la dot faite à celle-ci en son CM passé devant le présent notaire [le 20/11/1615 - dans 3 E 13978 relevé par Roger Duranté].
3 E 13977 Me B. Valentin /9933	1610/01/21	Lodz	Rimeize	BOURCIER Denis, MAZEL (du) Guillaume	Noble Guillaume du MAZEL, seigneur du Pivoul et coseigneur de Rimeize, averti de l'acquisition faite par Denis BOURCIER, de Rimeize, devant le présent notaire, lui applique le droit de lodz.
3 E 13979 Me B. Valentin /080	1619/02/01	Lodz	Rimeize, Mende	BOURCIER Denis, MAZEL (du) Guillaume	Noble Guillaume du MAZEL, seigneur du Pivoul et co-seigneur de Rimeize, applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Denis BOURCIER, de Rimeize.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /036	1609/04/24	Acquisition	Rimeize	BOURCIER Denis, MICHEL Antoine	Antoine MICHEL, laboureur, de Rimeize, a vendu à Denis BOURCIER, dudit lieu, la partie d'un bois (confronts) qu'il possède en indivis avec ce dernier.
3 E 13981 Me B. Valentin /0316	1632/12/28	Quittance	Rimeize (Hauteville), le Malzieu (Mialanette)	BOURCIER Etienne et Denis	Denis BOURCIER, de Mialanette [écrit "Myalonettes"] (le Malzieu), a reçu d'Etienne BOURCIER, son neveu, de Hauteville (Rimeize), 48 livres sur la somme contenue dans la rémission d'un pastoral faite par ledit Denis audit Etienne devant Me Jean VALENTIN, notaire de St-Chély.
3 E 13981 Me B. Valentin /0414	1632/10/18	Reçu	Rimeize (Hauteville), le Malzieu (Myalonnettes)	BOURCIER Etienne et Denis	Denis BOURCIER, de Myalonnettes (le Malzieu), a reçu d'Etienne BOURCIER, son neveu, de Hauteville (Rimeize), 14 livres sur la somme contenue dans la rémission d'un pastoral faite par ledit Denis audit Etienne devant Me Jean VALENTIN, notaire de St-Chély.
3 E 13980 Me B. Valentin /9763	1627/08/06	Testament	Rimeize	BOURCIER Imberte	Imberte BOURCIER, femme de Barthélemy BOUCHARD, de Rimeize, malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de ses prédécesseurs. A Isabelle, Jeanne et Imberte BOUCHARD, ses filles, sept-vingt-dix livres et 2 robes à commencer à payer quand se marieront. Rente en faveur de son mari pour le cas où il ne pourrait demeurer avec l'héritière. Rente aussi pour Jeanne GRIMAL, sa mère, dans la même éventualité. Héritière universelle, Marguerite BOUCHARD, sa fille aînée, qui vit dans la maison de la testatrice avec Jean BOULET, son mari.
3 E 13978 Me B. Valentin /9328	1614/02/27	Accord	Rimeize (le bourg, le Mazel)	BOURCIER Imberte, RAMADIER Vidal	Il y a procès en instance au tribunal de Nîmes entre Imberte BOURCIER, femme de Barthélemy BOUCHARD, de Rimeize, demandeur, et Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (ibidem), défendeur. Selon la demanderesse, Jeanne GRIMAL, sa mère, avait vendu un pré (confronts) à feu Jean RAMADIER, père du demandeur. Parmi les arguments, elle ne pouvait pas le vendre, n'ayant que 2 ou 3 ans à la date de la vente. Finalement, accord amiable.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9251	1613/11/04	CM	Rimeize (St-Prejet), la Fage-St-Julien (Aubuges)	BOURCIER Jacques, BONNEFOY Jeanne	Jacques BOURCIER, fils d'Antoine BOURCIER et de Marguerite BUFFIER, de St-Prejet (Rimeize), avec Jacques BONNEFOY [écrit "BONNAFFÉ"], fille de Pierre BONNEFOY et de Catherine BOURCIER, d'Aubuges (la Fage-St-Julien). La dot : 300 livres, 1 vache pleine, 4 fèdes, 4 robes, le lit dotal garni de 2 couvertures et de 2 draps, les habits menus. Le père du fiancé lui fait donation d'un chazal de maison avec courtilage, sis à Mazeirac, ainsi que plusieurs terres (confronts). En contre-partie, le donataire devra finir de payer la dot que son père et lui ont faite à Philippe (F) BOURCIER, soeur du donataire, en son CM passé avec Vidal COURNUT, de Mialanes, devant Me BUFFIER, notaire du Malzieu. Parmi les témoins, Denis BOURCIER, de Rimeize.
3 E 13981 Me B. Valentin /0252	1632/01/07	Quittance	Rimeize (le Rouchat, le Mazel)	BOURCIER Jacques, RAMADIER Jean	Jean RAMADIER, charpentier, du Mazel (Rimeize), a reçu de Jacques BOURCIER, fils de Jean, du Rouchat (ibidem), la dernière échéance de remboursement d'une dette faite par son père (obligation devant Me MOUSSIER).
3 E 13981 Me B. Valentin /0344	1632/05/09	Permutation	Rimeize (le Rouchat)	BOURCIER Jacques, TEISSIER Antoine	Jacques BOURCIER, fils de Jean, et Antoine TEISSIER, fils de feu Jean, tous deux du Rouchat (Rimeize), procèdent à un échange de biens (confronts).
3 E 13981 Me B. Valentin /0345	1632/05/09	Acquisition	Rimeize (le Rouchat)	BOURCIER Jacques, TEISSIER Antoine	Antoine TEISSIER, du Rouchat (Rimeize), a vendu un jardin (confronts) à Jacques BOURCIER, dudit lieu.
3 E 13981 Me B. Valentin /0359	1632/05/23	Acquisition	Rimeize (le Rouchat)	BOURCIER Jean	Jean PONSONNAILLES, laboureur, du Rouchat (Rimeize), a vendu un jardin à Jean BOURCIER dit BEAUME, dudit lieu. Parmi les confronts, le moulin de Pierre ATTRAZIC.
3 E 13981 Me B. Valentin /0184	1631/06/30	CM	Rimeize, la Fage-St-Julien	BOURCIER Jean, BONNIOL Jeanne	Jean BOURCIER, fils de Denis BOURCIER, de Rimeize, avec Jeanne BONNIOL, veuve de Jean VAYLET, de la Fage-St-Julien. La fiancée est assistée d'Astruge BONNEFOY [écrit "BONNAFE"], sa mère. La fiancée se constitue elle-même en tous ses biens.
3 E 13981 Me B. Valentin /0260	1632/01/18	Acquisition	Rimeize (le Rouchat)	BOURCIER Jean, PONSONNAILLES Jean	Jean PONSONNAILLES, [travailleur], du Rouchat (Rimeize), a vendu un pré (confronts) à Jean BOURCIER dit BEAUME, dudit lieu. Ceci lui permet d'effacer 2 obligations (voir références et personnes citées). En post-scriptum, un pacte de rachat.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /9913	1609/10/05	Quittance		BOURCIER Jean, RAMADIER Jean, PAGÈS Antoine	Jean BOURCIER et Jean RAMADIER, son filiâtre, attestent avoir été entièrement payés par Antoine PAGÈS, du Mazel [Rimeize], de ce qu'il devait pour un arrentement.
3 E 13980 Me B. Valentin /9929	1628/05/14	Donation	Rimeize (le Rouchat)	BOURCIER Jean, SIVADON Jeanne	Jeanne SIVADON [écrit "CIVADON"], veuve de Jean BOURCIER dit BEAUME, du Rouchat (Rimeize), avait fait donation de la moitié de ses biens à Jean BOURCIER, son fils, se réservant l'autre moitié pour payer la légitime des autres enfants, feu Jeanne BOURCIER et Vidal BOURCIER [pour ce dernier, voir acte du 14/04/1628, même registre]. Elle fait, ce jour, donation du reste de ses biens audit Jean BOURCIER. Celui-ci devra nourrir sa mère et l'entretenir jusqu'à la fin de ses jours.
3 E 13979 Me B. Valentin /362	1621/09/18	Testament	Rimeize (Hauteville)	BOURCIER Jeanne	Jeanne BOURCIER, veuve de Jean PELISSIER, native de Hauteville (Rimeize), habitant à présent au bourg, malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Denis PELISSIER, son fils, 20 livres à commencer à payer quand il aura l'âge voulu. A Marie PELISSIER, sa fille, 75 livres, à payer dans les 4 ans, sauf si l'héritière universelle se marie avant. Elle y ajoute du bétail, 4 draps, 1 meuble et des ustensiles et lui promet de pouvoir habiter l'étable avec son frère si elle ne peut cohabiter avec l'héritière. Héritière universelle, Jeanne PELISSIER, son autre fille. Parmi les témoins, Denis et Barthélemy BOURCIER, frères de la testatrice.
3 E 13981 Me B. Valentin /0095	1631/05/05	Bail en paiement	St-Alban (Limbertès), Rimeize (Hauteville)	BOURCIER Jeanne et Barthélemy	Barthélemy BOURCIER, laboureur, de Hauteville (Rimeize), donne en solution de paiement à Jeanne BOURCIER, sa sœur, veuve de Jean de ROUX, de Limbertès (St-Alban), un champ (confronts). Ceci correspond à ce qu'il lui reste à payer de la dot qu'il fit à sa sœur [notaire non indiqué].
3 E 13979 Me B. Valentin /145	1620/03/27	Revente	Rimeize (Hauteville)	BOURCIER Jeanne, CONSTAND Jeanne	Feu Jean PELISSIER, qui habitait Hauteville (Rimeize), avait vendu à feu Durand PEZON, dudit lieu, un champ qui faisait partie des biens dotaux de sa femme, Jeanne BOURCIER. Celle-ci entreprend d'attaquer la vente. Finalement, accord amiable, ce jour, entre elle et Jeanne CONSTAND, veuve dudit PEZON. Cette dernière restitue le champ.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9546	1615/10/31	Accord	Rimeize	BOURCIER Jeanne, DELMAS Jeanne et Jean	Les parties : Jeanne BOURCIER, veuve de Raymond DELMAS, et Jeanne DELMAS, leur fille, d'une part, et Jean DELMAS, leur fils et frère, d'autre. Les premiers réclament au second le remboursement des sommes qu'ils ont consacrées au paiement des dettes faites par ledit feu Raymond. Finalement accord amiable. Personne citée : feu Pierre DANIEL, mari de Jeanne BOURCIER.
3 E 13978 Me B. Valentin /9385	1614/10/22	Legs (quittance)	Rimeize (Hauteville)	BOURCIER Jeanne, PELISSIER Jean	Jeanne BOURCIER, veuve de Jean PELISSIER, de Hauteville (Rimeize), a reçu de Jean PELISSIER, dudit lieu, fils de feu Antoine PELISSIER et héritier de feu Catherine PELISSIER, 2 brebis de port que cette dernière légua à Denis PELISSIER, fils de ladite Jeanne BOURCIER, en son testament dicté [le 28/04/1614 - même registre] au présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9739	1627/05/02	Testament	Rimeize (Fraissinoux)	BOURCIER Marie	Marie BOURCIER, veuve de Jacques PEYTAVIN, de Fraissinoux (Rimeize), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de ses prédécesseurs. A Jean et autre Jean PEYTAVIN, ses enfants, 30 livres, 3 brebis pleines et 2 agneaux, à payer quand ils se marieront. A Marie JULLIEN, dudit lieu, fille de Pierre, 1 agneau et 3 setiers de blé. Héritière universelle, Jeanne PEYTAVIN, son autre fille. Comme ses enfants sont en bas âge, elle désigne comme tuteurs Denis BOURCIER, de Malavieillettes, et Pierre JULLIEN, son filiâtre, de Fraissinoux.
3 E 13979 Me B. Valentin /086	1619/02/07	Pacte	Rimeize (Fraissinoux)	BOURCIER Marie, PEYTAVIN Jeanne	Marie BOURCIER, veuve de Jacques PEYTAVIN, de Fraissinoux (Rimeize), constate que son mari, par testament, a laissé de lourdes charges, faisant plusieurs legs et confirmant la pension qu'il lui avait promise lors de leur CM. Elle voit aussi que Jacques PEYTAVIN, son filiâtre, héritier dudit feu Jacques, son père, avait cédé l'héritage à Jeanne PEYTAVIN, sa soeur. Ladite BOURCIER cède elle-même sa pension à ladite Jeanne, sa filiâtre, qui accorde en échange diverses choses à sa belle-mère, s'engageant, en particulier, à nourrir, entretenir, vêtir et chauffer le petit enfant qu'elle a eu avec ledit feu Jacques.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9930	1628/04/14	Pacte	Rimeize (le Rouchat)	BOURCIER Vidal et Jean	Jean BOURCIER dit BEAUME, du Rouchat (Rimeize), donne l'autorisation à son frère, Vidal BOURCIER, de faire bâtir une maison qui s'appuiera sur le mur de la sienne. Il fera faire à ses frais la couverture en tuiles et fournira le bois de la charpente. Il lui donnera aussi la pierre qu'il a récupérée de la maison de feu Peyronne SARRAZIN ainsi que les chevrons, la paille et le pignon de sa grange. C'est façon pour ledit Jean de rembourser un prêt que son frère lui avait fait.
3 E 13980 Me B. Valentin /9926	1628/04/14	Droits (quittance)	Rimeize (le Rouchat)	BOURCIER Vidal et Jean, SIVADON Jeanne	Jeanne SIVADON [écrit "CIVADON"], veuve de Jean BOURCIER dit BEAUME, et Jean BOURCIER, son fils et donataire, du Rouchat (Rimeize), donnent à Vidal BOURCIER, leur fils et frère, ses droits de légitime et sa part dans la succession de feu Perronne BOURCIER, sa soeur, décédée ab intestat. Lors de son mariage il n'avait bénéficié de rien. Il reçoit un bois ou hermas, un bout de chenevière, un pré, la moitié d'un champ, une autre moitié de champ et 3 jardins (confronts).
3 E 13980 Me B. Valentin /9931	1628/05/14	Acquisition	Rimeize (le Rouchat)	BOURCIER Vidal, TEISSIER Jean	Jean TEISSIER, laboureur, du Rouchat (Rimeize), a vendu à Vidal BOURCIER dit BEAUME, dudit lieu, un morceau de jardin (confronts) sur lequel ledit Vidal fera bâtir sa maison.
3 E 13977 Me B. Valentin /057	1609/05/10	Arbitrage sur les droits maternels	Fontans (Chabanes-Planes)	BOURDIOL Etienne et Jean	Etienne et Jean BOURDIOL, frères, de Chabanes-Planes (Fontans), ont un différend sur les droits maternels. Ils décident de s'en remettre à l'arbitrage de sage homme Vidal SABATIER, du Rouget [St-Alban], choisi par ledit Etienne, demandeur, et Jean CLAUSON, de Limagne [ibidem] pour le défendeur.
3 E 13981 Me B. Valentin /0310	1632/07/05	Accord	Fontans (Chabanes), Rimeize	BOURDIOL Etienne, BOURCIER Jean	Jean BOURCIER, de Rimeize, fils et héritier de feus Denis BOURCIER et Agnès QUET, a assigné "en desistat" Etienne BOURDIOL, de Chabanes (Fontans), à cause d'un pré que ce dernier avait acquis dudit Denis et qui, étant des biens dotaux de ladite QUET, ne pouvait pas être vendu. Finalement, accord amiable.
3 E 13980 Me B. Valentin /9719	1627/04/13	Quittance	Fontans (Chabanes-Planes, les Estrets)	BOURDIOL Etienne, CHARDENOUX Pierre, GIBELIN Pierre	Pierre GIBELIN, laboureur, des Estrets (Fontans), a reçu d'Etienne BOURDIOL et Pierre CHARDENOUX, de Chabanes-Planes (ibidem), la somme contenue en la sentence obtenue contre Jean BOURDIOL et Jacques CHARDENOUX, fils desdits.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9190	1613/06/14	Accord	Fontans (Chabanes-Planes)	BOURDIOL Etienne, Guillaume et Jean	Etienne et Guillaume BOURDIOL, frères, habitants de Chabanes-Planes (Fontans), ont un différend avec Jean BOURDIOL, leur frère, dudit lieu, héritier de leur défunt père. Ce dernier, selon les demandeurs, avait laissé une belle et ample métairie dont il reviendrait à chacun d'eux 1/14ème, compte-tenu du nombre d'enfants. Les 3 frères, pour régler leur différend, font appel à 2 arbitres, maîtres Pierre IMBERT et Jacques LABRE, docteurs en droit du Malzieu. Ils rendent leur sentence arbitrale et procèdent au partage des biens (confronts). Le style de la sentence est intéressant.
3 E 13981 Me B. Valentin /0236	1631/12/05	Acquisition	Fontans (Chabanes-Planes)	BOURDIOL Etienne, ROUSSET Françoise, SAVAJOL Aymar	Aymar SAVAJOL, laboureur, de Chabanes-Planes (Fontans), en son nom et en celui de Françoise ROUSSET, sa femme, a vendu un champ (confronts) à Etienne BOURDIOL, maçon, dudit lieu.
3 E 13977 Me B. Valentin /0005	1610/00/00	Acquisition	Fontans (Chabanes, Lestival, les Estrets)	BOURDIOL Etienne, ROUSSET Jean, GRAS Marie	[Le début de l'acte est au f° 264 R° manquant.] Jean ROUSSET dit BESSON, de Lestival (Fontans), et Marie GRAS, veuve de Jean ROUSSET, habitant en son vivant les Estrets (ibidem), ont vendu un champ (confronts) à Etienne BOURDIOL, de Chabanes (ibidem).
3 E 13981 Me B. Valentin /0274	1632/02/20	CM	La Fage-Montivernoux (les Fournets), Rimeize (le Vestit)	BOUSSUGE Jean, NEGRE Jeanne	Jean BOUSSUGE, tisserand, fils de feu Jacques BOUSSUGE et de Catherine MURET, des Fournets (la Fage-Montivernoux), avec Jeanne NEGRE, fille de feus Jean NEGRE dit VESTIT et de Gabrielle JOUVE, du Vestit (Rimeize). Le fiancé est assisté de Jean BOUSSUGE, son frère ; la fiancée, de Jean JOUVE, de Chancelades (Aumont), son tuteur, car, tout en étant "dame et maîtresse de ses biens", elle n'a pas atteint l'âge de 25 ans. La fiancée se constitue en tous ses biens. Le fiancée devra lui apporter 600 livres. Les parents de la fiancée sont morts en 1629 de la "maladie contagieuse".
3 E 13978 Me B. Valentin /9541	1615/07/08	Accord	Prinsuéjols (Soulages), Rimeize (le Rouchat)	BOUT Guillaume, BRUN Guillaume	Il y a différend à propos d'un arrentement entre Guillaume BOUT, de Soulages (Prinsuéjols), demandeur, d'une part, et Guillaume BRUN, habitant du Rouchat [Rimeize], rentier du prieur de Prinsuéjols, défendeur, d'autre. Finalement, accord amiable.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9948	1628/09/08	Dot (reconnaissance ou quittance)	Aumont (Buffeyrettes), les Bessons	BOUT Jean, MOURGUE Pierre+, VALETTE Jeanne, VALENTIN Pierre	Pierre VALENTIN, charpentier, des Bessons, en son nom et en celui de Jeanne VALETTE, sa femme, a reçu de Jean BOUT, couturier, de Buffeyrettes (Aumont), 30 livres que feu Pierre MOURGUE, dudit lieu, leur constitua en leur CM passé devant le présent notaire. Ledit BOUT et Pierre MOURGUE, fils dudit feu Pierre, sont tenanciers des biens de ce dernier.
3 E 13981 Me B. Valentin /0367	1632/06/24	Bail en paiement	Aumont (Buffeyrettes), Rimeize (Bigoze)	BOUT Jean, SAVAJOL Jacques, CROS Agnès	Jacques SAVAJOL, maçon, habitant de Bigoze (Rimeize), en son nom et en celui d'Agnès CROS, sa femme, obtient de rembourser en fonds (confronts) une dette de feu Pierre CROS, père d'Agnès, envers Jean BOUT, couturier et laboureur, de Buffeyrettes (Aumont). fait au Plnt-des-Estrets (ibidem), maison de Jeanne SAVAJOL. Parmi les témoins, François SAVAJOL, de Chabanes-Planes (Fontans).
3 E 13980 Me B. Valentin /9785	1627/06/11	Ratification	La Fage-St-Julien, les Bessons (Veyres), Aumont	BOYER Barthélemy, PLANES Jean, GUYONNET Catherine	Sont présents, Barthélemy BOYER, de la Fage-St-Julien, un des tuteurs des enfants de feu Jean VEYRES, de Veyres (les Bessons), et Jean PLANES, d'Aumont, oncle desdits enfants et mari de Catherine GUYONNET, ici présente. Ils se réfèrent au fait que Antoine BOUCHARENC, de Veyres, autre tuteur des enfants, et noble Philibert d'APCHER, seigneur à présent de Vabres, jadis seigneur du mandement des Bessons, leur tuteur honoraire, ont consenti qu'un contrat de mariage soit passé devant le présent notaire [même registre] entre Marguerite VEYRES, fille dudit Jean, et François GRANIER, Me charpentier, de Bergougnoux (Fontans). N'ayant pu eux-mêmes être présents au CM, ils le ratifient.
3 E 13981 Me B. Valentin /0158	1631/02/21	Testament	Fontans (les Estrets)	BOYER Claire	Claire BOYER, veuve de Raymond SAINT-LEGER, des Estrets (Fontans), malade, désigne pour sa sépulture, au cimetière de l'église St Jean, des Estrets, la tombe de ses prédécesseurs. Héritière universelle, Isabelle SAINT-LEGER, sa fille, femme de Jean TROUCELIER, de Tiracols (Javols). Legs à Claire POUTOUT, sa nièce, des Estrets. Evocation de feu Claire SAINT-LEGER, fille de la testatrice, et de feu N.N. BOYER, frère de la testatrice, ainsi que d'Antoine BOYER, autre frère. Legs à N.N. SAINT-LEGER, son neveu, fils de feu Barthélemy. Evocation de Marguerite MALIGE, mère dudit SAINT-LEGER. Fait et récité aux Estrets, dans la maison des hoirs de feu Barthélemy SAINT-LEGER, fils de la testatrice. [Sur ces SAINT-LEGER, BOYER et POUTOUT, voir le testament de François SAINT-LEGER dans 3 E 13978, même notaire, le 02/09/1615 - relevé par Roger Duranté].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9503	1615/06/23	CM	Rimeize, Albaret-Ste-Marie (Arfeuille)	BOYER Jean, BASSET Marguerite	Jean BOYER, fils de Pierre BOYER et d'Antoinette CHALVET, de Rimeize, avec Marguerite BASSET, fille de Pierre BASSET, d'Arfeuille (Albaret-Ste-Marie). La dot : six-vingt-dix livres, 1 vache pleine, 2 robes garnies. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens aux conditions habituelles, dont l'usufruit leur vie durant et un seul pot et foyer avec le jeune couple. [mariage célébré religieusement le 06/09/1615 comme l'indique la reconnaissance de dot faite à cette date - même registre].
3 E 13981 Me B. Valentin /0218	1631/09/18	CM	Rimeize, St-Chély (Moussiers)	BOYER Jean, DUROC Catherine	Jean BOYER, maçon, fils de feus Pierre BOYER et Antoinette CHALVET, qui, en leur vivant, étaient de Rimeize, avec Catherine DUROC [écrit "DEL ROC" et "DEL ROUC"], veuve d'Antoine JOUGLAS, fille de feu Barthélemy DUROC et d'Antoinette CHALVET, de Moussiers (St-Chély). Le fiancé est assisté de Louis CHEVALIER, de St-Chély, son beau-frère ; la fiancée, de sa mère. La fiancée se constitue elle-même en tous ses biens et le fiancé y mêlera les siens.
3 E 13979 Me B. Valentin /401	1621/12/26	CM	Rimeize, St-Alban (la Roche)	BOYER Jean, SAVAJOL Béatrice	Jean BOYER, fils de Pierre BOYER et d'Antoinette CHALVET, de Rimeize, avec Béatrice SAVAJOL, fille de feu Vidal SAVAJOL et de Jeanne GIBELIN, de la Roche (St-Alban). La dot est constituée par ladite GIBELIN et par Pierre GRAS, dudit lieu, son gendre. De la part de la mère, 200 livres, 1 vache pleine, 5 brebis pleines, 3 robes, le lit dotal garni d'une couverture en laine, d'une gazène et de 2 draps, et les accessoires du vêtement ; de la part dudit GRAS, 100 livres. Le père du fiancé confirme la donation qu'il lui fit. Parmi les témoins, un Jean GIBELIN, du Rouget [St-Alban], et un Antoine SAVAJOL, couturier, de Chabanes-Planes [Fontans].
3 E 13979 Me B. Valentin /325	1621/05/03	Acquisition	Rimeize	BOYER Pierre et Jean, BOURCIER Denis	Denis BOURCIER, travailleur, de Rimeize, a vendu un champ (confronts) à Pierre et Jean BOYER, père et fils, dudit lieu.
3 E 13979 Me B. Valentin /9965	1619/01/25	Lodz	Rimeize	BOYER Pierre et Jean, MAZEL (du) Guillaume	Noble Guillaume du MAZEL, seigneur du Pivoul et co-seigneur de Rimeize, applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Pierre et Jean BOYER, père et fils, de Rimeize, devant le présent notaire. Parmi les signataires, Me Henri BARRAU, notaire royal de Mende.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9726	1627/01/26	Fidei-commis (rémission de)	Rimeize	BOYER Pierre, Jean+ et autre Pierre	Pierre BOYER, de Rimeize, se voyant malade, exécute la volonté de feu Jean BOYER, son fils, remet à Pierre BOYER, son petit-fils, filleul et pupille, fils dudit Jean, l'héritage que son dit fils lui a laissé en fidei-commis.
3 E 13979 Me B. Valentin /9993	1619/06/24	Testament	Rimeize (le Vestit)	BRASSAC Jacques	Jacques BRASSAC, laboureur, du Vestit (Rimeize), malade, veut être inhumé au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A sa sœur, Catherine BRASSAC, femme de Guillaume BOUT, de Soulages, 3 livres, ainsi qu'à Jacques ROME, son filleul, de Couffignet. A Catherine BRASSAC, habitante de Couffignet, 5 sols [parenté non indiquée]. A Etienne BRASSAC, son frère, des Huttes (Aumont), 3 livres, ainsi qu'à Gounette CHASTANG, sa cousine, de Sarrouillet (Rimeize). Héritière universelle, Marguerite SARRAZIN, sa femme, en fidei-commis à restituer à Catherine BRASSAC, sa sœur, femme de Jean SARRAZIN, de Sarrouillet.
3 E 13981 Me B. Valentin /0055	1631/01/22	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Vestit), St-Chély (Espouzolles)	BRASSAC Jean, MIALANES Astruge et Vidal	Jean BRASSAC, d'Espouzolles (St-Chély), en son nom et en celui de Astruge MIALANES, sa femme, a reçu de Vidal MIALANES, son beau-frère, du Vestit (Rimeize), 17 livres sur la dot faite par ce dernier au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9383	1614/10/18	Accord	Rimeize (Hauteville)	BRASSAC Jean, PELISSIER Jean	Il y a procès en instance entre Jean PELISSIER, héritier de feu Catherine PELISSIER, de Hauteville (Rimeize), demandeur, d'une part, et Jean BRASSAC, dudit lieu, poursuivi comme héritier de feu Jean PELISSIER, mari de ladite PELISSIER, d'autre. Selon le demandeur, ladite Catherine PELISSIER l'avait désigné comme héritier. Or, autre feu Jean PELISSIER, son mari, lui avait reconnu 3 setiers de seigle, 4 livres et 1 vache à quoi devaient s'ajouter 30 livres pour la garantie en cas de décès du mari. C'est ce qu'a réclamé en justice et obtenu le demandeur. Arguments du défendeur puis accord amiable. En notes marginales, 2 quittances de 1617.
3 E 13979 Me B. Valentin /9998	1619/07/15	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fau-de-P. (Granigoules), la Fage-Montivernoux (Grandviala-le-Vieux)	BRESCHET Antoine et Guillaumette, BIRON Jean et autre Jean, VEYRES Astruge	Jean BIRON et Astruge VEYRES, mariés, de Grandviala-le-Vieux (la Fage-Montivernoux), en leur nom et en celui de Jean BIRON et Guillaumette BRESCHET, leurs fils et belle-fille, ont reçu d'Antoine BRESCHET, de Granigoules (Fau-de-Peyre), père de Guillaumette, sept-vingt-dix livres et autres choses sur la dot promise à sa fille lors de son CM passé avec Jean BIRON fils devant Me Jean ALLO, notaire d'Aumont [le 28/06/1619 dans 3 E 19 relevé par Roger Duranté].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /375	1621/10/12	Achat	Fau-de-P. (Granigoules, Rimeizenc)	BRESCHET Antoine, PROUZET Antoine	Antoine PROUZET, laboureur, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), a vendu 2 terres (confronts) à Antoine BRESCHET, laboureur, de Granigoules (ibidem).
3 E 13979 Me B. Valentin /331	1621/05/03	Donation	Fau-de-P. (Sallèles)	BRESCHET Blaise et Jeanne	Jeanne BRESCHET, de Sallèles (Fau-de-Peyre), récompense les services reçus de Blaise BRESCHET, dudit lieu, [parenté non indiquée] , en lui faisant donation d'un pré pour y faire édifier une maison à côté de celle de la donatrice. Elle y ajoute 30 livres qu'il prendra sur ses biens à la fin de ses jours. Parmi les témoins, Jean FOURNIER dit RICHARD, dudit lieu, qui était déjà présent tout-à-l'heure au CM de Pierre BRESCHET, fils naturel de Jeanne [même registre].
3 E 13979 Me B. Valentin /333	1621/05/03	Rémission	Fau-de-P. (Sallèles)	BRESCHET Claude et Blaise	Blaise BRESCHET, de Sallèles (Fau-de-Peyre), cède à Claude BRESCHET, charpentier, fils de Jeanne BRESCHET, dudit lieu, le pré et les 30 livres dont cette dernière lui a fait donation ce jour, devant le présent notaire [même registre].
3 E 13979 Me B. Valentin /329	1621/05/03	CM	Les Bessons, Fau-de-P. (Sallèles)	BRESCHET Pierre, CHALVET Catherine	Pierre BRESCHET, charpentier, de Sallèles (Fau-de-Peyre), fils naturel de Jeanne BRESCHET, avec Catherine CHALVET, fille de Jean et d'Agnès BALDROT, des Bessons. La dot : douze-vingt-quinze livres, 1 velle, 4 brebis avec leur agneau, le lit garni d'un " chardens ", 1 couverture en laine de St-Flour et "le bois châlit" [= les bois de lit] et les habillements menus.
3 E 13977 Me B. Valentin /9978	1610/08/26	Legs (quittance)	Ste-Eulalie (Ferluguet), Rimeize (le Mazel)	BRINGER Blaise, CONSTAND Claude	Claude CONSTAND, laboureur, du Mazel (Rimeize), a reçu de Blaise BRINGER [écrit "BRENGIER"], natif de Ferluguet (Ste-Eulalie), habitant à présent St-Vincent en Languedoc (Sumène-30), diocèse de Montpellier, 15 livres léguées par feu Antoine BRINGER, son frère, de Ste-Eulalie, à Antoine CONSTAND, fils dudit Claude, par testament dicté à Me GIBERT, notaire de Sommières-30. Ledit Antoine CONSTAND est trop jeune pour pouvoir gérer lui-même cette somme.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9955	1628/10/03	Accord	Aumont (Buffeyrettes), Rimeize (le Vestit)	BRINGER Jean, NEGRE Jean	Jean BRINGER [ecrit BRENGIER], demeurant à Buffeyrettes (Aumont), demandeur, a un différend avec Jean NEGRE, du Vestit (Rimeize). Au CM du demandeur avec feu Isabelle NEGRE, du Vestit, sœur dudit Jean NEGRE et fille de feu Jean NEGRE, ce dernier avait fait donation à sa fille de la moitié de ses biens. Faute de descendants, les biens revinrent au donateur par droit de reversion. Puis le même donateur, ledit feu Jean NEGRE, confirma la donation audit Jean BRINGER lors du remariage de celui-ci avec Claude VIGIER. C'est ce que le demandeur veut récupérer contre ledit Jean NEGRE, fils dudit feu donateur. Ce dernier refuse pour plusieurs raisons (voir détails). Finalement, accord amiable, ce jour. Le demandeur renonce et se satisfait des 32 livres que lui paiera le défendeur.
3 E 13978 Me B. Valentin /9515	1615/05/05	Accord	Fau-de-P. (Salelles), St-Chély	BROS Catherine, VEYRES Jean, BONNET Antoine, BOISSONNADE Jean, GUY Blaise, PAGÈS Louis	Devant la Cour ordinaire de la Fage-Montivernoux pour le seigneur d'Aubrac, il y a procès en instance entre Catherine BROS, veuve de Jean CHALVET, de Salelles (Fau-de-Peyre), qui habite à présent au bas pays de Languedoc, demanderesse, d'une part, et Me Antoine BONNET, praticien, lieutenant de juge du mandement de Mont Alhérac, habitant de St-Chély d'Apcher, Jean BOISSONNADE, de Salelles, Blaise GUY, de Fau, Louis PAGÈS, de Salelles, défenseurs, d'autre. Catherine BROS a chargé Jean VEYRES, son beau-frère, de Veyres (les Bessons), de la représenter. Selon la demanderesse, feus Louis et Jean CHALVET, père et fils, lui avaient reconnu 215 livres, 3 setiers de seigle, 1 vache avec son veau, 4 bêtes à laine (2 pleines et 2 vassives), 2 draps et 1 gonnelle. Rien n'ayant été payé, elle fit saisir une maison et des terres (voir liste et confronts). Les défenseurs disaient les avoir acquises desdits CHALVET. Finalement, accord amiable, ce jour. Note marginale non datée : une copie "à mademoiselle BONNET".
3 E 13978 Me B. Valentin /9144	1613/01/19	Partage	Fau-de-P. (Rimeyzenc)	BROS François, ASTRUC Antoine	Antoine ASTRUC et François BROS, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), avaient, devant Me RAMPAN, acheté à deux, par moitié, un esconson de métairie appartenant à Antoine et Alibert DELCROS. Aidés de 2 prudhommes, ils procèdent au partage, ce jour (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0383	1632/07/09	Acquisition	Fau-de-P. (Charmals), les Bessons (Veyres)	BROS Jacques, BOUCHARENC Antoine	Antoine BOUCHARENC, laboureur, de Veyres (les Bessons), a vendu une terre (confronts) à Jacques BROS, laboureur, de Charmals (Fau-de-Peyre). Paiement en espèces et par effacement de plusieurs dettes (précaires et obligations). En post-scriptum, pacte de rachat.
3 E 13981 Me B. Valentin /0042	1631/01/05	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fau-de-P. (les Salhens), Rimeize (le Rouchat)	BROS Jean et Jeanne, GARDELLE Jean et Barthélemy	Jean et Barthélemy GARDELLE, père et fils, du Rouchat (Rimeize), en leur nom et en celui de Jeanne BROS, femme de Barthélemy, ont reçu de Jean BROS dit DALH, des Salhens (Fau-de-Peyre), 60 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire et Me ASTRUC.
3 E 13977 Me B. Valentin /039	1609/05/04	Accord	Fau-de-P. (Salhens, le bourg)	BROS Jean, ASTRUC Antoine	Il y a procès en instance devant les ordinaires du Fau-de-Peyre entre Jean BROS, de Salhens (ibidem), demandeur, et messire Antoine ASTRUC, prêtre et vicaire de la paroisse, défendeur. Le différend porte sur un bois. Finalement, accord amiable.
3 E 13981 Me B. Valentin /0045	1631/01/17	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Rouchat), St-Chély	BRUN Guillaume et Anne, CHABANON Catherine, MICHEL Jean	Messire Jean MICHEL, praticien, de St-Chély, en son nom et en celui d'Anne BRUN, sa femme, a reçu de ses beaux-parents, honorable homme messire Guillaume BRUN et Catherine CHABANON, du Rouchat (Rimeize), une robe rose de Nîmes [vraisemblablement en soie] garnie d'un cotillon écarlate et de 4 boucles de velours, un lit en noyer garni de coutil, d'un traversin rempli de plumes, d'une paire de draps et deux couvertures de Languedoc, de rideaux et courtines de cadis vert brun avec passements en laine ; une jument à poil rouge valant 60 livres, 30 bêtes à laine engrossées, une paire de boeufs de labour (60 livres) et 3 vaches (60 livres aussi); la jouissance pendant 8 ans d'une maison que ledit BRUN possède à St-Chély ; enfin, 200 livres.
3 E 13977 Me B. Valentin /9989	1610/08/08	Acquisition	St-Chély, Rimeize (le Rouchat), Nîmes	BRUN Guillaume, DERBOUZE Isaac	Présent, honorable homme messire Guillaume BRUN, du Rouchat (Rimeize), a reçu procuration du 20/06/1610 (dont le texte est repris par cet acte) de son cousin, Me Isaac DERBOUZE, docteur en droit, avocat à la Cour du sénéchal de Nîmes et Beaucaire [habitant Nîmes]. Ce dernier l'a chargé de vendre une maison. L'acheteur est Pierre AURIAC, marchand, de St-Chély. En marge, quittances des 12/03/1611 et 1612.
3 E 13977 Me B. Valentin /9939	1610/03/21	Acquisition	Rimeize (le Rouchat), St-Chély	BRUN Guillaume, ENGELVIN Antoine	Messire Antoine ENGELVIN dit FAURE, habitant de St-Chély, a vendu 3 champs (confronts) à honorable homme messire Guillaume BRUN, du Rouchat (Rimeize).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0047	1631/01/18	Accord	Rimeize (le Rouchat)	BRUN Guillaume, habitants du Rouchat	Messire Guillaume BRUN, habitant du Rouchat (Rimeize), a assigné Jean et Barthélemy GARDELLE, Jean BOURCIER dit POUDEROUX et son fils, Jacques BOURCIER, Jean BOURCIER dit BEAUME, Jean TEISSIER, Jean DAVID, les hoirs de Guillaume PLANCHON, Jacques MARTIN et d'autres habitants du Rouchat. Le demandeur se plaint de n'avoir pas été payé de 1964 livres 12 sols et 6 deniers que lui doivent les habitants, conformément à la clôture des comptes entre eux et lui qu'il a déposée devant Mes Jean ALLO et Bertrand CHASTANG, notaires royaux d'Aumont. Finalement, accord amiable sur 1200 livres dont 600 livres payées par abandon audit BRUN d'un pâturage commun aux habitants. Note marginale du 04/04/1633 annulant cet accord.
3 E 13981 Me B. Valentin /0262	1632/02/03	Acquisition	Rimeize (le Rouchat)	BRUN Guillaume, PONSONNAILLES Jean	Jean PONSONNAILLES, [travailleur], du Rouchat (Rimeize), a vendu un champ (confronts) à honorable homme messire Guillaume BRUN, dudit lieu. Ceci lui permet d'effacer 1 obligation (voir références et personnes citées).
3 E 13981 Me B. Valentin /0382	1632/09/26	Quittance	Rimeize (Pontarchat, Mazeirac, le Rouchat)	BRUN Guillaume, SARRAZIN Marguerite, PELLEGRIN Isabelle	Honorable homme messire Guillaume BRUN, du Rouchat (Rimeize), pour et au nom de Marguerite SARRAZIN, sa nièce, de Mazeirac (ibidem), et de Isabelle PELLEGRIN, sa chambrière, d'une part, et Jean BUFFIER, fils de feu Guillaume, de Pontarchat (ibidem), en son nom et en celui de Philippe BUFFIER, sa soeur, d'autre, renoncent au procès qui les opposait sur des obligations consenties par ledit feu Guillaume BUFFIER au profit desdites SARRAZIN et PELLEGRIN.
3 E 13979 Me B. Valentin /116	1619/12/11	Nouveau bail	Rimeize (le Rouchat)	BRUN Guillaume, SOULAGES (de) François	Contrat de nouveau bail par lequel Messire François de SOULAGES, seigneur et baron de Tolet, Castelnau et autres places, gouverneur de la comté de Rodez, comme légitime administrateur de la personne et des biens de ses filles, Jeanne et Marguerite de THOLET, veuf de Marguerite de Peyre, leur mère, accorde à Me Guillaume BARDON, docteur en droit et avocat au baillage de Gévaudan, absent, représenté par Me Guillaume BRUN, du Rouchat (Rimeize), le droit de prendre annuellement 15 charretées de bois dans un bois qui jouxte la métairie dudit seigneur. Ledit BARDON s'en servira pour le chauffage de la métairie qu'il possède aux Andes (Servières).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0302	1632/05/08	Bail en paiement	Rimeize (le Rouchat)	BRUN Guillaume, TEISSIER Antoine et Jean+	Antoine TEISSIER, fils et donataire de feu Jean, du Rouchat (Rimeize), cède des terres (confronts) pour rembourser à honorable homme messire BRUN, dudit lieu, ayant-droit et rémissionnaire de Marguerite SARRAZIN, veuve de Jean SINIERES, de Mazeirac (ibidem), une dette que lui et son père avaient contractée envers ladite SARRAZIN. La rémission sus-dite a été reçue par le présent notaire le 27/04 dernier.
3 E 13980 Me B. Valentin /9907	1628/03/27	Dot (reconnaissance ou quittance)	Aumont (Planes, le bourg)	BRUNET Antoine et Catherine, CHEVALIER Jacques, SARRAZIN Gervais	Gervais SARRAZIN, travailleur, d'Aumont, en son nom et celui de Catherine BRUNET, sa femme, a reçu d'Antoine BRUNET, son beau-père et de Jacques CHEVALIER, gendre de ce dernier, de Planes (Aumont), 55 livres sur la dot promise par ledit BRUNET au CM passé devant Me CHASTANG [le 14/11/1626 dans 3 E 743 relevé par Roger Duranté].
3 E 13979 Me B. Valentin /9972	1619/03/25	Testament	Rimeize (Mazeirac)	BUFFIER Etienne	Etienne BUFFIER, de Mazeirac (Rimeize), malade, veut être inhumé au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Hélix, Antoinette et Philippe (F) BUFFIER, ses filles, neuf-vingts livres, 1 vache pleine, 4 brebis, 2 robes, le lit dotal garni de 2 draps et 1 couvertures, à commencer à payer quand elles se marieront. A Jean et Guillaume BUFFIER, ses fils, 60 livres, dans les mêmes conditions. A Catherine BUFFIER, sa soeur, pour les services qu'elle lui a rendus, 30 livres. A tous ses autres frères et soeurs, 5 sols. Dispositions en faveur d'un éventuel enfant posthume. Héritière universelle, Antoinette POUDEROUX, sa femme, en fidei-commis à restituer à l'un des enfants.
3 E 13979 Me B. Valentin /059	1619/11/24	CM	Rimeize (le Mazel)	BUFFIER Pierre, MARTIN Catherine	Pierre BUFFIER, fils de feus Jean BUFFIER et Guillaumette RIEUTORT, du Mazel (Rimeize), avec Catherine MARTIN, fille de Jean MARTIN et d'Isabelle GIRARD, habitants dudit lieu. Le fiancé est d'âge suffisant pour n'avoir besoin d'être assisté de personne. Les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de leurs biens (voir liste des biens meubles et immeubles). C'est aux conditions habituelles. Le fiancé doit s'engager à apporter 36 livres ainsi que ses droits de légitime.
3 E 13978 Me B. Valentin /9221	1613/07/14	Acquisition	Fau-de-P. (Beauregard)	BUFFIER Raymond, MURET Pierre	Pierre MURET dit PONCHUT, de Beauregard (Fau-de-Peyre), vend une terre (confronts) à Raymond BUFFIER, habitant dudit lieu.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9909	1628/04/08	Donation (testament)	St-Alban le bourg, la Roche	CALVISSON Pierre, MERCIER Claude	Claude MERCIER, fille de feu Laurent, de la Roche (St-Alban), fait donation de tous ses biens à Pierre de CALVISSON, son fils naturel , habitant de St-Alban. Est évoquée la succession de feu Claude de CALVISSON, sa fille. Dispositions en faveur des autres enfants : Jean de CALVISSON, son autre fils, qui est hors du pays, Gabrielle et Gillette de CALVISSON, ses autres filles.
3 E 13981 Me B. Valentin /0165	1631/04/14	Acquisition	St-Chély d'Aubrac-12 (le Pouget), Fontans (Reyrols)	CAYLA Raymond, François et Antoine, BLANQUET Jean, PRADEL Marguerite	Jean BLANQUET et Marguerite PRADEL, mariés, de Reyrols (Fontans), ont vendu à François et Antoine CAYLA, absents, représentés par leur père, Raymond CAYLA, du Pouget, paroisse de Saint-Chély[-d'Aubrac]-12, diocèse de Rodez, un chazal de grange qu'ils possèdent audit lieu du Pouget (confronts).
3 E 13980 Me B. Valentin /9900	1628/03/20	Dot (reconnaissance ou quittance)	Albaret-Ste-Marie (la Garde), Fontans (Ponges)	CAZALEDÈS François, RIMEIZE Etienne	Etienne RIMEIZE, laboureur, de Ponges (Fontans), en son nom et en celui de Antoinette CAZALEDÈS, a reçu de François CAZALEDÈS, son oncle, de la Garde (Albaret-Ste-Marie), 37 livres 10 sols et 1 robe sur la dot promise par ce dernier au CM passé devant le présent notaire et devant Me CAZALEDÈS.
3 E 13981 Me B. Valentin /0153	1631/02/17	Accord	Fontans (Ponges), Albaret-Ste-Marie (la Garde)	CAZALEDÈS Antoinette et François	Il y a procès entre Antoinette CAZALEDÈS, habitante de Ponges (Fontans), femme d'Etienne RIMEIZE, fils d'Antoine RIMEIZE, demanderesse, d'une part, et François CAZALEDÈS, son oncle paternel, habitant à la Garde (Albaret-Ste-Marie), défendeur, d'autre. Selon la demanderesse, feu Jacques CAZALEDÈS, son père, possédait une belle et ample métairie à la Garde. Etant sa fille unique, elle devait être héritière universelle, sauf que le défendeur, profitant de sa minorité (moins de 25 ans), lui avait fait signer une renonciation moyennant 700 livres, brebis, vache, robes et lit qu'il lui constitua lors de son CM. Elle réclame aussi sa part de la succession de feu Françoise CAZALEDÈS, sa tante paternelle, femme de Guillaume CROUZAT, décédée ab intestat. Selon le défendeur, c'était lui que ledit feu Jacques avait désigné comme héritier universel en testant le 15/01/1602 devant Me MICHEL, notaire royal de St-Chély. Héritage grevé par les dettes du défunt et la légitime des frères et soeurs du défunt : Mathieu, Etienne, François, Catherine, Marguerite, Françoise et autre Catherine. Il y a aussi à payer la restitution de la dot de feu Philippe MATHIEU, femme du défunt. Quant à ladite Antoinette, le testateur lui avait légué 450 livres dont elle devrait se contenter. Mais, par affection, il y ajoute 300 livres. Finalement, accord, en présence du mari et du beau-père de la demanderesse.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /312	1621/04/30	Dot (reconnaissance ou quittance)	Albaret-Ste-Marie (la Garde), Fontans (Ponges)	CAZALEDÈS François et Antoinette, RIMEIZE Etienne et Antoine	Antoine et Etienne RIMEIZE, père et fils, de Ponges (Fontans), en leur nom et en celui de Antoinette CAZALEDÈS, femme d'Etienne, ont reçu de François CAZALEDÈS, oncle de la fiancée, de la Garde (Albaret-Ste-Marie), 350 livres et autres choses sur la dot faite par ce dernier à sa nièce en son CM passé devant le présent notaire [le 02/11/1620 - même registre] et devant Me CAZALEDÈS.
3 E 13978 Me B. Valentin /9282	1614/02/03	Lodz	Fontans (Chabanes, le bourg)	CELLIER Jean, ROCHE Pierre	Messire Pierre ROCHE [écrit "ROTCHE"], prêtre et curé de Fontans, comme rentier des censives et droits seigneuriaux de la commanderie du mandement des Estrets, applique le droit de lodz à Jean CELLIER, de Chabanes (ibidem) pour l'achat d'un champ à Antoine et Jean VALY, de Ponges (ibidem).
3 E 13980 Me B. Valentin /9802	1627/05/25	Permutation	Fontans (Chabanes-Planes, les Estrets)	CELLIER Jean, SAINT-LEGER Vidal	Vidal SAINT-LEGER, laboureur, des Estrets (Fontans), et Jean CELLIER, laboureur, de Chabanes-Planes (ibidem), s'échangent des terres (confronts).
3 E 13978 Me B. Valentin /9227	1613/09/01	Acquisition	Fontans (Chabanes, Ponges)	CELLIER Jean, VALY Antoine et Jean	Antoine et Jean VALY, père et fils, de Ponges (Fontans), le fils comme donataire de son père, vendent 2 champs (confronts) à Jean CELLIER, tisserand, de Chabanes (ibidem).
3 E 13979 Me B. Valentin /131	1620/02/12	Lodz	Rimeize (Bigoze), St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier)	CHABANON Agnès, BOUDET Guion, PANISSE (de) Charles	Me Guion BOUDET, praticien, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), agissant au nom et par procuration (reçue par Me BOUDET, notaire, père dudit Guion) de messire frère Charles de PANISSE, seigneur et baron de la commanderie de Gap-Françès et membre des Estrets qui relèvent de cette commanderie, applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Agnès CHABANON, de Bigoze (Rimeize). Celle-ci avait acheté à Laurent CROS, dudit lieu, une petite maison (acte devant le présent notaire - même registre).
3 E 13979 Me B. Valentin /9969	1619/03/25	Acquisition	Rimeize (Bigoze)	CHABANON Agnès, CROS Laurent	Laurent CROS, travailleur, de Bigoze (Rimeize), a vendu à Agnès CHABANON, fille de Jean, dudit lieu, une petite maison avec dépendances (confronts), pour 50 livres. Ladite CHABANON les paye avec ce que Jeanne CHABANON, sa sœur, pour la rémission que Agnès lui a faite de ses droits sur une autre maison.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9206	1613/07/06	Testament	Rimeize (Mazeirac)	CHABANON Catherine	(Rimeize), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de son défunt mari, au cimetière paroissial. Elle confie ses honneurs funèbres à son héritière et à Catherine CHABANON, femme de Me Guillaume BRUN, du Rouchat (ibidem), sa soeur. Lègue à cette dernière et à Jeanne CHABANON, son autre soeur, femme de Jean DIDES, des Gouttes (Fau-de-Peyre), 5 sols. A Jean BLANQUET, marchand, de Serverette, et à Jean SARRAZIN, ses neveux, 5 sols. Jean et Anne BRUN, enfants desdits BRUN et Catherine CHABANON, auront 12 livres chacun, la fille quand elle se mariera, et le garçon 1 an après son décès. A Isabelle BLANQUET, fille dudit Jean, 24 livres à payer quand elle se mariera.
3 E 13978 Me B. Valentin /9206	1613/07/06	Testament	Rimeize (Mazeirac)	CHABANON Catherine	Suite de l'acte : A Anne ROUFFIAC, fille de Me Gabriel ROUFFIAC, notaire de St-Alban, 12 livres pour quand elle se mariera. Legs à Pierre et Jean HERMET, de Mazeirac, à Catherine RAMADIER, dudit lieu, à Antoine et Catherine MARTIN, dudit lieu, enfants de Jean MARTIN, à Catherine BUFFIER et à Catherine BOUCHARENC, sa fille, à Guillaume BUFFIER, de Mazeirac, à Catherine BASSET, du Rouchat, à Jeanne d'ARNAL, dudit lieu. Legs à Jeanne BEZOMBES, sa filleule, femme de Jean BUFFIER, de Mazeirac, à Catherine BUFFIER, à Giral BEZOMBES, dudit lieu. Legs à Astruge MONIER, sa chambrière. Héritière universelle, Marguerite SARRAZIN, sa nièce, femme de Jean SINIERES. Substitution en cas de décès, ladite Catherine CHABANON, femme dudit BRUN. Déclaration sur créances impayées.
3 E 13979 Me B. Valentin /9970	1619/03/25	Quittance	Rimeize (Bigoze)	CHABANON Jeanne et Agnès	Agnès CHABANON, fille de Jean, de Bigoze (Rimeize), cède pour 50 livres à Jeanne CHABANON, dudit lieu, sa sœur, ses droits sur une maison neuve, qu'elles ont en commun, et lui donne quittance de cette somme.
3 E 13977 Me B. Valentin /073	1609/06/11	Quittance	Fau-de-P. (Vareilles, les Gouttes)	CHABANON Pierre, VIDAL Jean	Jean VIDAL, qui habite les Gouttes (Fau-de-Peyre), a reçu de Pierre CHABANON, laboureur, de Vareilles (ibidem), sept-vingt-et-une livres en remboursement d'une dette (obligation reçue par Me SERVIERE, notaire de St-Chély).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9549	1615/11/02	Testament	Fontans (Chabanes-Planes)	CHACORNAT Jean	Jean CHACORNAT [écrit "CHALCORNAT"], travailleur, de Chabanes-Planes (Fontans), malade, veut être inhumé au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Astruge CHACORNAT, sa sœur paternelle, 40 setiers de seigle et 1 vache. Autres dispositions en sa faveur. A Claude (F) PELAMOURGUE, son autre soeur, femme de Jean RAMADIER, de Mazeirac (Rimeize), 12 livres. A Jean PIC, son filleul, de Donnepau [St-Alban], fils de Guillaume, 30 livres, payables quand il aura l'âge de les utiliser. Héritière universelle, Jeanne CHACORNAT, son autre soeur.
3 E 13979 Me B. Valentin /398	1621/12/10	Dot (reconnaissance ou quittance)	Bessons (les Treydes)	CHALIER Catherine et Jean, BONNETON Antoine	Antoine BONNETON [écrit "BONATHON"], laboureur, de Treydes (les Bessons), atteste avoir reçu de Catherine CHALIER, sa femme, treize-vingts livres promises en leur CM (passé devant Me BENEL) et payées ce jour par Jean CHALIER, frère de Catherine.
3 E 13978 Me B. Valentin /9468	1615/04/26	Testament	Rimeize	CHALVET Antoinette	Antoinette CHALVET, femme de Pierre BOYER, de Rimeize, malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Agnès BOYER, sa fille, 80 livres et 1 robe, à payer quand se mariera. A Jean BOYER plus jeune, son fils, 20 livres pour quand il aura l'âge de se savoir gouverner. Disposition en faveur de son mari : il devra être nourri et entretenu dans sa maison jusqu'à la fin de ses jours. Héritier universel, Jean BOYER vieux, son autre fils. Parmi les témoins, Antoine, Jean et autre Jean MICHEL, de Rimeize.
3 E 13980 Me B. Valentin /9939	1628/05/29	Donation	St-Denis (le Viala)	CHALVET Catherine et Françoise	Françoise CHALVET, fille de feus Jean CHALVET et Jeanne PROUHEZE, du Viala (St-Denis), pour récompenser les services que lui a rendus Catherine CHALVET, sa nièce, femme de Jean VALENTIN, dudit lieu, ne pouvant, à cause de sa vieillesse, gagner sa vie, lui fait donation de tous ses biens. Elle attend d'elle qu'elle la nourrisse et l'entretienne jusqu'à la fin de ses jours. A défaut, elle se réserve de quoi se servir une rente annuelle en nature.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /0003	1628/10/09	Testament	St-Denis (le Viala)	CHALVET Jean	Jean CHALVET, laboureur, de St-Denis (le Viala), malade "et détenu, l'espace de 9 à 10 ans, ou plus, sans pouvoir cheminer ni se bouger de place sans assistance" désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de ses prédécesseurs. Fait une pension annuelle en nature à Agnès PIC, sa femme. Et si elle ne peut demeurer avec son héritière, celle-ci devra lui louer une maison dans le hameau. A Marguerite CHALVET, sa fille, mariée audit lieu avec Jean JAFFUEL [écrit "JAFUER"], 10 livres en plus de la dot faite en son CM. A Marguerite et Catherine CHALVET, ses filles à marier, 300 livres, 1 vache avec son veau, 4 bêtes à laine, 3 robes, 2 couvertures, 2 draps et les habillements menus. A Jean CHALVET, son fils, 300 livres, à commencer à payer quand il se mariera. A Catherine VALENTIN, sa petite-fille, fille de son héritière universelle, 12 livres. A Jean VALENTIN, son petit-fils, fils de cette dernière, 6 livres à payer dans 15 ans et 12 livres à payer dans 10 ans à leur soeur, Marguerite VALENTIN, son autre petite-fille. A Françoise CHALVET, soeur du testateur, 10 livres. A Catherine JAFFUEL, sa petite-fille, du Viala, fille de Jean JAFFUEL, 6 livres. Héritière universelle, Catherine CHALVET, sa fille, femme de Jean VALENTIN, qui vivent avec le testateur.
3 E 13979 Me B. Valentin /345	1621/06/20	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Bessons	CHALVET Jean, autre Jean et Jeanne, RIMEIZE Antoine	Antoine RIMEIZE, des Bessons, en son nom et en celui de Jeanne CHALVET, sa femme, a reçu de Jean et autre Jean CHALVET, père et fils, père et frère de Jeanne, dudit lieu, 90 livres et autres choses sur la dot faite à celle-ci en son CM passé devant Me MOUSSIER
3 E 13979 Me B. Valentin /334	1621/05/03	Donation	Les Bessons	CHALVET Jean, BALDROT Agnès	Agnès BALDROT, femme de Jean CHALVET dit GONTIER, des Bessons, fait à Jean CHALVET, charpentier, son fils, dudit lieu, mari de Marguerite BOFFILS, donation de la moitié de ses biens, aux conditions habituelles.
3 E 13979 Me B. Valentin /326	1621/05/03	CM	Les Bessons, la Fage-Montivernoux (Grandviala-le-Vieux)	CHALVET Jean, BOFFILS Marguerite	Jean CHALVET dit GONTIER, charpentier, fils de Jean CHALVET et de Agnès BALDROT, des Bessons, avec Marguerite BOFFILS, fille de Durand BOFFILS et Béatrice CHABANON, de Grandviala-le-Vieux (La Fage-Montivernoux). La dot : 460 livres, 1 vache avec son veau, 4 brebis de port avec 4 agneaux et une doublengue, 4 setiers de seigle, 4 robes garnies, le lit dotal garni d'une couverture et de 2 draps, les habillements menus. Le père du fiancé fait donation à son fils de la moitié de ses biens, aux conditions habituelles.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9284	1614/02/22	Acquisition	Javols (les Brunels, Bois-Bertrand)	CHALVET Jean, PAGÈS Robert	Robert PAGÈS, laboureur, de Bois-Bertrand (Javols), a vendu à Jean CHALVET, des Brunels (ibidem), 3 terres d'un seul tenant (confronts).
3 E 13978 Me B. Valentin /9302	1614/08/11	Testament	Rimeize (le Rouchat)	CHALVET Jeanne	Jeanne CHALVET, veuve d'Antoine PONSONNAILLES, du Rouchat (Rimeize), malade, désire être inhumée dans la tombe de son défunt mari au cimetière paroissial. A Jeanne PONSONNAILLES, sa fille, femme de Jean BOUCHARENC, de Bonnefont, 15 livres. A Jeanne et autre Jeanne PONSONNAILLES, ses autres filles, 15 livres à payer quand se marieront. A Mathieu et Antoine PONSONNAILLES, ses fils, 3 livres payables quand seront en âge de savoir gérer cette somme. Héritier universel, Jean PONSONNAILLES, son fils. Parmi les témoins, un Pierre PONSONNAILLES, du Rouchat.
3 E 13979 Me B. Valentin /337	1621/05/11	Testament	Les Bessons (Veyres)	CHALVET Sybille/Cybelle	Sybille/Cybelle CHALVET, veuve de Jean GUYONNET, de Veyres (les Bessons), malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. 3 cannes et demie de drap à Marguerite GUYONNET, sa fille, veuve de Vidal REVERSAT, de la Védrine (ibidem), pour faire une robe. Aux enfants [tous des filles?] de feue Jeanne GUYONNET, son autre fille, femme de Laurent QUINTIN, de Chirac, même legs + 20 livres. Même legs à Catherine GUYONNET, son autre fille, femme de Jean PLANES, d'Aumont. 30 livres et 3 cannes et demie de drap à Catherinette GUYONNET, son autre fille, femme de Barthélemy BONNEFOY, de la Fage. 15 livres à Pierre GUYONNET, son fils. A Marguerite, Jeanne et Delphine VEYRES, ses nièces [= petites-filles], de Veyres, 30 livres. Héritière universelle, autre Marguerite GUYONNET, son autre fille, femme de Jean VEYRES, de Veyres.
3 E 13977 Me B. Valentin /9936	1610/02/19	Donation	Prunières	CHAPUS Pierre et Caprais, BARTHELEMY Anne	Crapasy [= Caprais] CHAPUS et Anne BARTHELEMY, mariés, de Prunières, avertis des articles de mariage passé entre Pierre CHAPUS, leur fils, et Louise de BERNARD, fille de Gilles BERNARD, qui, en son vivant, habitait Auroux, agréent ce mariage et, considérant les services reçus de leur fils, ils lui font donation de la moitié indivise de tous leurs biens. Ils ne seront pas au mariage à cause de la distance entre Prunières et Auroux. Rédigé dans la maison des donateurs. Parmi les témoins, leur fils, Jean CHAPUS, de Molières (Prunières) et un autre Jean CHAPUS, de Prunières.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /9938	1610/02/21	CM	Prunières, Auroux	CHAPUS Pierre, BERNARD Louise	Me Pierre CHAPUS, praticien, fils de Crapasy [= Caprais] CHAPUS et Anne BARTHELEMY, de Prunières, avec Louise de BERNARD, fille de feus Gilles BERNARD et damoiselle Marie d'ANCETTE, d'Auroux. Le mariage religieux été célébré ce jour. Le mari avait l'autorisation de ses père et mère, contenue en la donation reçue par le présent notaire [le 19/02 dernier, même registre]. La mariée avait l'autorisation de noble Balthazar d'ANCETTE, seigneur dudit lieu, son oncle maternel, et de noble Sébastien GUEFFIER, seigneur de Bessettes, son cousin. Il ne reste plus qu'à rédiger le contrat. La fiancée se constitue en tous ses biens. En cas de restitution de dot, le mari conservera 100 livres qu'il a employées pour la nourriture de feu messire Antoine BERNARD, frère de ladite Louise, pendant sa maladie, ainsi que pour payer les chirurgiens et les médicaments.
3 E 13978 Me B. Valentin /9365	1614/08/03	Quittance	Prinsuéjols, Rimeize (le Rouchat)	CHARDENOUX Bertrand, BRUN Guillaume	Messire Guillaume BRUN, du Rouchat (Rimeize), comme rentier du prieur de la paroisse de Prinsuéjols, atteste avoir été entièrement payé par Bertrand CHARDENOUX, de Masseloup (ibidem), de la quantité de blé et d'avoine qu'il pouvait lui devoir du fait des sous-arrentements des aires de Prinsuéjols que ledit BRUN lui avait confiés.
3 E 13978 Me B. Valentin /9314	1614/05/03	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Chabanes-Planes, le bourg)	CHARDENOUX Pierre et Marguerite, FANGUIN Marguerite, ATTRAZIC Etienne	Etienne ATTRAZIC, tant en son nom qu'en celui de Marguerite CHARDENOUX, sa femme, habitants de Fontans, a reçu de Pierre CHARDENOUX, son beau-frère, de Chabanes-Planes (ibidem), 22 livres et une robe corset. C'est sur le legs fait par feu Marguerite FANGUIN, mère desdits CHARDENOUX, en son testament dicté à feu Me Jean VALENTIN, notaire royal, défunt père du présent notaire. C'est conforme au CM reçu par le présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9748	1627/06/24	Lodz	Les Bessons (la Rouveire)	CHARRADOU Philibert, APCHER (d') Philibert	Noble Philibert d'APCHER, seigneur à présent de Vabres, jadis seigneur du mandement des Bessons, qui avait vendu à Philibert CHARRADOU, de la Rouveire (les Bessons), une maison avec jardin, lui donne quittance du droit de lodz.
3 E 13979 Me B. Valentin /035	1619/10/20	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Cayres), Aumont (Buffeyrettes)	CHASSARIC Jean, JALBERT Jeanne, BRINGER Jean	Jean BRINGER [écrit "BRENGIER"], habitant de Buffeyrettes (Aumont), agissant comme mari de Jeanne JALBERT, reconnaît avoir reçu de Jean CHASSARIC, son beau-frère, de Cayres (Rimeize), 12 livres sur la dot promise par ce dernier et par François JALBERT, son beau-père

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /264	1620/10/29	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Cayres), Aumont (Buffeyrettes)	CHASSARIC Jean, JALBERT Jeanne, BRINGER Jean	Jean BRINGER [écrit "BRENGIER"], habitant de Buffeyrettes (Aumont), en son nom et en celui de Jeanne JALBERT, sa femme, a reçu de Jean CHASSARIC, son beau-frère, de Cayres (Rimeize), 6 livres sur la dot promise par ce dernier [et par François JALBERT, son beau-père] au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9856	1628/01/02	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Cayres), Aumont (Buffeyrettes)	CHASSARIC Jean, JALBERT Jeanne, BRINGER Jean	Jean BRINGER [écrit "BRENGIER"], de Buffeyrettes (Aumont), en son nom et en celui de Jeanne JALBERT, sa femme, a reçu de Jean CHASSARIC, son beau-frère, de Cayres (Rimeize), 3 livres sur la dot promise par ce dernier [et par François JALBERT, son beau-père] au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13981 Me B. Valentin /0136	1631/06/01	Acquisition	Rimeize (Sarrouillet, Monteils)	CHASTANG André, LIMAGNE Jean, DELAPORTE Pierre	Jean LIMAGNE et Pierre DELAPORTE, son gendre, de Monteils (Rimeize), ont vendu une partie d'un champ (confronts) à André CHASTANG, de Sarrouillet (ibidem).
3 E 13980 Me B. Valentin /9870	1628/01/06	Acquisition	Aumont	CHASTANG Bertrand et Jean, AMBERT Jacques	[Feuilles volantes, doublon d'un acte déjà relevé dans le même registre] Jacques AMBERT, laboureur, d'Aumont, a vendu un pré (confronts) à Me Bertrand CHASTANG, notaire royal d'Aumont, absent, représenté par son fils, Me Jean CHASTANG, praticien. Le vendeur efface ainsi plusieurs dettes envers l'acheteur (références notariales).
3 E 13980 Me B. Valentin /9860	1628/01/06	Acquisition	Aumont	CHASTANG Bertrand, AMBERT Jacques	Jacques AMBERT, laboureur, d'Aumont, a vendu un pré (confronts) à Me Bertrand CHASTANG, notaire royal d'Aumont, absent, représenté par son fils, Me Jean CHASTANG, praticien. Le vendeur efface ainsi plusieurs dettes envers l'acheteur (références notariales).
3 E 13980 Me B. Valentin /9806	1627/05/31	Acquisition	Aumont (le bourg, Chancelades)	CHASTANG Bertrand, ASTIER Marguerite et Antoine	Marguerite ASTIER, veuve d'Antoine MARTOURET et fille d'Antoine ASTIER, ici présent, habitante de Chancelades (Aumont), a vendu à Me Bertrand CHASTANG, notaire royal d'Aumont, un champ, un jardin, un chazal avec son courtilage (confronts), le tout d'un seul tenant. Vente faite pour six-vingts livres. Sur cette somme, l'acheteur paiera 100 livres, au nom de la vendeuse, à Louise MEISSONNIER, fille de Pierre, pour rembourser une dette.
3 E 13977 Me B. Valentin /9929	1610/01/04	Acquisition	Aumont (le bourg, la Tuile)	CHASTANG Bertrand, ASTRUC Jean	Jean ASTRUC, laboureur, de la Tuile (Aumont), a vendu plusieurs terres (confronts) à Me Bertrand CHASTANG, notaire royal d'Aumont.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /0002	1628/10/07	Acquisition	Aumont	CHASTANG Bertrand, ASTRUC Pierre	Pierre ASTRUC, tisserand, d'Aumont, a vendu à Bertrand CHASTANG, notaire royal dudit lieu, l'étage supérieur d'une maison et le galetas qui est au-dessus (confronts).
3 E 13979 Me B. Valentin /9950	1619/01/07	Acquisition	Aumont (le bourg, Nozières)	CHASTANG Bertrand, BOIGON François	François BOIGON, laboureur, fils d'André, de Nozières (Aumont), a vendu à Bertrand CHASTANG, notaire royal d'Aumont, un chazal de maison avec une voûte ["volte"] au-dessus, de 3 étages, y compris le galetas. Parmi les confronts, le chazal redressé par Gounet MEISSONNIER, époux de Antoinette CHASTANG, fille de l'acheteur, qui le lui constitua en dot lors de son CM passé devant Me Jean ALLO.
3 E 13981 Me B. Valentin /0140	1631/11/01	Acquisition	Aumont	CHASTANG Bertrand, DALMAS François	Me François DALMAS vieux, praticien, d'Aumont, demeurant à présent à Nozières (ibidem), a vendu 1 pastural (confronts) à Me Bertrand CHASTANG, notaire royal d'Aumont, représenté par Me Jean CHASTANG, praticien, son fils. Personne évoquée dans l'arrangement financier, feu Jean CHALVET, beau-père dudit DALMAS.
3 E 13978 Me B. Valentin /9448	1615/03/31	Acquisition	Aumont (le bourg, Monteils)	CHASTANG Bertrand, DELCROS Antoine, ASTRUC Pierre	Antoine DELCROS et Pierre ASTRUC, son beau-frère, de Monteils (Aumont), ont vendu un champ (confronts) à Me Bertrand CHASTANG, notaire royal d'Aumont.
3 E 13981 Me B. Valentin /0234	1631/10/17	Acquisition	Aumont	CHASTANG Bertrand, GACHON François	François GACHON, fils de feu Grégoire, d'Aumont, a vendu un bornas (confronts) à Me Bertrand CHASTANG, notaire royal dudit lieu. Il efface ainsi une obligation consentie le 13/10/1629 en faveur dudit CHASTANG devant Me ROUX, notaire de St-Sauveur-de-Peyre,
3 E 13981 Me B. Valentin /0329	1632/03/24	Acquisition	Aumont	CHASTANG Bertrand, GRASSET Guyot, POUDEIROUX Antoinette	Antoinette POUDEIROUX, veuve de Guyot GRASSET, d'Aumont, a vendu un jardin (confronts) à Me Bertrand CHASTANG, notaire d'Aumont. C'est façon pour elle de payer en partie ce que son défunt mari devait audit CHASTANG.
3 E 13980 Me B. Valentin /9738	1627/05/01	Acquisition	Aumont (le bourg, le Crouzet)	CHASTANG Bertrand, RAMADIER Jean	Jean RAMADIER dit BUFFIER, natif du Crouzet (Aumont), habitant à présent et marié au bourg, a vendu un champ (confronts) à Me Bertrand CHASTANG, notaire royal d'Aumont.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9280	1614/01/24	Obligation	Aumont, Rimeize (le Vestit)	CHASTANG Bertrand, SARRAZIN Jean, BRASSAC Jacques	Jean SARRAZIN et Jacques BRASSAC, beau-père et gendre, du Vestit (Rimeize), reconnaissent devoir à Me Bertrand CHASTANG, notaire, d'Aumont, une somme non connue car l'acte s'arrête là. On dispose d'une note marginale du 03/05/1617 : les débiteurs effacent cette dette par la cession d'un bien.
3 E 13981 Me B. Valentin /0100	1631/06/18	Acquisition	Aumont	CHASTANG Bertrand, VALY Etienne	Etienne VALY, habitant Aumont, a vendu un champ (confronts) à Me Bertrand CHASTANG, dudit lieu.
3 E 13980 Me B. Valentin /9746	1627/05/24	Quittance	Rimeize (Sarrouillet)	CHASTANG Guillaume et André	André CHASTANG, fils de feu Jean, de Sarrouillet (Rimeize), a reçu de Guillaume CHASTANG, dudit lieu, son frère, dernier paiement sur les huit-vingt-onze livres correspondant à la rémission faite par ce dernier de ses droits de légitime (acte devant Me MOUSSIÉ, notaire de St-Chély).
3 E 13979 Me B. Valentin /9979	1619/04/10	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Sarrouillet, le bourg)	CHASTANG Jacques et Catherine, VALENTIN Jean	Jean VALENTIN, Me couturier, de Rimeize, en son nom et celui de Catherine CHASTANG, sa femme, a reçu de Jacques CHASTANG, de Sarrouillet (ibidem), [son beau-frère], douze-vingts livres et autres choses que ce dernier constitua en dot à sa soeur lors du CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /040	1619/10/25	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Sarrouillet, le bourg)	CHASTANG Jacques et Catherine, VALENTIN Jean	Jean VALENTIN, Me couturier, de Rimeize, en son nom et celui de Catherine CHASTANG, sa femme, a reçu de Jacques CHASTANG, de Sarrouillet (ibidem), [son beau-frère], 30 livres sur la dot que ce dernier constitua à sa soeur lors du CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /263	1620/10/29	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Sarrouillet, le bourg)	CHASTANG Jacques et Catherine, VALENTIN Jean	Jean VALENTIN, couturier, de Rimeize, en son nom et en celui de Catherine CHASTANG, sa femme, a reçu de Jacques CHASTANG, de Sarrouillet (ibidem), son beau-frère, frère de Catherine, 30 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /389	1621/11/08	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Sarrouillet, le bourg)	CHASTANG Jacques et Catherine, VALENTIN Jean	Jean VALENTIN, couturier, de Rimeize, en son nom et en celui de Catherine CHASTANG, sa femme, a reçu de Jacques CHASTANG, de Sarrouillet (ibidem), son beau-frère, frère de Catherine, 30 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9437	1615/03/01	CM	Rimeize (Sarrouillet), Prunières (Apcher)	CHASTANG Jacques, BOSSE Jeanne	Jacques CHASTANG, fils de feu Jean CHASTANG et de Louise PROUZET, de Sarrouillet (Rimeize), avec Jeanne BOSSE dite VALENTIN, fille de Jean BOSSE dit VALENTIN, d'Apcher (Prunières). Le père de la fiancée constitue la dot : 540 livres, 1 vache pleine, 1 paire de taureaux, 6 fêdes avec leur agneau, 4 robes, le lit dotal garni de 2 couvertures et 2 draps, les habits menus. Parmi les témoins, un Vidal BOSSE, d'Apcher.
3 E 13977 Me B. Valentin /9949	1610/05/23	Acquisition	Rimeize (Sarrouillet, le Vestit)	CHASTANG Jacques, BRASSAC Jacques	Jacques BRASSAC, laboureur, du Vestit (Rimeize), a vendu un bois et un champ (confronts) à Jacques CHASTANG, fils de feu Jean, de Sarrouillet (ibidem).
3 E 13981 Me B. Valentin /0222	1631/09/21	CM	Rimeize (Sarrouillet, le Vestit)	CHASTANG Jacques, MIALANES Catherine	Jacques CHASTANG, de Sarrouillet (Rimeize), fils de feus Jacques CHASTANG et Catherine SAVY, avec Catherine MIALANES, fille de feu Jean MIALANES et de Marie PIC, du Vestit (ibidem). Le fiancé est assisté de Jacques CHASTANG, de Sarrouillet, son neveu ; la fiancée, de sa mère et de André PIC, son aïeul maternel, de Cayres (ibidem), et de Jean MIALANES, son oncle paternel, de Grèzes [natif du Vestit (Rimeize), à présent marié à Grèzes]. La mère de la fiancée, avec l'autorisation de son père, ledit André PIC, remet à sa fille la totalité du fidei-commis que lui a confié son défunt mari lors de son testament. Le fiancé devra mêler 1200 livres aux biens de son épouse. Parmi les témoins, Jean et Mathieu PIC, frères de marie PIC.
3 E 13981 Me B. Valentin /0402	1632/09/26	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Vestit, le Mazel)	CHASTANG Jacques, MIALANES Catherine et Louise, RAMADIER Jean	Jean RAMADIER dit VALY, du Mazel (Rimeize), en son nom et en celui de Louise MIALANES, sa femme, atteste avoir reçu de Jacques CHASTANG, du Vestit (ibidem), mari de Catherine MIALANES, 6 livres pour reste et entier paiement de la dot faite par feu Jean MIALANES, père de ladite Catherine, au CM de Louise ou du legs fait à Louise par feu Vidal MIALANES, son père.
3 E 13981 Me B. Valentin /0225	1631/10/04	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Vestit, le Mazel)	CHASTANG Jacques, MIALANES Louise, RAMADIER Jean	Jean RAMADIER, charpentier, du Mazel (Rimeize), en son nom et en celui de Louise MIALANES, sa femme, a reçu des mains et argent propre de Jacques CHASTANG, du Vestit (ibidem), 18 livres sur la dot faite par feu Jean MIALANES, beau-père de ce dernier, lors du CM passé devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0399	1632/09/21	Acquisition	Rimeize (le Vestit, le Mazel)	CHASTANG Jacques, RAMADIER Vidal	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), a vendu un champ et pastoral d'un seul tenant (confronts) à Jacques CHASTANG, du Vestit (ibidem). Parmi les témoins, un Jean RAMADIER dit VALY, du Mazel.
3 E 13977 Me B. Valentin /8155	1610/10/31	Testament	Rimeize (Sarrouillet)	CHASTANG Jean	Jean CHASTANG, fils et héritier de feu Jacques, de Sarrouillet (Rimeize), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de ses prédécesseurs. Souhaite que lors de sa mise en terre 5 femmes veuves soient présentes et qu'il leur soit donné 1 canne de drap de serge. Sa mère, Catherine SAVY, les désignera. En faveur du posthume, pour le cas où Charlotte RAMADIER, sa femme, serait enceinte, dispositions différentes selon le sexe. Lègue une vache à Marie CHASTANG, sa soeur, dudit lieu. A sa femme, outre le pacte de survie, il lègue sept-vingt-dix livres + une pension en nature, tant qu'elle demeurera veuve, et l'aménagement pour elle d'une maison d'habitation. Héritier universel, Jacques CHASTANG, leur fils. Celui-ci étant en bas-âge, il désigne comme tuteurs Vidal RAMADIER, du Mazel, et Jean CHASTANG, de Recoules, frère du testateur. Ils devront le mettre à l'école jusqu'à ce qu'il sache bien écrire. Parmi les témoins, un André CHASTANG.
3 E 13980 Me B. Valentin /9912	1628/04/13	Donation (testament)	Rimeize (Sarrouillet)	CHASTANG Jean et André	Jean CHASTANG vieux, laboureur, de Sarrouillet (Rimeize), fait, aux conditions habituelles, donation de la moitié de ses biens à André CHASTANG, son fils, tisserand. Cette donation annule le testament fait précédemment devant le présent notaire par le donateur.
3 E 13977 Me B. Valentin /018	1609/02/14	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Sarrouillet)	CHASTANG Jean, BLANQUET Jean, Pierre et Marguerite	Jean BLANQUET, Me maçon, habitant de Malavieillette (Fontans), au nom de Pierre BLANQUET, son fils, et de Marguerite CHASTANG, sa belle-fille, femme dudit Pierre, a reçu de Jean CHASTANG, fils et héritier de feu Jacques CHASTANG, de Sarrouillet (Rimeize), 60 livres sur la dot faite par ledit feu Jacques à sa fille lors du CM passé devant Me Vidal VENEL.
3 E 13981 Me B. Valentin /0067	1631/02/16	Quittance	Rimeize (Chassignoles, le bourg)	CHASTANG Pierre, GRANIER André	André GRANIER, prêtre et curé de Rimeize, atteste avoir été entièrement payé par Pierre CHASTANG, de Chassignoles (ibidem), de 15 sols qu'il lui doit annuellement au nom de Jeanne GRANIER, sa femme, pour une fondation faite par feu Jean PRIEUR en son testament reçu par feu Me Pierre TEULON le 04/07/1569. Ledit GRANIER agit en tant que tenancier des biens dudit PRIEUR.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /9923	1609/11/07	Quittance	Condres, Serverette, St-Chély (château de Billières)	CHASTEL (de) Guillaume, BARON Jean, APCHER (d') Jacques	Noble Jacques d'APCHER, seigneur de Billières, des Bessons et autres places, atteste avoir reçu, fin mars dernier, de noble Guillaume de CHASTEL, seigneur de Condres, 428 livres sur le prix de vente de la place de Monteils. Le vendeur est absent et représenté par Jean BARON, Me chirurgien, de Serverette.
3 E 13978 Me B. Valentin /9536	1615/06/07	Surдите	St-Chély (Herbouze, le bourg)	CHAUSSE Jean, BOULET Catherine	Guillaume BOULET, Me couturier, de St-Chély, en qualité de tuteur des enfants de feu Pierre BOULET, son frère, s'était fait donner, par les Officiers ordinaires de St-Chély, des biens immeubles ayant appartenu à feu Guillaume POULALION et à Marguerite POULALION, sa fille, veuve de Jean CHAUSSE, d'Herbouze (St-Chély), pour non-paiement d'une dette de 102 livres desdits POULALION envers ledit feu Pierre BOULET. Voir liste des biens et confronts. Comme le droit de lods n'a pas encore été arrêté et que Catherine n'a pas encore été investie de ces terres par le seigneur, une "surdite" reste possible. Jean CHAUSSE, d'Herbouze, fils dudit feu Jean, qui veut récupérer les terres, la propose à Catherine BOULET, fille et héritière dudit feu Pierre, veuve de Pierre CHALVET, de St-Chély, qui l'accepte.
3 E 13978 Me B. Valentin /9539	1615/06/16	Accord	St-Chély (Herbouze)	CHAUSSE Jean, POULALION Pierre	Il y a un différend susceptible de s'aggraver, entre Jean CHAUSSE, fils de feu Jean, d'Herbouze (St-Chély), demandeur, d'une part, et Pierre POULALION, fils de feu Jean, dudit lieu, défendeur, d'autre. Selon le demandeur, feu François FOURNIER, son parâtre, avait vendu un pré à feu Pierre CHALVET, de St-Chély. Ledit feu Jean POULALION s'était porté garant. Or, ce pré n'était pas vendable car il appartenait à Marguerite POULALION, mère dudit Jean CHAUSSE. Finalement, accord.
3 E 13978 Me B. Valentin /9235	1613/09/07	Testament	Rimeize (le Crouzet)	CHAZALDÈS Jean	Jean CHAZALDÈS, laboureur, du Crouzet (Rimeize), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de ses prédécesseurs. A Pierre CHAZALDÈS, son fils, qui habite St-Chély, 36 livres. 5 sols à chacune de ses filles, Jeanne et Marguerite CHAZALDÈS, outre leur dot. Héritier universel, Louis CHAZALDÈS, son fils aîné, qui est marié et vit avec le testateur. En post-scriptum le testateur rappelle que ladite Jeanne doit lui reconnaître 27 livres qu'il a dépensées pour les réparations de sa maison.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0148	1631/11/15	Lodz	Rimeize (le Vestit), Serverette	CHEVALIER Jacques, ESCURETTE Robert	Noble Robert ESCURETTE, seigneur de Combettes, co-seigneur de Rimeize, [habitant de Serverette], applique le droit de lodz à l'acquisition d'un pré faite par Jacques CHEVALIER, du Vestit (Rimeize). Il lui avait été donné dans la "discussion" [= saisie et vente en justice des biens d'un débiteur] des biens de feu Jean VALENTIN, dudit lieu.
3 E 13981 Me B. Valentin /0294	1632/06/13	Permutation	Rimeize (le Vestit, le bourg)	CHEVALIER Jacques, VALENTIN Jean	Jacques CHEVALIER, maçon, du Vestit (Rimeize), et Jean VALENTIN, couturier, de Rimeize, ont échangé des terres (confronts).
3 E 13981 Me B. Valentin /0231	1631/05/19	Acquisition	Rimeize (le Vestit), St-Chély	CHEVALIER Jacques, VALENTIN Mathieu	Mathieu VALENTIN, charpentier, habitant St-Chély, a vendu un pastoral et un champ d'un seul tenant et un morceau d'un autre champ sis au Vestit (Rimeize), à Jacques CHEVALIER, habitant du Vestit. Parmi les confronts, terre d'un Jean VALENTIN, frère de Mathieu. Parmi les témoins, un Pierre VALENTIN, du Vestit.
3 E 13977 Me B. Valentin /029	1609/03/29	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Bessons (la Rouvière)	CHEVALIER Jean et Isabelle, NOZEIRETTES Jacques et Guillaume	Guillaume NOZEIRETTES, de la Rouvière (les Bessons), au nom de Jacques NOZEIRETTES, son frère, et de Isabelle CHEVALIER, sa belle-fille, a reçu de Jean CHEVALIER, du Vestit (Rimeize), fils de feu Pierre et frère d'Isabelle, 11 livres 4 sols sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9450	1615/04/03	Permutation	Rimeize (le Vestit)	CHEVALIER Jean, MIALANES Jean	Jean CHEVALIER, du Vestit (Rimeize), et Jean MIALANES, dudit lieu, procèdent à un échange de terres (confronts). Accord sur l'utilisation de l'eau et la création d'une rase.
3 E 13979 Me B. Valentin /246	1620/10/15	Achat	Rimeize (le Vestit, le bourg)	CHEVALIER Jean, NEGRE Jean	Jean NEGRE vieux dit VESTIT, travailleur, de Rimeize, a vendu 2 terres (confronts) à Jean CHEVALIER, du Vestit (ibidem).
3 E 13978 Me B. Valentin /9546	1615/11/02	Acquisition	Rimeize (le Vestit, le Mazel)	CHEVALIER Jean, RAMADIER Vidal	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), a vendu un pré et un champ d'un seul tenant (confronts), à Jean CHEVALIER, du Vestit (ibidem).
3 E 13978 Me B. Valentin /9457	1615/04/19	Acquisition	Rimeize (le Vestit)	CHEVALIER Jean, VALENTIN Jean et autre Jean	Jean et autre Jean VALENTIN, père et fils, du Vestit (Rimeize), le père comme mari de Catherine BOULET, et le fils comme donataire de ses parents, ont vendu à Jean CHEVALIER, du Vestit, un esconson de courtilage où se trouvait auparavant un chazal de maison (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0314	1632/12/26	Acquisition	Rimeize (le Rouchat)	CHEVALIER Pierre, TEISSIER André	André TEISSIER, du Rouchat (Rimeize), a vendu un champ (confronts) à Pierre CHEVALIER, dudit lieu. Ceci lui permet d'effacer une dette faite par son père, feu Jean TEISSIER (obligation du 14/04/1614 passée devant Me MOUSSIER).
3 E 13981 Me B. Valentin /0101	1631/08/09	Testament	Fontans (les Estrets)	CLAUSON Jeanne	Jeanne CLAUSON, femme de Pierre SAINT-LEGER, des Estrets (Fontans), malade, désigne pour sa sépulture, au cimetière de l'église St Jean, des Estrets, la tombe des prédécesseurs de son mari. A Jean CLAUSON, son frère aîné, de Limagne [St-Alban], 60 livres. A Guillaume et Aymar CLAUSON, ses frères, 20 livres chacun. A Isabeau et Claude CLAUSON, ses soeurs, 45 livres. A Jeanne SAVAJOL, de Chassefeyre [St-Alban], sa filleule, 9 livres. A Marguerite ROUFFIAC, sa marâtre, un coffre qu'elle a à Limagne, chez son frère. Héritier universel, le mari de la testatrice qui, à la fin de ses jours, devra transmettre cet héritage audit Jean CLAUSON.
3 E 13977 Me B. Valentin /8166	1610/11/06	Quittance	Ste-Colombe-de-P.	COMBETTES Antoine	Noble Jacques d'APCHER, seigneur de Billières et des Bessons, habitant aux Billières, a reçu d'Antoine COMBETTES, de Ste-Colombe-de-Peyre, paiement de tout ce qui lui revient pour l'arrentement de sa métairie de Billières.
3 E 13977 Me B. Valentin /049	1609/05/23	Acquisition	Rimeize (Bigoze), St-Alban	CONDON Antoine, BERTHOUY Vidal	Antoine CONDON, habitant de St-Alban, a vendu un chazal (confronts) à Vidal BERTHOUY, habitant de Bigoze (Rimeize).
3 E 13981 Me B. Valentin /0406	1632/09/04	Testament	Aumont (Buffeyrettes)	CONORT (de) Gabrielle	Damoiselle Gabrielle de CONORT, veuve de Louis BOUCHARENC, notaire royal de Buffeyrettes (Aumont), malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Françoise, Louise et [autre Louise - restitué - lacune du notaire] BOUCHARENC, ses filles mariées, 5 sols en plus de leur dot. Héritier universel, Me Jean BOUCHARENC, son fils, à qui elle transmet tout le fidei-commis que lui a laissé son défunt mari en son testament dicté au présent notaire [même registre].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /9956	1619/01/19	Testament	Rimeize (Hauteville)	CONSTAND Agnès	Agnès CONSTAND, femme de Jean VALY, de Hauteville (Rimeize), malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Catherine VALY, sa fille, à marier, 300 livres, 1 vache pleine, 4 brebis, 4 robes, 2 couvertures, 2 draps. A Antoine et André VALY, ses fils, pour quand ils se marieront ou auront l'âge de gérer cet argent, six-vingts livres. A Catherine et Delphine CONSTAND, ses soeurs, 40 livres, dans les mêmes conditions. A messire Jean CONSTAND, son frère, 10 livres à payer à la fin de l'année de deuil. A Marguerite CONSTAND, sa soeur, femme de Jean BOURCIER, 5 livres en plus de la dot qu'elle lui a faite. Dispositions en faveur de Marie GRANIER, sa mère. Héritier universel, le mari de la testatrice, en fidei-commis à restituer à l'un des enfants. Elle autorise son mari à se remarier et à vivre dans sa maison.
3 E 13979 Me B. Valentin /9981	1619/05/04	Accord	Rimeize (le Mazel)	CONSTAND Claude, ROUX Bertrand	Il y a procès entre Hélénette VANEL, veuve de Vidal CONSTAND, du Mazel (Rimeize), demanderesse, d'une part, et Bertrand ROUX et Marguerite VANEL, fille de feu Pierre VANEL, mariés, dudit lieu, défendeurs, d'autre. Il s'agit pour la demanderesse de contraindre les défendeurs, héritiers dudit feu Pierre, son frère, au paiement de la dot qu'il lui fit : 80 livres, 3 robes, 2 couvertures, 2 draps (CM passé devant Me VERNY). Finalement, accord amiable. Ledit Bertrand ROUX agit en son nom, en celui de sa femme, et au nom de Claude CONSTAND, fils et donataire d'Hélénette. En marge, quittance du 02/01/1620.
3 E 13979 Me B. Valentin /360	1621/09/08	Dot (reconnaissance ou quittance)	Prunières (les Pinèdes), Rimeize (Chassignoles)	CONSTAND Etienne et Jeanne, GRIMAL Pierre	Pierre GRIMAL, fils de autre Pierre, mari de Jeanne CONSTAND, de Chassignoles (Rimeize), a reçu d'Etienne CONSTAND, son beau-frère, des Pinèdes (Prunières), 40 livres et 1 robe sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [le 19/09/1613 - voir dans 3 E 13979 relevé par Roger Duranté].
3 E 13979 Me B. Valentin /254	1620/10/07	Dot (reconnaissance ou quittance)	St-Alban (Grazières-Mages), Rimeize (Hauteville)	CONSTAND Etienne, PELISSIER Jean	Jean PELISSIER, laboureur, de Hauteville (Rimeize), a reçu d'Etienne ou Antoine CONSTAND, de Grazières-Mages (St-Alban), son beau-frère, 1 robe garnie sur la dot faite à Marguerite CONSTAND, femme dudit PELISSIER [notaire non indiqué]. [Ledit CONSTAND est appelé 1 fois Etienne et 1 fois Antoine]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /074	1609/06/13	Testament	Rimeize (Fraissinoux)	CONSTAND Jean	Sage homme Jean CONSTAND, Me maçon, de Fraissinoux (Rimeize), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de ses prédécesseurs. A Vidal CONSTAND, son fils, 60 livres à commencer à payer dans 3 ans quand il "sera en âge de se savoir gouverner". A Isabelle GUILLAUMONT, sa femme, 60 livres et 5 brebis. A Aymar CONSTAND, son frère, 10 livres. Lègue 4 livres à Catherine CONSTAND, sa tante. Dispositions en faveur d'un éventuel enfant posthume. Héritier universel, Pierre CONSTAND, son autre fils. Ses enfants étant encore mineurs et en bas âge, le testateur désigne comme tuteurs Jean GUILLAUMONT, son beau-père, des Pinèdes (Prunières) et Vidal CONSTAND, son oncle, de la Bessière [Rimeize]. [Le beau-père s'appelle plus vraisemblablement "Vidal" - voir la reconnaissance du même jour]
3 E 13978 Me B. Valentin /9246	1613/10/16	Dot (reconnaissance ou quittance)	Prunières (les Pinèdes), Rimeize (Chassignoles)	CONSTAND Jean , Etienne et Jeanne, GRIMAL Pierre et Jean	Pierre et autre Pierre GRIMAL, père et fils, de Chassignoles (Rimeize), le fils comme mari de Jeanne CONSTAND, fille de Jean CONSTAND et de Philippe THOMAS, des Pinèdes (Prunières), reçoivent dudit Jean CONSTAND et d'Etienne CONSTAND, frère de Jeanne, 60 livres et 2 draps sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [le 19/09/1613 - même registre].
3 E 13981 Me B. Valentin /0110	1631/12/14	Acquisition	Rimeize (Hauteville)	CONSTAND Jean et Catherine, PELISSIER Jean	Catherine CONSTAND, veuve d'Antoine PELISSIER, et Jean PELISSIER, son fils et donataire, de Hauteville (Rimeize), ont vendu un champ (confronts) à Me Jean CONSTAND, praticien, dudit lieu.
3 E 13981 Me B. Valentin /0068	1631/02/16	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Hauteville), Prunières (Apcher)	CONSTAND Jean et Delphine, RUAT Jean	Jean RUAT, laboureur, d'Apcher (Prunières), en son nom et en celui de Delphine CONSTAND, sa femme, a reçu de Me Jean CONSTAND, praticien, de Hauteville (Rimeize), son beau-frère, 60 livres sur la dot que celui-ci promet au CM passé devant Me CAZALEDÈS, notaire de St-Chély.
3 E 13981 Me B. Valentin /0317	1632/12/28	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Hauteville), Prunières (Apcher)	CONSTAND Jean et Delphine, RUAT Jean	Jean RUAT, laboureur, d'Apcher (Prunières), en son nom et en celui de Delphine CONSTAND, sa femme, a reçu de Me Jean CONSTAND, praticien, de Hauteville (Rimeize), son beau-frère, 60 livres sur la dot que celui-ci promet au CM passé devant Me CAZALEDÈS, notaire de St-Chély.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9852	1627/10/22	Accord	Rimeize (Hauteville)	CONSTAND Jean et Delphine, VALY Jean	Me Jean CONSTAND, praticien, et Delphine CONSTAND, sa sœur, habitants de Hauteville (Rimeize), ont assigné Jean VALY, dudit lieu, devant les Ordinaires de St-Chély, en sa qualité d'administrateur de feu Agnès CONSTAND, sa femme, et de ses enfants. Selon les demandeurs, feu Jean CONSTAND, leur père, avait, en mourant, laissé une belle et ample métairie et 7 enfants, eux trois ainsi que Jeanne et autre Jeanne, Marguerite et Catherine CONSTAND. La part de chacun, dans la succession, devait être de 1/7ème en cas de décès ab intestat et de 1/14ème dans le cas contraire. Selon le défendeur, leur père avait, par testament, désigné ladite feu Agnès comme héritière universelle. Il propose de payer en fonds aux demandeurs leur légitime. D'où la distribution de 2 parts, ce jour, avec l'aide de prudhommes. Voir détails et confronts. Personne citée, une Catherine CONSTAND, veuve d'Antoine PELISSIER [s'agit-il de la sus-dite Catherine?].
3 E 13978 Me B. Valentin /9295	1614/04/13	Dot (reconnaissance ou quittance)	Prunières (les Pinèdes), Rimeize (Chassignoles)	CONSTAND Jean et Jeanne, GRIMAL Pierre et autre Pierre	Pierre GRIMAL, de Chassignoles (Rimeize), en son nom et en celui de autre Pierre GRIMAL et de Jeanne CONSTAND, mariés, ses fils et belle-fille, a reçu de Jean CONSTAND, des Pinèdes (Prunières), 25 livres sur la dot constituée à Jeanne en son CM passé devant le présent notaire.
3 E 13981 Me B. Valentin /0395	1632/09/09	CM	Rimeize (Hauteville), St-Chély	CONSTAND Jean, BILLIERES (de) Charlotte	Honorable homme Me Jean CONSTAND, praticien, de Hauteville (Rimeize), avec damoiselle Charlotte CHALVET, fille de honorable homme Jean CHALVET, bourgeois, et de damoiselle Charlotte de BILLIERES, de St-Chély. La dot : du chef du père, 1700 livres, le lit garni d'un traversin garni en plumes, courtines [= rideaux de lit], 2 couvertures de laine, 4 draps, 1 robe et un cotillon ; du chef de la mère, 300 livres. Le père de la fiancée s'engage à nourrir et entretenir le jeune couple jusqu'à Pâques prochaines. Parmi les témoins, Jean POUGET, cousin germain de la fiancée.
3 E 13977 Me B. Valentin /079	1609/06/13	Legs (quittance)	Rimeize (Fraissinoux)	CONSTAND Jean, Philippe+ et autre Jean	Jean CONSTAND, de Fraissinoux (Rimeize), atteste avoir été entièrement payé par Jean CONSTAND dit DAUNIS, dudit lieu, de la somme de 27 livres 10 sols correspondant au legs que lui fit feu Philippe CONSTAND en son testament reçu par main publique. Fait à Fraissinoux, chez Jean CONSTAND dit GOUDARD.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /9915	1609/10/12	Quittance	Rimeize (Hauteville, Sarrouillet)	CONSTAND Jean, VALY Jean	Jean CHASTANG jeune, de Sarrouillet (Rimeize), a reçu de Jean CONSTAND et Jean VALY, beau-père et beau-fils, de Hauteville (ibidem), 85 livres qu'ils lui devaient par contrat d'accord passé entre eux devant feu Me Jean VALENTIN, notaire de Rimeize.
3 E 13981 Me B. Valentin /0338	1632/05/02	Acquisition	Rimeize (Hauteville)	CONSTAND Jean, VALY Jean et Antoine	Jean VALY, et son fils et donataire, Antoine VALY, de Hauteville (Rimeize), vendent un morceau de pré (confronts), à Me Jean CONSTAND, praticien, dudit lieu. Ce dernier remettra le prix de la vente directement, au nom des vendeurs, à Me Denis TEYSSANDIER, notaire royal de St-Alban, en déduction de plus grande somme que ledit Jean VALY doit à Me Guillaume VIGOUROUX, aussi notaire royal dudit lieu, dont ledit TEYSSANDIER a droit et cause.
3 E 13977 Me B. Valentin /9927	1609/12/15	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Hauteville, le Mazel)	CONSTAND Jean, VALY Jean, VANEL Jeanne et Marguerite	Jeanne et Marguerite VANEL, sœurs, filles de Pierre VANEL et de feu Guillaume[tte] CONSTAND, du Mazel (Rimeize), ont reçu de Jean CONSTAND, leur oncle maternel (absent) et Jean VALY, gendre de ce dernier, de Hauteville (ibidem), 33 livres sur le montant à restituer de la dot faite à leur défunte mère (CM reçu par main publique).
3 E 13981 Me B. Valentin /0092	1631/04/16	Vente casuelle	Rimeize (Hauteville, le Mazel)	CONSTAND Jean, VANEL Marguerite	Marguerite VANEL, veuve de Bertrand ROUX, du Mazel (Rimeize), emprunte de l'argent à Me Jean CONSTAND, praticien, de Hauteville (ibidem). Pour garantir le remboursement, elle lui fait vente casuelle de 2 terres (confronts).
3 E 13981 Me B. Valentin /0362	1632/06/19	Acquisition	Rimeize (Hauteville, le Mazel)	CONSTAND Jean, VANEL Marguerite	Marguerite VANEL, veuve de Bertrand ROUX, du Mazel (Rimeize), vend un pré et un champ d'un seul tenant (confronts) à Me Jean CONSTAND, praticien, de Hauteville (ibidem). Elle efface ainsi une obligation portant vente casuelle consentie par elle devant le présent notaire le 16/04/1631 [même registre].
3 E 13978 Me B. Valentin /9417	1615/01/13	Testament	Rimeize (le Crouzet)	CONSTAND Jeanne	Jeanne CONSTAND, femme de Louis CAZALEDÈS [écrit "CHAZALEDÈS"], du Crouzet (Rimeize), malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Jeanne et autre Jeanne CAZALEDÈS, ses filles, 50 livres à payer le jour de leurs noces, quand elles se marieront. A Jean, autre Jean et autre Jean CAZALEDÈS, ses fils, 10 livres, à payer quand ils en auront l'âge ou se marieront. Héritier universel, le mari de la testatrice, en fidei-commis à restituer à l'aîné des fils.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /230	1620/06/29	Accord	Rimeize (Hauteville) Fontans (Malavieillettes)	CONSTAND Jeanne, PEZON Jacques	Devant la Cour ordinaire du chapitre de Mende et du mandement de Roquaïzou, il y a procès entre Jeanne CONSTAND, veuve de Durand PEZON, de Hauteville (Rimeize), demanderesse, d'une part, et Jacques PEZON, fils et héritier de feu Guillaume PEZON, de Malavieillettes (Fontans), défendeur, d'autre. Selon la demanderesse, son mari et elle, voyant que, quelque temps après leur mariage, ils n'avaient pas d'enfant, s'étaient fait une donation au dernier vivant (contrat d'affrèment devant Me Jean ALLO, notaire d'Aumont). Or, avant de mourir, son défunt mari fit un testament devant le présent notaire et légua audit Jacques, son neveu, les restes de ses droits paternels et un pré. Ce que, selon la demanderesse, son défunt mari n'avait pas le droit de faire en vertu du contrat d'affrèment. Finalement, accord amiable. Evoqué au passage, feu autre Guillaume PEZON, aïeul dudit Jacques PEZON et père dudit feu Durand PEZON.
3 E 13981 Me B. Valentin /0150	1631/02/09	Testament	Rimeize	CONSTAND Marguerite	Marguerite CONSTAND, femme de Jean BOURCIER, de Rimeize, sans qu'il soit évoqué de maladie, dicte son testament. Sépulture au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Jean et Mathieu BOURCIER, ses fils, 40 livres, à commencer à payer quand ils en auront l'âge ou se marieront. A Catherine CONSTAND, 100 livres, à payer dans les mêmes conditions [parenté non indiquée]. A Catherine GRANIER, sa mère, 5 livres. Héritier universel, Jean BOURCIER, mari de la testatrice. [il existe dans le même registre une 2ème version datée du même jour et qui comporte des différences. Catherine CONSTAND y est corrigée en Catherine BOURCIER, fille de la testatrice ; Catherine GRANIER disparaît.]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0242	1631/02/09	Testament	Rimeize	CONSTAND Marguerite	Marguerite CONSTAND, femme de Jean BOURCIER, de Rimeize, malade, dicte son testament. Sépulture au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Jean et Mathieu BOURCIER, ses fils, 40 livres, à commencer à payer quand ils en auront l'âge ou se marieront. A Catherine BOURCIER, sa fille, 100 livres dans les mêmes conditions. Héritier universel, Jean BOURCIER, mari de la testatrice. [On est au F° 194. Il y avait F° 103, même registre, une rédaction de ce testament datée du même jour mais avec des différences : rien, dans la 2ème version, pour Catherine GRANIER, mère de la testatrice ; dans la 1ère version, la fille est appelée Catherine CONSTAND, sans parenté indiquée, alors qu'il doit s'agir de Catherine BOURCIER, fille de la testatrice, qu'on trouve dans la 2ème version ; ici, il est indiqué que la testatrice est malade.]
3 E 13979 Me B. Valentin /9952	1619/01/09	Testament	Rimeize (le Mazel)	CONSTAND Marie	Marie CONSTAND, veuve de Claude VANEL, du Mazel (Rimeize), malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Lègue 3 livres à Marguerite PAGÈS, fille d'Antoine, dudit lieu. A Agnès BRUGERON, 1 brebis, en paiement d'une dette et des services qu'elle en a reçus. Héritier universel, Claude CONSTAND, son neveu, dudit lieu.
3 E 13979 Me B. Valentin /322	1621/07/26	Acquisition	La Fage-St-Julien (le Viala)	CONSTAND Pierre et Antoine	Antoine CONSTAND, travailleur, du Viala (la Fage-St-Julien), a vendu un champ (confronts) à Pierre CONSTAND, son frère, dudit lieu.
3 E 13979 Me B. Valentin /038	1619/10/20	CM	La Fage-St-Julien (le Viala), St-Chély (Herbouze)	CONSTAND Pierre, POULALION Sybille/Cybelle	Pierre CONSTAND, natif du Viala (la Fage-St-Julien), fils de feu Vidal CONSTAND, avec Sybille/Cybelle POULALION, fille de feus Jean POULALION et Agnès ALDEBALDE, d'Herbouze (St-Chély). Le fiancé est assisté d'Antoine et autre Antoine CONSTAND, ses frères ; la fiancée, de Pierre POULALION, son frère, et de François MATHIEU, son oncle maternel. La dot (faite par le frère) : douze-vingts livres, 1 vache pleine, 4 brebis, 4 robes, 2 gazènes, 2 draps, les habillements menus.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /0008	1628/10/11	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Fraissinoux, le Mazel)	CONSTAND Vidal, JULLIEN Jeanne et Jean	Vidal CONSTAND, fils de Claude, du Mazel (Rimeize), comme mari de Catherine JULLIEN, qui devra ratifier, a reçu de Jean JULLIEN, frère de Catherine, fils d'autre Jean, de Fraissinoux (ibidem), 30 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13977 Me B. Valentin /9912	1609/07/12	Ratification	Fau-de-P. (Beauregard)	CORDESSE Jean, POUDEROUX Raymond, CHARDAIRE Hélène	Pierre de MURET, capitaine, de St-Léger-de-Peyre, avait obtenu décret d'un pré ayant appartenu à feu Louis CHARDAIRE, de Beauregard (Fau-de-Peyre). Il l'avait ensuite revendu à Jean CORDESSE, de Beauregard. Ce jour, Raymond POUDEROUX et Hélène CHARDAIRE, mariés, dudit lieu, ratifient pour 13 livres l'acquisition faite par ledit CORDESSE, représenté ici par Anne GABRIAC, sa mère. Parmi les témoins, un Jean MURET et un Jacques GABRIAC, de Beauregard.
3 E 13977 Me B. Valentin /9963	1610/06/11	Confirmation et donation	Recoules-d'Aubrac (Cougoussac)	CORNIL Marie, BRESCHET Jean	Marie CORNIL [écrit "CORNILHE"], veuve de Jean BRESCHET, de Cougoussac (Recoules-d'Aubrac), avait fait donation de tous ses biens à son défunt mari. Elle reporte cette donation sur Jean BRESCHET, son filiâtre, de Cougoussac, fils dudit BRESCHET. Au cas où elle ne pourrait cohabiter avec son filiâtre, elle recevrait de lui la pension que le défunt lui avait prévue en son testament reçu par Me ALDINY, notaire de Nasbinals.
3 E 13978 Me B. Valentin /9526	1615/07/28	Achat	Les Bessons (la Védrine), Montpellier-34, St-Jean-de-Védas-34	CORNILLE Jean, GACHON Antoine et Jean	Antoine et Jean GACHON, frères, natifs de la Védrine (les Bessons), habitant à présent, le premier, à Montpellier, le second, à St-Jean-de-Védas, en Languedoc, avaient vendu à feu François FOURNIER, d'Herbouze, plusieurs terres que ce dernier, sans les leur avoir payées, avait revendues à diverses personnes, dont Jean CORNILLE, de la Védrine. Ils ratifient définitivement la vente de terres (confronts) faite à ce dernier.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /069	1609/06/10	Accord	Les Bessons, Montpellier	COUDERC Guillaume, VIEL Etienne	Il y eut procès devant le tribunal de Nîmes entre Guillaume BONNET, de la Rouvière (les Bessons), et Antoinette TAVERNE, veuve de Antoine BONNET, qui habitaient Montpellier du vivant du mari, demandeurs, d'une part, et Guillaume COUDERC, des Bessons, défendeur, d'autre. C'était à propos d'un pré (confronts) que ledit COUDERC avait acheté en entier audit BONNET alors qu'il ne pouvait disposer que de la moitié. Voir arguments contradictoires. On y apprend que ledit feu Antoine BONNET est fils de feus Antoine BONNET et Delphine BOISSONNADE et neveu de Jacques BONNET, de la Rouvière, et qu'il testa le 01/09/1605 devant Me Pierre GARDEL. Accord amiable, ce jour, entre Etienne VIEL, habitant de Montpellier, agissant pour ladite TAVERNE en vertu d'une procuration, et pour ledit Guillaume BONNET, d'une part, et ledit COUDERC, d'autre.
3 E 13980 Me B. Valentin /9972	1628/12/20	Donation (testament)	Serverette	COUDEYRE Jean	Jean COUDEYRE, de Serverette, habitant à présent aux Estrets (Fontans), malade, veut être enterré au cimetière de l'Eglise St Jean, aux Estrets. A Antoinette, Gabrielle et Isabelle COUDEYRE, ses filles, 50 livres à commencer à payer quand elles se marieront. Il lègue 5 sols à ses père et mère, s'ils sont encore en vie au moment de son décès. Héritière universelle, Gillette AUBERGER [écrit "ALBERGIERE"], sa femme. Suit une déclaration sur ses dettes.
3 E 13979 Me B. Valentin /349	1621/07/17	Testament	Fontans (Rayrols)	CROS François	François CROS, travailleur, de Rayrols (Fontans), malade, veut être inhumé au cimetière paroissial, dans la tombe de "sa maison paternelle de Ponges [Fontans]". A Jeanne CROS, sept-vingt-dix livres, à commencer à payer quand elle se mariera ou que son âge le permettra. Il lui lègue aussi la maison et les jardins qu'il possède aux Estrets (ibidem). A Jean CROS, son fils, douze-vingts livres, dans les mêmes conditions. 5 sols à ses neveux, Philippe, Jean et Pierre CROS. Il est précisé que ledit Jean CROS, neveu, habite Ponges, et que le frère du testateur s'appelle Pierre CROS. Rappel de créances en faveur du testateur. Héritière universelle, Catherine BEQUAT, femme du testateur, en fidei-commis à restituer à l'un des enfants.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0198	1631/06/26	Quittance	Fontans (Ponges), Rimeize (le Mazel)	CROS Jean, RIMEIZE Etienne, RAMADIER Vidal	Me Vidal RAMADIER, du Mazel (Rimeize), a reçu de Jean CROS et d'Etienne RIMEIZE, de Ponges (Fontans), 75 livres à quoi a été évaluée la meule de foin et paille de Jean VALY, de Ponges, dont ils avaient été constitués sequestres à la requête dudit RAMADIER.
3 E 13978 Me B. Valentin /9463	1615/04/23	Accord	Rimeize (Bigoze)	CROS Laurent et Pierre	Laurent CROS, natif de Bigoze (Rimeize), a assigné en justice Pierre CROS, son frère, dudit lieu, par qui il estime avoir été floué lorsqu'il lui a donné quittance de ses droits de légitime sur les biens de feus Guillaume CROS et Agnès TROUCELIER, leurs père et mère, contre 200 livres et une vache qui n'ont été payées que partiellement. Finalement, pour sauvegarder leur fraternelle amitié et en s'aidant de leurs amis, ils s'accordent à l'amiable. Laurent reçoit plusieurs terres et une maison. L'un des 2 prudhommes est un Sébastien TROUCELIER, de Javols.
3 E 13979 Me B. Valentin /092	1619/04/12	Accord	Rimeize (Bigoze)	CROS Laurent et Pierre	Laurent CROS, de Bigoze (Rimeize), a assigné Pierre CROS, son frère, pour faire annuler tous les contrats, quittances et transactions, passés entre eux sur les droits et part d'héritage dudit Laurent sur les biens, dont il devait lui revenir la moitié, tandis que son frère s'était arrogé une part plus grande. Ce dernier prétendait le contraire et affirmait que son frère, lors de l'accord de mars 1616 passé entre eux devant le présent notaire, son frère, loin d'être mineur (moins de 25 ans), en avait 29 ou 30 ans. Il avait eu en outre d'énormes frais pour remettre en état la métairie, complètement dévastée par les gens d'armes de l'armée de monseigneur le duc et amiral de Joyeuse lorsqu'il assiégea le château de Peyre et la ville de Marvejols. Il a eu aussi à payer les dots de Agnès, Marguerite, leurs tantes paternelles, et Jeanne CROS, leur tante maternelle [sic], constituées (voir détail des dots) par Guillaume CROS, défunt père de Laurent et Pierre. Il avait dû payer à feu Jean CROS, frère dudit feu Guillaume, ses droits de légitime. Il avait réglé plusieurs dettes de leur père (voir personnes citées). Enfin, son héritage était amputé des sommes reconnues par leur père à [Agnès] TROUCELIER, leur mère. Finalement, accord amiable.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /9991	1619/06/19	Lodz	Rimeize (Bigoze), Mende	CROS Laurent, JEAN (de) Jean, BUISSON Antoine	Monsieur Me Jean de JEAN, docteur en droit et Antoine BUISSON, praticien et greffier ecclésiastique, habitants de Mende, agissant comme rentiers des droits seigneuriaux du seigneur commandeur du mandement des Estrets, appliquent le droit de lodz à l'acquisition faite par Laurent CROS, de Bigoze (Rimeize), qui, devant Me Jean ALARY, notaire de Serverette, a acheté une maison et des terres à Pierre BARRIOL, de Serverette.
3 E 13979 Me B. Valentin /105	1619/09/08	Prix fait	Rimeize (Bigoze)	CROS Philippe, BERBONDE Antoine	Antoine BERBONDE, laboureur, de Bigoze (Rimeize), a confié à prix fait à Philippe CROS, maçon, de la Rouvière, la construction d'une grange. Voir détail des travaux. Le prix est de 210 livres payées d'avance.
3 E 13978 Me B. Valentin /9404	1614/12/13	Quittance	Rimeize (Bigoze)	CROS Pierre et Laurent	Laurent CROS, travailleur, de Javols, a reçu de Pierre CROS, son frère, de Bigoze (Rimeize), 20 livres sur le montant de ses droits de légitime tels qu'arrêtés en un contrat d'accord passé entre eux devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /266	1620/11/02	Acquisition	Rimeize (Bigoze)	CROS Pierre et Laurent	Laurent CROS, travailleur, de Bigoze (Rimeize), a vendu un jardin (confronts) à Pierre CROS, dudit lieu, son frère.
3 E 13979 Me B. Valentin /403	1621/12/27	Quittance	Rimeize (Bigoze), Fontans (les Estrets)	CROS Pierre et Marguerite, ATTRAZIC Isabelle, SAVAJOL Raymond	Marguerite CROS et Raymond SAVAJOL, belle-mère et gendre, des Estrets (Fontans), le gendre comme mari d'Isabelle ATTRAZIC, ont reçu de Pierre CROS, de Bigoze (Rimeize), 13 livres sur la somme convenue au contrat d'accord passé entre parties devant Me Jean VALENTIN, défunt père du présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /317	1621/02/19	Promesse	Fontans (les Estrets), Aumont	CROS Pierre, ALLO Jean, Jacques et autre Jean	Me Jean ALLO, notaire royal d'Aumont, et Jacques ALLO, son frère, tous deux fils de sire Jean ALLO, d'Aumont, en leur nom et en celui de leur père, qui devra ratifier, promettent à Pierre CROS, des Estrets (Fontans), de poursuivre à sa place le procès en appel contre la sentence prise par les Officiers ordinaires en faveur de Antoinette ROUSSET, femme de Guigot NEGRE, d'Aumont.
3 E 13978 Me B. Valentin /9573	1615/12/28	Acquisition	Rimeize (Bigoze), Fontans (les Estrets)	CROS Pierre, SAINT-LEGER Pierre	Pierre SAINT-LEGER, laboureur, des Estrets (Fontans), a vendu à Pierre CROS, de Bigoze (Rimeize), 2 champs et un jardin (confronts).
3 E 13980 Me B. Valentin /9738	1627/05/01	Quittance	Rimeize (Bigoze), Fontans (les Estrets)	CROS Pierre, SAVAJOL Raymond	Raymond SAVAJOL, des Estrets (Fontans), a reçu de Pierre CROS, de Bigoze (Rimeize), 5 livres sur la somme convenue en un contrat d'accord passé entre ledit CROS et feu Marguerite CROS, belle-mère dudit SAVAJOL.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /199	1620/06/08	Droits (quittance)	Rimeize (le Rouchat), Pelouse (la Rouvière)	CROUZET Marguerite et Privat	Privat CROUZET, natif du Rouchat (Rimeize), habitant à présent Pelouse (la Rouvière), donne, pour 33 livres, quittance à Marguerite CROUZET, sa sœur, du Rouchat, veuve de Jean BASSET, de tous ses droits sur les biens de feus Antoine CROUZET et Marguerite AMOUROUX, ses père et mère, ou ses frères et soeurs décédés. Rédigé à St-Chély dans la boutique de Me Jean RAOUL, praticien. Parmi les témoins, Pierre PONSONNAILLES, charpentier, du Rouchat, et un André DERBOUZE, de St-Chély. Une note marginale du 21/10/1627 donne quittance à Pierre BASSET, fils et héritier dudit feu Jean et de feu Marguerite CROUZET, du paiement des 33 livres.
3 E 13979 Me B. Valentin /124	1620/01/12	CM	Rimeize (Chassignoles, Mazeirac)	CRUEIZE Guillaume, BUFFIER Catherine	Guillaume CRUEIZE, de Chassignoles (Rimeize), avec Catherine BUFFIER, fille de feus Jean BUFFIER dit MONTERRAT et Guillaumette RIEUTORT, de Mazeirac (ibidem). Les fiancés ont l'âge requis pour procéder de leur propre mouvement. La fiancée est cependant assistée de Pierre BUFFIER, son frère, et Guillaume BUFFIER, son cousin. La fiancée se constitue en tous ses biens. Antoinette POUDEROUX, veuve et héritière d'Etienne BUFFIER, belle-soeur de la fiancée, promet de lui payer les legs faits par les parents et le frère de la fiancée. Parmi les témoins, un Jean POUDEROUX, de Mazeirac.
3 E 13979 Me B. Valentin /243	1620/10/11	Accord	Rimeize (Chassignoles, Monteils)	CRUEIZE Guillaume, LIMAGNE Jean	Il y a procès en instance entre Guillaume CRUEIZE, de Chassignoles (Rimeize), demandeur, d'une part, et Jean LIMAGNE, de Monteils (ibidem), défendeur, d'autre. Le demandeur estimait avoir été lésé lors de la vente d'un pré. Finalement, accord amiable, ce jour : le demandeur reçoit 21 livres de plus.
3 E 13978 Me B. Valentin /9416	1615/01/10	Accord	Aumont, Fontans (les Estrets)	DALLO Jean, PANTEL François	Monsieur Maître Jean DALLO, d'Aumont, docteur en droit, juge en la Cour des Estrets, d'une part, et François PANTEL, des Estrets, d'autre, renoncent au procès qui les oppose. Chacun s'engage à payer ses propres dépens. Ils règlent à l'amiable leur différend. Parmi les témoins, Me Jean ALLO, notaire royal d'Aumont.
3 E 13979 Me B. Valentin /139	1620/02/28	Acquisition	Javols	DAUDÉ Philippe, BOUQUET Jean	Jean BOUQUET, travailleur, de Javols, a vendu un pré (confronts) à Me Philippe DAUDÉ, notaire royal, lieutenant de juge en la terre et baronnie de Peyre, habitant Javols.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9466	1615/04/23	Acquisition	Javols (le bourg, le Cros), Rimeize (Bigoze)	DAUDÉ Philippe, CROS Laurent, TROUCELIER Sébastien	Laurent CROS, travailleur, natif de Bigoze (Rimeize), habitant à présent le Cros (Javols), assisté de Sébastien TROUCELIER, du Cros, a vendu un pré (confronts) à Me Philippe DAUDÉ, notaire royal de Javols. Ce qui lui permet d'effacer une dette de 20 livres envers ce dernier et d'encaisser 50 livres.
3 E 13978 Me B. Valentin /9304	1614/09/01	Quittance	Termes (Chabanettes), Fontans (les Estrets)	DAUNIS Françoise, BUFFIER Mathieu+, SAVAJOL François	François SAVAJOL, des Estrets (Fontans), a reçu de Françoise DAUNIS, veuve de Mathieu BUFFIER, de Chabanettes (Termes), 6 livres sur la somme contenue au contrat d'accord passé devant le présent notaire entre ledit BUFFIER et lui. Fait au Pont-des-Estrets chez Guillaume SAVAJOL.
3 E 13978 Me B. Valentin /9304	1614/09/01	Quittance	Termes (Chabanettes), Rimeize (Pont-des-Estrets)	DAUNIS Françoise, BUFFIER Mathieu+, SAVAJOL Guillaume	Guillaume SAVAJOL, hôte, du Pont-des-Estrets (Rimeize), en son nom et en celui de Pierre SAVAJOL, son fils, a reçu de Françoise DAUNIS, veuve de Mathieu BUFFIER, de Chabanettes (Termes), leur part et portion de la somme contenue en un accord passé devant le présent notaire entre eux et ledit feu BUFFIER. Témoin, un Pierre SAVAJOL, de Masbéral.
3 E 13978 Me B. Valentin /9268	1613/12/11	Testament	Rimeize (Masbéral-le-Jeune)	DAVID Anne	Anne DAVID [écrit "DAVIE"], veuve de Jacques SAINT-LEGER, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière de la chapelle St Jean, des Estrets, la tombe de ses prédécesseurs. Elle désire la présence des prêtres de Fontans en plus de ceux de Rimeize. Elle confie ses honneurs funèbres à son héritier bas-nommé et à Catherine VIGIER, sa belle-fille. Lègue 6 livres à chacun de ses petits-fils, Jean, Antoine et autre Jean SARRAZIN, de Masbéral. Héritier universel, Jacques SARRAZIN, son petit-fils, fils de feu Jean, son fils. [Au lieu de "petit-fils" il est écrit chaque fois "neveu"].
3 E 13981 Me B. Valentin /0227	1631/10/14	Quittance	Rimeize (le Rouchat)	DAVID Jean, BOURCIER Jean	Jean BOURCIER dit BEAUME, du Rouchat (Rimeize), a reçu de Jean DAVID, moulinier, dudit lieu, six-vingts livres que ce dernier lui devait avec hypothèque d'un pré à la clé (contrat chez Me Jean VALENTIN, notaire de St-Chély. Parmi les signataires, un Jacques BOURCIER, dudit lieu.
3 E 13981 Me B. Valentin /0128	1631/05/11	Acquisition	Rimeize (le Rouchat), Aumont (Buffeyrettes)	DAVID Jean, DELAPORTE Jean	Jean DELAPORTE, fils de Clément, de Buffeyrettes (Aumont), a vendu un pré (confronts) à Jean DAVID, moulinier, du Rouchat (Rimeize).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /9984	1610/07/19	Accord	Fau-de-P. (le Chambon), Aumont	DEFIX Pierre, CHASTANG Bertrand	Procès en instance entre Pierre DEFIX [écrit "DEFIS"], qui, en qualité de mari d'Astruge BONNET, fille de feu Antoine BONNET et de Hélix FONTUGNE, demande l'annulation d'un contrat de vente, demandeur, d'une part, et Bertrand CHASTANG, notaire royal d'Aumont, défendeur, d'autre. Le 09/09/1587, ledit feu BONNET, étant débiteur envers feu Jean CHASTANG, père du défendeur, avait dû donner des biens (confronts) en paiement (acte reçu par feu Me Jean VALENTIN). Ledit feu BONNET mourut 5 ou 6 ans après cette vente. Voir arguments et accord final.
3 E 13980 Me B. Valentin /9962	1628/10/28	Droits (quittance)	Aumont (Buffeyrettes), Rimeize (Monteils)	DELAPORTE Clément et Pierre	Pierre DELAPORTE, de Monteils (Rimeize), donne quittance à Clément DELAPORTE, son père, de tous ses droits paternels, et ce, pour la somme de six-vingts livres. Présent aussi, Jean LIMAGNES, beau-père dudit Pierre DELAPORTE, qui a reçu cette somme sur ce que ledit Pierre avait promis d'injecter dans les biens dudit LIMAGNES lors de son CM avec la fille de celui-ci, Jeanne LIMAGNES (CM passé devant Me BOUCHARENC).
3 E 13979 Me B. Valentin /072	1619/11/27	Acquisition	Aumont (Buffeyrettes, le bourg)	DELAPORTE Clément, DALMAS François, CHALVET Anne	Me François DALMAS, praticien, d'Aumont, en son nom et en celui d'Anne CHALVET, sa femme, qui devra ratifier, a vendu 60 livres une terre (confronts) à Clément DELAPORTE, de Buffeyrettes (ibidem). Le vendeur utilisera la somme pour payer les restes de la dot qu'il fit à Antoinette CHALVET, sa belle-soeur, en son CM passé avec Jean CATHEBRAS [écrit "QUATREBARS"]. En post-scriptum, pacte de rachat à 5 ans.
3 E 13981 Me B. Valentin /0380	1632/01/31	Bail en paiement	Aumont (Buffeyrettes), Rimeize (Bigoze)	DELAPORTE Jacques, SAVAJOL Jacques, CROS Agnès	Jacques SAVAJOL, maçon, habitant de Bigoze (Rimeize), en son nom et en celui d'Agnès CROS, sa femme, baille des terres (confronts) à Jacques DELAPORTE, de Buffeyrettes (Aumont), et ce, en paiement d'une dette faite par feu Pierre CROS, père d'Agnès.
3 E 13981 Me B. Valentin /0072	1631/05/03	Bail en paiement	Aumont (Buffeyrettes), Rimeize	DELAPORTE Jean, VALENTIN Jean	Jean VALENTIN, un des tuteurs de Jeanne SAVAJOL, fille de feu François, donne à Jean DELAPORTE, de Buffeyrettes [Aumont], un champ et un boige en paiement d'une dette de 30 livres dudit feu SAVAJOL.
3 E 13981 Me B. Valentin /0149	1631/05/03	Bail en paiement	Aumont (Buffeyrettes), Rimeize (le Rouchat)	DELAPORTE Jean, VALENTIN Jean	Jean VALENTIN, un des tuteurs de Jeanne SAVAJOL, fille de feu François, donne à Jean DELAPORTE, de Buffeyrettes (Aumont), un champ en paiement d'une dette de 30 livres dudit feu SAVAJOL.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0378	1632/01/31	Bail en paiement	Aumont (Buffeyrettes), Rimeize (Bigoze)	DELAPORTE Marguerite, SAVAJOL Jacques, CROS Agnès	Jacques SAVAJOL, maçon, habitant de Bigoze (Rimeize), en son nom et en celui d'Agnès CROS, sa femme, baille une terre (confronts) à Marguerite DELAPORTE, représentée par Clément DELAPORTE, son père, de Buffeyrettes (Aumont), et ce, en paiement d'une dette faite par feu Pierre CROS, père d'Agnès.
3 E 13981 Me B. Valentin /0203	1631/11/14	Acquisition	Rimeize (Monteils)	DELAPORTE Pierre, GRIMAL Jean et autre Jean	Jean GRIMAL et autre Jean GRIMAL, son fils et donataire, de Monteils (Rimeize), ont vendu une partie de leur grange et étable (confronts) à Pierre DELAPORTE, dudit lieu. L'acheteur devra faire un "mégier" [= une cloison, un mur de séparation].
3 E 13980 Me B. Valentin /9940	1628/06/10	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Monteils)	DELAPORTE Pierre, LIMAGNE Jean et Jeanne	Jean LIMAGNE, laboureur, de Monteils (Rimeize), en son nom et en celui de Jeanne LIMAGNE, sa fille, a reçu de Pierre DELAPORTE, dudit lieu, son gendre, mari de Jeanne, onze-vingt-huit livres sur livres sur la somme que ledit DELAPORTE avait promis de mêler aux biens desdits LIMAGNE lors de son CM passé devant Me BOUCHARENC.
3 E 13980 Me B. Valentin /9766	1627/08/15	CM	Aumont (Buffeyrettes), Rimeize (Monteils)	DELAPORTE Pierre, LIMAGNE Jeanne	Pierre DELAPORTE, fils de Clément DELAPORTE et de Jeanne ROCHER, de Buffeyrettes (Aumont), avec Jeanne LIMAGNE, fille de Jean LIMAGNE et d'Antoinette CHARREYRE, de Monteils (Rimeize). Les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de leurs biens. Le fiancé apportera 600 livres à sa belle-famille. Parmi les témoins, Jacques et Jean DELAPORTE, de Buffeyrettes. Acte co-signé par Me BOUCHARENC, notaire de Buffeyrettes. [mariage religieux le 29/08 - voir même registre la quittance de dot qui l'indique]
3 E 13980 Me B. Valentin /9770	1627/08/29	Dot (reconnaissance ou quittance)	Aumont (Buffeyrettes), Rimeize (Monteils)	DELAPORTE Pierre, LIMAGNE Jeanne et Jean, CHARREYRE Antoinette	Jean LIMAGNE et Antoinette CHARREYRE, mariés, de Monteils (Rimeize), en leur nom et en celui de Jeanne LIMAGNE, leur fille, ont reçu de Pierre DELAPORTE, de Buffeyrettes (Aumont), qui a épousé Jeanne aujourd'hui, 455 livres sur la somme que ledit DELAPORTE, lors de son CM, a promis d'injecter dans les biens de sa belle-famille. Paiement en or, argent et 17 bêtes à laine.
3 E 13980 Me B. Valentin /0015	1628/09/27	Quittance	Rimeize (Monteils), Marvejols	DELAPORTE Pierre, VIDAL Jean	Jean VIDAL, marchand de Marvejols, a reçu de Pierre DELAPORTE, de Monteils (Rimeize), sept-vingt-onze livres que ce dernier, ainsi que Jean LIMAGNES, dudit lieu, devaient audit VIDAL par contrat de surdite passé hier devant le présent notaire [même registre].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /001	1619/07/23	Permutation	Nîmes, St-Chély	DERBOUZE Isaac, GALLIN Jean	Monsieur Me Isaac DERBOUZE, docteur en droit, avocat à la Cour de monsieur le Sénéchal de Beaucaire et Nîmes, habitant Nîmes, et messire Jean GALLIN, marchand, habitant de St-Chély, procèdent à un échange amiable. Le 1er donne toute entière la métairie qu'il possède à Combret (les Bessons) ; il reçoit du 2nd un champ (confronts) et 2753 livres en compension de la différence de valeur.
3 E 13980 Me B. Valentin /9944	1628/07/11	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Laubies (Arifattes), Fontans (Sepches)	DESPEISSES Barthélemy, ENCONTRE Marguerite, PANAFIEU Bernard et Pierre	Bernard et Pierre PANAFIEU, père et fils, de Sepches (Fontans), ce dernier comme mari de Marguerite ENCONTRE, ont reçu de Barthélemy DESPEYSSSES, d'Arifattes (les Laubies), onze-vingt-trois livres 2 sols et 1/3 de 27 bêtes à laine, ce que feu Guillaume DESPEYSSSES avait reçu et reconnu à ladite Marguerite, sa femme lors de leur CM passé devant le présent notaire [le 22/02/1628, même registre].
3 E 13980 Me B. Valentin /9987	1628/10/02	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Laubies (Arifattes), Fontans (Sepches)	DESPEISSES Barthélemy, ENCONTRE Marguerite, PANAFIEU Bernard et Pierre	Bernard et Pierre PANAFIEU, père et fils, de Sepches (Fontans), ce dernier comme mari de Marguerite ENCONTRE, ont reçu de Barthélemy DESPEYSSSES, d'Arifattes (les Laubies), neuf-vingt-dix livres 8 sols sur ce que feu Guillaume DESEYSSSES, frère de Barthélemy, avait reçu et reconnu à ladite Marguerite, sa femme lors de leur CM passé devant le présent notaire [le 22/02/1628, même registre].
3 E 13981 Me B. Valentin /0107	1631/12/15	Acquisition	Mende, Rimeize (Masbéral-le-Jeune)	DOLADILLE Jean, TERRISSON Jean	Jean TERRISSON, Me charpentier, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), a vendu un champ (confronts) à Jean DOLADILLE, [charpentier], de Mende. Il efface ainsi une dette envers son acheteur. Parmi les témoins, un Guillaume VIE, d'Aumont.
3 E 13981 Me B. Valentin /0072	1631/05/04	Acquisition	St-Chély, Rimeize (Monteils)	DOUBLÉ Claude, BARTHELEMY Mathieu, VANEL Catherine	Mathieu BARTHELEMY et Catherine VANEL, sa femme, [de Monteils (Rimeize)], ont vendu à Claude DOUBLÉ, [de St-Chély], un bout de jardin.
3 E 13981 Me B. Valentin /0085	1631/03/18	Acquisition	St-Chély, Rimeize (Monteils)	DOUBLÉ Claude, BARTHELEMY Mathieu, VANEL Catherine	Mathieu BARTHELEMY, de Monteils (Rimeize), en son nom et en celui de Catherine VANEL, sa femme, ont vendu à Claude DOUBLÉ, de St-Chély, 2 terres d'un seul tenant (confronts).
3 E 13981 Me B. Valentin /0126	1631/05/11	Acquisition	St-Chély, Rimeize (Monteils)	DOUBLÉ Claude, BARTHELEMY Mathieu, VANEL Catherine	Mathieu BARTHELEMY et Catherine VANEL, sa femme, de Monteils (Rimeize), ont vendu à Claude DOUBLÉ, de St-Chély, un bout de pré. Ils effacent ainsi une dette envers leur acheteur.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0253	1632/01/09	Rémission	St-Chély, Aumont	DOUBLÉ Claude, BOULET Jean	Me Jean BOULET, natif d'Aumont, habitant à présent Rimeize, cède à messire Claude DOUBLÉ, de St-Chély, une obligation de 95 livres que lui doivent Mathieu BARTHELEMY et Catherine VANEL, mariés, de Monteils (Rimeize). Obligation reçue par le présent notaire le 13/04/1631).
3 E 13981 Me B. Valentin /0133	1631/05/19	Surдите	St-Chély, Rimeize	DOUBLÉ Claude, BOURCIER Jean	Jean BOURCIER, travailleur, de Rimeize, propose à Claude DOUBLÉ, de St-Chély, de lui remettre les terres vendues à ce dernier par Denis BOURCIER, frère de Jean (acte de vente passé devant Me DAUNIS, notaire de Berc, le 15/06/1629). Il lui remboursera son achat. Ledit DOUBLÉ accepte.
3 E 13979 Me B. Valentin /009	1619/08/05	Quittance	St-Chély, Fau-de-P. (Granigoules), Mende	DOUBLÉ Claude, BRESCHET Pierre, MAZEL (du) Guillaume	Noble Guillaume du MAZEL, seigneur du Pivoul et de Rimeize, baillif de Gévaudan, habitant Mende, a reçu de messire Claude DOUBLÉ, de St-Chély, en son nom et en celui de Pierre BRESCHET, de Granigoules (Fau-de-Peyre), absent, 730 livres sur l'obligation consentie par ces derniers devant Me Jean ALLO, notaire d'Aumont.
3 E 13979 Me B. Valentin /310	1621/04/13	Permutation	Rimeize (Monteils)	DOUBLÉ Claude, ROCHE Denis	Messire Claude DOUBLÉ, de St-Chély, demeurant à présent à Monteils (Rimeize), et Denis ROCHE, laboureur, de Monteils, s'échangent des terres (confronts).
3 E 13979 Me B. Valentin /324	1621/05/09	Permutation	Rimeize (le bourg, Monteils)	DOUBLÉ Claude, TUFFERY Antoine	Messire Claude DOUBLÉ, de St-Chély, demeurant à présent à Rimeize, et Antoine TUFFERY, de Monteils (ibidem), se sont échangé une portion de chemin contre un chazal. Ils possédaient ces 2 pièces en indivis. Ledit DOUBLÉ ne pourra plus utiliser le chemin ni dans un sens ni dans l'autre.
3 E 13977 Me B. Valentin /9934	1610/02/01	Testament	Rimeize	DUFOUR Gabriel	Gabriel DUFOUR [écrit "DEL FOUR"], habitant de Rimeize, malade, désigne pour sa sépulture, au cimetière paroissial, la tombe des prédécesseurs de Marguerite REVERSAT, sa femme. A Jean DUFOUR, leur fils, 60 livres, payables quand il sera en âge de "se savoir gouverner". Héritière universelle, sa femme.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9203	1613/07/27	CM	St-Pierre-le-Vieux (Vareilles), Prunières (Molières)	Durand Jean, VERDIER Catherine	Jean DURAND, fils de Pierre DURAND et de Antoinette FOURNIER, de Vareilles (St-Pierre-le-Vieux), avec Catherine VERDIER, fille de Jean VERDIER et de Isabelle BARTHELEMY, de Molières (Prunières). Avec l'autorisation de ses parents, la fiancée se constitue elle-même en tous ses biens qui consistent en maisons, jardins, champs, blé, obligations et argent. Le père de la fiancée promet 2 robes et 2 draps. La fiancée donne à ses parents quittance de ses droits de légitime, s'estimant suffisamment dotée eu égard à la valeur de ses autres biens. Parmi les témoins, messire Jean FOURNIER, prêtre et curé de St-Pierre-le-Vieux, et Mathieu FOURNIER, de Vareilles.
3 E 13977 Me B. Valentin /095	1609/06/14	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Bessons	EBLÉ Jean et Agnès	Agnès EBLE, veuve de Barthélemy AMOUROUX, des Bessons, reconnaît avoir été entièrement payée par Jean EBLÉ, son frère, de la dot que ce dernier lui promet lors de son CM passé devant feu Me Jean VALENTIN, notaire royal, père du présent notaire.
3 E 13981 Me B. Valentin /0289	1632/03/08	Quittance	Les Bessons (le bourg, Combret)	EBLÉ Jean, BOUCHARD Jean	Jean BOUCHARD dit d'ESPAGNE, laboureur, de Combret (les Bessons), reçoit 105 livres de Jean EBLÉ, marchand, des Bessons.
3 E 13977 Me B. Valentin /022	1609/03/23	Permutation	Les Bessons	EBLÉ Jean, BRASSAC Pierre	Jean EBLÉ et Pierre BRASSAC, des Bessons, s'échangent des terres (confronts). Montage financier, les terres données par l'un des 2 étant de plus grande valeur.
3 E 13980 Me B. Valentin /9840	1627/11/14	Acquisition	Les Bessons	EBLÉ Jean, SARRUT Jean et autre Jean	Jean SARRUT et son fils et donataire, autre Jean SARRUT, habitants des Bessons, ont vendu un champ à Jean EBLÉ, marchand, des Bessons.
3 E 13977 Me B. Valentin /021	1609/03/23	Partage	Les Bessons	EBLÉ Jean, VALETTE André	André VALETTE et Jean EBLÉ, habitants des Bessons, qui possèdent des biens en indivision, procèdent au partage entre eux. Voir détail et confronts.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0075	1631/02/20	Surdite	Les Bessons (le bourg, Combret)	EBLÉ Jean, VEYRES Antoine	Présents, sire Jean EBLÉ, marchand, des Bessons, et Antoine VEYRES, laboureur, habitant de Combret (ibidem). Ce dernier a acquis, par permutation avec Jean BOUCHARD dit d'ESPAGNE, dudit lieu, un pré et un champ (confronts). Ledit EBLÉ propose à son interlocuteur, qui accepte, de surenchérir au droit de lodz. Il lui paye 432 livres de principal et le vinage ["droit payé sur la récolte, sur le transport ou sur la vente du vin"] qui était dans la transaction.
3 E 13978 Me B. Valentin /9340	1614/06/16	Accord	St-Chély	ENJALVIN Antoine, GIRARD Laurent	Procès en instance entre Antoine ENJALVIN, maréchal, de St-Chély, demandeur, et sire Laurent GIRARD, marchand, dudit lieu, agissant comme héritier de feus Pierre JOUCLAR [écrit "JOUTCLAR"] et Pierre MALLET, défendeur. Selon le demandeur, le 05/03/1597, il était âgé de moins de 17 ans, donc, mineur, quand il consentit un contrat d'échange de la moitié d'un pré dont l'autre moitié appartenait aux hoirs de Louise ENJALVIN, sa soeur. Lesdits JOUCLAR et MALLET lui avaient donné en échange une terre de moindre valeur. Pour compenser cette différence, ils s'étaient engagés à verser 90 écus. Voir suite des arguments et accord amiable. Parmi les témoins, Me Vidal PIC, notaire de St-Chély.
3 E 13979 Me B. Valentin /335	1621/05/10	Testament	Rimeize (le Vestit)	ENJALVIN Antoinette	Antoinette ENJALVIN, veuve de Jean NEGRE, du Vestit (Rimeize), malade, veut être inhumée dans la tombe de ses ancêtres, au cimetière paroissial. A Jean NEGRE plus vieux, son fils, 5 sols en plus de ce qu'elle lui a donné pour son mariage. Héritier universel, Jean NEGRE plus jeune, son autre fils.
3 E 13981 Me B. Valentin /0346	1632/05/18	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Mazeirac), St-Alban (Chinchazes)	ESCUDIER Jean, BONNEFOY Etienne	Jean ESCUDIER, [laboureur], de Chinchazes (St-Alban), en son nom et en celui de Catherine RAMADIER, sa femme, a reçu de Etienne BONNEFOY [écrit "BONNAFE"], son beau-frère, de Mazeirac (Rimeize), 45 livres sur ce que promet ce dernier au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9194	1613/06/15	Quittance	Fontans (les Estrets)	ESCULLIER Guillaume, NEGRON Marguerite, PANTEL François	Marguerite NEGRON, veuve de Pierre PANTEL, et François PANTEL, leur fils, donataire de son défunt père, des Estrets (Fontans), ont reçu de Guillaume ESCULLIER, habitant audit lieu, 24 livres sur le montant (99 livres) de l'achat d'un chazal de maison (acte devant le présent notaire).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9857	1628/01/03	CM	Fontans (les Estrets, Sepches)	ESCULLIER Jean, PANAFIEU Jeanne	Jean ESCULLIER, fils de feu Guillaume ESCULLIER et de Jeanne PLANES, des Estrets (Fontans), avec Jeanne PANAFIEU, fille de Bernard PANAFIEU et de feu Catherine SIVIRAGOL, de Sepches (ibidem). Le fiancé est assisté de Jean ESCULLIER, son frère. La dot : 250 livres du chef du père et 300 livres sur les biens de feu Catherine SIVIRAGOL ; 1 vache pleine, 7 brebis, 4 robes, 2 couvertures, 2 draps et les accessoires du vêtement. La mère du fiancé fait donation à son fils du quart de ses biens.
3 E 13977 Me B. Valentin /8152	1610/06/17	Accord	St-Denis (le bourg, la Villedieu)	ESCURETTE Denis, JULLIEN Jean, PRIEUR Antoine	Il s'agit d'un différend à propos de 2 prés entre messire Denis ESCURETTE, seigneur de St-Denis, habitant audit lieu, fils de feu Jean, demandeur, d'une part, et messire Jean JULLIEN, de la Villedieu, paroisse de St-Denis, fils de feu Denis, défendeur, d'autre. Ledit ESCURETTE agit comme ayant-droit de Antoine PRIEUR, seigneur de Marvejols. Autres personnes citées, Robert ESCURETTE, seigneur de Combettes, frère dudit Denis ; Clément JULLIEN, frère dudit Jean JULLIEN ; Gabrielle BESTION, mère desdits JULLIEN. Après plusieurs péripéties, il y a accord, ce jour. Le défendeur ratifie la perte des 2 pré saisis pour non-paiement d'une dette mais obtient pacte de rachat.
3 E 13979 Me B. Valentin /342	1621/03/24	Quittance	Serverette, Rimeize	ESCURETTE Robert, SARRAZIN Jean+, Clergé de Rimeize	Jean SARRAZIN, du Crouzet (Rimeize), devait au clergé de sa paroisse 19 livres et avait hypothéqué un pré. Messire Robert ESCURETTE, sieur de Combettes, habitant Serverette, héritier dudit SARRAZIN, décide de régler cette dette.
3 E 13978 Me B. Valentin /9397	1614/12/05	Dot (reconnaissance ou quittance)	Serverette, Estables (Tartaronne)	ESCURETTE Robert, BAUDEZAC Vidal, BROUILLET Clémence	Vidal BAUDEZAC, en son nom et en celui de Clémence BROUILLET, sa femme, fille de feu Jean BROUILLET, de Tartaronne (Estables), a reçu de messire Robert ESCURETTE, sieur de Combettes, habitant Serverette, les sommes que le défunt père de Clémence avait reconnues à celle-ci sur les biens qui avaient appartenu à feus Vidal BONNAL [écrit "BONNALD" et "BONNAULD"] et Marguerite JULIAN [écrit "JULHIANNE"], mariés, de Chazal-Hivernal (St-Denis-en-Margeride) [écrit "Chazals Vernals"]. Parmi les témoins, un Pierre BONNAL, de Serverette.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /386	1621/08/18	Quittance	Serverette, St-Chély	ESCURETTE Robert, BONNET Pierre, CHASTANG Jeanne	Pierre BONNET, tisserand, et Jeanne CHASTANG, mariés, de St-Chély, ont reçu de messire Robert ESCURETTE, sieur de Combettes, habitant de Serverette, sept-vingts livres pour entier paiement de la somme convenue en un contrat de vente passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /9961	1619/01/21	Acquisition	Serverette, St-Chély	ESCURETTE Robert, CHASTANG Jeanne	Jeanne CHASTANG, fille de feus Jean CHASTANG et Jeanne GRANIER, de St-Chély, a vendu à honorable homme messire Robert ESCURETTE, sieur de Combettes, habitant Serverette, la moitié d'une maison sise à Serverette (confronts). L'autre moitié de maison venait d'être vendue audit ESCURETTE par Pierre CHASTANG, frère de Jeanne. La maison est "arruinée" [en ruines] et ne peut être habitée sans grosses réparations.
3 E 13979 Me B. Valentin /294	1621/01/20	Quittance	Serverette, St-Chély	ESCURETTE Robert, CHASTANG Jeanne	Jeanne CHASTANG, de St-Chély, a reçu de messire Robert ESCURETTE, sieur de Combettes, habitant Serverette, 15 livres sur le prix de la vente qu'elle lui a faite devant le présent notaire [le 21/01/1619 - même registre]
3 E 13979 Me B. Valentin /341	1621/05/24	Quittance	Serverette, St-Chély	ESCURETTE Robert, CHASTANG Pierre	Pierre CHASTANG, marchand, de St-Chély, a reçu de Robert ESCURETTE, sieur de Combettes, de Serverette, 11 livres, dernier paiement d'un achat fait devant Me MOUSSIER .
3 E 13979 Me B. Valentin /047	1619/10/29	Acquisition	Serverette, Rimeize (le Crouzet)	ESCURETTE Robert, CHAZALDÈS Louis	Louis CHAZALDÈS, laboureur, du Crouzet (Rimeize), a vendu à Robert ESCURETTE, seigneur de Combettes, habitant de Serverette, un pré (confronts).
3 E 13981 Me B. Valentin /0147	1631/11/12	Quittance	Serverette, Rimeize (le Mazel)	ESCURETTE Robert, RAMADIER Jean	Jean RAMADIER dit VALY, charpentier, du Mazel (Rimeize), en son nom et en celui de Louise MIALANES, sa femme, a reçu de noble Robert ESCURETTE, seigneur de Combettes, [habitant de Serverette], 6 livres que lui légua feuë Anne MIALANES, tante de Louise, en son testament dicté au présent notaire [le 09/05/1627 dans 3 E 13980 relevé par Roger Duranté].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9874	1628/02/02	CM	Serverette, Rimeize (le Mazel)	FABRE Pierre, PAGÈS Marguerite	Pierre FABRE, fils de feus Antoine FABRE et Isabelle ROUSSET, de Serverette, avec Marguerite PAGÈS, fille de feu Antoine PAGÈS et de Catherine BESSE, du Mazel (Rimeize). Le fiancé, ayant l'âge requis, procède de son propre mouvement ; la fiancée, de sa mère et de Vidal PAGÈS, son frère, qui constitue la dot : huit-vingts livres, 2 brebis avec leur agneau, y compris le legs fait par leur défunt père à la fiancée (testament reçu par le présent notaire). Du chef de la mère de la fiancée : 100 livres, 1 brebis avec son agneau, 2 draps. La fiancée apporte ce qu'elle a gagné en servant les maîtres : douze-vingts livres et 3 bêtes à laine. Parmi les témoins, Etienne et Jacques DELAPORTE, de Tiracols (Javols).
3 E 13977 Me B. Valentin /027	1609/03/26	Donation	St-Alban	FARJON Alban et Pierre	Sire Pierre FARJON, marchand de St-Alban, récompense les services reçus de Alban FARJON, son frère, habitant dudit lieu, en lui faisant donation de la moitié de la maison que ce dernier habite. Fait en présence et avec l'accord de Vidal FARJON, père desdits.
3 E 13978 Me B. Valentin /9512	1615/02/24	CM	St-Alban, Serverette	FARJON Jean, RAMADIER Catherine	Jean FARJON, fils de Vidal, de St-Alban, avec Catherine RAMADIER, fille de feu Me Jean RAMADIER, praticien, de Serverette. Le notaire a reçu ce jour la permission donnée par le père du fiancé (voir acte du même jour, même registre). Le fiancé est assisté d'Alban FARJON, son frère ; la fiancée, de Marguerite RAYNAL, sa mère, et de Me Claude RAMADIER, son frère, qui constitue la dot : 600 livres, 2 robes, 2 jardins (confronts). Parmi les confronts, la maison léguée par feu Marguerite RAMADIER, tante de la fiancée, en son testament dicté à Me Aymar ROUX, notaire de Serverette. Suite de la dot : 2 charretées de foin par an pendant 10 ans, à prendre sur un pré situé aux Huttes [Aumont] et occupé par Agnès TONDUT, de la vaisselle d'étain et du mobilier qui est dans la maison de ladite feu RAMADIER. Moyennant cette dot, la fiancée donne quittance à son frère de tous ses droits de légitime et du legs à elle fait par feus Me Durand RAMADIER et Catherine SAINT-LEGER, ses grands-parents paternels. Parmi les témoins, un André SAINT-LEGER, de Serverette.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9511	1615/02/24	Permission de se marier et onstitution de dot	St-Alban	FARJON Vidal et Jean	Sire Vidal FARJON, marchand, de St-Alban, malade et âgé, ne peut se déplacer à Serverette où son fils, Jean FARJON, passera CM avec Catherine RAMADIER, fille de feu Me Jean RAMADIER, de Serverette. Il donne son accord à ce CM et autorise l'union religieuse. Il constitue en outre à son fils 300 livres correspondant à ses droits de légitime. Il devra se les faire payer par Pierre et Etienne FARJON, autres fils, donataires dudit Vidal. Parmi les témoins, un Alban FARJON [c'est un frère du fiancé]. Il y a la signature du père et celle d'un FARJON, cette dernière, suivie du mot "tailleur".
3 E 13981 Me B. Valentin /0050	1631/01/20	Testament	Serverette, Rimeize (Pont-des-Estrets)	FARJON Vidale	Vidale FARJON, femme de Jacques COUDEYRE, de Serverette, habitante du Pont-des-Estrets (Rimeize), est en bonne santé mais dicte son testament. Elle devra être inhumée au cimetière de l'église St Jean à Serverette, dans la tombe de ses prédécesseurs. Legs à Jacques, Antoine, Annet, Pierre et Antoinette COUDEYRE, ses petits-enfants, enfants de feu Jean COUDEYRE, son fils, 20 sols qu'ils recevront quand ils en auront l'âge. Lègue 5 sols à son mari. Héritière universelle, Antoinette COUDEYRE, sa fille, femme de Pierre ROUSSET dit POSSEDA [dernière lettre non lisible] , qui habitent Serverette.
3 E 13978 Me B. Valentin /9290	1614/03/21	Testament	Prunières	FERMUS Mathieu	Mathieu FERMUS, de Prunières, malade, veut être inhumé au cimetière paroissial. Confie ses honneurs funèbres à Jeanne BOSSE, sa mère. A Jean, Pierre et autre Jean FERMUS, ses frères, 10 livres à chacun, à payer quand ils seront en âge de se gouverner. A Marie FERMUS, sa soeur, 20 livres, quand elle se mariera. Lègue 5 sols à sa mère. Héritier universel, Jean FERMUS, son frère aîné.
3 E 13979 Me B. Valentin /024	1619/09/18	Testament	Rimeize (le Vestit)	FERRAND Astruge	Astruge FERRAND, veuve de Pierre CHEVALIER, du Vestit (Rimeize), malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, dans la tombe de son défunt mari. A Anne CHEVALIER, sa fille, femme de Raymond SEGUIN, de la Chaze, 12 livres. A Isabelle CHEVALIER, femme de Jacques NOUZEIRETTES, de la Rouvière, 5 sols, en plus de sa dot. A Anne CHEVALIER plus jeune, son autre fille, à marier, 50 livres. 20 livres à Jacques CHEVALIER, son fils. Héritier universel, Jean CHEVALIER, son fils aîné.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0066	1631/02/08	Rémission	Fontans (Reyrols)	FONTUGNE Denis, AUBERGER Gillette	Gillette AUBERGER [écrit "ALBERGERE"], veuve de Jean COUDEYRE et héritière testamentaire de feu Isabelle SAINT-LEGER, des Estrets (Fontans), fait rémission pour 80 livres à Denis FONTUGNE, de Reyrols (Fontans), des droits qu'elle a, en sa qualité d'héritière sus-dite, sur des terres que Jean CHABANON et Antoine SOUCHON, avaient données en jouissance à ladite SAINT-LEGER et hypothéquées pour garantir la somme que ledit CHABANON, son mari, lui avait reconnue.
3 E 13981 Me B. Valentin /0368	1632/06/26	Legs (quittance)	Fontans (Reyrols, Montchamp), Rimeize (Bigoze)	FONTUGNE Denis, BERBONDE Denis et Marguerite, BONNAUD Louis	Louis BONNAUD [écrit "BONNALD"], de Bigoze (Rimeize), en son nom et en celui de Marguerite BERBONDE, sa femme, a reçu de Denis FONTUGNE, de Reyrols (Fontans), et de Denis BERBONDE, de Montchamp (ibidem), les meubles, bétail, papiers et autres choses contenus dans l'inventaire, fait pas les Officiers ordinaires des Estrets, des biens délaissés par feus Marguerite ROUSSET, mère de ladite BERBONDE, et Marguerite DELMAS, de Bigoze. Lesdits FONTUGNE et BERBONDE étaient les tuteurs de Marguerite et de ses frères et soeurs. Parmi les témoins, un Jean DELMAS, de Boiréac.
3 E 13977 Me B. Valentin /8164	1610/10/27	Lodz	Serverette	FONTUGNE Etienne, VALS (de) Jean, ROUX Guillaume	Jean de VALS et Guillaume ROUX, ce dernier habitant St-Sauveur-de-Peyre, appliquent à Etienne FONTUGNE, serrurier ("sarrier" - source Madeleine Delplanque), de Serverette, pour le pré qu'il a acheté à dame Louise de MONTRAVEL, dame de St-Alban, qui l'avait obtenu par décret des Officiers de Peyre contre Antooine RAMADIER, d'Aumont. Ils agissent par procuration de messire François de SOULAGES, seigneur et baron de Tolet et Castelnau, comme légitime administrateur de la personne et des biens de ses enfants, veuf de Marguerite de Peyre, leur mère, héritiers par bénéfice d'inventaire de feu noble haut et puissant seigneur Geoffroy, Astorg, Aldebert de PEYRE, seigneur et baron dudit lieu et autres places.
3 E 13981 Me B. Valentin /0171	1631/05/01	Quittance	La Chaze (las Bros)	FOURNIER Bertrand, SEGUIN Jacques	Jacques SEGUIN, laboureur, de las Bros (la Chaze), a reçu de Bertrand FOURNIER, dudit lieu, 60 livres convenues au contrat d'échange passé entre eux devant Me CHASTANG, notaire d'Aumont. Fait au foirail de St-Chély.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9322	1614/05/20	Acquisition	Rimeize (le Vestit, Masbéral-le-Jeune)	FOURNIER François, SAVAJOL Pierre	Pierre SAVAJOL, laboureur, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), a vendu un champ (confronts) à François FOURNIER, du Vestit (ibidem).
3 E 13978 Me B. Valentin /9157	1613/02/11	Rémission	Les Bessons (Lisle), St-chély (château de Billières)	FOURNIER Isabelle, APCHER Jacques	Isabelle FOURNIER, veuve de Durand BEZOMBES, native de Lisle (les Bessons), fait rémission à noble Jacques d'APCHER, seigneur de Billères et des Bessons, de tous les biens lui appartenant et occupés par Antoine et Jean SALGUES, de Lisle. A charge audit seigneur de fournir à la donatrice, chaque année, à la Saint Michel, 3 setiers de seigle.
3 E 13980 Me B. Valentin /9689	1627/01/24	Acquisition	Rimeize (le Vestit)	FOURNIER Jean et François	François FOURNIER, travailleur, du Vestit (Rimeize), a vendu un champ (confronts) à Jean FOURNIER, son fils, dudit lieu.
3 E 13980 Me B. Valentin /9713	1627/04/09	Acquisition	Rimeize (le Vestit)	FOURNIER Jean, NEGRE Jean	Jean NEGRE dit VESTIT, sergent, habitant du Vestit (Rimeize), a vendu un bout de champ (confronts) à Jean FOURNIER, fils de François, dudit lieu.
3 E 13980 Me B. Valentin /9690	1627/01/24	CM	Rimeize (le Vestit, Hauteville)	FOURNIER Jean, PELISSIER Marie	Jean FOURNIER, fils de François FOURNIER et de feu Guillaumette NEGRE, du Vestit (Rimeize), avec Marie PELISSIER, fille de feu Jean PELISSIER et de Jeanne BOURCIER, de Hauteville (ibidem). La dot est constituée par ladite BOURCIER et par Pierre ROUSSET et Jeanne PELISSIER, mariés, beau-frère et soeur de la fiancée : 70 livres, 1 robe, le lit dotal garni de 2 draps et d'une gazène. Denis PELISSIER, frère de la fiancée, promet 10 livres. La fiancée apporte neuf-vingts livres qu'elle a gagnées en servant les maîtres. Elle les donne en espèces et en nature : 13 setiers de seigle, 12 bêtes à laine et 5 pièces de cadis. Denis BOURCIER, Me maçon, de Malavieillettes [Fontans], oncle de la fiancée, promet 1 setier de seigle. Parmi les témoins, un Barthélemy BOURCIER, de Hauteville, et un Denis BOURCIER, de Rimeize.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /034	1609/04/16	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Bessons (la Pignède), Rimeize (le Rouchat)	FOURNIER Pierre et Agnès +, ATTRAZIC Marguerite et Jean	Jean ATTRAZIC, moulinier, du Rouchat (Rimeize), comme administrateur des biens de feu Agnès FOURNIER, sa 1ère femme, et de Marguerite ATTRAZIC, fille de ce 1er lit, a reçu de Pierre FOURNIER, de la Pignède (les Bessons), son beau-frère, 18 livres (qu'il encaisse) et 1 robe (qu'il donne à sa fille, ici présente). C'est sur la dot faite à ladite feu FOURNIER en son CM avec ledit ATTRAZIC.
3 E 13977 Me B. Valentin /0004	1610/11/09	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Bessons (la Pinède), Rimeize (le Rouchat)	FOURNIER Pierre et Agnès +, ATTRAZIC Marguerite et Jean	[Il manque le verso du feuillet 263 et le R° du feuillet 264. Détail du paiement mis à part, c'est sûrement la même reconnaissance de dot que précédemment, dans ce registre] Jean ATTRAZIC, moulinier [= meunier], du Rouchat (Rimeize), comme administrateur des biens de feu Agnès FOURNIER, sa 1ère femme, et de Marguerite ATTRAZIC, fille de ce 1er lit, a reçu de Pierre FOURNIER, de la Pignède (les Bessons), son beau-frère, paiement sur la dot faite à ladite feu FOURNIER en son CM avec ledit ATTRAZIC.
3 E 13977 Me B. Valentin /9914	1609/10/17	Quittance	Les Bessons (la Pignède), St-Chély	FOURNIER Pierre, CHALVET Antoine	Sire Antoine CHALVET, marchand, de St-Chély, a reçu de Pierre FOURNIER, laboureur, de la Pignède (les Bessons), 100 livres pour dernier paiement des 960 livres d'une vente qu'il fit à ce dernier devant feu Me Jean VALENTIN, notaire de Rimeize.
3 E 13978 Me B. Valentin /9222	1613/09/01	Quittance	Les Bessons (la Pinède), Aumont	FOURNIER Pierre, GRAS Guillaume, SARRAZIN Jeanne	Guillaume GRAS, charpentier, d'Aumont, en son nom et en celui de Jeanne SARRAZIN, sa femme, a reçu de Pierre FOURNIER, de la Pinède (les Bessons), 27 livres en vertu d'un accord passé entre parties devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9225	1613/09/01	Accord	Les Bessons (la Pinède), Aumont	FOURNIER Pierre, GRAS Guillaume, SARRAZIN Jeanne	Procès en instance à Nîmes entre Guillaume GRAS et Jeanne SARRAZIN, mariés, habitants d'Aumont, demandeurs, d'une part, et Pierre FOURNIER, de la Pinède (les Bessons), défendeur, d'autre. Le différend porte sur les droits de légitime revenant à ladite SARRAZIN, fille de feu Mathieu SARRAZIN, suite au décès de Claude FOURNIER, sa mère. Il y avait eu un accord entre parties le 11/09/1605 mais les demandeurs estiment que cet accord les lésait et demandent qu'il soit cassé. Finalement, accord amiable, ce jour : ledit FOURNIER fait rémission auxdits mariés de toutes les sommes que feu Mathieu SARRAZIN, père de ladite Jeanne, avait reconnues à ladite feu Claude FOURNIER.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9379	1614/10/14	Compromis	Fau-de-P. (le Puech), La-Fage-St-Julien (le Puech-du-Mont), Aumont (Monteils), Rimeize (le Rouchat)	GACHON Antoine, BRUN Guillaume, BOUCHARENC Antoine	Honorable homme Me Guillaume BRUN, du Rouchat (Rimeize), et Antoine BOUCHARENC, fils de Jean et de Jeanne CROS, du Puech-du-Mont [la Fage-St-Julien], habitant à présent Monteils (Aumont), font une promesse à Antoine GACHON, laboureur, du Puech (Fau-de-Peyre). Si ce dernier était assigné en justice à cause de cette donation, ils le garantiront de tous dépens et intérêts.
3 E 13978 Me B. Valentin /9380	1614/10/14	Confirmation de vente	Fau-de-P. (le Puech), La-Fage-St-Julien (le Puech-du-Mont), Aumont (Monteils), Rimeize (le Rouchat)	GACHON Antoine, CHALVET Jeanne, BOUCHARENC Antoine	Feu François CHALVET dit PARELLOU, d'Aumont, avait vendu à Antoine GACHON, du Puech (Fau-de-Peyre), un champ (confronts). Mais Antoine BOUCHARENC et Jeanne CHALVET, mariés, de Monteils (Aumont), disaient qu'il n'avait pas le droit de vendre cette terre car, lors de leur CM, ledit feu CHALVET leur avait fait donation de la moitié de ses biens. Arguments dudit GACHON. Finalement, le couple ratifie la vente sans autre forme de procès.
3 E 13979 Me B. Valentin /193	1620/06/23	Achat	Prunières	GACHON Pierre, BRASSAC Soubeyrane	Soubeyrane BRASSAC, veuve de Pierre BRASSAC, de Prunières, en tant qu'administratrice de la personne et des biens de leurs enfants, cède pour 4 livres à Pierre GACHON, dudit lieu, le droit de supplément de prix auquel elle pourrait prétendre sur un pré et un champ que son défunt mari vendit audit GACHON par acte devant Me BUFFIERE.
3 E 13978 Me B. Valentin /9276	1614/01/07	Testament	Fontans (le Cros)	GALINIER Eustache	Eustache [écrit "Hostassy"] GALINIER, du Cros (Fontans), dicte son testament. Sépulture au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. 100 livres, 2 robes et le lit dotal garni de 2 couvertures et 2 draps, à chacune de ses filles, Isabelle, Catherine et Delphine GALINIER. A commencer à payer quand elles se marieront. A chacun de ses fils, Jean et Guillaume GALINIER, 50 livres, à payer quand ils auront l'âge de gérer cette somme. Héritière universelle, Jeanne BOUCHARENC, sa femme, en fidei-commis à restituer à l'un des enfants mâles. Parmi les témoins, un Jean GALINIER, de Montchamp [Fontans].
3 E 13980 Me B. Valentin /9992	1628/11/12	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Rouchat)	GARDELLE Jean, Barthélemy et Antoinette, TEISSIER Jean et Antoine	Jean TEISSIER, laboureur, du Rouchat (Rimeize), en son nom et en celui de Antoine TEISSIER, son fils, et de Antoinette GARDELLE, sa belle-fille, femme d'Antoine, a reçu de Jean et Barthélemy GARDELLE, dudit lieu, père et frère d'Antoinette, 60 livres, 1 vache avec son veau, 5 brebis et 5 agneaux sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9761	1627/08/01	CM	Rimeize (le Rouchat, Chassignoles)	GARDELLE Barthélemy, GRANIER Françoise	Barthélemy GARDELLE, fils de Jean GARDELLE et de Jeanne MIALANES, du Rouchat (Rimeize), avec Françoise GRANIER, fille de Me Charles GRANIER et de Antoinette DOUBLÉ, de Chassignoles (ibidem). La dot : 400 livres, 1 vache pleine, 2 robes, 2 draps, 1 couverture en laine ainsi que 6 brebis que Jean et Antoine GRANIER, frères de la fiancée, se chargeront de payer. Les parents du fiancé confirment la donation faite à leur fils lors de son 1er CM passé avec feu Marguerite VEDRINES devant le présent notaire [le 01/01/1619 dans 3 E 13979 relevé par Roger Duranté]. Parmi les témoins, Me Claude DOUBLÉ, de St-Chély, et un André GARDELLE, du Rouchat.
3 E 13981 Me B. Valentin /0186	1631/08/12	Acquisition	Rimeize (le Rouchat), Aigues-Mortes	GARDELLE Barthélemy, TEISSIER Antoine	Antoine TEISSIER [plus vieux], Me maçon, natif du Rouchat (Rimeize), habitant à présent et marié à Aigues-Mortes-30, au bas pays de Languedoc, a vendu pour 90 livres à Barthélemy GARDELLE, du Rouchat, son droit de légitime sur les biens de feus Pierre TEISSIER et Marguerite ACHARD, ses père et mère, décédés ab intestat (part de 1/6ème).
3 E 13981 Me B. Valentin /0187	1631/08/12	Acquisition	Rimeize (le Rouchat), Aigues-Mortes	GARDELLE Barthélemy, TEISSIER Antoine	Antoine TEISSIER jeune, Me maçon, natif du Rouchat (Rimeize), habitant à présent et marié à Aigues-Mortes-30, au bas pays de Languedoc, a vendu pour 90 livres à Barthélemy GARDELLE, du Rouchat, son droit de légitime sur les biens de feus Pierre TEISSIER et Marguerite ACHARD, ses père et mère, décédés ab intestat (part de 1/6ème).
3 E 13981 Me B. Valentin /0296	1632/06/14	Bail en paiement	Rimeize (le Rouchat)	GARDELLE Barthélemy, TEISSIER Antoine	Barthelemy GARDELLE, du Rouchat (Rimeize), a acquis devant le présent notaire [même registre] les droits de légitime de Antoine et autre Antoine TEISSIER, frères, natifs du Rouchat, habitant à présent Aigues-Mortes-30, sur les biens de feus Pierre TEISSIER et Marguerite ACHARD, leurs père et mère, décédés ab intestat (2 parts de 1/6ème). Antoine TEISSIER, [fils de feu Jean], du Rouchat, neveu desdits TEISSIER frères, s'emploie à payer en nature audit GARDELLE, [son beau-frère], les droits en question (voir confronts), [que ce dernier lui avait promis de lui céder - voir promesse, même registre].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /9944	1619/01/01	CM	Rimeize (le Rouchat, Sarrouillet)	GARDELLE Barthélemy, VEDRINES Marguerite	Barthélemy GARDELLE, fils de Jean GARDELLE et de Jeanne MIALANES, du Rouchat (Rimeize), avec Marguerite VEDRINES, fille de feu Barthélemy VEDRINES et de Guillaumette BARTHELEMY, de Sarrouillet (ibidem). La fiancée, outre sa mère, est assistée de Pierre VEDRINES, son frère, qui constituent la dot : 440 livres, 1 vache pleine, 8 brebis de port garnies, 4 robes, le lit dotal garni de 2 draps et 2 couvertures, et les habillements menus. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens aux conditions habituelles.
3 E 13981 Me B. Valentin /0244	1631/10/18	Testament	Rimeize (le Rouchat)	GARDELLE Jean	Jean GARDELLE, laboureur, du Rouchat (Rimeize), malade, désigne pour sa sépulture, au cimetière paroissial, la tombe de ses prédécesseurs. A André et Barthélemy GARDELLE, 15 livres. A Antoinette, Jeanne et autre Antoinette GARDELLE, ses filles, mariées, en plus de la dot qu'il leur a faite. Héritier universel, Barthélemy GARDELLE, son [autre] fils. Il désigne sa femme comme usufruitière de ses biens, sa vie durant.
3 E 13977 Me B. Valentin /003	1609/01/06	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Rouchat, Mazeirac)	GARDELLE Jean, BOUCHARENC Claude (F), MIALANES Antoinette, HERMET Pierre	Pierre HERMET, tisserand, de Mazeirac (Rimeize), comme mari d'Antoinette MIALANES, a reçu de Jean GARDELLE, son beau-frère, du Rouchat (ibidem), 20 livres pour entier paiement des quatorze-vingts livres arrêtées au contrat d'accord passé entre eux devant le présent notaire. Dans un post-scriptum, Claude BOUCHARENC, veuve de Privat MIALANES, du Rouchat, reconnaît avoir reçu de Pierre HERMET et de Jean GARDELLE, son beau-fils, 7 livres promises au contrat d'accord passé entre eux. Parmi les témoins, un Antoine GARDELLE, de Termes.
3 E 13979 Me B. Valentin /015	1619/09/01	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (les Estrets), Estables (Limouzis)	GAUJAC Jeanne, QUET Jean, ROUSSET Marguerite	Jean QUET et Marguerite ROUSSET, mariés, de Limouzis (Estables), ont reçu de Jeanne GAUJAC [interprétation non sûre - il est écrit "GAUGAGO"], des Estrets (Fontans), mère de Marguerite, 12 livres sur la dot promise au CM [notaire non indiqué].
3 E 13981 Me B. Valentin /0070	1631/02/20	Pacte sur paiement de dot	Fontans (les Estrets)	GIBELIN Pierre et Imberte, PANTEL Jean	Pierre GIBELIN, avait constitué la dot de Imberte GIBELIN, sa fille, mariée à Jean PANTEL, tous habitants des Estrets (Fontans). 12 échéances ont passé sans qu'il ait les moyens de payer le principal (douze-vingts livres). Il promet de le faire d'ici à 3 ans. Et pour les intérêts, calculés au taux du Roi, il propose de les leur payer en leur donnant la jouissance de 3 terres dont la récolte leur reviendra pendant 3 ans à compter de ce jour.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /279	1620/12/27	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Bergougnoux), Les Bessons (Veyres)	GIBELIN Catherine, GRANIER Delphine, BOUCHARENC Etienne et Antoine	Etienne BOUCHARENC, laboureur, de Veyres (les Bessons), en son nom et en celui d'Antoine BOUCHARENC et Delphine GRANIER, mariés, ses fils et belle-fille, a reçu de Catherine GIBELIN, de Bergougnoux (Fontans), mère de Delphine, 60 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [le 24/11/1619 - même registre].
3 E 13979 Me B. Valentin /069	1619/11/24	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Bergougnoux), Les Bessons (Veyres)	GIBELIN Catherine, GRANIER Delphine, BOUCHARENC Etienne et Antoine, VEYRES Marguerite	Etienne BOUCHARENC et Marguerite VEYRES, mariés, de Veyres (les Bessons), en leur nom et en celui de Antoine BOUCHARENC, leur fils, et de la femme de celui-ci, Delphine GRANIER, suite à leur mariage de ce jour [même registre], ont reçu de Catherine GIBELIN, veuve de Pierre GRANIER, de Bergougnoux (Fontans), mère de Delphine, 75 livres, 1 vache, 6 brebis et 1 robe sur la dot qu'elle constitua à sa fille lors du CM de ce jour [même registre].
3 E 13980 Me B. Valentin /9835	1627/12/10	Vente casuelle	Javols (Volpillac), St-Sauveur-de-P.	GIBELIN Jean, MEISSONNIER Guy	Guy MEISSONNIER, notaire royal de St-Sauveur-de-Peyre, reconnaît devoir à Jean GIBELIN, laboureur, de Volpillac (Javols), mari de Isabelle ROUFFIAC, 21 setiers de seigle. Ceci remplace une obligation de 72 livres qu'il consentit en faveur d'Etienne GIBELIN et de Jean ROUFFIAC, tuteurs de ladite Isabelle, le 24/11/1623 devant Me DAUDÉ. Vente casuelle d'un pré.
3 E 13980 Me B. Valentin /9842	1627/12/12	CM	Fontans (les Estrets, Sepches)	GIBELIN Jean, PANAFIEU Catherine	Jean GIBELIN, fils de Pierre GIBELIN et de Catherine RIMEIZE, des Estrets (Fontans), avec Catherine PANAFIEU, fille de Bernard PANAFIEU et de Marguerite TROUCÉLIER, de Sepches (ibidem). La dot : 400 livres, 1 vache pleine, 7 brebis, 4 robes, le lit dotal garni de 2 couvertures et 2 draps, les accessoires du vêtement. Le père du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens. La mère du fiancé lui promet 60 livres.
3 E 13980 Me B. Valentin /9715	1627/04/09	Testament	Fontans (Chabanes-Planes)	GIBELIN Jeanne	Jeanne GIBELIN, femme de Robert GRAS, de Chabanes-Planes (Fontans), demeurant à présent à la Bessière (Rimeize), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de ses prédécesseurs. Legs à ses fils, Jean, Pierre, autre Pierre, autre Jean, autre Pierre et Etienne GRAS, 30 livres à commencer à payer quand se marieront. A Catherine et Anne GRAS, ses filles, 60 livres, dans les mêmes conditions. Héritier universel, son mari, en fidei-commis à restituer à Jean GRAS, son fils aîné.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /049	1619/11/04	CM	Faverolles-15, Loubaresse-15	GIRARD Jean, LEBRE Astruge	Jean GIRARD, natif de la Glève (Mallet), [commune actuelle : Faverolles-15), en Auvergne, diocèse de St-Flour, demeurant à présent à Mazeirac (Rimeize), avec Astruge LEBRE, fille de Urbain [écrit "Urbe" ou "Urbo"] LEBRE, de Bournoncles [Loubaresse-15], en Auvergne, diocèse de St-Flour. Le fiancé n'est assisté de personne ; la fiancée l'est de son père et de Jean LEBRE, son frère, donataire de leur père, qui constituent la dot : 45 livres, 1 robe, 1 gazène, 1 drap, 2 brebis. Pierre LEBRE, autre frère de la fiancée, absent, a promis 2 setiers de seigle. La fiancée apporte 21 livres gagnées en servant les maîtres.
3 E 13977 Me B. Valentin /090	1609/10/01	Accord	St-Chély, Rimeize (St-Prejet)	GIRARD Laurent, BOURCIER Antoine	Il y eut procès devant le tribunal de Nîmes entre Antoine BOURCIER, laboureur, de St-Prejet (Rimeize), demandeur, d'une part, et sire Laurent GIRARD, marchand, de St-Chély, défendeur, d'autre. Ledit BOURCIER avait vendu, sous pacte de rachat, 2 terres à feu sire Pierre JOUCLAR [écrit "JOUTCLAR"], de St-Chély, dont ledit GIRARD est héritier. Il veut activer le pacte de rachat mais les délais sont dépassés, l'acte datant de plus de 14 ans. Finalement, accord amiable. Acte suivi d'une note du 31/10/1610 sur l'application du droit de lodz à l'acquisition liée à cet accord.
3 E 13977 Me B. Valentin /041	1609/05/08	Acquisition	St-Chély, Rimeize (le Crouzet)	GIRARD Laurent, CHAZALIDÈS Jean et Louis	Jean et Louis CHAZALIDÈS, père et fils, du Crouzet (Rimeize), ont vendu 2 bois (confronts) à sire Laurent GIRARD, marchand, de St-Chély.
3 E 13977 Me B. Valentin /085	1609/09/13	CM	Rimeize	GIRARD Pierre, BOURCIER Catherine	Pierre GIRARD, fils de feu Pierre GIRARD, de Rimeize, avec Catherine BOURCIER, fille de Denis BOURCIER, dudit lieu. Le fiancé est assisté de Jean VALENTIN, couturier, du Vestit (ibidem), son oncle maternel. La dot : 110 livres, 1 vache "pleine dedans ou dehors", le lit dotal, garni de 2 couvertures, laine et gazène, et 2 draps, et les habits menus. Contrat rédigé à St-Chély dans la maison des hoirs de Jean AMOUROUX.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /107	1609/08/15	Accord	Rimeize	GIRARD Pierre, CHARDENOUX Pierre, MICHEL Marguerite	Il y a procès en instance devant le tribunal de Nîmes entre Pierre GIRARD, de Rimeize, demandeur, et Pierre CHARDENOUX et Marguerite MICHEL, défendeurs, d'autre. Le différend porte sur une maison et jardin vendus à ladite MICHEL. Le vendeur lui réclame paiement du juste prix ou l'annulation de la vente. Finalement, accord amiable.
3 E 13981 Me B. Valentin /0152	1631/02/11	Acquisition	St-Chély	GIRARD Pierre, CORNILLE Gabrielle et Jeanne	Gabrielle et Jeanne CORNILLE, filles de feu Pierre, de St-Chély, ont vendu une maison (confronts) à Pierre GIRARD, tisserand, dudit lieu.
3 E 13977 Me B. Valentin /9932	1610/01/21	Lodz	Rimeize	GIRARD Pierre, MAZEL (du) Guillaume	Noble Guillaume du MAZEL, seigneur du Pivoul et coseigneur de Rimeize, averti de l'acquisition faite par Pierre GIRARD, de Rimeize, de Me Barthélemy VALENTIN, notaire, d'un chazal de grange et d'un petit jardin (acte reçu par Me PIC, notaire de St-Chély), lui applique le droit de lodz.
3 E 13979 Me B. Valentin /063	1619/11/24	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Bergougnoux), Les Bessons (Veyres)	GRANIER André et Delphine, BOUCHARENC Etienne et Antoine, VEYRES Marguerite	Etienne BOUCHARENC et Marguerite VEYRES, mariés, de Veyres (les Bessons), en leur nom et en celui de Antoine BOUCHARENC, leur fils, et de la femme de celui-ci, Delphine GRANIER, suite à leur mariage de ce jour, ont reçu de André GRANIER, frère de Delphine, 45 livres que ce dernier constitua en dot en faveur de ce mariage.
3 E 13979 Me B. Valentin /270	1620/11/16	Obligation	Rimeize	GRANIER André, BOUCHARD Barthélemy	Barthélemy BOUCHARD, laboureur, de Rimeize, a emprunté 14 setiers de seigle (valeur : 70 livres) à messire André GARNIER, curé de Rimeize. Le débiteur utilisera ce seigle pour nourrir ses enfants et sa femme, Imberte BOURCIER pendant la présente année. Note marginale indiquant que le 09/04/1627, Jean BOULET, gendre dudit BOUCHARD, rembourse la dette.
3 E 13979 Me B. Valentin /9980	1619/04/11	Quittance	Rimeize	GRANIER André, BOURCIER Denis	Messire André GRANIER, prêtre et curé de Rimeize, et Denis BOURCIER, dudit lieu, s'accordent sur l'annulation de l'arrentement passé entre eux devant Me BUFFIERE, notaire du Malzieu.
3 E 13981 Me B. Valentin /0145	1631/11/10	Obligation	Rimeize	GRANIER André, BOURCIER Jean	Jean BOURCIER, travailleur, de Rimeize, s'engage à payer 15 sols par an au clergé de l'église Notre-Dame de Rimeize, représenté par messire André GRANIER, prêtre et curé de la paroisse.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /197	1620/06/28	Accord	St-Chély, Rimeize (le bourg, St-Prejet),	GRANIER André, GIRARD Laurent, BOURCIER Jean	Le 02/02/1546, par acte passé devant feu Me Jean CHABANON, notaire du Rouchat (Rimeize), feu Jean BOURCIER dit PAGÈS, de St-Prejet (ibidem), avait fait un legs de 10 sols par an aux prêtres de cette paroisse et l'avait garanti sur ses biens et, particulièrement, sur un pré (confronts). Or, feu Antoine BOURCIER, fils dudit feu Jean, vendit ce pré à feu Pierre JOUGLAS [écrit "JOUGLAR"], de St-Chély. Ce pré est possédé présentement par sire Laurent GIRARD, de St-Chély, héritier dudit feu JOUGLAS. Un procès est donc intenté par messire André GRANIER, curé de Rimeize, et ledit GIRARD, d'une part, contre Jean BOURCIER, habitant de St-Prejet, fils et héritier dudit feu Antoine. Finalement, accord.
3 E 13980 Me B. Valentin /9807	1627/06/09	Obligation	Rimeize (le bourg, Chassignoles)	GRANIER André, GRANIER Jean et Pierre	Jean GRANIER et son fils et donataire, Pierre GRANIER, de Chassignoles (Rimeize), reconnaissent devoir à messire André GRANIER, prêtre et curé de Rimeize, 300 livres pour l'achat de 20 setiers de seigle et pour diverses autres dettes. En garantie, hypothèque (vente casuelle) d'un pré.
3 E 13981 Me B. Valentin /0172	1631/05/03	Acquisition	Rimeize (le bourg, Chassignoles)	GRANIER André, GRIMAL Jeanne	Jeanne GRIMAL, veuve de Jean GRIMAL, de Chassignoles (Rimeize), a vendu un petit jardin (confronts) à messire André GRANIER, prêtre et curé de la paroisse. Post-scriptum pour un pacte de rachat, d'une validité de 6 ans, accordé à la vendeuse. Note marginale du 16/02/1644 sur une quittance de 7 livres suite au rachat fait par la vendeuse.
3 E 13979 Me B. Valentin /316	1621/02/18	Restitution de métairie	Rimeize (le bourg, Chassignoles)	GRANIER André, PELISSE François	Le 14/04/1619, Me Esprit CAYLAR, docteur en droit et avocat, de Mende, avait arrenté à François PELISSE, fils de feu Pierre, de Chassignoles (Rimeize). Or, le 31/12/1620, ledit CAYLAR vendit la récolte de la métairie à messire André GRANIER, prêtre et curé de Rimeize (acte devant Me MOUSSIER). Du coup, ce dernier s'appretait à demander aux juges que ledit PELISSE abandonne la métairie. Finalement, accord. Le fermier remet la métairie audit GRANIER. Parmi les témoins, Jean GRANIER, de Chassignoles.
3 E 13980 Me B. Valentin /9720	1627/04/18	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le bourg, Sarrouillet)	GRANIER André, VEDRINES Pierre	Pierre VEDRINES, laboureur, de Sarrouillet (Rimeize), en son nom et en celui d'Anne GRANIER, sa femme, a reçu de messire André GRANIER, prêtre et curé de Rimeize, son beau-frère, 20 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /065	1619/11/24	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Bergougnoux), Les Bessons (Veyres)	GRANIER Antoine et Delphine, BOUCHARENC Etienne et Antoine, VEYRES Marguerite	Etienne BOUCHARENC et Marguerite VEYRES, mariés, de Veyres (les Bessons), en leur nom et en celui de Antoine BOUCHARENC, leur fils, et de la femme de celui-ci, Delphine GRANIER, suite à leur mariage de ce jour [même registre], ont reçu de Antoine GRANIER, frère de Delphine, de Bergougnoux (Fontans), 45 livres que ce dernier constitua en dot en faveur de ce mariage.
3 E 13980 Me B. Valentin /9958	1628/10/10	CM	Rimeize (Chassignoles)	GRANIER Antoine, GRIMAL Anne	Antoine GRANIER, Me charpentier, de Chassignoles (Rimeize), fils de Jean GRANIER et de feu Catherine PROUZET, dudit lieu, avec Anne GRIMAL, fille de Jean GRIMAL et de feu Catherine POUGET, dudit lieu. Le fiancé agit de son propre mouvement, ayant l'âge requis, mais avec les conseils de Pierre VEDRINES, son beau-frère, de Sarrouillet (ibidem). En dot, le père de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens. Parmi les témoins, Pierre POUGET et Jean GRANIER, fils de Charles, de Chassignoles.
3 E 13979 Me B. Valentin /180	1620/05/10	Quittance	Rimeize (Chassignoles)	GRANIER Charles, MATHIEU Pierre	Pierre MATHIEU, de Chassignoles (Rimeize), se fait rembourser par Charles GRANIER, Me maçon, dudit lieu, de la somme qu'il lui avait versée pour un contrat de prix-fait qu'ils viennent d'annuler d'un commun accord, renonçant au procès qui était en instance.
3 E 13979 Me B. Valentin /068	1619/11/24	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Bergougnoux), Les Bessons (Veyres)	GRANIER Claude et Delphine, BOUCHARENC Etienne et Antoine, VEYRES Marguerite	Etienne BOUCHARENC et Marguerite VEYRES, mariés, de Veyres (les Bessons), en leur nom et en celui de Antoine BOUCHARENC, leur fils, et de la femme de celui-ci, Delphine GRANIER, suite à leur mariage de ce jour [même registre], ont reçu de Claude GRANIER, frère de Delphine, absent, représenté par Pierre GRANIER, Me charpentier, dudit lieu, son frère, 45 livres que ce dernier constitua en dot en faveur de ce mariage.
3 E 13979 Me B. Valentin /067	1619/11/24	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Bergougnoux), Les Bessons (Veyres)	GRANIER François et Delphine, BOUCHARENC Etienne et Antoine, VEYRES Marguerite	Etienne BOUCHARENC et Marguerite VEYRES, mariés, de Veyres (les Bessons), en leur nom et en celui de Antoine BOUCHARENC, leur fils, et de la femme de celui-ci, Delphine GRANIER, suite à leur mariage de ce jour [même registre], ont reçu de François GRANIER, frère de Delphine, de Bergougnoux (Fontans), 15 livres que ce dernier constitua en dot en faveur de ce mariage.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9778	1627/06/02	CM	Fontans (Bergougnoux), les Bessons (Veyres)	GRANIER François, VEYRES Marguerite	François GRANIER, Me charpentier, de Bergougnoux (Fontans), fils de feu Pierre GRANIER et de Catherine GIBELIN, avec Marguerite VEYRES, fille de feus Jean VEYRES et Marguerite GUYONNET qui vivaient à Veyres (les Bessons). Le fiancé est assisté de Mes Jacques et André GRANIER, ses frères ; la fiancée, de noble Philibert d'APCHER, seigneur à présent de la Beaume et de la baronnie de Vabres, jadis seigneur de Billières et autres places et du mandement des Bessons, tuteur honoraire des enfants dudit feu VEYRES, ainsi que de Antoine BOUCHARENC, son neveu, qui est aussi un des tuteurs de la fiancée. Les 2 tuteurs agissent en leur nom et en celui de Barthélemy BOYER, de la Fage-St-Julien, autre tuteur. La fiancée se constitue en tous ses biens. Le fiancé apportera 750 livres. Fait au château de la Beaume.
3 E 13979 Me B. Valentin /070	1619/11/24	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Lestival), Les Bessons (Veyres)	GRANIER Jacques et Delphine, BOUCHARENC Etienne et Antoine, VEYRES Marguerite	Etienne BOUCHARENC et Marguerite VEYRES, mariés, de Veyres (les Bessons), en leur nom et en celui de Antoine BOUCHARENC, leur fils, et de la femme de celui-ci, Delphine GRANIER, suite à leur mariage de ce jour [même registre], ont reçu de Jacques GRANIER, Me charpentier, de Lestival (Fontans), frère de Delphine, 30 livres que ce dernier constitua en dot en faveur de ce mariage lors du CM de ce jour [même registre].
3 E 13979 Me B. Valentin /156	1620/06/14	CM	Rimeize (Chassignoles, Mazeirac)	GRANIER Jean, BUFFIER Hélix	Jean GRANIER, charpentier, fils de Me Jean GRANIER et de Catherine PROUZET, de Chassignoles (Rimeize), avec Hélix BUFFIER, fille de feu Etienne BUFFIER et de Antoinette POUDEROUX, de Mazeirac (ibidem). Outre ses père et mère, le fiancé est assisté de messire André GRANIER, prêtre et curé de Rimeize ; la fiancée, de sa mère et de Pierre BUFFIER, son oncle. La mère de la fiancée, à cause de sa pauvreté, est incapable de payer les legs ordonnés par son mari en son testament dicté au présent notaire. Elle fait rémission à sa fille de la moitié de cet héritage. Elle lui fait aussi donation de la moitié de ses biens, aux conditions habituelles. Le fiancé devra apporter seize-vingt-dix livres à sa belle famille. Le père du fiancé apportera six-vingt-livres.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /304	1621/02/21	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Mazeirac)	GRANIER Jean, BUFFIER Hélix, POUDEROUX Antoinette	Antoinette POUDEROUX, veuve d'Etienne BUFFIER, de Mazeirac (Rimeize), a reçu de Jean GRANIER, charpentier, son gendre, dudit lieu, 61 livres sur ce que ce dernier avait promis d'investir dans les biens de sa belle-mère et de Hélix BUFFIER, sa femme. Promesse faite en son CM passé avec cette dernière devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /284	1620/11/29	Ratification	Les Bessons (la Védrine), Marvejols	GRANIER Jean, CHALVET Béatrice, POUGET Jean	Béatrice CHALVET, femme de sire Jean POUGET, et Jean POUGET, son fils et donataire, habitants de Marvejols, ratifient la vente d'un pré faite par ledit POUGET, mari et père, à Jean GRANIER dit MOULIN, de la Védrine (les Bessons) devant Me MOUSSIER. Fait à Marvejols, chez les POUGET. Parmi les témoins, noble Robert BROUILLET, sieur de Combettes.
3 E 13977 Me B. Valentin /9959	1610/05/29	Acquisition	Rimeize (Chassignoles, Monteils)	GRANIER Jean, GRIMAL Jean	Jean GRIMAL, laboureur, de Monteils (Rimeize), en son nom et en celui de Imberte TEISSIER, sa femme, a vendu à Jean GRANIER, Me charpentier, de Chassignoles (ibidem), 2 terres (confronts).
3 E 13979 Me B. Valentin /162	1620/06/22	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Chassignoles, Mazeirac)	GRANIER Jean, POUDEROUX Antoinette, BUFFIER Hélix	Présentes, Antoinette POUDEROUX, veuve d'Etienne BUFFIER, de Mazeirac (Rimeize) et Hélix BUFFIER, sa fille, qui épousa hier Jean GRANIER, charpentier, natif de Chassignoles (ibidem) mais vivant à Mazeirac avec sa femme et sa belle-mère. Ce dernier apporte 90 livres, en nature et en espèces, sur la somme promise à sa belle-famille lors du CM passé devant le présent notaire [même registre].
3 E 13979 Me B. Valentin /305	1621/02/21	Legs (quittance de)	Rimeize (Mazeirac)	GRANIER Jean, RIEUTORT Guillaumette+, BUFFIER Claude (F)	Claude [F] BUFFIER, fille de feu Jean, de Mazeirac (Rimeize), a reçu de Jean GRANIER, son neveu, dudit lieu, 1 setier de blé que lui légua Guillaumette RIEUTORT, sa mère, en son testament dicté au défunt père du présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /305	1621/02/21	Legs (quittance de)	Rimeize (Mazeirac)	GRANIER Jean, RIEUTORT Guillaumette+, BUFFIER Philippe (F)	Philippe [F] BUFFIER, fille de feu Jean, de Mazeirac (Rimeize), a reçu de Jean GRANIER, son neveu, dudit lieu, 1 setier de blé que lui légua Guillaumette RIEUTORT, sa mère, en son testament dicté au défunt père du présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /305	1621/02/21	Legs (quittance de)	Rimeize (Mazeirac, Chassignoles)	GRANIER Jean, RIEUTORT Guillaumette+, CRUEIZE Guillaume, BUFFIER Catherine	Guillaume CRUEIZE, maçon, de Chassignoles (Rimeize), en son nom et en celui de Catherine BUFFIER, sa femme, a reçu de Jean GRANIER, de Mazeirac (ibidem), 1 setier de blé légué à Catherine par Guillaumette RIEUTORT, sa mère, en son testament dicté au défunt père du présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /062	1619/11/24	Legs (quittance de)	Fontans (Bergougnoux)	GRANIER Pierre et André	André GRANIER, charpentier, de Bergougnoux (Fontans), a reçu de Pierre GRANIER, Me charpentier, son frère, dudit lieu, 45 livres léguées par feu Pierre GRANIER, leur père, en son testament reçu par les Officiers ordinaires de St-Alban.
3 E 13981 Me B. Valentin /0229	1631/10/15	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Chassignoles, Sarrouillet)	GRANIER Pierre et Anne, VEDRINES Pierre	Pierre VEDRINES, laboureur, de Sarrouillet (Rimeize), en son nom et en celui de Anne GRANIER, sa femme, a reçu de Pierre GRANIER, son beau-frère, de Chassignoles (ibidem), 19 livres 10 sols sur la dot faite à Anne lors de son CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /064	1619/11/24	Legs (quittance de)	Fontans (Bergougnoux)	GRANIER Pierre et Antoine	Antoine GRANIER, charpentier, de Bergougnoux (Fontans), a reçu de Pierre GRANIER, Me charpentier, son frère, dudit lieu, 45 livres léguées par feu Pierre GRANIER, leur père, en son testament reçu par les Officiers ordinaires de St-Alban.
3 E 13979 Me B. Valentin /354	1621/08/19	Legs (quittance de)	Fontans (Bergougnoux)	GRANIER Pierre et Claude	Claude GRANIER, Me charpentier, de Gibertès (le Buisson), natif de Bergougnoux (Fontans), a reçu de Pierre GRANIER, son frère, de Bergougnoux, 45 livres léguées par Pierre GRANIER, leur défunt père, en son testament reçu par les Officiers ordinaires de St-Alban. C'est la somme que ledit feu Pierre avait constituée au nom dudit Claude à Delphine GRANIER, leur soeur, en son CM passé devant le présent notaire avec Antoine BOUCHARENC, de Veyres (le Buisson).
3 E 13979 Me B. Valentin /278	1620/12/27	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Bergougnoux), Les Bessons (Veyres)	GRANIER Pierre et Delphine, BOUCHARENC Etienne et Antoine	Etienne BOUCHARENC, laboureur, de Veyres (les Bessons), en son nom et en celui d'Antoine BOUCHARENC et Delphine GRANIER, mariés, ses fils et belle-fille, a reçu de Pierre GRANIER vieux, frère de Delphine, de Bergougnoux (Fontans), 45 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [le 24/11/1619 - même registre].
3 E 13979 Me B. Valentin /063	1619/11/24	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Bergougnoux), Les Bessons (Veyres)	GRANIER Pierre et Delphine, BOUCHARENC Etienne et Antoine, VEYRES Marguerite	Etienne BOUCHARENC et Marguerite VEYRES, mariés, de Veyres (les Bessons), en leur nom et en celui de Antoine BOUCHARENC, leur fils, et de la femme de celui-ci, Delphine GRANIER, suite à leur mariage de ce jour [même registre], ont reçu de Pierre GRANIER, Me charpentier, frère de Delphine, de Bergougnoux (Fontans), une des robes et les habillements menus promis en dot.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /066	1619/11/24	Legs (quittance de)	Fontans (Bergougnoux)	GRANIER Pierre et François	François GRANIER, charpentier, de Bergougnoux (Fontans), a reçu de Pierre GRANIER, Me charpentier, son frère, dudit lieu, 15 livres léguées par feu Pierre GRANIER, leur père, en son testament reçu par les Officiers ordinaires de St-Alban.
3 E 13978 Me B. Valentin /9356	1614/07/24	Droits (quittance)	Fau-de-P. (Salhens, Rimeizenc)	GRAS Antoine et Jeanne	Jeanne GRAS, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), a reçu d'Antoine GRAS, de Salhens (ibidem), son frère, 20 livres et 1 robe sur ses droits de légitime arrêtés en un contrat d'accord passé entre eux devant le présent notaire.
3 E 13981 Me B. Valentin /0299	1632/04/16	Acquisition	St-Chély, Rimeize (le Mazel)	GRAS Bernard et Jean, RAMADIER Vidal	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), a vendu 1 pré (confronts) à sires Bernard et Jean GRAS, père et fils, bourgeois de St-Chély, au prix de 3000 livres. Ceci permet au vendeur d'effacer la plus grande partie de ses dettes envers les acquéreurs. En post-scriptum, pacte de rachat.
3 E 13979 Me B. Valentin /281	1620/12/28	Obligation	St-Chély, les Bessons (Combret)	GRAS Bernard, BOUCHARD Jean	Jean BOUCHARD, laboureur, de Combret (les Bessons), emprunte 200 livres sur 4 ans à sire Bernard GRAS, marchand de St-Chély. Ceci lui permet d'apurer 2 précaires que son créancier lui avait consentis (références notariales). En garantie, il fait vente casuelle d'un pré. En post-scriptum, ledit BOUCHARD vend audit GRAS pour 18 livres par an la récolte de ce pré pendant 4 années.
3 E 13981 Me B. Valentin /0195	1631/06/03	Acquisition	St-Chély, les Bessons (Veyres)	GRAS Bernard, BOULET Pierre	Pierre BOULET, fils de feu Durand, laboureur, de Veyres [les Bessons], vend plusieurs terres (confronts) à sire Bernard GRAS, marchand, de St-Chély. C'est pour effacer plusieurs dettes envers ce dernier. En post-scriptum, un pacte de rachat sur 5 ans.
3 E 13978 Me B. Valentin /9222	1613/09/01	Acquisition	Aumont, Rimeize (le Rouchat)	GRAS Guillaume et Madeleine, BRUN Guillaume	Honorable homme messire Guillaume BRUN, du Rouchat (Rimeize), en son nom et en celui de Catherine CHABANON, sa femme, qui devra ratifier, vend à Guillaume et Madeleine GRAS, frère et sœur, habitants d'Aumont, une maison avec dépendances (descriptif, confronts). Après l'acte, il est précisé que Me Jean ALLO, notaire, a des prétentions sur le jardin vendu et que, s'il arrivait à faire valoir ses droits, les vendeurs rembourseraient 18 livres aux acheteurs.
3 E 13981 Me B. Valentin /0390	1632/09/20	Acquisition	St-Chély, les Bessons (Veyres)	GRAS Jean, BOUCHARENC Antoine	Antoine BOUCHARENC, laboureur, de Veyres (les Bessons), a vendu pour 1050 livres un pré et un champ d'un seul tenant (confronts) à sire Jean GRAS, bourgeois, de St-Chély. Le vendeur efface ainsi plusieurs obligations (dates et références notaires). En post-scriptum, un pacte de rachat.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /026	1619/09/28	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Pont-des-Estrets)	GRAS Jean, PEPIN Béatrice	Béatrice PEPIN, veuve de Jean TROUCELIER, du Pont-des-Estrets (Rimeize), a reçu de Jean GRAS, son fils du 1er lit, de Masbéral-le-Vieux (ibidem), 300 livres, bétail, robes et lit à elle reconnus sur les biens de feu Jacques GRAS, son 1er mari, et du père de celui-ci, feu Pierre GRAS, dudit Masbéral, ou de feu Jacques GRAS, bisaïeul dudit Jean. Ladite PEPIN confirme la donation qu'elle fit à son fils lors du CM de celui-ci devant le présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9774	1627/09/09	Quittance	Rimeize (Masbéral-le-Vieux, le bourg)	GRAS Jean, VALENTIN Jean	Jean VALENTIN, couturier, de Rimeize, a reçu de Jean GRAS, laboureur, de Masbéral-le-Vieux (ibidem), douze-vingt-dix livres en paiement du contenu d'un contrat sur une vente de récolte passé entre eux devant le présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9933	1628/05/05	Quittance	Rimeize (Masbéral-le-Vieux, le bourg)	GRAS Jean, VALENTIN Jean	Jean VALENTIN, couturier, de Rimeize, a reçu de Jean GRAS, laboureur, de Masbéral-le-Vieux (ibidem), quatorze-vingt-dix livres pour reste et entier paiement du contenu d'un contrat de vente passé entre eux devant le présent notaire.
3 E 13977 Me B. Valentin /9996	1610/09/12	Accord	Fontans (les Estrets, Chabanes)	GRAS Marie, CELLIER Jean	Différend judiciaire entre Marie GRAS, des Estrets (Fontans), veuve de Jean ROUSSET, demanderesse, et Jean CELLIER, fils de feu Jacques, de Chabanes (ibidem), défendeur. Lors de leur CM passé devant feu Me Jean VALENTIN, ledit ROUSSET avait fait à sa femme un pacte de survie de 40 livres et, par la suite, lui avait reconnu en outre 9 livres. La demanderesse fit saisir audit CELLIER 2 terres qu'il avait en sa possession. Arguments puis accord amiable.
3 E 13977 Me B. Valentin /9997	1610/09/12	Accord	Fontans (les Estrets, Chabanes)	GRAS Marie, VALY Vidal	Différend judiciaire entre Marie GRAS, des Estrets (Fontans), veuve de Jean ROUSSET, demanderesse, et Vidal VALY, fils de feu Jean, de Chabanes (ibidem), défendeur. Lors de leur CM passé devant feu Me Jean VALENTIN, ledit ROUSSET avait fait à sa femme un pacte de survie de 40 livres et, par la suite, lui avait reconnu en outre 9 livres. La demanderesse fit saisir audit CELLIER 2 terres qu'il avait en sa possession. Arguments puis accord amiable.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0389	1632/08/06	Quittance	Fontans, St-Alban (Chabanes-des-Bois)	GRAS Robert et Etienne	Etienne GRAS, de Chabanes-des-Bois (St-Alban), a reçu de Robert GRAS, son frère, de Chabanes-Planes (Fontans), 88 livres sur la somme convenue au contrat d'accord passé entre eux devant Me ROUFFIAC, notaire de St-Alban.
3 E 13980 Me B. Valentin /0027	1628/12/17	Quittance	Fontans (Chabanes-Planes), Rimeize (le Mazel)	GRAS Robert, RAMADIER Vidal	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), atteste avoir été entièrement payé par Robert GRAS, de Chabanes-Planes (Fontans), rentier de sa métairie de la Bessière, de tout ce que ce dernier lui doit pour ses arrentements.
3 E 13977 Me B. Valentin /9972	1610/07/18	Pacte de rachat (prolongation)	Fontans (Chabanes-Planes)	GRAS Robert, RIMEIZE Jean	Prolongation du pacte de rachat sur un pré consenti le 01/06/1607 par Pierre RIMEIZE, de Grazières-Mages (St-Alban) à Jean et Robert GRAS, père et fils, de Chabanes-Planes (Fontans).
3 E 13978 Me B. Valentin /9220	1613/07/14	Pacte de rachat (prolongation)	Fontans (Chabanes-Planes), St-Alban (Grazières-Mages)	GRAS Robert, RIMEIZE Jean	Le 01/06/1607, Jean et Robert GRAS, père et fils, de Chabanes-Planes (Fontans), avaient vendu une terre à feu Pierre RIMEIZE, de Grazières-Mages (St-Alban). Le fils et héritier de ce dernier, Jean RIMEIZE, accepte de prolonger une 2ème fois le pacte de rachat de 3 ans venu à échéance.
3 E 13979 Me B. Valentin /239	1620/12/05	Acquisition	Rimeize (la Chalmette)	GRAVEJAT Pons, BARRIER Jacques	Le 02/09/1607, Me Bertrand PITOT, de la Chalmette (Rimeize), avait accordé devant le présent notaire à Jacques BARRIER, dudit lieu, pour une durée de 10 ans, un pacte de rachat sur un champ. A condition de lui rendre 12 livres. De même, le 20/07/1608, ledit BARRIER s'obligea de 12 livres envers ledit PITOT, à rendre dans un délai de 5 ans, obligation garantie par l'hypothèque d'un champ (acte de vente casuelle passé devant le présent notaire). Enfin, ledit BARRIER vendit un champ audit PITOT, avec pacte de rachat (acte passé devant Me MOUSSIER, notaire de St-Chély). Aujourd'hui, ledit Jacques BARRIER vend à Pons GRAVEJAT, gendre dudit PITOT, habitant de la Chalmette, comme ayant-droit et cause dudit PITOT, le champ susdit (confronts), rendant caduc, du même coup, l'engagement de vente casuelle.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9508	1615/09/04	CM	Vissac-43, Rimeize (la Chalmette)	GRAVEJAT Pons, PITIOT Jeanne	Pons GRAVEJAT, natif de Vissac-43, en Velay, diocèse de St-Flour, avec Jeanne PITIOT, fille de Me Bertrand PITIOT, de la Chalmette (Rimeize). Le fiancé est assisté d'André GRAVEJAT, son cousin, qui habite à présent la Chalmette. La dot : 2 champs, 2 jardins (confronts - parmi lesquels les héritiers de feu Jacques GRAVEJAT) ; neuf-vingts livres (que ledit PITIOT devra investir dans l'achat d'une maison, dès qu'il en trouvera une), 3 robes garnies, 5 brebis, le lit dotal garni de 2 gazènes et 4 draps, les habits menus ; 1 coffre en pin avec sa clé, 1 pot en fer. Parmi les témoins, un Jean PITIOT, de St-Chély.
3 E 13980 Me B. Valentin /9896	1628/03/24	Testament	Rimeize (la Chalmette, Mazeirac)	GRIMAL Antoine	Antoine GRIMAL, travailleur, natif de la Chalmette (Rimeize) mais demeurant à Mazeirac (ibidem), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de ses prédécesseurs. A Catherine GRIMAL, sa fille, 36 livres, à commencer à lui payer quand elle en aura l'âge ou se mariera. Même legs en faveur du postume dont sa femme, Antoinette MARTIN, est enceinte. Il veut aussi que ses enfants soient nourris et entretenus jusqu'à ce qu'ils soient en âge de se gouverner. Héritière universelle, sa femme. En post-scriptum, déclaration sur créances et dettes.
3 E 13981 Me B. Valentin /0122	1631/05/08	CM	Rimeize (le Crouzet, la Chalmette)	GRIMAL Guillaume, GRIMAL Catherine	Guillaume GRIMAL, maçon, fils de feu Jean GRIMAL et de Marguerite CAZALEDÈS, du Crouzet (Rimeize), avec Catherine GRIMAL, fille de feu Pierre GRIMAL et de Catherine PELISSIER, de la Chalmette (ibidem). Le fiancé, ayant l'âge requis, agit de son propre mouvement, avec l'assistance de Louis CAZALEDÈS, son oncle maternel ; la fiancée est assistée de sa mère et de Barthélemy BASSET, son beau-frère, mari de Jeanne GRIMAL, qui constituent la dot : 300 livres, 1 petit jardin (confronts), 2 robes garnies, le lit dotal, garni de 2 draps et de 2 gazènes, 4 bêtes à laine. Antoine SEYTE [écrit "SETE"], dudit lieu [sans doute la Chalmette], donne 2 brebis et 1 velle ; Pierre GRIMAL, frère de la future épouse, 16 livres et 2 brebis. Parmi les témoins, Pierre BASSET, du Rouchat (ibidem). Dans un post-scriptum ajouté "un peu après" la récitation de l'acte, la fiancée est qualifiée d'épouse et Jeanne GRIMAL, femme dudit Barthélemy BASSET, complète la dot avec 30 livres.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9686	1627/01/14	Testament	Rimeize (le Crouzet)	GRIMAL Jean	Jean GRIMAL, laboureur, du Crouzet (Rimeize), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de ses prédécesseurs. A Jeanne GRIMAL, sa fille, femme de Jean RICOU, de St-Chély, 5 sols en plus de sa dot. Même legs à autre Jeanne GRIMAL, son autre fille, femme de Pierre BASSET, du Rouchat (Rimeize). A Guillaume GRIMAL, son fils, onze-vingts livres, à commencer à payer quand il se mariera. Une pension en nature en faveur de sa femme, Marguerite CAZALEDÈS. Héritière universelle, autre Jeanne GRIMAL, aînée des autres Jeanne, femme de Jean ROUSSET. Parmi les témoins, Jean et autre Jean CAZALEDÈS, du Crouzet, et un Pierre ROUSSET, de Lestival (Fontans).
3 E 13979 Me B. Valentin /039	1619/10/24	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Crouzet), St-Chély	GRIMAL Jean et Jeanne, ROUSSET Jean, RICOU Jean	Jean RICOU, tisserand, de St-Chély, comme mari de Jeanne GRIMAL, reconnaît avoir reçu de Jean GRIMAL, son beau-père, du Crouzet (Rimeize), absent, représenté par Jean ROUSSET, gendre dudit GRIMAL, et du propre argent dudit ROUSSET, 50 livres sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /289	1621/01/04	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Crouzet), St-Chély	GRIMAL Jean et Jeanne, ROUSSET Jean, RICOU Jean	Jean RICOU, tisserand, de St-Chély, comme mari de Jeanne GRIMAL, reconnaît avoir reçu de Jean GRIMAL et Jean ROUSSET, père et beau-frère de Jeanne, du Crouzet (Rimeize), et du propre argent dudit ROUSSET, 20 livres sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /166	1620/08/16	Acquisition	Rimeize (Monteils)	GRIMAL Jean, autres habitants de Monteils	Claude DOUBLE, Jean LIMAGNE, André DAUNIS, Antoine TUFFERY, Mathieu BARTHELEMY et Denis ROCHE, en leur nom et en celui de Jean TEISSIER, tous habitants de Monteils (Rimeize), ont vendu à Jean GRIMAL, habitant dudit lieu, un morceau du pâturage commun (confronts). La somme sert aussitôt à payer à Me Charles GRANIER, de Chassignoles (ibidem), le montant de la réparation du four commun.
3 E 13978 Me B. Valentin /9297	1614/04/19	Arrentement	Rimeize (Chassignoles, la Chalmette)	GRIMAL Jean, Jeanne et Pierre	Le 01/03/1601, Pierre GRIMAL vieux, de la Chalmette (Rimeize), avait constitué en dot à Jeanne GRIMAL, sa fille, et à Jean GRIMAL, mariés, de Chassignoles (ibidem), douze-vingts livres et autres choses (CM passé devant feu le père du présent notaire). Il n'est pas en mesure d'honorer sa promesse. En compensation, il donne aux mariés la jouissance, pour 5 ans, de la chambre haute située dans la maison que lui-même habite + une petite étable pour leur bétail.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /9985	1619/05/05	Quittance	Rimeize (Sarrouillet, le Crouzet)	GRIMAL Jean, ROUSSET Jean, VEDRINES Pierre, PELISSIER Catherine, BARTHELEMY Guillaumette	Pierre VEDRINES, mari de Catherine PELISSIER, et Guillaumette BARTHELEMY, mère de Pierre, ont reçu de Jean GRIMAL et Jean ROUSSET, beau-père et gendre, 33 livres sur la dot et sur la somme contenue au contrat d'accord passé entre eux devant le présent notaire.
3 E 13977 Me B. Valentin /093	1609/10/17	Testament	Fontans (Chabanes-Planes)	GRIMAL Jeanne	Jeanne GRIMAL, veuve de François MOURET [écrit "MORET"], de Chabanes-Planes (Fontans), malade, veut être enterrée au cimetière de l'église St-Jean aux Estrets, dans la tombe des prédécesseurs de son mari. Héritiers universels à parts égales, François et Catherine MOURET, ses enfants.
3 E 13981 Me B. Valentin /0063	1631/02/01	Testament	Rimeize	GRIMAL Jeanne	Jeanne GRIMAL, veuve de Jacques BOURCIER, de Rimeize, malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Jeanne, Isabelle et Imberte BOUCHARD, de Rimeize, ses petites-filles, 4 livres, à commencer à payer dès son décès. Héritière universelle, Marguerite BOUCHARD, sa petite-fille, femme de Jean BOULET, de Rimeize.
3 E 13981 Me B. Valentin /0197	1631/06/04	Rémission	Rimeize (Chassignoles, Monteils)	GRIMAL Jeanne, JULLIEN Jean+, LIMAGNE Jean, DELAPORTE Pierre	Présent, Pierre DELAPORTE, de Monteils (Rimeize), en son nom et en celui de Jean LIMAGNE, son beau-père. Lors d'un échange avec feu Jean JULLIEN, de Chassignoles (ibidem), il avait acquis un pré et avait donné un champ. Mais le pré faisait partie des biens dotaux de Jeanne GRIMAL, veuve dudit JULLIEN. Ledit DELAPORTE le lui restitue ce jour en attendant pour lui-même une compensation à prendre sur la succession du défunt.
3 E 13979 Me B. Valentin /210	1620/01/09	Testament	Rimeize (la Chalmette)	GRIMAL Pierre	Pierre GRIMAL jeune, laboureur, de la Chalmette (Rimeize), malade, veut être enterré au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Jean GRIMAL, son fils, 50 sols en plus de ce qu'il lui a donné lors de son CM. A Pierre et Antoine GRIMAL, ses autres fils, 30 livres à commencer à payer quand ils se marieront. A Jeanne et Béatrice GRIMAL, ses filles, 5 sols dans les mêmes conditions. A Jeanne GRIMAL, sa fille, du 2nd lit, à marier, douze-vingts livres, 4 brebis, 1 velle, 2 robes. A Catherine GRIMAL, autre fille du 2nd lit, à marier, même legs. Héritière universelle, Catherine PELISSE, sa 2de femme, en fidei-commis à restituer à ladite Catherine PELISSE. En post-scriptum, le testateur reconnaît une dette envers ladite Jeanne GRIMAL, mariée à Jean GRIMAL.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9232	1613/09/02	Donation	Rimeize (Chassignoles), Lachamp (la Fage)	GRIMAL Pierre et Jean	Jean GRIMAL, natif de Chassignoles (Rimeize), habitant la Fage (Lachamp), et Pierre GRIMAL, son frère, de Chassignoles, tous 2 fils de Pierre GRIMAL, concluent le pacte suivant. Lors du CM de Jean GRIMAL avec Jeanne GRIMAL, leur père avait fait donation à celui-ci de la moitié de ses biens, avec la moitié des charges, à condition de demeurer ensemble et de ne faire qu'un seul pot, feu et cabal. Mais ledit Jean GRIMAL n'ayant pas de quoi faire face à cet engagement, avait quitté la maison. 2 ans ont passé. Il propose à son frère, qui accepte, avec l'accord de leur père, de prendre sa place. Il lui fait donc rémission des biens donnés et de tous droits de succession à venir. En retour, son frère lui paiera six-vingts livres.
3 E 13978 Me B. Valentin /9296	1614/04/19	Quittance	Rimeize (Chassignoles)	GRIMAL Pierre et Jean	Jean GRIMAL, fils de Pierre, de Chassignoles (Rimeize), a reçu de Pierre GRIMAL jeune, son frère, 15 livres sur la somme promise au contrat de rémission et donation passé devant le présent notaire.
3 E 13981 Me B. Valentin /0305	1632/05/16	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Chassignoles)	GRIMAL Pierre et Jeanne	Jeanne GRIMAL, veuve de Jean GRIMAL, de Chassignoles (Rimeize), a reçu de Pierre GRIMAL, son beau-frère, dudit lieu, 12 livres, 1 vache, 4 brebis que son beau-père, feu Pierre GRIMAL, lui avait reconnues.
3 E 13979 Me B. Valentin /112	1619/11/05	Achat	Rimeize (Mazeirac, la Chalmette)	GRIMAL Pierre, BEZOMBES Gérard	Pierre GRIMAL jeune, laboureur, de la Chalmette (Rimeize), vend pour 21 livres à Girard BEZOMBES, de Mazeirac (ibidem), le droit de supplément de prix qu'il pourrait avoir sur une terre que ce dernier lui acheta devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9228	1613/09/19	CM	Rimeize (Chassignoles), Prunières (les Pinèdes)	GRIMAL Pierre, CONSTAND Jeanne	Pierre GRIMAL, fils de Pierre GRIMAL et de Jeanne MICHEL, de Chassignoles (Rimeize), avec Jeanne CONSTAND, fille de Jean CONSTAND et de Philippe THOMAS, des Pinèdes (Prunières). Jean et Etienne CONSTAND, père et frère de la fiancée, constituent la dot : 200 livres, 3 robes, 2 couvertures, 2 draps, 3 brebis de port. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens aux conditions habituelles. Ajout en fin d'acte : Vidal CONSTAND, frère de la fiancée, lui promet une velle "anouille" (= génisse pleine).
3 E 13981 Me B. Valentin /0335	1632/05/02	Acquisition	Rimeize (Chassignoles)	GRIMAL Pierre, PELISSE François	François PELISSE, de Chassignoles (Rimeize), fils de feu Jean, a vendu un champ (confronts) à Pierre GRIMAL, maçon, dudit lieu. Il efface ainsi une obligation consentie devant Me ROUX le 24/09/1623.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9839	1627/05/20	Prix fait	Rimeize (Chassignoles), Serverette, Fontans (les Estrets)	GRIMAL Pierre, VINIAN Antoine et des habitants des Estrets	Noble Antoine VINIAN, sieur de Ferluguet et autres places, habitant Serverette, François SAVAJOL, Pierre GIBELIN et Vidal SAINT-LEGER, habitants des Estrets (Fontans), en leur nom et en celui de Simon VAISSIERE, Jean SAINT-LEGER et des héritiers d'Etienne TROUCELIER, des Estrets, confient à prix fait à Pierre GRIMAL, maçon, de Chassignoles (Rimeize), habitant à présent au moulin de Chaldoreilles (Fontans), l'édification d'une clôture [" clousture " - sens?] et d'une palière ou levade sur la Truyère ["palière" = digue formée avec des pieux ; "levade" = fossé servant à l'irrigation], près du village des Estrets.
3 E 13977 Me B. Valentin /078	1609/06/13	Dot (reconnaissance ou quittance)	Prunières (les Pinèdes), Rimeize (Fraissinoux)	GUILLAUMONT Vidal et Isabelle, CONSTAND Jean	Jean CONSTAND, laboureur [il est Me maçon dans son testament], de Fraissinoux (Rimeize), comme mari d'Isabelle GUILLAUMONT, a reçu de Vidal GUILLAUMONT, son beau-père, des Pinèdes (Prunières), 12 livres sur la dot faite en leur CM. [Le beau-père est appelé "Jean" dans le testament dudit CONSTAND ; "Vidal" est certainement plus juste car cette reconnaissance est faite en sa présence].
3 E 13978 Me B. Valentin /9348	1614/07/01	Quittance	Fau-de-P., la Fage-St-Julien (le Puech)	GUY Blaise, BOUCHARENC Jean, ASTRUC Hélix, VALETTE Jeanne+, AMBERT Pierre+	Jean BOUCHARENC, du Puech (la Fage-St-Julien), au nom de sa femme, Hélix ASTRUC, héritière de Jeanne VALETTE, elle-même héritière de feu Pierre AMBERT, a reçu de Blaise GUY, de Fau-de-Peyre, 6 livres 15 sols pour entier paiement du contenu du contrat d'accord passé devant Me ALBET entre Antoine AMBERT et ledit feu Pierre AMBERT, son frère. Rédigé dans la maison de Me Mathieu ASTRUC.
3 E 13981 Me B. Valentin /0181	1631/06/13	Testament	St-Chély (Espouzolles)	GUYONNET Catherine	Catherine GUYONNET, veuve de Jean BRASSAC, d'Espouzolles (St-Chély), malade, désigne pour sa sépulture, au cimetière paroissial, la tombe de ses prédécesseurs. Héritiers universels, Jean BRASSAC, son fils, et Jeanne BRASSAC, sa fille, femme de Jean SALOMON, de Poulges (la Fage-St-Julien), à parts égales.
3 E 13979 Me B. Valentin /9997	1619/07/04	Lodz	Les Bessons, St-Chély (château de Billières)	GUYONNET Jean, LAURIER (de) Marguerite	Demoiselle Marguerite de LAURIER, veuve de noble Jacques d'APCHER, seigneur de Billières, et des Bessons, applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Jean GUYONNET dit ROUSSEL, tisserand de draps, des Bessons (devant le présent notaire).
3 E 13979 Me B. Valentin /9995	1619/07/04	Acquisition	Les Bessons	GUYONNET Jean, RIMEIZE Jean	Jean RIMEIZE, fils de feus Pierre RIMEIZE et Imberte SOULIER, des Bessons, a vendu 2 terres (confronts) à Jean GUYONNET dit ROUSSEL, tisserand de draps, dudit lieu.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9248	1613/10/24	Accord	Les Bessons	GUYONNET Jean, SARRUT Jean	Il y a procès en instance entre Jean SARRUT, fils de feu Jean, des Bessons, demandeur, et Jean GUYONNET dit BASSET, fils de feu Jean, dudit lieu, défendeur. Selon le demandeur, ledit GUYONNET a accaparé et a exploité pendant quelque temps, sans aucun titre, 2 terres et un jardin ayant appartenu à feue Agnès GALTIER, sa mère. Le défendeur argue d'une jouissance par son défunt père puis par lui-même depuis 30, 40 ou 50 ans en vertu d'une transaction passée le 07/03/1577 devant feu Me TUZET, notaire de St-Chély, entre les 2 défunts pères. Finalement accord amiable.
3 E 13977 Me B. Valentin /011	1609/02/01	CM	Les Bessons (le Bourg, Combret)	GUYONNET Jean, VEYRES Jeanne	Jean GUYONNET dit ROUSSEL, fils de Jean GUYONNET dit BASSET, des Bessons, avec Jeanne VEYRES, fille de Pierre VEYRES, de Combret (ibidem). La dot : huit-vingts livres, 1 vache avec son veau, 3 fèdes, 1 robe et le lit dotal garni d'une couverture et 2 draps, et les habits menus. Le père du fiancé lui attribue un jardin (confronts).
3 E 13980 Me B. Valentin /9780	1627/06/04	Partage d'eaux	Rimeize (Sarrouillet, Hauteville)	Habitants de Rimeize	Présents, Jacques SARRAZIN et Pierre VEDRINES, de Sarrouillet (Rimeize), Jean PELISSIER, maçon, et Jean BRASSAC, de Hauteville (ibidem), en leur nom et au nom de Barthélemy BOURCIER et de Jean PELISSIER, fils de feu Pierre. Ledit BRASSAC agit en qualité de rentier de la métairie que noble Philibert d'APCHER possède à Hauteville. C'est un accord sur le partage des eaux de leurs prés.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9334	1614/06/01	Procuration	Les Bessons	Habitants des Bessons	<p>Des habitants des Bessons se réunissent en assemblée générale à la demande des Officiers dudit lieu. En leur nom et en celui des autres habitants, ils donnent procuration à 2 d'entre eux pour négocier sur le montant des arrérages de taille avec sire Jean PRIEUR, de St-Chély, qui a assigné en justice plusieurs paroisses, dont la leur. Les représentants sont Jean REVERSAT, de Combret (les Bessons), Pierre BOUCHARENC, de Treydes (ibidem), Jean FOURNIER, de St-Chély. Les habitants appelés à l'assemblée sont : Jean EBLÉ, Jean SARRUT, Pierre SAVY, Jean GUYONNET, Jean ISSARNY [écrit "ISSARNIT"], du bourg ; Pierre VEYRES, Jean BOUCHARD, Pierre BONNEFOY, de Combret, Jean et Antoine SALGUES, Anne [rature - mot non lu], de Lisle, Pierre FOURNIER, de la Pinède, Vidal CONSTAND, Guillaume SAVARIC, Barthélemy BLANC, Jean GUYONNET, de Treydes, Etienne BOUCHARENC, Antoine VAYLET, de Veyres (les Bessons), Pierre POULALION, Pierre BOUCHARENC, de la Rochette, Pierre TUFFERY, de Barbut, Barthélemy BOUCHARENC, de la Védrine, Etienne MATHIEU, de Bonnefont, Guillaume NOUZERETTES [écrit "NOZARETTES"], de la Rouvière, Jean CHABRIER, Jean POUDEROUX, et Jean NOUZERETTES, du Cros.</p>

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9488	1615/06/05	Partage	Fau-de-P. (Rimeizenc), les Bessons (Combret)	Héritiers de feu Jacques GOTTY	Conflit devant les juges entre Isabelle GOTTY, femme de Jean ROUSSET, Durand et Jeanne GOTTY, frère et sœurs, enfants du 1er lit de feu Jacques GOTTY, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), demandeurs, d'une part, et Pierre VEYRES jeune, de Combret (les Bessons), et Durand GOTTY, de Fau, tuteurs testamentaires des enfants du 2nd lit, défendeurs, d'autre. Selon les demandeurs, le père, qui possédait une belle métairie, est décédé en laissant 7 enfants, les 3 demandeurs, et les 4 demi-frères, défendeurs. En cas de décès ab intestat, il revient 1/7ème à chacun ; s'il y a un testament, 1/14ème. Or, selon les tuteurs, il y eut 9 enfants, les 3 du 1er mariage avec feu Jeanne JULIAN [écrit "JULHIANE"], et 6 du 2nd mariage avec Catherine VEYRES, dont 2 sont décédés après le décès du père. En sont donc héritiers, Pierre, Antoine, Guillaume et Anne GOTTY, les pupilles, ainsi que leur mère. En outre, il y eut un testament reçu par Me RAMPAN. Il ne reste donc que 1/18ème aux enfants du 1er lit. Finalement, ils préférèrent procéder à un partage amiable.
3 E 13977 Me B. Valentin /9942	1610/04/25	Permutation	St-Chély, Rimeize (Mazeirac)	HERMET Etienne et Pierre	Etienne HERMET, marchand, de St-Chély, et Pierre HERMET, de Mazeirac (Rimeize), échangent parro contre jardins (confronts).
3 E 13977 Me B. Valentin /9943	1610/04/25	Permutation	St-Chély, Rimeize (Mazeirac)	HERMET Etienne, BUFFIER Etienne	Etienne HERMET, marchand, de St-Chély, et Etienne BUFFIER, de Mazeirac (Rimeize), échangent chazal et courtilage contre 2 jardins et 2 champs (confronts).
3 E 13981 Me B. Valentin /0419	1632/11/20	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Mazeirac)	HERMET Pierre et Catherine, MARTIN Pierre	Pierre MARTIN, couturier, de Mazeirac (Rimeize), en son nom et en celui de Catherine HERMET, sa femme, a reçu de Pierre HERMET, [son beau-père], paiement d'une échéance sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [le 28/02/1631 - même registre].
3 E 13978 Me B. Valentin /9315	1614/05/10	Acquisition	Rimeize (Mazeirac)	HERMET Pierre, BUFFIER Guillaume et Etienne	Guillaume BUFFIER, de Pontarchat (Rimeize), et Etienne BUFFIER, de Mazeirac (ibidem), oncle et neveu, ont vendu un champ (confronts) à Pierre HERMET, dudit lieu.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9789	1627/10/03	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Mazeirac, le bourg)	HERMET Pierre, MICHEL Jean	Jean MICHEL, mari de Jeanne HERMET, de Rimeize, a reçu de Pierre HERMET, son beau-père, de Mazeirac (ibidem), 25 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13977 Me B. Valentin /105	1609/08/09	CM	Recoules-d'Aubrac (Chazals), les Bessons	ISSARNY Jean, COUDERC Catherine	Jean ISSARNY [écrit "YSSARNIT"], fils de feu Antoine ISSARNY, de Chazals (Recoules-d'Aubrac), et de Catherine DOMENGE, avec Catherine COUDERC, fille de Guillaume COUDERC et de Jeanne CHALVET, des Bessons. Le père de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens à la condition que le fiancé apporte à son beau-père et à sa future sept-vingt-dix livres. Parmi les témoins, un Jean CHALVET dit GONTIER, des Bessons.
3 E 13978 Me B. Valentin /9290	1614/03/21	Acquisition	Les Bessons	ISSARNY Jean, RIMEIZE Jean	Jean RIMEIZE, fils de feu Pierre, des Bessons, vend un champ (confronts) à Jean ISSARNY, couturier, dudit lieu.
3 E 13979 Me B. Valentin /9975	1619/03/29	Testament	Rimeize (Cayres)	JALBERT François	François JALBERT, laboureur, de Cayres (Rimeize), malade, veut être inhumé au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Jean JALBERT, son fils, marié à St-Chély, 30 livres. Même legs à autre Jean JALBERT plus jeune, son autre fils. 30 livres à Jeanne JALBERT, sa fille, femme de Jean BRINGER [écrit "BRENGIER"], de Buffeyrettes (Aumont), en plus de sa dot. Héritière universelle, Jeanne JALBERT, sa fille aînée, qui vit dans sa maison avec Jean CHASSARIC, son mari.
3 E 13981 Me B. Valentin /0200	1631/09/28	Obligation	Rimeize (Cayres, Hauteville)	JALBERT Jean, BOURCIER Barthélemy	Barthélemy BOURCIER, laboureur, de Hauteville (Rimeize), reconnaît devoir de l'argent à Jean JALBERT [écrit aussi "GIAUBERT"], Me tailleur, de Cayres (ibidem).
3 E 13979 Me B. Valentin /391	1621/11/29	Acquisition	Les Bessons (la Rochette, Treydes)	JOUGLAS Pierre, ASTIER Catherine, BONNETON Guillaume	Catherine ASTIER, veuve de Guillaume BONNETON [écrit "BONATHON"], et Antoine BONNETON, mère et fils, de Treydes (les Bessons), ont vendu un pré (confronts) à Pierre JOUGLAS [écrit "JOUTCLAR"], charpentier, de la Rochette (ibidem).
3 E 13978 Me B. Valentin /9281	1614/01/28	Dot (reconnaissance ou quittance)	La Chaze (Londe), Fau-de-P.	JULIAN Jeanne, CHASTANG Antoinette, ASTRUC Mathieu	Me Mathieu ASTRUC, procureur juridictionnel du mandement de Fau, habitant audit lieu, comme mari d'Antoinette CHASTANG, atteste avoir reçu de Jeanne JULIAN [écrit "JULHIANE"], sa belle-mère, de Londe (la Chaze), 72 livres pour reste et entier paiement de la dot faite par ladite JULIAN et François FANGUIN, son gendre, au CM passé devant Me Antoine RAMPAN.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9293	1614/04/03	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Bessons (Combret, le Cros)	JULLIEN André et Jeanne, POUDEROUX Jean	Jean POUDEROUX et Jeanne JULLIEN [écrit "JULHIANE"], mariés, du Cros (les Bessons), ont reçu d'André JULLIEN, frère de Jeanne, de Combret (ibidem), 31 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /167	1620/08/18	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Bessons (Combret, le Cros)	JULLIEN André et Jeanne, POUDEROUX Jean	Jean POUDEROUX, en son nom et en celui de Jeanne JULLIEN [écrit "JULHIANE"], mariés, du Cros (les Bessons), ont reçu d'André JULLIEN, frère de Jeanne, de Combret (ibidem), 18 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /169	1620/09/09	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Bessons (Combret), St-Sauveur-de-P. (Rouchadel)	JULLIEN André et Jeanne, VALENTIN Antoine	Antoine VALENTIN, laboureur, de Rouchadel (St-Sauveur-de-P.), en son nom et en celui de Jeanne JULLIEN [écrit "JULHIANE"], sa femme, a reçu d'André JULLIEN, frère de celle-ci, de Combret (les Bessons), 16 livres et une robe sur la dot faite à Jeanne par ses défunts père et mère lors du CM passé devant feu Me Pierre CHALVET, notaire du Rouchat [Rimeize].
3 E 13980 Me B. Valentin /9832	1627/12/04	Quittance	Les Bessons (Combret, la Rochette)	JULLIEN André et Pierre, CONSTAND Vidal	Sybelle BOUCHARENC, veuve de Pierre POULALION, de la Rochette (les Bessons), a reçu d'André et Pierre JULLIEN, père et fils, de Combret (ibidem), la dernière paie des 105 livres convenues au contrat d'accord passé entre eux devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9234	1613/09/05	Lodz	Les Bessons (Combret), St-Chély (château de Billières)	JULLIEN André, APCHER (d') Jacques	Noble Jacques d'APCHER, seigneur de Billières et des Bessons, habitant aux Billières, applique le droit de lodz à l'acquisition faite d'Isabelle CROUZET par André JULLIEN, de Combret (les Bessons) devant le présent notaire le 19/08 dernier [même registre].
3 E 13978 Me B. Valentin /9210	1613/08/19	Acquisition	Les Bessons (Combret), Aumont	JULLIEN André, CROUZET Isabelle	Isabelle CROUZET, veuve de Barthélemy BARILLON, habitante d'Aumont, vend à André JULLIEN, de Combret (les Bessons), 3 terres (confronts).
3 E 13979 Me B. Valentin /292	1621/01/19	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Bessons (Combret), Ste-Colombe-de-Peyre (Villerosset)	JULLIEN André, Pierre et Marguerite, FOURNIER Marguerite, MONTANIER Jean	Marguerite FOURNIER, veuve de Jean MONTANIER, et Jean MONTANIER, son fils, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), mari de Marguerite JULLIEN, en leur nom et en celui de ladite JULLIEN, ont reçu d'André et Pierre JULLIEN, père et fils, père et frère de ladite JULLIEN, de Combret (les Bessons), sept-vingt-dix livres, bétail et autres choses promis au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9757	1627/07/22	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Fraissinoux le Mazel)	JULLIEN Jean et Catherine, CONSTAND Vidal	Vidal CONSTAND, fils de Claude, du Mazel (Rimeize), comme mari de Catherine JULLIEN, qui devra ratifier, a reçu de Jean JULLIEN, frère de Catherine, de Fraissinoux (ibidem), 60 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0412	1632/10/17	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Fraissinoux, le Mazel)	JULLIEN Jean et Catherine, CONSTAND Vidal	Vidal CONSTAND , du Mazel (Rimeize), en son nom et en celui de Catherine JULLIEN [écrit "JULHIANE"], sa femme, a reçu de Jean JULLIEN , son beau-frère, de Fraissinoux (ibidem), 34 livres sur la dot qui fut faite par feu Jean JULLIEN , père de Catherine, en leur CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /346	1621/06/27	Ratification	Rimeize (Fraissinoux, Hauteville)	JULLIEN Jean, CONSTAND Jeanne, PEZON Durand+	Le 15/05/1617, feu Durand PEZON , mari de Jeanne CONSTAND , de Hauteville (Rimeize), et Jean JULLIEN , de Fraissinoux (ibidem), s'étaient échangé des terres devant le présent notaire. Ladite CONSTAND avait à ratifier cet échange. Elle le fait, ce jour.
3 E 13979 Me B. Valentin /083	1619/02/07	CM	Rimeize (Fraissinoux)	JULLIEN Pierre, PEYTAVIN Jeanne	Pierre JULLIEN , fils de Jean JULLIEN et de Catherine BOYER , de Fraissinoux (Rimeize), avec Jeanne PEYTAVIN , fille de feus Jacques PEYTAVIN et Antonie PANAFIEU , dudit lieu. La fiancée est assistée de Jacques PEYTAVIN , son frère. Ce dernier, contre la somme de six-vingts livres, fait donation à sa soeur de tous les biens qu'il a hérités de leur défunt père. Moyennant quoi sa soeur devra payer les legs faits par leur défunt père [voir, même registre, le 19/01/1619, le testament de Jacques PEYTAVIN]. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens aux conditions habituelles.
3 E 13979 Me B. Valentin /311	1621/04/18	Legs (quittance de)	Rimeize (Fraissinoux)	JULLIEN Pierre, PEYTAVIN Jeanne et Jacques+, BOURCIER Marie	Marie BOURCIER , veuve de Jacques PEYTAVIN , de Fraissinoux (Rimeize), a reçu de Pierre JULLIEN et Jeanne PEYTAVIN , mariés, dudit lieu, 60 livres sur ce qui lui a été reconnu sur les biens desdits mariés. Ces derniers lui remettent aussi 3 brebis que ledit feu Jacques légua à leurs enfants. Lesdits mariés font aussi à Marie BOURCIER paiement de la pension annuelle que lui fit son défunt mari. Parmi les témoins, Denis BOURCIER , de Rimeize.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /181	1620/07/05	CM	Les Bessons (Combret), St-Alban (Grazières-Mages)	JULLIEN Pierre, TEISSANDIER Jeanne	Pierre JULLIEN, fils de André JULLIEN et de Jeanne CHARDAIRE, de Combret (les Bessons), avec Jeanne TEISSANDIER, fille de Denis TEISSANDIER et d'Anne ATTRAZIC, de Grazières-Mages (St-Alban). La dot : 410 livres, 1 vache pleine, 5 brebis, 4 robes, 2 couvertures, 2 draps et les habillements menus. La mère de la fiancée promet 100 livres à sa fille pour ses droits maternels. Le père du fiancé confirme la donation de la moitié de ses biens qu'il fit à son fils lors de son 1er CM passé avec feu Jeanne POULALION devant feu Me Vidal PIC, notaire de St-Chély, et dont le présent notaire détient une copie. Cette donation est faite "en préciput et avantage des autres enfants dudit André", qui s'engage, à la fin de ses jours, à désigner ledit Pierre comme son héritier universel.
3 E 13977 Me B. Valentin /038	1609/04/28	Bail	Les Bessons (la Védrine), St-Chély (château de Billières)	JULLIEN Vidal, APCHER (d') Jacques	Noble Jacques d'APCHER, seigneur de Billières, des Bessons et autres places, accorde un bail à Vidal JULLIEN, de la Védrine (les Bessons), sur un pré et un champ (confronts). Conditions légales et financières du bail.
3 E 13979 Me B. Valentin /409	1621/12/15	Accord	Les Bessons (la Védrine), St-Chély (château de Billières)	JULLIEN Vidal, APCHER (d') Philibert	Le 16/05/1612, feu noble Jacques d'APCHER, seigneur, en son vivant, de Billières et du mandement des Bessons, avait vendu 2 terres (confronts) à Vidal JULLIEN, de la Védrine (les Bessons), mari de Catherine BOUCHARD (vente passée devant Me PIC). Ledit JULLIEN ne peut payer son achat et doit des arrérages de censive. Pour se payer, noble Philibert d'APCHER, seigneur de Billières, du mandement des Bessons et autres places, fils et héritier de feu Jacques, récupère l'une des 2 terres.
3 E 13977 Me B. Valentin /9962	1610/06/11	Ratification	Les Bessons (la Védrine), Recoules d'Aubrac (Cogossac)	JULLIEN Vidal, CORNIL Marie	Alors qu'elle était sous la puissance maritale, Marie CORNIL [écrit "CORNILHE"], veuve de Jean BRESCHET, de Cougoussac (Recoules-d'Aubrac), avait vendu 2 terres à noble Jacques d'APCHER, seigneur de Billières et des Bessons, qui les bailla ensuite à Vidal JULLIEN, tisserand, de la Védrine (les Bessons), neveu de ladite veuve. Ce jour, elle ratifie la vente.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /347	1621/07/16	CM	Le Malzieu (Fraissinet)	LIMAGNE Jean, BEZOMBES Agnès	Jean LIMAGNE, maçon, de Fraissinet-Langlade (le Malzieu), fils de Etienne LIMAGNE et Jeanne BENEZET, avec Agnès BEZOMBES, fille de feus Durand BEZOMBES et Jeanne TARDIEU, dudit lieu. La fiancée est assistée de Gérard BEZOMBES, son oncle paternel, de Mazeirac (Rimeize), de honorable homme Me Guillaume BRUN, son curateur "ad lites", du Rouchat (ibidem), et de Marguerite SARRAZIN, sa tante, veuve de Jean SINIERES. La fiancée se constitue elle-même en tous ses biens, une petite métairie, en particulier. Ladite Marguerite SARRAZIN promet 30 livres et s'engage, en outre, à payer le legs fait à la fiancée par ledit feu Jean SINIERES, moyennant quoi ladite Agnès devra prendre dans sa maison Jean BEZOMBES, son frère, qui est paralytique, tandis que marguerite paiera la pension que son défunt mari, en testant, a faite en faveur du handicapé. Ledit Gérard BEZOMBES apporte 2 brebis avec leur agneau. Le père du fiancé lui fait donation du tiers de ses biens.
3 E 13977 Me B. Valentin /9947	1610/05/09	Acquisition	Rimeize (Monteils, Chassignoles)	LIMAGNE Jean, CRUEIZE Guillaume	Guillaume CRUEIZE, travailleur, de Chassignoles (Rimeize), a vendu un pré (confronts) à Jean LIMAGNE, travailleur, de Monteils (ibidem).
3 E 13980 Me B. Valentin /9941	1628/06/10	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Monteils), Aumont (Buffeyrettes)	LIMAGNE Jean, DELAPORTE Jean	Jean DELAPORTE, fils de Clément, de Buffeyrettes (Aumont), a reçu de Jean LIMAGNE, de Monteils (Rimeize), treize-vingt-treize livres 12 sols sur ce que ce dernier avait reconnu audit DELAPORTE, jadis son gendre.
3 E 13980 Me B. Valentin /9963	1628/10/28	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Monteils), Aumont (Buffeyrettes)	LIMAGNE Jean, DELAPORTE Pierre et Jean	Jean DELAPORTE, [fils de Clément], de Buffeyrettes (Aumont), a reçu de Jean LIMAGNE et de Pierre DELAPORTE, de Monteils (Rimeize), 95 livres 18 sols pour reste et entier paiement de ce que ledit LIMAGNES avait reconnu audit Jean DELAPORTE, jadis son gendre, au pacte de survivance accordé par feu Marguerite LIMAGNES en son CM avec ledit DELAPORTE (CM passé devant le présent notaire et devant Me BOUCHARENC).
3 E 13977 Me B. Valentin /9964	1610/06/18	Partage	Rimeize (Monteils), St-Alban	LIMAGNE Jean, PROUHEZE Guillaume	Les parties : Jean LIMAGNE, laboureur, de Monteils (Rimeize), et Jacques PROUHEZE, natif de St-Alban, qui agit pour Blaise PROUHEZE, son père, ce dernier étant tuteur des enfants de feus Jean PROUHEZE et Agnès CHEVALIER, qui habitaient Monteils. Il s'agit de ce qu'il reste à partager des terres laissées par les défunts. Voir confronts.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9427	1615/01/20	Achat	Rimeize (Monteils), St-Alban	LIMAGNE Jean, PROUHEZE Jacques	Jacques PROUHEZE, de St-Alban, a vendu un tronçon de maison (description et confronts) à Jean LIMAGNE, de Monteils (Rimeize).
3 E 13980 Me B. Valentin /9995	1628/11/19	Vente casuelle	Rimeize (Monteils)	LIMAGNES Jean, DELAPORTE Pierre, VIDAL Agnès	Agnès VIDAL, veuve de Jean TEISSIER, de Monteils (Rimeize), fait vente casuelle d'une terre pour garantie de ce qu'elle doit à Jean LIMAGNES et à Pierre DELAPORTE, gendre de ce dernier, dudit lieu. En post-scriptum, ladite VIDAL leur vend la récolte de cette terre et pour 4 années.
3 E 13980 Me B. Valentin /0010	1628/09/26	Surdite	Rimeize (Monteils), Marvejols	LIMAGNES Jean, DELAPORTE Pierre, VIDAL Jean	Jean LIMAGNES et Pierre DELAPORTE, son gendre, habitants de Monteils (Rimeize), renchérissent sur sire Jean VIDAL, marchand de Marvejols, au droit de lodz sur 2 champs que ce dernier a, au nom de Guillaume BADAROUX, travailleur, habitant de Marvejols, dont il avait procuration, récupéré de Denis ROCHE, de Monteils, cousin dudit BADAROUX. Ledit VIDAL accepte alors que lesdits LIMAGNE et DELAPORTE lui remboursent le prix des terres et en deviennent propriétaires.
3 E 13981 Me B. Valentin /0369	1632/06/28	Testament	Rimeize (Hauteville)	MACARY Marguerite	Marguerite MACARY, veuve de Jean PELISSIER, de Hauteville (Rimeize), désigne pour sa sépulture le cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Lègue 3 livres aux enfants de feu Isabelle PELISSIER, sa fille, qui était la femme de François VEDRINES, de Berc ; à Astruge PELISSIER, [sa fille], femme de Durand FABRE ; à Catherine PELISSIER, [son autre fille], femme de Jean CHALVET, de la Rouveyre. A Jeanne de ROUX, sa belle-fille, 30 livres. Héritier universel, Jean PELISSIER, son fils bien-aimé
3 E 13981 Me B. Valentin /0258	1632/01/17	CM	Mazeirac (St-Pierre-le-Vieux), Rimeize (Hauteville)	MANENC Grégoire, PELISSIER Françoise	Grégoire MANENC, maçon, de Mazeirac (St-Pierre-le-Vieux), fils de feus Vidal MANENC et Benoîte BOISSONNIER, avec Françoise PELISSIER, fille de Jean PELISSIER et de feu Marguerite CONSTAND, de Hauteville (Rimeize). La dot : douze-vingts livres, 2 setiers de seigle, 1 vache pleine, 4 brebis, 3 robes, 1 lit garni de 2 draps et 2 couvertures, plus les accessoires du vêtement.
3 E 13980 Me B. Valentin /9756	1627/07/04	Dot (reconnaissance ou quittance)	Blavignac (Rouveyret), Rimeize (Hauteville)	MANENC Jeanne, VALY Jean	Jean VALY, laboureur, de Hauteville (Rimeize), a reçu de Jeanne MANENC, sa fiancée, de Rouveyret (Blavignac), six-vingt-six livres sur la somme en laquelle elle s'est constituée

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /207	1620/08/24	Ratification	Rimeize	MARAZEL Jean, CHABANON Catherine, BRUN Guillaume	Pierre MARQUÈS et Jeanne BOUCHARENC, mariés, habitants des Sarturages lèz-Sommières-30, avaient vendu à Guillaume PLANCHON, laboureur, de St-Prejet (Rimeize), tous les biens appartenant à Jeanne et situés au lieu de St-Prejet et mandement du Rouchat, en indivis avec Bourguyne BOUCHARENC , sa soeur. Celle-ci, en mourant, légua à Jean, autre Jean et Antoine MARTOURET, ses fils, tous ses biens, y compris ceux acquis dudit PLANCHON. Puis, en 1611, ledit Jean MARTOURET plus vieux, en son nom et en celui de ses frères, vendit ces biens à Catherine CHABANON, femme de Me Guillaume BRUN, du Rouchat (Rimeize). Puis Jeanne BOUCHARENC mourut, laissant 2 filles, Catherine et Marguerite MARQUÈS. Catherine MARQUÈS, se disant héritière de sa mère et ignorant la vente faite initialement par celle-ci, vendit une 2ème fois ces biens à Guillaume VIGIER, maçon, de St-Chély, qui, donc, dut y renoncer. Puis, Catherine MARQUÈS fit rémission de ses droits à sa soeur, femme de Jean MARAZEL. Dénouement ce jour par accord entre Jean MARAZEL et Guillaume BRUN qui représente Catherine CHABANON.
3 E 13980 Me B. Valentin /9934	1628/05/17	Bail en paiement	St-Alban (la Malige), Rimeize (le Mazel)	MARLET Jean, VANEL Jeanne et Marguerite, ROUX Bertrand	Le 10/01/1624, Bertrand ROUX et Marguerite VANEL, du Mazel (Rimeize), avaient promis à Jean MARLET et Jeanne VANEL, de la Malige (St-Alban), à l'occasion de leur mariage, le quart d'un jardin ayant appartenu à feu Pierre VANEL, père de Jeanne et Marguerite, dont cette dernière est héritière. C'était lors du CM de Jeanne reçu par Me CHALMETON et co-signé par le présent notaire. Ce jour, aidés de 2 prudhommes représentant chacun une des parties, ils exécutent leur promesse.
3 E 13980 Me B. Valentin /9911	1628/04/11	Acquisition	St-Sauveur-de-P. (les Salles, le bourg)	MARQUÈS Pierre, RIGAL Guillaume, ROUX Guillaume	Me Guillaume ROUX, praticien, et Guillaume RIGAL, de St-Sauveur-de-Peyre, ont vendu un hermas (confronts) à Pierre MARQUÈS, des Salles (ibidem).
3 E 13981 Me B. Valentin /0281	1632/02/21	CM	Fontans (les Estrets), St-Alban (Grazières-Mages)	MARTIN Etienne, ROUFFIAC Agnès	Etienne MARTIN, marechal, des Estrets (Fontans), fils de feu Guillaume MARTIN et de Jeanne BOULET, avec Agnès ROUFFIAC, fille de Guillaume ROUFFIAC et de Catherine ROUX, de Grazières-Mages (St-Alban). La dot : 250 livres, 3 robes, le lit garni de 2 draps et d'une couverture, les accessoires du vêtement, 6 brebis, 1 velle. La mère du fiancé fait donation à son fils de la moitié de ses biens. Parmi les témoins, un Gabriel ROUFFIAC.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /9988	1610/08/02	Lodz	Rimeize (Mazeirac), St-Chély (château de Billières)	MARTIN Jean, APCHER (d') Jacques	Noble Jacques d'APCHER, seigneur de Billières, les Bessons et autres places, applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Jean MARTIN, habitant de Mazeirac (Rimeize), de Jean SARRAZIN jeune, de Lisle (les Bessons). Acte de vente passé devant le présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9692	1627/01/24	Quittance	Rimeize (Mazeirac, Sarrouillet, le Vestit)	MARTIN Jean, CHASTANG Guillaume, CHEVALIER Jacques	Guillaume CHASTANG, de Sarrouillet (Rimeize), et Jacques CHEVALIER, du Vestit (ibidem), ont reçu de Jean MARTIN, de Mazeirac (ibidem), 39 livres convenues au prix fait (devis) de la maison dont il lui a confié la construction. En post-scriptum, le notaire atteste que ledit MARTIN avait acheté à feu Jean VALENTIN, du Mazel (ibidem), des "chabrous" [= chevrons pour toiture] et des "travettes" [= poutrelles pour toiture] pour la somme de 3 livres 5 sols et qu'il les lui a payées.
3 E 13980 Me B. Valentin /9819	1627/09/29	Acquisition	Fontans (Bigoze), St-Alban	MARTIN Jean, ROUFFIAC Jean	Me Jean ROUFFIAC, notaire royal de St-Alban, a vendu un champ (confronts) à Jean MARTIN, Me maçon, de Bigoze (Fontans).
3 E 13977 Me B. Valentin /9974	1610/08/01	Acquisition	St-Béran-43 (le Bouchet), Rimeize (Mazeirac), Lunel-34, les Bessons (Lisle)	MARTIN Jean, SARRAZIN Jean	Jean SARRAZIN jeune, maçon, natif de Lisle (les Bessons), habitant à présent Lunel-34, en Languedoc, a vendu une maison avec jardin et plusieurs champs (confronts) à Jean MARTIN, natif du Bouchet (St-Béran), en Velay, habitant à présent Mazeirac (Rimeize).
3 E 13981 Me B. Valentin /0079	1631/02/28	CM	Rimeize (Mazeirac)	MARTIN Pierre, HERMET Catherine	Pierre MARTIN, couturier, de Mazeirac (Rimeize), fils de Jean MARTIN et de Isabelle GIRARD, avec Catherine HERMET, fille de Pierre HERMET et de Antoinette MIALANES, dudit lieu. La dot : treize-vingt-dix livres, 4 bêtes à laine, 1 vache, 2 robes, le lit dotal garni de 2 gazènes et 2 draps, les accessoires de l'habillement, un chazal de maison, un morceau de champ (confronts). Parmi les témoins, un Antoine MARTIN, de Mazeirac.
3 E 13981 Me B. Valentin /0082	1631/03/01	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Mazeirac)	MARTIN Pierre, HERMET Catherine et Pierre	Pierre MARTIN, couturier, de Mazeirac (Rimeize), futur époux de Catherine HERMET, dudit lieu, demande que la dot faite par Pierre HERMET, son futur beau-père, soit réduite de 30 livres car elle excède le droit de légitime de sa fiancée. Ce que ledit futur beau-père accepte.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0360	1632/05/23	Acquisition	Rimeize (Mazeirac, le Rouchat)	MARTIN Pierre, TEISSIER Antoine	Antoine TEISSIER, fils et donataire de feu Jean, du Rouchat (Rimeize), a vendu pour 43 livres ce qui lui reste d'un champ (confronts) à Pierre MARTIN, couturier, de Mazeirac (ibidem). Paiement en espèces et avec un "poulain mulet".
3 E 13981 Me B. Valentin /0358	1632/05/23	Acquisition	Rimeize (Mazeirac, le Rouchat)	MARTIN Pierre, TEISSIER Jean* et Antoine	Antoine TEISSIER, fils de feu Jean, du Rouchat (Rimeize), n'ayant pas les moyens de payer une dette faite par son père en faveur de Pierre MARTIN, couturier, de Mazeirac (ibidem), donne en paiement à ce dernier un champ (confronts). Parmi les confronts, une terre de Philippe (F) PONSONAILLES, veuve de Guillaume PLANCHON, de St-Prejet (ibidem). Ceci éteint aussi ce qui pouvait être dû à Jean et Antoine MARTIN, père et frère dudit Pierre MARTIN.
3 E 13980 Me B. Valentin /9703	1627/03/24	Accord	Prunières (Fermus), Rimeize (Sarrouillet)	MATHIEU André et Jean	Procès en instance devant la Cour ordinaire d'Apcher entre André MATHIEU, natif de Sarrouillet, habitant à présent Fermus (Prunières), demandeur, d'une part, et Jean MATHIEU, son frère aîné, de Sarrouillet, défendeur, d'autre. Selon le demandeur, feu Pierre MATHIEU, leur père, était décédé ab intestat, laissant 5 enfants, les sus-nommés, plus Vidal, Pierre et Claude, leurs frères et soeur, ainsi qu'une belle et ample métairie sise à Sarrouillet, valant plus de 3000 livres. Il en réclame 1/5ème. Le défendeur affirme avoir été fait par leur père donataire de la moitié des biens lorsqu'il a épousé Jeanne CONSTAND. Il dit aussi que la métairie n'a pas une telle valeur. Finalement, accord amiable, ce jour. Le demandeur aura en argent et biens l'équivalent de six-vingt-douze livres.
3 E 13981 Me B. Valentin /0420	1632/11/20	Quittance	Prunières (Fermus), Rimeize (le Mazel)	MATHIEU André, RAMADIER Vidal	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), a reçu d'André MATHIEU, de Fermus (Prunières), 44 livres sur la rémission faite par Pierre ROUSSET audit RAMADIER sur ledit MATHIEU. Parmi les témoins, un Vidal MATHIEU, de Rimeize.
3 E 13980 Me B. Valentin /9743	1627/05/10	Quittance	Prunières (Fermus), Rimeize	MATHIEU André, ROUSSET Pierre	Pierre ROUSSET, travailleur habitant Rimeize, a reçu d'André MATHIEU, son gendre, de Fermus (Prunières), 47 livres sur la somme convenue au contrat d'accord passé entre eux devant Me Jean VALENTIN, notaire de St-Chély.
3 E 13981 Me B. Valentin /0393	1632/09/09	Testament	Aumont (Bonfont)	MATHIEU Bertrand	Bertrand MATHIEU, de Bonfont (Aumont), dicte son testament avant de partir pour la guerre, au service du Roi. Il veut être inhumé en terre sainte. Il lègue à son père 30 livres. Héritier universel, son frère, Jean MATHIEU dit JOUVE [lecture incertaine], dudit lieu.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9527	1615/07/28	Acquisition	Les Bessons (Bonfont), Montpellier-34, St-Jean-de-Védas-34	MATHIEU Etienne, GACHON Antoine et Jean	Antoine et Jean GACHON, frères, natifs de la Védrine (les Bessons), habitant à présent, le premier, à Montpellier, le second, à St-Jean-de-Védas, en Languedoc, ratifient définitivement la vente de terres (confronts) faite à Etienne MATHIEU, leur cousin, de Bonfont (ibidem).
3 E 13980 Me B. Valentin /9997	1628/06/26	Testament	Fontans (Chabanes-Planes)	MATHIEU François	François MATHIEU, laboureur, de Chabanes-Planes (Fontans), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de ses prédécesseurs. A Agnès, Philippe (F), Isabelle, Jeanne et Françoise MATHIEU, ses filles à marier, 330 livres, 1 velle, 4 brebis, 3 robes, le lit dotal garni de 2 couvertures et 2 draps. En outre, elles seront nourries et entretenues par son héritière jusqu'à ce qu'elles puissent gagner leur vie. A Guillaume MATHIEU, son fils, douze-vingts livres à commencer à payer quand il se mariera. Il fait une pension en nature à sa femme, Marguerite SUAU, tant qu'elle gardera son veuvage. Héritière universelle, autre Jeanne MATHIEU, sa fille, mariée avec Pierre DURAND et vivant avec son mari dans la maison du testateur. Voir ordre des substitutions à prévoir en cas de décès successifs des héritiers. [Tous les baptêmes des enfants à Fontans attestent que leur mère s'appelle "SUAU" mais Me VALENTIN dans cet acte écrit "HUSSIAU"!]
3 E 13977 Me B. Valentin /0004	1610/11/02	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Chabanes-Planes), Termes (Berc)	MATHIEU François, DURAND Antoine	Antoine DURAND, de Berc (Termes), comme mari de Philippe MATHIEU, a reçu de François MATHIEU, de Chabanes-Planes (Fontans), 30 livres 15 sols, 1 robe et 2 draps sur la dot faite par feu Guillaume MATHIEU et ledit François, père et frère de ladite Philippe, au CM de celle-ci passé devant feu Me Jean VALENTIN, notaire de Rimeize.
3 E 13978 Me B. Valentin /9247	1613/10/18	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Chabanes-Planes), Termes (Berc)	MATHIEU François, Guillaume+ et Philippe (F), DURAND Antoine	Antoine DURAND, de Berc (Termes), en son nom et en celui de Philippe MATHIEU, sa femme, reçoit de François MATHIEU, de Chabanes-Planes (Fontans), frère de ladite Philippe, 30 livres sur la dot faite par feu Guillaume MATHIEU, leur père, au CM passé devant feu Me [Jean] VALENTIN, père du présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9406	1614/12/27	Lodz	Fontans (Chabanes-Planes, le bourg)	MATHIEU François, ROCHE Pierre	Messire Pierre ROCHE, prêtre et curé de Fontans, jadis rentier de la commanderie et mandement des Estrets, applique le droit de lodz suite au contrat d'accord passé entre François MATHIEU, de Chabanes-Planes (ibidem), et Pierre SAVAJOL, de Masbéral (Rimeize), à propos de l'achat de terres (acte chez Me ROBERT le vieux, notaire de Mende).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0210	1631/08/25	Testament	Rimeize (Sarrouillet)	MATHIEU Jean	Jean MATHIEU, de Sarrouillet (Rimeize), désigne pour sa sépulture, au cimetière paroissial, la tombe de ses prédécesseurs. A Claude et Catherine MATHIEU, ses filles, et à chacune d'elles, 320 livres, 1 vache, 4 brebis, 3 robes, le lit garni de 2 couvertures et 2 draps, à payer quand en auront l'âge ou se marieront. Fait une pension annuelle en nature à sa femme pour le cas où elle ne pourrait demeurer avec l'héritier. Ce dernier devra lui agrandir la petite maison ou étable qu'il possède audit lieu ou, s'il préfère, lui relever le chazal en l'état où il était auparavant. Héritier universel, François MATHIEU, son fils bien-aimé, qui habite avec lui.
3 E 13981 Me B. Valentin /0194	1631/10/26	Quittance	Rimeize (Sarrouillet), Prunières (Fermus)	MATHIEU Jean et André	André MATHIEU, de Fermus (Prunières), a reçu de Jean MATHIEU, son frère, de Sarrouillet (Rimeize), 15 livres pour entier paiement de ses droits de légitime tels qu'arrêtés au contrat d'accord passé entre eux devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9298	1614/04/19	Quittance	Rimeize (Sarrouillet), Fontans (Chabanes-Planes)	MATHIEU Jean et François	François MATHIEU, laboureur, de Chabanes-Planes (Rimeize), fils de feu Guillaume, a reçu de Jean MATHIEU, son cousin, de Sarrouillet (ibidem), 30 livres sur la somme contenue au contrat d'accord passé devant Me ALBET, notaire de St-Chély, entre ledit feu Guillaume et ledit Jean. [En réalité, Chabanes-Planes est un hameau de Fontans]
3 E 13978 Me B. Valentin /9400	1614/12/08	Quittance	Rimeize (Sarrouillet), Fontans (Chabanes-Planes)	MATHIEU Jean et François	François MATHIEU, laboureur, de Chabanes-Planes (Rimeize), fils de feu Guillaume, a reçu de Jean MATHIEU, son cousin, de Sarrouillet (ibidem), 13 livres sur la somme contenue au contrat d'accord passé devant Me ALBET, notaire de St-Chély, entre ledit feu Guillaume et ledit Jean.
3 E 13979 Me B. Valentin /374	1621/10/11	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Bessons (Bonfont), St-Privat-du-Fau (le Villard-Grand)	MATHIEU Jean et Marguerite, MAZEL André	André MAZEL et Marguerite MATHIEU, du Villard-Grand (St-Privat-du-Fau), mariés, ont reçu de Jean MATHIEU, laboureur, de Bonfont (les Bessons), 109 livres, 6 brebis, 2 couvertures, 2 draps, sur la dot faite en leur CM passé devant Me Bertrand BUFFIERE, notaire du Malzieu.
3 E 13978 Me B. Valentin /9566	1615/11/19	Quittance	Rimeize (Chassignoles, le Mazel)	MATHIEU Pierre, RAMADIER Vidal	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), atteste avoir été payé par Pierre MATHIEU, de Chassignoles (ibidem), qui fut jadis son rentier en cette paroisse.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9553	1615/11/20	CM	Rimeize (Sarrouillet, le bourg)	MATHIEU Vidal, BOURCIER Catherine	Vidal MATHIEU, fils de feu Pierre MATHIEU, de Sarrouillet (Rimeize), avec Catherine BOURCIER, fille de Denis BOURCIER, veuve de Pierre GIRARD, de Rimeize. Le fiancé est assisté de Jean MATHIEU, marchand, de St-Chély. La fiancée se constitue en tous ses biens, particulièrement la dot que lui fit son père lors de son 1er CM passé avec feu Pierre GIRARD devant le présent notaire [le 13/09/1609 dans 3 E 13977 relevé par Roger Duranté]. Son père y ajoute 42 livres.
3 E 13979 Me B. Valentin /006	1619/07/25	Acquisition	Mende, Fontans (Monchamp)	MAZEL (du) Guillaume, BIRON Vidal et Georges	Mes Vidal et Georges BIRON, père et fils, de Monchamp (Fontans), ont vendu 2 terres (confronts) à noble Guillaume du MAZEL, seigneur du Pivoul et de Rimeize, baillif de Gévaudan, habitant Mende.
3 E 13979 Me B. Valentin /008	1619/08/05	Quittance	Mende, la Chaze	MAZEL (du) Guillaume, DAUDÉ Jacques	Jacques DAUDE, laboureur, de la Chaze, a reçu de noble Guillaume du MAZEL, seigneur du Pivoul et de Rimeize, baillif de Gévaudan, habitant Mende, sept-vingts livres que ce dernier lui devait (obligation consentie devant Me BARRAU).
3 E 13977 Me B. Valentin /016	1609/02/10	Droits (quittance)	Ste-Colombe-de-P.	MAZEL (du) Guy, Antoine et Guillaume	Nobles Antoine et Guillaume du MAZEL, ce dernier étant seigneur du Pivoul, enfants de feu Jean du MAZEL, qui, en son vivant, habitait Ste-Colombe-de-Peyre, agréant le contrat de mariage passé hier [même registre] entre leur frère aîné, noble Guy du MAZEL, héritier de leur défunt père, et damoiselle Gabrielle d'APCHER dite de BILLIERES, veulent marquer leur reconnaissance à ce dernier pour ce qu'il a fait pour eux (il s'est chargé de leur faire faire des études et les a ainsi rendus "capables pour passer le reste du cours de leur vie"). Ils lui abandonnent pour 150 livres tous leurs droits paternels, maternels et autres.
3 E 13977 Me B. Valentin /013	1609/02/09	CM	Ste-Colombe-de-P., St-Chély (château de Billières)	MAZEL (du) Guy, APCHER (d') Gabrielle	Noble Guy du MAZEL, seigneur de Ste-Colombe, habitant audit lieu, [fils de feu Jean du MAZEL], avec damoiselle Gabrielle d'APCHER dite de BILLIERES, fille de noble Jacques d'APCHER, seigneur de Billières et des Bessons, et de Marguerite de LAURIER. Le fiancé est assisté d'Antoine et Guillaume du MAZEL, ses frères. La dot : 3000 livres, 4 robes (comptées pour 200 livres), dont une en taffetas. Engagements du père du fiancé en faveur de sa belle-fille si elle devenait veuve. Il doit promettre aussi de laisser en héritage aux petits-enfants 1/4 de ses biens. Fait au château de Billières.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9396	1614/11/16	Quittance	Les Bessons, St-Chély	MAZOIRE Gaspard, APCHER (d') Jacques	Noble Jacques d'APCHER, seigneur de Billière et des Bessons, donne à messire Gaspard MAZOIRE, habitant des Bessons, quittance de l'arrentement de sa métairie (contrat de fermage reçu par le présent notaire). Laquelle métairie est désormais arrentée, à partir de ce jour, à Jacques MALLET.
3 E 13978 Me B. Valentin /9419	1615/01/13	Testament	Rimeize (le Crouzet)	MIALANES Anne	Anne MIALANES, femme de Jean SARRAZIN, du Crouzet (Rimeize), malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Catherine SARRAZIN, sa fille, 45 livres et 1 vache avec son veau. A Anne MIALANES, sa filleule, fille de feu Etienne MIALANES, 6 livres et 1 robe, à payer quand elle en aura l'âge ou se mariera. A Jean et Anne MIALANES, ses neveu et nièce, ses filleul et filleule, 6 livres à payer dans les mêmes conditions. Idem à Louise MIALANES, autre nièce. A François MIALANES, 1 brebis [la parenté n'est pas indiquée]. Idem pour Anne MIALANES, fille naturelle [le mot "légitime" est absent] de Pierre. Legs à Jean et Pierre MIALANES, frères de la testatrice. Héritier universel, le mari de la testatrice.
3 E 13980 Me B. Valentin /9799	1627/05/09	Testament	Rimeize (le Vestit)	MIALANES Anne	Anne MIALANES, femme de Barthélemy MICHEL, du Vestit (Rimeize), confie ses honneurs funèbres à son mari et à Astruge TERRISSON, sa mère. A Isabelle MICHEL, sa fille, 60 livres, à commencer à payer quand se mariera. A Antoine, Vidal et Pierre MICHEL, ses fils, 15 livres dans les mêmes conditions. A sa dite mère, 5 livres. Héritier universel, le mari de la testatrice.
3 E 13979 Me B. Valentin /9960	1619/01/21	Quittance	Rimeize (le Vestit), St-Léger-de-P. (Feybesses)	MIALANES Jean et autre Jean	Jean MIALANES, de Feybesses (St-Léger-de-Peyre), a reçu de Jean MIALANES, du Vestit (Rimeize), son neveu, paiement d'une échéance sur la somme contenue au contrat d'accord passé entre parties devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /248	1620/10/19	Quittance	Rimeize (le Vestit), St-Léger-de-P. (Feybesses)	MIALANES Jean et autre Jean	Jean MIALANES, laboureur, de Feybesses (St-Léger-de-Peyre), a reçu de Jean MIALANES, du Vestit (Rimeize), son neveu, paiement d'une échéance sur la somme contenue au contrat d'accord passé entre parties devant Me Guy MEISSONNIER, notaire royal de St-Sauveur-de-Peyre. Parmi les témoins, un Jean MIALANES jeune, frère et neveu des parties.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /387	1621/08/18	Quittance	Rimeize (le Vestit), St-Léger-de-P. (Feybesses)	MIALANES Jean et autre Jean	Jean MIALANES, laboureur, de Feybesses (St-Léger-de-Peyre), a reçu de Jean MIALANES, du Vestit (Rimeize), son neveu, paiement d'une échéance sur la somme contenue au contrat d'accord passé entre parties devant Me MEISSONNIER, notaire de St-Sauveur.
3 E 13980 Me B. Valentin /9793	1627/10/20	Legs (quittance de)	Rimeize (le Vestit), Grèzes	MIALANES Jean et autre Jean	Jean MIALANES, fils de feu Vidal, natif du Vestit (Rimeize), à présent marié à Grèzes, reçoit 60 livres et donne quittance de ses droits paternels à Jean MIALANES, son frère aîné, héritier de leur père (testament reçu par le présent notaire). Ledit Jean MIALANES, de Grèzes, avait précédemment reçu ses droits maternels.
3 E 13980 Me B. Valentin /9952	1628/10/03	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Vestit, le Mazel)	MIALANES Jean et Louise, RAMADIER Jean	Jean RAMADIER, charpentier, du Mazel (Rimeize), en son nom et en celui de Louise MIALANES, sa femme, a reçu de Jean MIALANES, du Vestit (ibidem), son beau-frère, 39 livres sur la dot que ce dernier leur fit en leur CM passé devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9185	1613/05/28	CM	Rimeize (le Vestit), St-Chély (Sarrouillet)	MIALANES Jean et MIALANES Marguerite	Jean MIALANES, fils de feu Vidal MIALANES, du Vestit (Rimeize), avec Marguerite MIALANES, fille de feu Jean MIALANES, de Sarrouillet (St-Chély). Fauquette PONSONNAILLES et Etienne MIALANES, mère et frère de la fiancée, constituent la dot : 450 livres, 4 robes, 2 couvertures en laine de Montpellier, 2 draps, 1 vache pleine ou avec son veau, 5 brebis de port avec leur agneau. Parmi les témoins, un Bernard MIALANES, de Sarrouillet, et un Jean MIALANES, de Feybesses (St-Léger-de-Peyre).
3 E 13978 Me B. Valentin /9561	1615/11/21	CM	Rimeize (le Vestit, Cayres)	MIALANES Jean, PIC Marie	Jean MIALANES, fils de feu Vidal MIALANES, du Vestit (Rimeize), avec Marie PIC, fille d'André PIC, de Cayres (ibidem) et de Catherine ROUX. Le fiancé est assisté de Guillaume TIEULON, son beau-frère, de la Chazotette (St-Sauveur-de-Peyre), et de Jean et Vidal MIALANES, ses frères. La dot : 530 livres, 1 vache garnie dehors ou dedans, 6 brebis, 4 robes, le lit garni de 2 couvertures et 2 draps, les habillements menus.
3 E 13978 Me B. Valentin /9384	1614/10/18	Legs (quittance)	Rimeize (le Vestit)	MIALANES Jean, ROUSSET Béatrice	Béatrice ROUSSET, du Vestit (Rimeize), veuve de Vidal MIALANES, dudit lieu, atteste que Jean MIALANES, son filiaire, lui a entièrement payé la pension que lui fit par testament son défunt mari.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9797	1627/05/31	Quittance	Rimeize (le Vestit)	MIALANES Jean, ROUSSET Béatrice	Béatrice ROUSSET, veuve de Jean SAVY, habitante du Vestit (Rimeize), a reçu de Jean MIALANES, son filiâtre, dudit lieu, 20 livres à elle cédées par Etienne SAVY, son beau-fils, des Ducs [le Malzieu], à prendre sur ledit MIALANES, son beau-frère, comme il apparaît de la rémission faite devant Me BUFFIERE le 12/11/1626.
3 E 13977 Me B. Valentin /081	1609/06/17	Testament	Rimeize (Pont-des-Estrets)	MIALANES Jeanne	Jeanne MIALANES, femme de Guillaume SAVAJOL, du Pont-des-Estrets (Rimeize), malade, désigne pour sa sépulture, au cimetière de l'église paroissiale St Jean, la tombe de ses prédécesseurs. A Marguerite MIALANES, sa sœur, 15 livres. A Etienne BOURREL dit SAUVAGE, son filleul, de Chanac, 6 livres. Héritier universel, son mari.
3 E 13981 Me B. Valentin /0273	1632/02/14	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Vestit), St-Chély (Espouzolles)	MIALANES Vidal et Astruge, BRASSAC Jean	Jean BRASSAC, d'Espouzolles (St-Chély), en son nom et en celui de Astruge MIALANES, sa femme, a reçu de Vidal MIALANES, son beau-frère, du Vestit (Rimeize), 10 livres sur la dot faite par ce dernier au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9925	1628/06/12	Rémission	Rimeize (le Vestit), le Malzieu (les Ducs)	MIALANES Vidal et Françoise, SAVY Etienne	Etienne SAVY, fils de feu Jean, des Ducs (le Malzieu), en son nom et en celui de Françoise MIALANES, sa femme, fait rémission à Vidal MIALANES, son beau-frère, du Vestit (Rimeize), de la succession advenue à Françoise par le décès de feus Jean et Antoine MIALANES, ses frères, décédés ab intestat, en âge de pupillarité, biens actuellement détenus par Jean MIALANES, frère et héritier de feu Vidal MIALANES, leur père. C'est donc à ce dernier que le donataire devra les réclamer.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0055	1631/01/25	Accord	Rimeize (le Vestit)	MIALANES Vidal, Catherine et hoirs de MIALANES Vidal+ et Jean+, PIC Marie	Se retrouvent en appel Vidal et Pierre+ MIALANES, frères, du Vestit (Rimeize), enfants de feus Vidal MIALANES et Béatrice ROUSSET, demandeurs, d'une part, et feu Jean MIALANES, leur frère et héritier de leur père, décédé l'an dernier, après la 1ère instance, de "la maladie contagieuse", relayé par Marie PIC, sa veuve et héritière, demanderesse, d'autre. Selon le demandeur, leur père, en mourant, laissait 7 enfants : outre lesdits demandeurs, Catherine, Jean, Antoine, Françoise et Astruge MIALANES, enfants de ladite ROUSSET, sa 2de femme. Ledit Pierre est aussi mort de "la maladie contagieuse", puis moururent Antoine et Jean, tous après leur père. Pierre fut le seul à dicter un testament, désignant comme héritière universelle ladite Catherine. Puis celle-ci fit rémission de la moitié de l'héritage de Pierre audit Vidal MIALANES, son frère. Leur père avait laissé en mourant une belle et ample métairie à partager, en comptant les enfants du 1er lit, en 11 ou en 22, selon qu'il y ait eu ou non un testament. Selon ladite PIC, il y eut un testament du père qui désigna ledit feu Jean comme son héritier universel. Finalement, accord amiable (voir détail). Parmi les témoins, André et Mathieu PIC, père et frère de Marie, des Cayres (Rimeize).
3 E 13980 Me B. Valentin /9705	1627/03/25	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Vestit), St-Chély (Espouzolles)	MIALANES Vidal, ROUSSET Béatrice, BRASSAC Jean	Jean BRASSAC, laboureur, d'Espouzolles (St-Chély), en son nom et en celui d'Astruge MIALANES, a reçu de Vidal MIALANES, fils de Béatrice ROUSSET, beau-frère dudit BRASSAC, du Vestit (Rimeize), 20 livres, 4 brebis, 1 couverture, 2 draps et 1 cotillon de couleur sur la dot promise par ledit Vidal et Pierre MIALANES, frères, et ladite ROUSSET, leur mère. au CM passé entre Jean et Astruge devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /097	1619/05/27	Testament	Rimeize	MICHEL Antoine	Antoine MICHEL, laboureur, de Rimeize, malade, veut être inhumé au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Jean, Barthélemy et autre Jean MICHEL, ses fils, 20 livres à chacun + 1 velle et 1 setier de seigle au Jean du dernier lit. A Marguerite MICHEL, sa fille, femme de Pierre CHARDENOUX, 1 setier de seigle en plus de sa dot. A Marguerite et Jeanne CHARDENOUX, ses petites-filles, filles des précédents, de Rimeize, 6 livres et 3 livres. A Antoine MICHEL, son petit-fils, fils de Barthélemy MICHEL, du Vestit (ibidem), 20 sols. Dispositions en faveur de sa femme, Hélix DELUC. Héritier universel, Jean MICHEL, son fils aîné du 1er lit. En post-scriptum, déclaration de dettes envers deux de ses fils, le Jean du 2nd lit et Barthélemy.
3 E 13978 Me B. Valentin /9500	1615/06/21	Quittance	Rimeize (le bourg, le Mazel)	MICHEL Antoine et Jean, RAMADIER Vidal	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), a reçu d'Antoine MICHEL, de Rimeize, des mains et argent propre de Jean MICHEL vieux, fils de ce dernier, 54 livres pour reste et entier paiement de ce à quoi ledit Antoine MICHEL a été condamné par le tribunal de Nîmes
3 E 13979 Me B. Valentin /137	1620/02/23	Acquisition	Rimeize (le Vestit)	MICHEL Barthélemy, NEGRE Jean	Jean NEGRE vieux dit VESTIT, du Vestit (Rimeize), a vendu un morceau de jardin (confronts) à Barthélemy MICHEL, dudit lieu.
3 E 13981 Me B. Valentin /0168	1631/04/24	Bail en paiement	Rimeize, Ste-Colombe-de-P. (le Ventouzet),	MICHEL Jean et Antoine, FOURNIER Jean	Barthélemy MICHEL, du vestit (Rimeize), avait passé CM avec Françoise FOURNIER en 1629 et lui avait reconnu la somme de neuf-vingts livres + pacte de "survie" de 30 livres. Depuis, ils sont décédés de la "maladie contagieuse". Par testament reçu par le présent notaire, ladite Françoise avait demandé que ces sommes reviennent à Jean FOURNIER, son frère, habitant du Ventouzet (Ste-Colombe-de-Peyre). Ce dernier, faute d'être payé, a demandé la saisie de 2 terres ayant appartenu audit MICHEL. Protestation de Jean MICHEL, habitant de Rimeize, tuteur d'Antoine MICHEL, pupille et héritier dudit feu Barthélemy. Finalement accord et cession de terres (confronts) en paiement.
3 E 13980 Me B. Valentin /9789	1627/10/03	Quittance	Rimeize (le bourg, Mazeirac)	MICHEL Jean et autre Jean	Jean MICHEL vieux, de Mazeirac (Rimeize), a reçu de Jean MICHEL, son frère, de Rimeize, 25 livres sur la somme convenue au contrat d'accord passé entre eux devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /083	1609/07/13	Permutation	Fau-de-P. (Rimeyzenc), St-Chély	MICHEL Jean, BONNET Raymond	Me Jean MICHEL, notaire royal et lieutenant de juge de St-Chély, d'une part, et Raymond BONNET, de Rimeyzenc (Fau-de-Peyre), d'autre, procèdent à un échange de biens (confronts).
3 E 13978 Me B. Valentin /9244	1613/10/03	Lodz	Rimeize, Mende	MICHEL Jean, MAZEL (du) Guillaume	Noble Guillaume du MAZEL, co-seigneur de Rimeize, habitant Mende, applique le droit de lodz à la rémission d'un champ faite par Antoine MICHEL, de Rimeize, à Jean MICHEL, son fils (acte passé devant Me ALBET).
3 E 13981 Me B. Valentin /0212	1631/08/13	Acquisition	St-Chély, les Bessons (la Rouvière)	MICHEL Jean, NOUZERETTES Guillaume et Jacques+	Guillaume NOUZERETTES [le notaire écrit "CAZALEDÈS" mais c'est vraisemblablement une erreur], de la Rouvière (les Bessons), a vendu un champ (confronts) à Me Jean MICHEL, praticien, de St-Chély. C'est pour payer un précaire contracté solidairement par ledit Guillaume et Jacques NOUZERETTES, son fils (03/05/1627, Me RAOUL, notaire de St-Chély).
3 E 13979 Me B. Valentin /149	1620/04/24	Rémission	Rimeize, Laroque-34, St-Jean-de-Buèges-34 (Mas de Gervais)	MICHEL Jean, PLAGNOL Antoine	Antoine PLAGNOL, laboureur, du mas de Gervais (St-Jean-de-Buèges-34), diocèse de Montpellier, a charge et procuration générale de Jean MICHEL, fils aîné d'Antoine MICHEL, de Rimeize, demeurant à présent comme berger à la métairie du Py (Laroque-34), diocèse de Montpellier. En vertu de cette procuration dont le texte est recopié dans le présent acte, ledit PLAGNOL cède à Jean MICHEL, frère et filleul dudit Jean, les liquidations que ledit Jean MICHEL vieux a faites des dettes de leur père. Dans cet arrangement, Pierre CHARDENOUX, natif de Chabanes-Planes (Fontans), habitant à présent Rimeize, se porte garant pour le jeune MICHEL.
3 E 13977 Me B. Valentin /9933	1610/01/21	Lodz	Rimeize	MICHEL Marguerite, MAZEL (du) Guillaume	Noble Guillaume du MAZEL, seigneur du Pivoul et coseigneur de Rimeize, averti de l'acquisition faite par Marguerite MICHEL, de Rimeize, devant le présent notaire, lui applique le droit de lodz.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9518	1615/06/27	CM	Embrun-05, Fontans (les Estrets)	MOLLE Etienne, SAINT-LEGER Claire	Etienne MOLLE, fils de feu Esprit MOLLE, d'Embrun-05, en Dauphiné, demeurant à présent comme valet auprès de messire frère Charles de PANISSE, commandeur de la commanderie de St Jean de Jérusalem Gap-Français et ses dépendances, avec Claire SAINT-LEGER, fille de feu Raymond SAINT-LEGER et de Claire BOYER, des Estrets (Fontans). Cette dernière et Barthélemy SAINT-LEGER, son fils, constituent la dot : 30 livres, 1 robe, 2 champs (confronts). Ledit Charles de PANISSE, en récompense des services reçus de son valet, lui constitue quatorze-vingt-huit livres.
3 E 13979 Me B. Valentin /228	1620/04/10	Accord	Fontans (les Estrets)	MOLLE Etienne, VINCENS Jacques	Messire frère Charles de Panisse, seigneur et baron de la commanderie de Gap-Français et membre des Estrets qui relèvent de cette commanderie, avait "baillé à nouveau bail" un champ (confronts) à Etienne MOLLE, des Estrets, son laquais. Mais protestation de Jacques VINCENS, de Chabanes-Planes (Fontans), en son nom et en celui de sa femme, Jeanne BOURDIOL, fille et héritière de feu Jean BOURDIOL : cette terre appartenait à ce dernier et ne pouvait pas être mise en fermage par ledit de PANISSE. Finalement, accord amiable, ce jour.
3 E 13979 Me B. Valentin /256	1620/10/26	CM	Ste-Colombe-de-P. (Villerosset), le Buisson (Combret)	MONTANIER Jean, JULLIEN Marguerite	Jean MONTANIER, fils de feu Jean MONTANIER et de Marguerite BOURCIER, de Villerosset (Ste-Colombe-de Peyre), avec Marguerite JULLIEN [écrit "JULHIANNE"], fille de André JULLIEN et Jeanne CHARDAIRE, de Combret (les Bessons). La dot est constituée par André et Pierre JULLIEN, père et frère de la fiancée : 440 livres, 1 paire de taureaux, 1 vache pleine, 6 brebis, 4 robes nuptiales, le lit dotal garni de 2 couvertures et 2 draps, les habillements menus. La mère du fiancé lui fait, aux conditions habituelles, donation de la moitié de ses biens.
3 E 13981 Me B. Valentin /0347	1632/02/04	Obligation	Serverette, Rimeize (Masbéral-le-Jeune)	MORÉ Robert, TERRISSON Jean	Jean TERRISSON, charpentier, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), a emprunté 20 livres à Robert MORÉ, sieur de Rognes, habitant de Serverette.
3 E 13977 Me B. Valentin /9980	1610/06/24	Obligation	Serverette, Javols (Cros)	MOULINIER François, JAFFUER Etienne	Etienne JAFFUER [écrit "JAFFIEUR"], travailleur, de Cros (Javols), reconnaît devoir à messire François MOLINES, de Serverette, 36 livres dont s'est déchargé sur lui, ce jour, Guillaume BOULET, de Cros.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9834	1627/07/10	Obligation	Serverette, Javols (moulin de Longuesagne)	MOULINIER François, MAGNE Philippe	Philippe MAGNE, laboureur, du Moulin de Longuesagne (Javols), reconnaît devoir encore à messire François MOULINIER, de Serverette, 22 setiers de seigle sur les 40 qu'il lui devait par obligation passée devant Me Aymar ROUX, notaire de Serverette, le 08/10/1618. Engagement à rembourser sous vente casuelle d'une grange.
3 E 13980 Me B. Valentin /9728	1627/04/15	Rémission	Fontans	MOURE Pierre, VALY Jean	Jean VALY, laboureur, de Ponges (Fontans), transfère à Pierre MOURE, de Rosier [ibidem - lecture incertaine], le pouvoir de récupérer une créance sur les hoirs de feu Georges VIERN, de Montchamp (Fontans).
3 E 13981 Me B. Valentin /0410	1632/10/12	Vente casuelle	Fontans (Chabanes)	MOURET Jacques, SAVAJOL Aymar	Aymar SAVAJOL, laboureur, de Chabanes-Planes (Fontans), en son nom et en celui de Françoise ROUSSET, sa femme, reconnaît devoir 92 livres à Jacques MOURET, dudit lieu. Il lui vend "casuellement" plusieurs terres (confronts) qui reviendront au créancier en cas de défaut de paiement de la dette dans les 5 ans.
3 E 13978 Me B. Valentin /9430	1615/01/25	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Pontarchat, St-Prejet)	MOURGUE Madeleine, PONSONNAILLES Philippe (F), PLANCHON Guillaume	Guillaume PLANCHON, de St-Prejet (Rimeize), suite au CM passé ce jour devant le présent notaire [même registre] avec Philippe PONSONNAILLES, fille de feu Jean PONSONNAILLES et de Madeleine MOURGUE, de Pontarchat (ibidem), donne quittance à sa belle-mère de la velle promise en dot.
3 E 13977 Me B. Valentin /0008	1610/00/00	Permutation	Fontans (les Estrets)	N.N.	[Il manque les feuillets 27 V° et 28 R°.] On voit qu'il s'agit d'une permutation de terres mais on n'a pas le nom des parties.
3 E 13980 Me B. Valentin /9946	1628/09/08	Revente	Rimeize (le Vestit)	NEGRE Jean et autre Jean	Jean NEGRE dit VESTIT, du Vestit (Rimeize), a revendu à Jean NEGRE, sergent, dudit lieu, son frère, un pré que ce dernier lui avait vendu avec pacte de rachat.
3 E 13980 Me B. Valentin /9988	1628/10/15	Acquisition	Rimeize (le Vestit)	NEGRE Jean et autre Jean	Jean NEGRE, sergent, du Vestit (Rimeize), a vendu un champ (confronts) à Jean NEGRE jeune, dudit lieu, fils de feu Jean.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /187	1620/08/10	Accord	Rimeize (le Vestit)	NEGRE Jean, MICHEL Barthélemy	Jean et autre Jean NEGRE, père et fils, du Vestit (Rimeize), demandeurs, d'une part, et les héritiers d'Etienne MIALANES, dudit lieu, ont été en procès. Une sentence accorda aux demandeurs la moitié de tous les biens ayant appartenu à feus Jean et Jacques NEGRE, bisaïeuls des demandeurs. Ces derniers veulent donc récupérer un champ (confronts) possédé par les défendeurs. Mais Barthélemy MICHEL, du Vestit, mari de Anne MIALANES, fille dudit feu Etienne MIALANES s'y oppose, affirmant que son défunt beau-père avait acheté ce champ à feu Jean HERMET, de St-Chély, qui l'avait lui-même acheté auxdits feus NEGRE. Finalement, accord, ce jour.
3 E 13979 Me B. Valentin /9978	1619/03/06	Acquisition	Rimeize (le Vestit), Aumont (Buffeyrettes)	NEGRE Jean, BOUCHARENC Louis	Louis BOUCHARENC, notaire royal de Buffeyrettes (Aumont), a vendu un champ (confronts) à Jean NEGRE, fils de Jean, du Vestit (Rimeize). [Pour la date, on s'attendrait plutôt à 6 avril.]
3 E 13981 Me B. Valentin /0099	1631/05/18	Rémission	Rimeize (le Vestit)	NEGRE Jean, CHEVALIER Jacques	Jacques CHEVALIER, du Vestit (Rimeize), cède pour 24 livres un champ (confronts) à Jean NEGRE jeune, dudit lieu. Il lui avait été donné dans la "discussion" [= saisie et vente en justice des biens d'un débiteur] des biens de Jean VALENTIN, dudit lieu. En note marginale, une quittance du 19/10/1631.
3 E 13981 Me B. Valentin /0192	1631/10/26	Acquisition	Rimeize (le Vestit)	NEGRE Jean, CHEVALIER Jacques	Jacques CHEVALIER, maçon, du Vestit (Rimeize), a vendu un pastoral (confronts) à Jean NEGRE travailleur, dudit lieu.
3 E 13980 Me B. Valentin /9775	1627/09/26	CM	Rimeize (le Vestit, le Mazel)	NEGRE Jean, PAGÈS Charlotte	Jean NEGRE, fils de feu autre Jean NEGRE et de Isabelle VALY, du Vestit (Rimeize), avec Charlotte PAGÈS, fille de feu Antoine PAGÈS et de Catherine BESSE, du Mazel (ibidem). Outre sa mère, la fiancée est assistée de Vidal PAGÈS, son frère, héritier de leur défunt père. La dot : sept-vingt-dix livres, 4 brebis, 1 robe. La fiancée apporte 53 livres qu'elle a gagnées par son travail. La mère du fiancé fait donation à son fils de la moitié de l'héritage laissé par son défunt mari (testament reçu par feu Me Jean VALENTIN, père du présent notaire). C'est à charge, pour le fils, de la nourrir et entretenir.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /275	1620/11/18	Reçu	Rimeize (le Vestit, Bigoze)	NEGRE Jean, PEPIN Pierre	Pierre PEPIN, travailleur, de Bigoze (Rimeize), a reçu de Jean NEGRE, du Vestit (Rimeize), 8 livres sur ce que ce dernier lui doit.
3 E 13980 Me B. Valentin /9862	1628/01/10	Acquisition	Rimeize (le Mazel, le Vestit)	NEGRE Jean, RAMADIER Vidal	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), a vendu un champ (confronts) à Jean NEGRE, fils de feu Jean, travailleur du Vestit (ibidem).
3 E 13981 Me B. Valentin /0326	1632/11/24	Acquisition	Rimeize (le Vestit), Javols (le Cheylaret)	NEGRE Jean, VALY Jean	Jean VALY, laboureur, du Cheylaret (Javols), a vendu un champ (confronts) à Jean NEGRE jeune, du Vestit (Rimeize). Ceci lui permet de réduire une dette envers son acheteur.
3 E 13978 Me B. Valentin /9258	1613/11/18	Accord	Rimeize (le bourg, le Vestit)	NEUVEGLISE (de) Pierre, NEGRE Jean	Messire Pierre de NEUVEGLISE , prêtre et curé de Rimeize, a assigné devant les Officiers de Peyre Jean NEGRE, du Vestit (ibidem). Selon le demandeur, feus Jacques NEGRE et Agnès ITIER, habitants dudit lieu, avaient légué pour leurs honneurs funèbres et obsèques un champ (lui) et un jardin (elle). Le demandeur réclame que le défendeur se défasse de ces 2 biens. Ce dernier rétorquait qu'ils ne pouvaient avoir légué ces terres puisque ledit feu Jacques avait fait donation de la moitié de ses biens à feu Jean NEGRE, son frère, à l'occasion du mariage de celui-ci, il y a au moins 45 ans. De même le jardin avait été adjudgé par décret à Me Pierre ENJALVIN dont le défendeur a droit et cause. Finalement, accord amiable. Le prêtre reçoit 3 livres.
3 E 13980 Me B. Valentin /9684	1627/01/13	Prise de possession d'un prieuré	Rimeize	NOGARET Jean	Honorable homme messire Jean NOGARET, prêtre de St-Laurent d'Olt-12, s'adresse à messire André GRANIER, prêtre et curé de Rimeize. Il se présente ici comme venant de recevoir du Saint Père (= le Pape] le bénéfice et prieuré de Notre Dame de la paroisse de Rimeize. Et ceci, suite à la résignation de autre messire Jean NOGARET, son oncle. Il a obtenu son visa et "forma dignum" de messieurs messires Adam de ROUSSEAUX et Jacques DUMAS, vicaires généraux de Mgr l'évêque de Mende, comte de Gévaudan.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9569	1615/12/07	Accord	Les Bessons (la Rouvière, le bourg)	NOUZERETTES Jacques, GUYONNET Jean	Procès devant les ordinaires des Bessons puis, en appel, à Nîmes puis renvoyé devant les ordinaires, entre Jacques NOUZERETTES, fils de Guillaume, de la Rouvière (les Bessons), d'une part, et Jean GUYONNET dit BASSET, des Bessons, d'autre. Le différend porte sur un agneau. Accord pour mettre un terme à toute action judiciaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /318	1621/03/01	Cession	Fontans (Bergougnoux)	NURIT Pierre, VIDAL Antoine	Antoine VIDAL, laboureur, de Bergougnoux (Fontans), cède à Pierre NURIT, maçon, dudit lieu, les biens qu'il avait obtenus par décret de justice.
3 E 13977 Me B. Valentin /8160	1610/11/15	Répétition de dot (quittance)	Rimeize (le Mazel, Hauteville)	PAGÈS Antoine, PELISSIER Jeanne	Jeanne PELISSIER, veuve de Jean PAGÈS, habitant Hauteville (Rimeize), atteste avoir été payée par Antoine PAGÈS, son filiâtre, du Mazel (ibidem), de tout ce que son défunt mari lui avait reconnu sur ses biens. Personnes citées, Jacques et Vidale CONSTAND, père et fille.
3 E 13978 Me B. Valentin /9484	1615/05/18	Quittance	Rimeize (le Mazel)	PAGÈS Antoine, RAMADIER Jean	Jean RAMADIER dit VALY, du Mazel (Rimeize), a reçu d'Antoine PAGÈS, dudit lieu, 36 livres pour une obligation que ledit RAMADIER a égarée et qui fut reçue par Me MOUSSIER.
3 E 13979 Me B. Valentin /135	1620/02/19	Acquisition	Rimeize (le Mazel)	PAGÈS Antoine, RAMADIER Vidal	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), a vendu un champ (confronts) à Antoine PAGÈS, dudit lieu.
3 E 13980 Me B. Valentin /9865	1628/01/10	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize le Vestit)	PAGÈS Charlotte, NEGRE Jean	Jean NEGRE, travailleur, du Vestit (Rimeize), en son nom et en celui de Charlotte PAGÈS, sa femme, a reçu de celle-ci 51 livres en lesquelles elle s'était elle-même constituée lors de son CM passé devant le présent notaire [le 26/09/1627 - même registre].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /010	1619/08/16	Testament	Fau-de-P. (Rimeizenc)	PAGÈS Guillaumette	Guillaumette PAGÈS, veuve de Guillaume MOULIN, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, dans la tombe des prédécesseurs de son défunt mari. A Jean PAGÈS, son frère, de Boutans (Chauchailles), 30 livres, du seigle, de la toile et ses droits sur la maison ou sur les restes de sa dot. Legs à Jeanne PAGÈS, sa soeur, femme de Guillaume ICIER [écrit "HUCHIER"], d'Ussels (Brion). A Jean PAGÈS, de St-Juéry, son neveu, 11 livres. A Marguerite PAGÈS, sa nièce plus vieille, de St-Juéry, 11 livres, 1 couverture en laine cardée ["charden", interprétation non sûre], 1 drap. Legs à Marguerite PAGÈS, sa nièce plus jeune, de St-Juéry, à Guillaumette BRESCHET, de Grandviala. A Marguerite REYNAL, sa servante ["servissiale"], 2 draps, 2 "chardens", 2 robes déjà portées, 1 huche ["pastière"] en bois de pin. Legs à Jean ASTRUC dit CROZAT, son filleul, de Rimeizenc, à Isabelle MOULIN, de Villerousset. à Guillaume BONNET, de Rimeizenc, son filleul, à Jeanne CHARDAIRE, fille de Pierre, à Catherine SEGUIN, sa cousine, à Jeanne BRESCHET, fille de Mathieu, à Jeanne TOURRETTE, de Beauregard (Fau-de-Peyre), à Antoine BRESCHET, dudit lieu, à Jean LIBOUREL, fils de Pierre, de Malbouzon. Héritier universel, François BROS, de Rimeizenc.
3 E 13980 Me B. Valentin /9864	1628/01/10	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Mazel, le Vestit)	PAGÈS Vidal, NEGRE Jean	Jean NEGRE, travailleur, du Vestit (Rimeize), en son nom et en celui de Charlotte PAGÈS, sa femme, a reçu de Vidal PAGÈS, du Mazel (ibidem), frère de Jeanne, sept-vingt-dix livres et 4 brebis, constituées en dot par ce dernier lors du CM passé devant le présent notaire [le 26/09/1627 - même registre].
3 E 13981 Me B. Valentin /0403	1632/09/28	Vente casuelle	Rimeize (le Mazel)	PAGÈS Vidal, RAMADIER Vidal	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), doit à Vidal PAGÈS, dudit lieu, 80 livres. Il dispose de 5 ans pour rembourser. Il lui vend "casuellement" un champ (confronts) qui reviendra au créancier en cas de défaut de paiement de la dette.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /195	1620/06/28	Rémission	Fontans (Sepches, Bergougnoux), Monistrol d'Allier-43 (Pissis)	PANAFIEU Bernard, CHAPEL Antoinette	Une note marginale datée du 28/09/1723 annule le présent contrat d'un commun accord entre parties. Antoinette CHAPEL, fille de feus Jean CHAPEL et Françoise ROUX, de Pissis (Monistrol-d'Allier-43) [écrit Peysis], en Auvergne, mais demeurant à présent à Bergougnoux (Fontans), âgée, sans amis et incapable de se faire payer ses droits sur les biens de ses défunts père et mère et ses créances (voir liste des créanciers), donne procuration générale à Bernard PANAFIEU, laboureur, de Sepches (Fontans). Moyennant quoi, elle lui fait donation de tous les biens susdits ainsi que de ceux à elle advenus par le décès ab intestat de feu André CHAPEL, son frère. En contrepartie, ledit PANAFIEU lui donne la jouissance d'une maison sise à Sepches et d'un jardin (confronts) et lui fait une rente en nature. Une note marginale datée du 28/09/1723 annule le présent contrat d'un commun accord entre parties.
3 E 13981 Me B. Valentin /0330	1632/04/25	Accord	Fontans (Sepches), Bagnols-les-Bains	PANAFIEU Bernard, COUTEL (de) Louis	Louis de COUTEL, sieur de la Rouveyrette (Le Malzieu), prêtre et prieur de Bagnols [= Bagnols-les-Bains] , a assigné Bernard PANAFIEU, laboureur, de Sepches (Fontans), pour se faire payer l'argent et le seigle que ce dernier lui doit (obligations chez Me VIGOUROUX, pour la 1ère, et Me ROUFFIAC, pour la 2de). Finalement, accord amiable.
3 E 13981 Me B. Valentin /0324	1632/11/21	Permutation	Fontans (Sepches)	PANAFIEU Bernard, LOUCHE Jean	Bernard PANAFIEU et Jean LOUCHE [écrit "LOTCHE"] , laboureurs habitants de Sepches (Fontans), s'échangent des terres (confronts). Parmi les témoins, un Pierre PANAFIEU, dudit lieu.
3 E 13979 Me B. Valentin /133	1620/02/13	Donation	Fontans (Sepches)	PANAFIEU Bernard, MARTIN Jean	Devenu aveugle et ne pouvant, de ce fait, gagner sa vie, Jean MARTIN, laboureur, habitant de Sepches (Fontans), fait donation de tous ses biens à Bernard PANAFIEU, laboureur, dudit lieu. Ce dernier lui avait prêté 200 livres pour lui permettre de subvenir à ses affaires et aux procès qu'il a intentés pour récupérer des biens qui lui appartenaient. Il l'a aussi nourri et entretenu pendant 8 ou 9 ans. Le donataire s'engage à continuer. Il devra aussi, après le décès du donateur, verser 21 livres à Jeanne MARTIN, sa fille, pour son droit de légitime. Quant à Agnès CHASSEFIERE, femme du donataire, ils ne demeurent plus ensemble depuis 15 ou 20 ans, depuis qu'elle l'a quitté à cause de sa vieillesse et n'a plus fait cas de lui.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9943	1628/07/11	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Sepches, les Estrets)	PANAFIEU Bernard, Pierre et Catherine, GIBELIN Pierre et Jean	Pierre GIBELIN, laboureur, des Estrets (Fontans), en son nom et en celui de Jean GIBELIN et Catherine PANAFIEU, mariés, ses fils et belle-fille, a reçu de Bernard et Pierre PANAFIEU, père et fils, père et frère de Catherine, de Sepches (ibidem), onze-vingt-et-une livres 10 sols, du bétail et 1 robe sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9887	1628/02/22	CM	Fontans (Sepches), les Laubies (Arifattes)	PANAFIEU Pierre, ENCONTRE Marguerite	Pierre PANAFIEU, fils de Bernard PANAFIEU et de Marguerite TROUCELIER, de Sepches (Fontans), avec Marguerite ENCONTRE, veuve de Guillaume DESPEYSSES, d'Arifattes, paroisse des Laubies, fille de Jean ENCONTRE et de feu Marie BASTIDE, de Valadou [Montrodat]. La fiancée est assistée de Michel, Jacques et Barthélemy DESPEYSSES, et de Vidal CROS, tous ses beaux-frères. Elle se constitue elle-même en tous ses biens, constitués en particulier de la dot qui lui fut faite en son 1er CM et de sa part dans la succession de feu Pierre ENCONTRE, son frère. Les parents du fiancé font donation à leur fils de la moitié de leurs biens aux conditions habituelles. Parmi les témoins, Jacques PANAFIEU, de Sepches.
3 E 13979 Me B. Valentin /144	1620/03/17	Ratification	St-Chély, Rimeize (Mazeirac)	PANAFIEU Pierre, SARRAZIN Marguerite	Feu Jean SINIERES, de Mazeirac (Rimeize), avait vendu à sire Pierre PANAFIEU, marchand, de St-Chély (acte reçu par feu Me Vidal VENEL, notaire de St-Chély), un pré appartenant à Marguerite SARRAZIN, sa femme. Celle-ci envisageait de réclamer son bien en justice. Finalement, par un arrangement financier amiable, elle ratifie la vente.
3 E 13981 Me B. Valentin /0214	1631/09/15	Echange	Javols (Tiracols)	PANTEL Guillaume, TROUCELIER Jean	Guillaume PANTEL et Jean TROUCELIER, de Tiracols (Javols), procèdent à un échange de terres (confronts). Fait et récité dans les faubourgs de St-Chély, auprès de l'église des frères cordeliers.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9782	1627/06/06	CM	Fontans (les Estrets), Javols (Tiracols)	PANTEL Guillaume, TROUCELIER Jeanne	Guillaume PANTEL, fils de feu Pierre PANTEL et de Marguerite NEGRON, des Estrets (Fontans), avec Jeanne TROUCELIER, fils de feu Durand TROUCELIER et de Jeanne BOUCHARENC, de Tiracols (Javols). Le fiancé est assisté de Pierre et Jean PANTEL, ses frères, des Estrets ; la fiancée, de sa mère et de Pierre TROUCELIER, son frère. La mère de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens. La fiancée se constitue en tout ses biens, y compris ce qu'elle a gagné par son travail et en servant les maîtres. Le fiancé est tenu de mêler l'ensemble de ses biens à ceux de l'autre partie. Parmi les témoins, Antoine et Philippe TROUCELIER, de Tiracols.
3 E 13980 Me B. Valentin /9914	1628/04/22	Acquisition	Javols (Tiracols)	PANTEL Guillaume, TROUCELIER Philippe	Philippe TROUCELIER, fils de feu Durand TROUCELIER dit BESSILLIAC, de Tiracols (Javols), a vendu à Guillaume PANTEL, son beau-frère, habitant dudit lieu, la part qu'il a dans la maison de son défunt père (description et confronts).
3 E 13980 Me B. Valentin /9880	1628/02/21	CM	Fontans (les Estrets)	PANTEL Jean, GIBELIN Imberte	Jean PANTEL vieux, fils de [feu] Pierre PANTEL et de Marguerite NEGRON, des Estrets (Fontans), avec Imberte GIBELIN, fille de Pierre GIBELIN et de Catherine RIMEIZE, dudit lieu. Le fiancé est assisté de sa mère et de Pierre PANTEL, son frère. La dot : 400 livres, 5 brebis avec leur agneau, 1 vache pleine, 3 robes, le lit dotal garni de 2 couvertures, une en laine, l'autre gazène, 2 draps, les accessoires du vêtement, 4 charretées de foin et 4 setiers de blé. Parmi les témoins, Guillaume PANTEL, de Tiracols (Javols), [son frère - voir son CM devant le présent notaire, le 06/06/1627, même registre, qui est allé comme gendre à Tiracols.]
3 E 13981 Me B. Valentin /0075	1631/02/20	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (les Estrets)	PANTEL Jean, GIBELIN Imberte et Pierre	Jean PANTEL, en son nom et en celui de Imberte GIBELIN, sa femme, habitants des Estrets (Fontans), a reçu de Pierre GIBELIN, son beau-père, 1 vache, 5 brebis, 4 charretées de foin, 1 setier de seigle, 1 robe de couleur et les habillements menus, 1 gazène et 2 draps sur la dot que ce dernier fit à sa fille lors de leur CM passé devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9566	1615/11/19	Lodz	Fontans (les Estrets), Allenc	PANTEL Pierre, BONNEL Guillaume	Me Guillaume BONNEL, notaire royal, demeurant à Allenc, comme rentier des droits seigneuriaux du seigneur commandeur du mandement des Estrets, applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Pierre PANTEL, des Estrets. Il s'agit d'un jardin que ce dernier a acheté à Raymond SAVAJOL, dudit lieu. Acte passé devant Me ALARY.
3 E 13981 Me B. Valentin /0202	1631/11/09	Lodz	Fontans (les Estrets), St-Alban	PANTEL Pierre, CALVISSON (de) Anne	Anne de Calvisson, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, habitant St-Alban, rentier de la commanderie des Estrets pour la présente année, applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Pierre PANTEL, des Estrets. Ce dernier avait acheté une maison avec jardin à Jeanne ITIER, de la Panouse, héritière de feu Etienne MOLLE qui, en son vivant, habitait les Estrets.
3 E 13979 Me B. Valentin /9992	1619/06/19	Lodz	Fontans (les Estrets), Mende	PANTEL Pierre, JEAN (de) Jean, BUISSON Antoine	Monsieur Me Jean de JEAN, docteur en droit et Antoine BUISSON, praticien et greffier ecclésiastique du greffe de l'église cathédrale de Mende, habitants de Mende, agissant comme rentiers des droits seigneuriaux du seigneur commandeur du mandement des Estrets, appliquent le droit de lodz au supplément de prix sur achat fait par Pierre PANTEL, des Estrets (Fontans), à Astruge TERRISSON et Barthélemy MICHEL, du Vestit (Rimeize). Voir accord passé devant le présent notaire (même registre).
3 E 13979 Me B. Valentin /290	1621/01/11	Autorisation	Fontans (les Estrets), Serverette	PANTEL Pierre, ROUX Aymar	Me Aymar ROUX, notaire royal de Serverette, autorise Pierre PANTEL, travailleur, des Estrets (Fontans), à construire une palissade "sive" [mot latin signifiant "ou"] une levade sur la Truyère au niveau d'un pré qu'il possède au terroir de Prévenchères, ce qui permettra audit PANTEL d'arroser un pré lui appartenant. Accord donné pour 36 livres.
3 E 13979 Me B. Valentin /126	1620/01/15	Accord	Rimeize (Masbéral-le-Jeune), Fontans (les Estrets)	PANTEL Pierre, TERRISSON Jean	Pierre PANTEL, travailleur, des Estrets (Fontans), demandeur, d'une part, et Jean TERRISSON, charpentier, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), défendeur, d'autre, sont en procès à propos du remboursement d'un prêt. Finalement, accord amiable, ce jour.
3 E 13981 Me B. Valentin /0129	1631/05/11	Vente casuelle	Rimeize (Sarrouillet, Monteils)	PAREN Jean, SARRAZIN Jacques, BARTHELEMY Mathieu	Mathieu BARTHELEMY, de Monteils (Rimeize), reconnaît devoir à Jean PAREN et Jacques SARRAZIN dit JOUVE, son beau-frère, de Sarrouillet (ibidem), 97 livres pour un prêt et pour 2 obligations. Ils font à leur créancier vente casuelle d'un champ (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9847	1627/11/08	Droits (quittance)	Rimeize (Monteils)	PAULHIAC Isabelle, BARTHELEMY Mathieu	Mathieu BARTHELEMY, laboureur, de Monteils (Rimeize), a reçu de Isabelle PAULHAC, sa belle-mère, veuve de Pierre VANEL, qui habite avec lui, 42 livres. Il reconnaît cette somme comme faisant partie des droits paternels de ladite Isabelle depuis le décès de son mari et promet de la restituer à elle ou à ses enfants quand il en sera requis.
3 E 13979 Me B. Valentin /201	1620/06/08	Accord	Rimeize (Chassignoles), St-Chély (Herbouze)	PELISSE François, POULALION Françoise et Pierre	François PELISSE et Françoise POULALION, mariés, de Chassignoles (Rimeize), ont assigné Pierre POULALION, fils et héritier de feu Jean POULALION, d'Herbouze (St-Chély), à propos des droits de légitime de ladite Françoise, sœur dudit Pierre. Celle-ci réclame 1/7 des biens, si leur père est décédé ab intestat, ou 1/14, s'il y eut un testament. Arguments du défendeur : lors du CM desdits mariés, le père de Françoise lui avait constitué en dot la dot de feu Marguerite PORTEFAIX, augmentée de 20 livres ; en outre, il avait bien fait un testament par lequel il légua à sa dite fille 45 livres et autres choses, mais les biens étaient grevés de nombreuses dettes. Finalement, accord amiable : l'héritier accorde 115 livres + 5 livres pour les dépens. Post-scriptum : François PELISSE reçoit 4 livres 10 sols pour prix d'une velle léguée par ledit feu Jean POULALION à Jean PELISSE jeune, fils dudit François et filleul de de son défunt grand-père.
3 E 13978 Me B. Valentin /9330	1614/04/28	Testament	Rimeize (Hauteville)	PELISSIER Catherine	Catherine PELISSIER, veuve de Jean PELISSIER, de Hauteville (Rimeize), malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Jeanne PELISSIER, sa sœur, dudit lieu, 1 vache que Barthélemy BOURCIER, dudit lieu, lui tient à précaire, 1 chèvre, 1 robe, 1 drap, 2 gazènes. A Jean BRASSAC, son filleul, fils de feu Etienne BRASSAC, dudit lieu, 1 taureau. A Denis PELISSIER, un autre filleul, dudit lieu, fils de feu autre Jean PELISSIER, 2 fêdes de port. Héritier universel, Jean PELISSIER, fils de feu Antoine PELISSIER, autre filleul.
3 E 13981 Me B. Valentin /0093	1631/05/05	Acquisition	Rimeize (le Vestit, Hauteville)	PELISSIER Denis, BOURCIER Barthélemy	Barthélemy BOURCIER, laboureur, de Hauteville (Rimeize), a vendu un champ à Denis PELISSIER, son neveu, habitant du Vestit (ibidem). Parmi les témoins, Denis BOURCIER, de Rimeize.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /050	1609/05/25	Testament	Rimeize (Hauteville)	PELISSIER Jean	Jean PELISSIER, fils de feu Jean, laboureur, de Hauteville (Rimeize), est malade. Sépulture au cimetière paroissial dans la tombe de ses prédécesseurs. A Françoise et Antoinette PELISSIER, ses filles, 200 livres, 2 robes, 1 lit garni de 2 couvertures et 2 draps à commencer à payer quand elles se marieront. A Marguerite CONSTAND, sa femme, 45 livres. A Jeanne PELISSIER, sa soeur, 3 livres. Legs à Pierre POULALION, son parâtre. Héritière universelle, Jeanne PELISSIER, son autre fille. Parmi les témoins, Jean CONSTAND, Jean PELISSIER et Jacques POULALION, dudit lieu.
3 E 13979 Me B. Valentin /251	1620/10/07	Testament	Rimeize (Hauteville)	PELISSIER Jean	Jean PELISSIER, laboureur, de Hauteville (Rimeize), malade, veut être enterré au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Françoise, Antoinette, Jeanne, Marguerite et Catherine PELISSIER, ses filles, huit-vingts livres, 1 robe, 3 brebis, le lit conjugal garni de 2 draps et 2 couvertures, à payer quand elles se marieront ou auront l'âge de se savoir gouverner. A Jean et Vidal PELISSIER, ses fille, 60 livres. Semblables dispositions au postume du ventre de Marguerite CONSTAND, sa femme. Si celle-ci devait se remarier, il lui lègue 80 livres pour le jour de ses noces. Au cas où, restée veuve, elle ne pourrait pas habiter avec l'héritière, il lui fait une pension en nature. Il lui donne la jouissance, sa vie durant, de 12 pans de sa maison du haut en bas, face au soleil levant. Héritière universelle, Jeanne PELISSIER plus vieille, son autre fille.
3 E 13978 Me B. Valentin /9535	1615/09/26	Legs (quittance)	Rimeize (Hauteville)	PELISSIER Jean et Catherine+, BRASSAC Jean et autre Jean	Jean BRASSAC, laboureur, de Hauteville (Rimeize), au nom de Jean BRASSAC jeune, son frère, a reçu de Jean PELISSIER, fils d'Antoine, dudit lieu, héritier de feu Catherine PELISSIER, dudit lieu, un taureau qu'elle légua audit Jean BRASSAC jeune en son testament dicté au présent notaire [même registre - le 28/04/1614]. [Le notaire a écrit "Jeanne" au lieu de "Jean"]
3 E 13981 Me B. Valentin /0205	1631/11/14	Vente casuelle	Rimeize (Hauteville, Monteils)	PELISSIER Jean, GRIMAL Jean et autre Jean	Jean GRIMAL et autre Jean GRIMAL, son fils et donataire, de Monteils (Rimeize), doivent de l'argent à Jean PELISSIER, de Hauteville (ibidem), pour reste à payer d'un précaire d'une paire de bœufs. Pour en garantir le paiement, ils lui font vente casuelle d'un champ (confronts). En post-scriptum les vendeurs lui cèdent aussi la récolte du champ pour 6 ans .

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0422	1632/12/28	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Hauteville), St-Pierre-le-Vieux (Mazeirac)	PELISSIER Jean, MANENC Grégoire	Grégoire MANENC, maçon, de Mazeirac (St-Pierre-le-Vieux), en son nom et en celui de Françoise PELISSIER, a reçu de Jean PELISSIER, son beau-père, de Hauteville (Rimeize), 60 livres et autres choses sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [le 17/01/1632 - même registre].
3 E 13980 Me B. Valentin /9846	1627/12/18	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Hauteville), Fontans (Chabanes-Planes)	PELISSIER Jean, VALY Jeanne+, POULALION Jacques	Jacques POULALION, fils de feu Pierre, de Chabanes-Planes (Fontans), a reçu de Jean PELISSIER, son frère maternel, de Hauteville (Rimeize), 12 livres sur la dot faite audit Jacques par feu Jeanne VALY, sa mère, lors de son CM.
3 E 13980 Me B. Valentin /9994	1628/11/16	Legs (quittance de)	Rimeize (Hauteville), Fontans (Chabanes-Planes)	PELISSIER Jean, VALY Jeanne+, POULALION Jacques	Jacques POULALION, travailleur, de Chabanes-Planes (Fontans), a reçu de Jean PELISSIER, son frère maternel, de Hauteville (Rimeize), 6 livres pour reste et entier paiement du legs fait audit Jacques par feu Jeanne VALY, leur mère, lors de son testament dicté au présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9796	1627/10/24	Legs (quittance de)	Rimeize (Hauteville), St-Chély (Espouzolles)	PELISSIER Jean, VALY Jeanne+, POULALION Jean	Jean POULALION, d'Espouzolles (St-Chély), a reçu de Jean PELISSIER, son frère maternel, de Hauteville (Rimeize), 18 livres sur le legs à lui fait par feu Jeanne VALY, sa mère (testament reçu par le présent notaire).
3 E 13980 Me B. Valentin /9994	1628/11/16	Legs (quittance de)	Rimeize (Hauteville), St-Chély (Espouzolles)	PELISSIER Jean, VALY Jeanne+, POULALION Jean	Jean POULALION, d'Espouzolles (St-Chély), a reçu de Jean PELISSIER, son frère maternel, de Hauteville (Rimeize), 6 livres sur le legs à lui fait par feu Jeanne VALY, sa mère (testament reçu par le présent notaire).
3 E 13978 Me B. Valentin /9405	1614/12/24	Testament	Rimeize (Hauteville)	PELISSIER Jeanne	Jeanne PELISSIER, veuve de [lacune du notaire - c'est "Jean"] PAGÈS, habitant Hauteville (Rimeize), malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Héritière universelle, Jeanne BOURCIER, sa belle-sœur. Parmi les témoins, Jean PELISSIER [frère de la testatrice et mari de Jeanne BOURCIER - voir, même notaire, autres actes concernant cette famille - même registre et dans 3 E 13977, aussi relevé par Roger Duranté].
3 E 13977 Me B. Valentin /8161	1610/10/28	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Pont-des-Estrets), le Malzieu (la Gardelle)	PEPIN Béatrice, TROUCELIER Françoise, SOULIER Pierre et autre Pierre	Pierre et autre Pierre SOULIER, père et fils, de la Gardelle (le Malzieu), le fils comme mari de Françoise TROUCELIER, ont reçu de Béatrice PEPIN, veuve de Jean TROUCELIER, du Pont-des-Estrets (Rimeize), 20 livres sur la dot faite par ladite PEPIN et feu Jacques TROUCELIER, frère de Françoise, au CM passé devant le présent notaire. Fait au foirail du Malzieu.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /9911	1609/05/12	Lodz	Rimeize (Bigose), Fontans (Malavieillette)	PEPIN Pierre, ALLO (d') Jean, BLANQUET Jean	En présence de Jean d'ALLO, docteur en droit, juge du mandement des Estrets, Jean BLANQUET, de Malavieillette (Fontans), rentier de la commanderie de St-Jean, aux Estrets, applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Pierre PEPIN, de Bigose (Rimeize), d'une maison appartenant à Vidal BERTHOUY, dudit lieu (contrat passé devant Me ALARY, notaire de Serverette).
3 E 13978 Me B. Valentin /9299	1614/04/21	Acquisition	Rimeize (Bigoze)	PEPIN Pierre, BERTHOUY Vidal	Vidal BERTHOUY, de Bigoze (Rimeize), vend à Pierre PEPIN, dudit lieu, une maison (confronts) avec jardin. C'est cette même maison qu'il lui avait rachetée le 20/01 dernier devant le présent notaire [même registre] après la lui avoir vendue une 1ère fois par acte passé devant Me Jean ALARY.
3 E 13977 Me B. Valentin /8161	1610/12/31	Lodz	Rimeize (Bigoze), Fontans (Malavieillette)	PEPIN Pierre, BLANQUET Jean	Jean BLANQUET, Me maçon, de Malavieillette (Fontans), comme rentier de la commanderie du lieu et mandement des Estrets (ibidem), applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Pierre PEPIN, laboureur, de Bigoze (Rimeize). Vente faite par Vidal BERTHOUY, dudit lieu, devant Me ALARY, notaire de Serverette.
3 E 13979 Me B. Valentin /404	1621/12/27	Acquisition	Rimeize (Bigoze), Fontans (les Estrets)	PEPIN Pierre, CROS Marguerite, SAVAJOL Jacques, ATTRAZIC Isabelle	Marguerite CROS ainsi que Raymond SAVAJOL, son gendre, et Isabelle ATTRAZIC, sa fille, des Estrets (Fontans), ont vendu un morceau de jardin (confronts) à Pierre PEPIN, de Bigoze (Rimeize).
3 E 13981 Me B. Valentin /0199	1631/06/28	Accord	Serverette, Aumont (Buffeyrettes)	PEPIN Pierre, DELAPORTE Jean	Me Pierre PEPIN, docteur en droit, de Serverette, et Jean DELAPORTE, fils de Clément, de Buffeyrettes (Aumont), après plusieurs avatars judiciaires dans le conflit qui les oppose, annulent à l'amiable les procédures de justice en cours.
3 E 13979 Me B. Valentin /132	1620/02/12	Lodz	Rimeize (Bigoze), Pierrefiche, St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier)	PEPIN Pierre, HENRI Benoît, BOUDET Guion, PANISSE (de) Charles	Messire Benoît HENRI, prêtre et curé de Pierrefiche, et Me Guion BOUDET, praticien, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), agissant au nom et par procuration (reçue par Me BOUDET, notaire, père dudit Guion) de messire frère Charles de PANISSE, seigneur et baron de la commanderie de Gap-Françes et membre des Estrets qui relèvent de cette commanderie, appliquent le droit de lodz à l'acquisition faite par Pierre PEPIN, de Bigoze (Rimeize). Voir chez le présent notaire, même registre, l'achat d'un emplacement pour la construction d'un moulin combier.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9777	1627/03/05	Quittance	Rimeize (Bigoze, le Vestit)	PEPIN Pierre, MIALANES Vidal	Vidal MIALANES, travailleur, du Vestit (Rimeize), a reçu de Pierre PEPIN, de Bigoze (ibidem), 27 livres 10 sols qu'il lui devait par obligation consentie devant le présent notaire. A l'origine, il y avait une dette dudit PEPIN et de Antoine SOUCHON (contrat devant Me BOUCHARENC).
3 E 13977 Me B. Valentin /9981	1610/06/24	Lodz	Rimeize (Bigoze), Fontans	PEPIN Pierre, ROCHE Pierre	Messire Pierre ROCHE [écrit "ROTCHE"], prêtre et curé de Fontans, comme rentier des censives et droits seigneuriaux de la commanderie du mandement des Estrets, applique le droit de lodz à Pierre PEPIN, de Bigoze (Rimeize) pour l'achat d'un champ à Jean CROS dit PLANTAT, dudit lieu.
3 E 13978 Me B. Valentin /9301	1614/04/21	Lodz	Rimeize (Bigoze), Fontans	PEPIN Pierre, ROCHE Pierre	Messire Pierre ROCHE [écrit "ROTCHE"], prêtre et curé de Fontans, comme rentier du seigneur commandeur du mandement des Estrets, applique le droit de lodz à la vente faite devant le présent notaire [même registre] par Vidal BERTHOUY, de Bigoze (Rimeize), à Pierre PEPIN, dudit lieu.
3 E 13979 Me B. Valentin /120	1620/01/02	Achat	Rimeize (Bigoze), Fontans (les Estrets)	PEPIN Pierre, SAINT-LEGER Barthélemy	Barthélemy SAINT-LEGER, laboureur, des Estrets (Fontans), a vendu à Pierre PEPIN, tisserand et pareur de drap, de Bigoze (Rimeize), la possibilité d'édifier un moulin à drap, "moulin combier", à côté du moulin à blé ("bladier"), du vendeur. Ils se partageront les jours d'utilisation et les bénéfices.
3 E 13981 Me B. Valentin /0257	1632/01/14	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Masbéral-le-Jeune, Bigoze)	PEPIN Pierre, SAVAJOL Jeanne et Vidal,	Pierre PEPIN, [travailleur], de Bigoze (Rimeize), en son nom et en celui de Jeanne SAVAJOL, sa femme, a reçu de Vidal SAVAJOL [sans doute le frère de Jeanne], 45 livres sur la somme convenue en l'accord passé entre lesdits SAVAJOL devant le présent notaire.
3 E 13981 Me B. Valentin /0114	1631/11/22	Achat de supplément de prix	Rimeize (Bigoze), Javols (le Cheylaret)	PEPIN Pierre, VALY Jean	Jean VALY, laboureur, du Cheylaret (Javols), a vendu pour 12 livres à Pierre PEPIN, travailleur, de Bigoze (Rimeize), le droit de supplément de juste prix sur 3 terres ayant appartenu à feu Philippe FABRE et Pierre CROS et vendues audit PEPIN par ledit VALY ou feu Guillaume VALY, son père.
3 E 13981 Me B. Valentin /0287	1632/02/27	Acquisition	Serverette, Javols (Volpillac)	PEPIN Simon, GIBELIN Jean	Jean GIBELIN, laboureur, de Volpillac (Javols), a vendu 2 terres (confronts) à sire Simon PEPIN vieux, de Serverette.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9413	1615/01/04	Obligation	St-Urcize (Bouxols)-15, Les Bessons (Combret)	PERET Gervais, REVERSAT François	Gervais PERET, laboureur, de Bouxols (St-Urcize-15), diocèse de St-Flour, en Auvergne, reconnaît devoir à François REVERSAT, de Combret (les Bessons), fiancé de Désirade PERET, sa fille, 650 livres, 1 paire de taureaux, 1 vache avec son veau et 2 setiers d'avoine sur la dot qu'il vient de constituer au CM passé ce jour devant le présent notaire [même registre].
3 E 13978 Me B. Valentin /9453	1615/04/18	Acquisition	St-Chély (le bourg, château de Billières)	PEYRUS Georges, APCHER (d') Jacques	Noble Jacques d'APCHER, seigneur de Billières, du mandement des Bessons et autres places, a vendu pour treize-vingt-cinq livres à Georges PEYRUS, tisserand, qui habite St-Chély, une maison haute sise dans le clos de cette ville (confronts).
3 E 13978 Me B. Valentin /9454	1615/04/18	Quittance	St-Chély	PEYRUS Georges, BÈS Benoît, TEULON Claude	Sire Benoît BES, marchand, de St-Chély, en son nom et en celui de Claude TEULON, sa femme, a reçu de Georges PEYRUS, son beau-fils, qui habite St-Chély, 100 livres au nom du seigneur de Billières qui les devait audit BÈS. C'est une suite de l'acte de vente du même jour [même registre].
3 E 13979 Me B. Valentin /9953	1619/01/19	Testament	Rimeize (Faissinoux)	PEYTAVIN Jacques	Jacques PEYTAVIN, laboureur, de Fraissinoux (Rimeize), malade, veut être inhumé au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Marie PEYTAVIN, sa fille, femme de Jean CHABANETTES, de Limbertès [St-Alban], 5 livres. A Jeanne et autre Jeanne PEYTAVIN, ses autres filles, à marier, neuf-vingts livres, 1 vache pleine, 2 brebis, 3 robes, le lit dotal garni de 2 draps et 2 couvertures. A Jean et autre Jean PEYTAVIN, ses fils, 60 livres et 1 brebis. Tous devront être nourris, chaussés et vêtus dans sa maison jusqu'à ce qu'ils soient en âge de gagner leur vie. Dispositions en faveur de Marie BOURCIER, sa [2de] femme. Héritier universel, Jacques PEYTAVIN, le fils aîné. Parmi les témoins, messire André GRANIER, prêtre et curé de Rimeize, Jean et Denis BOURCIER, de Rimeize.
3 E 13978 Me B. Valentin /9265	1613/11/23	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Malavieillettes)	PEZON Jacques et Guillaume	Guillaume PEZON, de Chassignoles (Rimeize), a reçu de Jacques PEZON, son frère, de Malavieillettes (Fontans), 80 livres sur la constitution que ce dernier lui fit lors de son CM passé avec Catherine GRIMAL devant Me ALBET, notaire de St-Chély. Cette constitution comprenait le legs fait audit Guillaume par feu Guillaume PEZON, son père.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /177	1620/04/21	Legs (quittance de)	Fontans (Malavieillettes), Rimeize (Chassignoles)	PEZON Jacques et Guillaume	Guillaume PEZON, travailleur, de Chassignoles (Rimeize), a reçu de Jacques PEZON, son frère, de Malavieillettes (Fontans), 10 livres sur le legs fait audit Guillaume par feu Guillaume PEZON, son père, en son testament reçu par Me ALARY.
3 E 13979 Me B. Valentin /115	1619/12/27	Quittance	Rimeize, Fontans (Malavieillettes)	PEZON Jacques, GRANIER André	André GRANIER, prêtre et curé de Rimeize, a reçu de Jacques PEZON, laboureur, de Malavieillettes (Fontans), 22 sols 6 deniers que ce dernier s'est engagé à lui verser tous les ans.
3 E 13981 Me B. Valentin /0268	1632/02/06	Quittance	Fontans (Malavieillettes)	PEZON Jacques, Guillaume+ et Jean	Jean PEZON vieux, habitant de Malavieillettes (Fontans), a reçu de Jacques PEZON, son frère, dudit lieu, 2 setiers de seigle que feu Guillaume PEZON, leur père, avait, en son testament dicté à Me ALARY, notaire de Serverette, déclaré devoir audit Jean.
3 E 13979 Me B. Valentin /300	1621/02/08	Revente	Fontans (Malavieillettes), Serverette	PEZON Jacques, PLANCHON Jacques	Me Jacques PLANCHON, notaire royal de Serverette, agit comme ayant-droit et rémission de Jacques GIBELIN, sieur de Laldonnès, héritier de feu Me Philippe de GIBELIN, docteur en droit, de Marvejols. Ce dernier avait obtenu en justice l'attribution d'un pré possédé par Jacques PEZON, laboureur, de Malavieillettes (Fontans), et qui avait appartenu auparavant à feu Antoine BLANQUET dit GRAND, de Malavieillettes. Ce jour, ledit PLANCHON subroge pour 37 livres en ses lieu et place ledit PEZON pour la propriété du pré.
3 E 13981 Me B. Valentin /0267	1632/02/06	Dot (reconnaissance ou quittance)	Javols (le Cros)	PEZON Jean, COMBETTES Jeanne et Jacques, CHALVET Jeanne	Jacques COMBETTES et Jeanne CHALVET, mariés, du Cros (Javols), avaient constitué en dot à Jean PEZON et Jeanne COMBETTES, leur gendre et fille, lors de leur CM passé devant Me ALARY, un chazal de maison qu'ils avaient vendu mais qu'ils s'étaient engagés à racheter pour le leur donner, ce qu'ils n'ont pas fait. En compensation, ils leur donnent la moitié d'une maison. Et, incapables en outre de leur payer les 105 livres de dot prévues, ils leur donnent 2 terres (confronts). [Le titre de l'acte est "Rémission"]
3 E 13978 Me B. Valentin /9564	1615/11/29	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Cayres, le Vestit)	PIC André et Marie, MIALANES Jean	Jean MIALANES, fils et héritier de feu Vidal, du Vestit (Rimeize), en son nom et en celui de Marie PIC, sa femme, a reçu d'André PIC, son beau-père, de Cayres (ibidem), 1er paiement sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [même registre - le 21/11/1615]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /9987	1619/05/26	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Cayres, le Vestit)	PIC André et Marie, MIALANES Jean	Jean MIALANES, laboureur, [fils et héritier de feu Vidal], du Vestit (Rimeize), en son nom et en celui de Marie PIC, sa femme, a reçu d'André PIC, son beau-père, de Cayres (ibidem), 60 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [le 21/11/1615 dans 3 E 13978 relevé par Roger Duranté]
3 E 13979 Me B. Valentin /155	1620/06/07	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Cayres, le Vestit)	PIC André et Marie, MIALANES Jean	Jean MIALANES, laboureur, [fils et héritier de feu Vidal], du Vestit (Rimeize), en son nom et en celui de Marie PIC, sa femme, a reçu d'André PIC, son beau-père, de Cayres (ibidem), 50 livres, 2 couvertures, 2 draps pour reste et entier paiement de la dot faite au CM passé devant le présent notaire [le 21/11/1615 dans 3 E 13978 relevé par Roger Duranté].
3 E 13980 Me B. Valentin /9977	1628/06/06	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Cayres, Fraissinoux)	PIC André, Jean et Isabelle, BOULET Jean	Jean BOULET, [fils de feu Pierre BOULET et d'Isabelle CONSTAND], de Fraissinoux (Rimeize), comme mari d'Isabelle PIC, [fille d'André PIC et de Catherine ROUX], a reçu de son beau-père, André PIC, et de son beau-frère, Jean PIC, de Cayres (ibidem), 200 livres sur la dot constituée par ces derniers au CM passé devant le présent notaire [le 28/11/1627 - même registre].
3 E 13981 Me B. Valentin /0119	1631/05/04	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeyse (Cayres, Fraissinoux)	PIC André, Jean et Isabelle, BOULET Jean	Jean BOULET, laboureur, de Fraissinoux (Rimeize), en son nom et en celui d'Isabelle PIC, sa femme, a reçu de son beau-père, André PIC, et de son beau-frère, Jean PIC, de Cayres (ibidem), 60 livres sur la dot constituée par ces derniers au CM passé devant le présent notaire [le 28/11/1627 - dans 3 E 13980 relevé par Roger Duranté].
3 E 13981 Me B. Valentin /0335	1632/05/02	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Cayres, Fraissinoux)	PIC André, Jean et Isabelle, BOULET Jean	Jean BOULET, [laboureur], de Fraissinoux (Rimeize), [en son nom et en celui d'Isabelle PIC, sa femme], a reçu de [son beau-père], André PIC, et de [son beau-frère], Jean PIC, de Cayres (ibidem), 40 livres, 2 couvertures et 2 draps, sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [le 28/11/1627 - dans 3 E 13980 relevé par Roger Duranté]. [Les termes entre crochets sont absents de l'acte et restitués à partir d'une précédente reconnaissance]
3 E 13979 Me B. Valentin /151	1620/05/10	Quittance	Rimeize (Cayres), Javols (le Cheylaret), la Fage-Montivernoux (Aldy)	PIC André, SOUCHON François et Isabelle, BRUN Guillaume	Guillaume BRUN, d'Aldy (la Fage-Montivernoux), et François SOUCHON, fils de feu Jean SOUCHON, du Cheylaret (Javols), ont reçu d'André PIC, fils et héritier de feu Vidal PIC, de Cayres (Rimeize), 20 livres que ledit feu Vidal devait audit François SOUCHON et à Isabelle SOUCHON, sa soeur, en vertu de l'accord passé à leur nom devant le présent notaire par Etienne PIGNEDE, leur parâtre, avec ledit PIC. Et parce que lesdits SOUCHON ne sont point d'âge compétent, c'est ledit BRUN qui prend l'argent.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0217	1631/09/14	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Vestit)	PIC Marie, CHASTANG Jacques, MIALANES Catherine	Catherine MIALANES, fille de feu Vidal, du Vestit (Rimeize), a reçu 75 livres de Marie PIC, veuve de Jean MIALANES, dudit lieu, des mains et argent propre de Jacques CHASTANG, dudit lieu, promis en mariage à Catherine MIALANES, fille desdits feu Jean MIALANES et Marie PIC. C'est pour 1er paiement sur la somme convenue lors du contrat d'accord passé devant le présent notaire entre ladite Catherine, d'une part, et ladite PIC et Vidal MIALANES, son frère.
3 E 13978 Me B. Valentin /9152	1613/02/10	Testament	Rimeize (Cayres)	PIC Vidal	Vidal PIC, de Cayres (Rimeize), malade, dicte son testament. Il veut être inhumé au cimetière paroissial de Prunières, dans la tombe de Catherine POUGET, sa défunte femme. Il lègue à son fils, Me Vidal PIC, notaire de St-Chély, un mulet, 2 vaches. Il lui lègue aussi le montant de diverses obligations que son fils récupérera auprès des débiteurs (voir détail). Lègue un jardin à Jeanne FARJON, femme de Jean JALBERT, des Cayres. Lègue à Catherine, Isabelle, Jeanne, autre Jeanne, autre Catherine JALBERT, ses nièces, 1 vassive à chacune. Lègue à Marie, Isabelle et Jeanne PIC, ses petites-filles, filles de son héritier universel, 1 brebis à chacune. Il lègue sa maison avec tous les meubles, 3 setiers de seigle, 4 brebis de port avec leur agneau à Jeanne BONGUILLAUME [écrit "BONGUILHEM"], sa femme. Il lui fait aussi une pension annuelle de 10 setiers de seigle. Legs à Vidal CHASSARIC, de Prunières, son neveu. Héritier universel, André PIC, son fils.
3 E 13977 Me B. Valentin /9956	1610/05/26	CM	Rimeize (les Cayres, Fraissinoux)	PIC Vidal, BONGUILLAUME Jeanne	Vidal PIC, habitant des Cayres (Rimeize), avec Jeanne BONGUILLAUME [écrit "BONGUILHEN"], fille de feu Jean BONGUILLAUME, de Fraissinoux (ibidem). La fiancée est assistée de Jean JULLIEN, son demi-frère, de Fraissinoux, "illec présent et licence lui donnant". La fiancée se constitue en tous ses biens. Le demi-frère de la fiancée lui promet 20 livres pour ses droits de légitime et 11 livres en remboursement d'un prêt qu'elle lui eut fait. Le fiancé fait à sa future femme une pension à vie avec l'usufruit de la maison où il habite, ainsi que les meubles et ustensiles qui y sont, 2 charretées de foin, 1 vache pleine, 4 brebis de port.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9823	1627/11/07	CM	Serverette, Aumont (Buffeyrettes)	PITOT Jean, BOUCHARENC Françoise	Me Jean PITOT, praticien, de Serverette, fils de feu Jacques PITOT et d'Isabelle ROCHER, avec damoiselle Françoise BOUCHARENC, fille de honorable homme Me Louis BOUCHARENC, notaire royal, et de damoiselle Gabrielle de CONORT, de Buffeyrettes (Aumont). Le fiancé est assisté de Me Barthélemy PITOT, son oncle. La dot : 750 livres, 1 vache pleine, 6 brebis, 6 agneaux, 4 robes, le lit dotal garni de 2 couvertures en laine et 2 draps, les accessoires vestimentaires. La mère du fiancé fait à son fils donation de la moitié de ses biens, tout en restant usufruitière, sa vie durant. Parmi les témoins, Mes Jean et autre Jean PITOT, de Serverette, ainsi que Jean et Claude BOUCHARENC, frères.
3 E 13978 Me B. Valentin /9428	1615/01/25	CM	Rimeize (St-Prejet, Pontarchat)	PLANCHON Guillaume, PONSONNAILLES Philippe	Guillaume PLANCHON, de St-Prejet (Rimeize), avec Philippe PONSONNAILLES, fille de feu Jean PONSONNAILLES et de Madeleine MOURGUE, de Pontarchat (ibidem). La dot : douze-vingts livres, 1 velle, le lit dotal garni de 2 draps et 2 gazènes, 1 robe. Pour paiement de cette somme, la mère de la fiancée donne 1 pré et 2 champs (confronts). Parmi les témoins, un Pierre PONSONNAILLES, du Rouchat (ibidem). [C'est le frère de la fiancée.]
3 E 13981 Me B. Valentin /0312	1632/06/01	Droits (quittance)	Rimeize (St-Prejet)	PLANCHON Jacques et Philippe (F)	Philippe PLANCHON, fille de feus Guillaume PLANCHON et Agnès BOURCIEZ, de St-Prejet (Rimeize), donne quittance à Jacques PLANCHON, son frère aîné, dudit lieu, de tous ses droits de légitime et de sa part dans la succession de feu Marguerite PLANCHON, leur soeur, décédée de "la maladie contagieuse" en 1630 après avoir testé devant Me ROUX. Quittance faite pour la somme de 330 livres.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9359	1614/08/03	Testament	Rimeize (le Rouchat)	PONSONNAILLES Antoine	Antoine PONSONNAILLES, laboureur, du Rouchat (Rimeize), malade, veut être inhumé au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Jeanne et autre Jeanne PONSONNAILLES, ses filles, à chacune, huit-vingts livres, 3 robes, 2 draps, 2 gazènes et 4 brebis de port. A payer à partir de leur mariage. A Mathieu et Antoine PONSONNAILLES, ses fils, 60 livres à chacun, payables quand ils en auront l'âge. A Philippe CHALVET, sa femme, une pension en nature (seigle, lard, choux, raves, bois). Les enfants devront être nourris, vêtus, chaussés aux frais de l'héritier jusqu'à ce qu'ils puissent gagner leur vie. Legs à Jeanne PONSONNAILLES, son autre fille, mariée, qui vit à Bonnefont avec Jean BOUCHARENC. Héritier universel, son fils aîné, Jean PONSONNAILLES. Parmi les témoins, Guillaume et Jean BRUN, père et fils, du Rouchat.
3 E 13977 Me B. Valentin /047	1609/05/18	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Rouchat)	PONSONNAILLES Antoine, BOUCHARENC Jean	Jean BOUCHARENC, de Bonnefont (les Bessons), en son nom et comme mari de Jeanne PONSONNAILLES, a reçu de Antoine PONSONNAILLES, père de Jeanne, du Rouchat (Rimeize), 50 livres, 1 robe, 2 couvertures, 2 draps sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9426	1615/01/20	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Rouchat), les Bessons (Bonnefont)	PONSONNAILLES Jean et Jeanne, BOUCHARENC Jean	Jean BOUCHARENC, laboureur, de Bonnefont (les Bessons), en son nom et en celui de Jeanne PONSONNAILLES, sa femme, a reçu de Jean PONSONNAILLES, du Rouchat (Rimeize), son beau-frère, 10 livres 10 sols sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /082	1619/02/07	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Rouchat), les Bessons (Bonnefont)	PONSONNAILLES Jean et Jeanne, BOUCHARENC Jean	Jean BOUCHARENC, laboureur, de Bonnefont (les Bessons), en son nom et en celui de sa femme, Jeanne PONSONNAILLES, a reçu de Jean PONSONNAILLES, son beau-frère, du Rouchat (Rimeize), 22 livres et 1 robe sur la dot faite par feu Jean PONSONNAILLES au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /319	1621/03/29	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Rouchat), les Bessons (Bonnefont)	PONSONNAILLES Jean et Jeanne, BOUCHARENC Jean	Jean BOUCHARENC, laboureur, de Bonnefont (les Bessons), en son nom et en celui de sa femme, Jeanne PONSONNAILLES, a reçu de Jean PONSONNAILLES, son beau-frère, du Rouchat (Rimeize), 6 livres sur la dot faite par feu Jean PONSONNAILLES au CM passé devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /9960	1619/01/21	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Rouchat), St-Chély	PONSONNAILLES Jean et Jeanne, GIRARD Laurent	Laurent GIRARD, en son nom et en celui de Jeanne PONSONNAILLES, sa femme, de St-Chély, a reçu de Jean PONSONNAILLES, frère de Jeanne, de Rimeize (le Rouchat), 45 livres et 2 brebis sur la dot constituée à Jeanne par Mathieu PONSONNAILLES, son autre frère, au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /051	1619/11/09	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Rouchat), St-Chély	PONSONNAILLES Jean et Jeanne, GIRARD Laurent	Laurent GIRARD, en son nom et en celui de Jeanne PONSONNAILLES, sa femme, de St-Chély, a reçu de Jean PONSONNAILLES, frère de Jeanne, de Rimeize (le Rouchat), 51 livres et 1 gazène sur la dot constituée à Jeanne par ce dernier au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9990	1628/11/06	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Rouchat), St-Chély	PONSONNAILLES Jean et Jeanne, GIRARD Laurent	Laurent GIRARD, tisserand, de St-Chély, en son nom et en celui de Jeanne PONSONNAILLES, sa femme, a reçu de Jean PONSONNAILLES, frère de Jeanne, du Rouchat (Rimeize), 30 livres 11 sols sur la dot promise par ce dernier au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /036	1619/10/20	Legs (quittance de)	Rimeize (le Rouchat)	PONSONNAILLES Jean, Antoine+ et Mathieu	Mathieu PONSONNAILLES, fils de feu Antoine, du Rouchat (Rimeize), reconnaît avoir reçu de Jean PONSONNAILLES, son frère, dudit lieu, 23 livres 10 sols sur le legs fait audit Mathieu par son défunt père en son testament dicté au présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /295	1621/01/25	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Rouchat), St-Chély	PONSONNAILLES Jean, GIRARD Laurent	Laurent GIRARD, tisserand, de St-Chély, a reçu de Jean PONSONNAILLES, son beau-frère, du Rouchat (Rimeize), 33 livres, plus 3 livres 10 sols pour le prix d'une couverture en laine, le tout sur la dot faite à Jeanne PONSONNAILLES, femme dudit GIRARD et sœur dudit Jean, en leur CM passé devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9749	1627/06/30	CM	Rimeize (le Rouchat, Mazeirac)	PONSONNAILLES Pierre, BOUCHARENC Catherine	Pierre PONSONNAILLES, Me charpentier, fils de feus Jean PONSONNAILLES et Madeleine MOURGUE, habitant du Rouchat (Rimeize), avec Catherine BOUCHARENC, fille d'Antoine BOUCHARENC et Catherine BUFFIER, de Mazeirac (Rimeize). Le fiancé "procède de son seul mouvement" ; la fiancée, de l'autorisation de ses père et mère. La dot est constituée par ces derniers ainsi que par Jean BOUNIOL et Philippe BOUCHARENC, gendre et fille desdits Antoine et Catherine et leurs donataires : 330 livres, 1 vache pleine, 4 brebis, 2 robes, le lit dotal garni de 2 draps et 2 gazènes, et les accessoires du vêtement. Parmi les témoins, un Jean BOUCHARENC, de Veyres (les Bessons) et un Jean PONSONNAILLES, du Rouchat (Rimeize).
3 E 13980 Me B. Valentin /9771	1627/09/08	CM	Rimeize (le Rouchat)	PONSONNAILLES Pierre, BOURCIER Delphine	Pierre PONSONNAILLES, Me charpentier, fils de feus Jean PONSONNAILLES et Madeleine MOURGUE, du Rouchat (Rimeize), avec Delphine BOURCIER, fille de Jean BOURCIER et de feue Louise ENJALVIN, du Rouchat. Le fiancé "procède de son seul mouvement". La dot est constituée par le père de la fiancée, pour ses droits paternels, et par Jacques BOURCIER, son frère, pour ses droits maternels : 300 livres, 1 vache, 4 brebis, 3 robes, le lit dotal garni de 2 chardènes et de 2 draps et les accessoires du vêtement. [voir, même registre, un précédent CM de Pierre PONSONNAILLES, le 30/06/1627].
3 E 13977 Me B. Valentin /9993	1610/09/05	CM	Rimeize (Pontarchat, le Rouchat)	PONSONNAILLES Pierre, TEISSIER Marguerite	Pierre PONSONNAILLES, fils de feu Jean PONSONNAILLES et de Madeleine MOURGUE, de Pontarchat (Rimeize), avec Marguerite TEISSIER, fille de feu Pierre TEISSIER et de Marguerite ACHARD, du Rouchat (ibidem). Outre sa mère, la fiancée est assistée de Jean TEISSIER, son frère. La dot : une maison qui appartient à feu Jean ACHARD, une "parro", ainsi que les droits à pâture commune liés à cette maison, plus, 1 pré et 1 champ. Cette dot dépassant le montant des droits de légitime de la fiancée sur les biens de ses parents, le couple devra retourner 30 livres audit Jean TEISSIER. La mère du fiancé constitue pour son fils un pré et un champ (confronts). Parmi les témoins, un Pierre MOURGUE, de Buffeyrettes [Aumont]. Note marginale non datée : extrait à Antoine TEISSIER [parenté non précisée].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /159	1620/06/17	Accord	St-Chély, Rimeize (Fraissinoux)	PORTEFAIX Antoine, BOULET Jean	Sont en procès Antoine PORTEFAIX [écrit aussi "POURTAIX"], cordonnier, de St-Chély, demandeur, et Jean BOULET, fils et donataire de Pierre BOULET, de Fraissinoux (Rimeize), défendeur. Selon le demandeur, feu Pierre PORTEFAIX, son frère, dont il est héritier, avait vendu un pré, un morceau de pastoral un boige [= terre inculte] et un bois (confronts) audit Pierre BOULET. Ce dernier l'avait lésé en le payant 2 à 3 fois moins que la valeur réelle. Sans compter que ledit Pierre n'avait pas l'âge requis pour effectuer une vente. Arguments du défendeur et accord amiable.
3 E 13977 Me B. Valentin /056	1609/05/10	Quittance	Rimeize (Fraissinoux)	PORTEFAIX Jacques et Guillaume	Guillaume PORTEFAIX, Me couturier, de St-Chély, fils de feu Pierre, a reçu de Jacques PORTEFAIX, son oncle paternel, de Fraissinoux (Rimeize), entre autres choses du seigle que ce dernier devait à son défunt frère. C'est conforme à une déclaration faite par le défunt en son testament (notaire non indiqué).
3 E 13978 Me B. Valentin /9487	1615/05/31	CM	St-Just-15 (Charmensac), Rimeize (le Mazel)	PORTEFAIX Jean, RAMADIER Charlotte	Jean PORTEFAIX, fils de feu Jean PORTEFAIX, de Charmensac (St-Just-15), diocèse de St-Flour, avec Charlotte RAMADIER, fille de feu Jean RAMADIER, du Mazel (Rimeize), veuve en 1ères noces de Jean CHASTANG, de Sarrouillet (ibidem). La fiancée se constitue elle-même en tous ses biens. Parmi les témoins, messire Jean PORTEFAIX, prêtre et curé de St-Just, et Antoine PORTEFAIX, de Recoux (St-Just), son frère [frères du fiancé?], ainsi qu'un Jean CHASTANG, de Sarrouillet. Acte rédigé à Sarrouillet, dans la maison des héritiers dudit feu CHASTANG.
3 E 13977 Me B. Valentin /9919	1609/10/25	Acquisition	Rimeize (Fraissinoux, Hauteville)	PORTEFAIX Pierre, BOURCIER Barthélemy	Barthélemy BOURCIER, laboureur, de Hauteville (Rimeize), a vendu un champ (confronts) à Pierre PORTEFAIX, de Fraissinoux (ibidem).
3 E 13978 Me B. Valentin /9394	1614/11/09	Accord	Rimeize (Fraissinoux, Hauteville)	PORTEFAIX Pierre, BOURCIER Barthélemy	Barthélemy BOURCIER, laboureur, de Hauteville (Rimeize), a assigné en justice Pierre PORTEFAIX, fils et héritier de feu Jacques, de Fraissinoux (ibidem). Le demandeur estime n'avoir pas eu le juste prix du champ qu'il vendit audit feu PORTEFAIX. Finalement, accord amiable, ce jour.
3 E 13979 Me B. Valentin /405	1621/04/27	Quittance	Les Bessons (Combret)	POUDEROUX Jean, REVERSAT Jean	Jean REVERSAT, laboureur, de Combret (les Bessons), a reçu de Jean POUDEROUX, son rentier, 26 livres et 19 setiers de seigle sur ce qui est prévu par l'arrentement passé entre eux devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9313	1614/05/03	Achat	Fontans (Chabanes-Planes)	POULALION Jacques, ARSAS François	François ARSAS [écrit "ARSSAS"], laboureur, de Chabanes-Planes (Fontans), vend un petit jardin (confronts) à Jacques POULALION, dudit lieu.
3 E 13977 Me B. Valentin /9969	1610/07/03	CM	Rimeize (Hauteville), Fontans (Chabanes-Planes)	POULALION Jacques, GRAS Agnès	Jacques POULALION, fils de Pierre POULALION, de Hauteville (Rimeize), et de Jeanne VALY, avec Agnès GRAS, fille de feu Jean GRAS jeune, de Chabanes-Planes (Fontans) en son vivant, et de Jeanne MOURET. Cette dernière fait donation à sa fille de la moitié de ses biens. Le fiancé devra apporter à sa belle-mère et à sa femme douze-vingts livres. Autre condition : les 2 parties se partageront la dot, fixée à 40 livres, de Isabelle GRAS, soeur de la fiancée, et à Jean GRAS, son frère, 15 livres. Les parents du fiancé lui constituent 30 livres.
3 E 13978 Me B. Valentin /9160	1613/03/11	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Chabanes)	POULALION Jacques, GRAS Agnès, MOURET Jeanne	Jeanne MOURET, veuve de Jean GRAS jeune, de Chabanes-Planes (Fontans), en son nom et en celui d'Agnès GRAS, sa fille, a reçu de Jacques POULALION, dudit lieu, son gendre, mari d'Agnès, sept-vingt-dix livres sur la somme que ce dernier s'était, lors de leur CM reçu par le présent notaire [même registre - 03/07/1610], engagé à apporter à sa belle-mère et à sa femme.
3 E 13979 Me B. Valentin /206	1620/06/11	Quittance	St-Chély (Herbouze), Rimeize (Chassignoles)	POULALION Jacques, PELISSE François	François PELISSE, de Chassignoles (Rimeize), en son nom et en celui de Françoise POULALION, sa femme, a reçu de Pierre POULALION, son beau-frère, d'Herbouze (St-Chély), 20 livres et quelques sur la somme contenue au contrat d'accord passé devant le présent notaire [le 08/06 dernier - même registre].
3 E 13979 Me B. Valentin /185	1620/08/03	Acquisition	Fontans (Chabanes-Planes), St-Alban (les Faux)	POULALION Jacques, TERRISSON Anne, LOUCHE Françoise	Anne TERRISSON, veuve d'Antoine BOURDIOL, de Chabanes-Planes (Fontans), et Françoise LOUCHE, des Faux (St-Alban), veuve de Jean BOURDIOL, ont vendu à Jacques POULALION, travailleur, de Chabanes-Planes (Fontans), une petite maison sise audit Chabanes (description et confronts). Ladite TERRISSON, étant déjà âgée, obtient de vivre jusqu'à sa mort dans l'étage inférieur de la maison.
3 E 13979 Me B. Valentin /321	1621/07/26	Dot (reconnaissance ou quittance)	St-Chély (Herbouze), la Fage-St-Julien (le Viala)	POULALION Pierre et Sybille/Cybelle, CONSTAND Pierre	Pierre CONSTAND, en son nom et en celui de Sybille/Cybelle POULALION, du Viala (la Fage-St-Julien), a reçu de Pierre POULALION, son beau-frère, d'Herbouze (St-Chély), 27 livres et autres choses sur la dot faite par ce dernier à sa sœur, en son CM passé devant le présent notaire [le 20/10/1619 - même registre]. Parmi les témoins, un Vidal VALENTIN, marchand, de Chabanes-Planes.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /9955	1610/05/25	Acquisition	Rimeize (Hauteville)	POULALION Pierre, BOURCIER Barthélemy	Barthélemy BOURCIER, laboureur, de Hauteville (Rimeize), a vendu un champ (confronts) à Pierre POULALION, dudit lieu.
3 E 13981 Me B. Valentin /0167	1631/04/14	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Reyrois)	PRADEL Marguerite, BLANQUET Jean	Jean BLANQUET, laboureur, de Reyrois (Fontans), reconnaît avoir reçu de Marguerite PRADEL, sa femme, 84 livres sur la dot faite en leur CM passé devant Me CHALMETON, notaire de St-Alban. 30 livres proviennent de la vente, faite ce jour devant le présent notaire, d'un chazal sis en Rouergue, [ce qui pourrait laisser penser que ladite PRADEL est originaire de cette contrée].
3 E 13979 Me B. Valentin /128	1620/01/20	Quittance	St-Alban (Grazières-Menoux)	PRADENC Pierre, PASCAL Pierre	Pierre PASCAL, de Grazières-Menoux (St-Alban), a reçu de Pierre PRADENC, dudit lieu, 60 livres que feu Vidal THOMAS, dudit lieu, beau-père dudit PRADENC, lui devait par obligation consentie devant le présent notaire le 05/11/1609.
3 E 13978 Me B. Valentin /9136	1613/11/11	Permutation	St-Chély, Fau-de-P. (Rimeizenc)	PRIEUR Jean, ASTRUC Antoine	Sire Jean PRIEUR, bourgeois de St-Chély, et Antoine ASTRUC, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), s'échangent des terres (confronts).
3 E 13978 Me B. Valentin /9139	1613/01/11	Acquisition	St-Chély	PRIEUR Jean, BONNET Antoine	Sire Jean PRIEUR, marchand, de St-Chély, vend à Me Antoine BONNET, lieutenant de juge du mandement de Mont Alheyrc, habitant de St-Chély, plusieurs terres (confronts), pour sept-vingt-deux livres. Rédigé chez Me Mathieu ASTRUC, procureur du mandement de Fau.
3 E 13978 Me B. Valentin /9560	1615/11/20	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Chassignoles)	PRIEUR Jean, ENJALVIN Mathieu	Jeanne PRIEUR, veuve, de Chassignoles (Rimeize), a reçu de Mathieu ENJALVIN, son beau-fils, dudit lieu, 60 livres sur la somme qu'il a promis d'apporter à sa belle-mère et à sa fille lors de son CM passé devant Me MICHEL.
3 E 13978 Me B. Valentin /9336	1614/06/01	Accord	Les Bessons	Prieur Jean, Habitants des Bessons	C'est le texte de l'accord sur les arrérages de taille passé avec sire Jean PRIEUR, de St-Chély, pour lequel ont été mandatés, ce jour, par les autres habitants des Bessons, Jean REVERSAT, de Combret (les Bessons), Pierre BOUCHARENC, de Treydes (ibidem), Jean FOURNIER, de St-Chély. [voir la procuration du même jour, même registre]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9446	1615/03/31	Accord	Fau-de-P. (Vareilles)	PRIEURET Jeanne, BASTIDE Pierre	Jeanne PRIEURET, veuve de Guillaume GUY, de Vareilles (Fau-de-Peyre), a assigné en "desistat" Pierre BASTIDE, fils de feu autre Pierre, dudit lieu. Elle considère qu'il jouit depuis 15 ou 20 ans de plusieurs terres sans titre valable. Le défendeur remontrait à la Cour que son défunt père avait acheté ces terres audit feu GUY. Elle rétorque que son défunt mari n'aurait pas dû vendre ces terres qui lui appartenaient en propre. Finalement, accord amiable. La demanderesse obtient 7 livres.
3 E 13980 Me B. Valentin /9721	1627/04/19	Testament	Fontans (Lestival)	PROUHEZE Etienne	Etienne PROUHEZE, laboureur, de Lestival (Fontans), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de ses prédécesseurs. A ses filles, Agnès, autre Agnès, Catherine, Antoinette et Claude PROUHEZE, 60 livres et 2 robes à commencer à payer quand se marieront. A Jean, Guillaume et autre Jean PROUHEZE, ses fils, 40 livres, dans les mêmes conditions. Héritière universelle, Isabelle BASTIDE, sa femme, en fidei-commis à restituer à Jean PROUHEZE plus vieux, son autre fils, soit quand il se mariera, soit avant ou après quand ladite BASTIDE en décidera. Isabelle BASTIDE est la soeur de André BASTIT [sic], cité en fin d'acte, qui constitua sa dot. [actuellement, les "Pages Blanches" attestent 2 patronymes BASTIT et BASTIDE]
3 E 13978 Me B. Valentin /9392	1614/11/01	Pacte et permission	Rimeize (Monteils)	PROUHEZE Jacques, GRIMAL Jean	Jean GRIMAL, de Monteils (Rimeize), en son nom et en celui de Imberte TEISSIER, sa femme, autorise pour 11 livres Jacques PROUHEZE, dudit lieu, à prendre l'eau d'un ruisseau qui passe sur un pré appartenant audit GRIMAL. Il pourra ainsi arroser son pré qui jouxte l'autre du lundi au lever du soleil jusqu'au jeudi, même heure.
3 E 13978 Me B. Valentin /9393	1614/11/01	Obligation	St-Alban, Rimeize (Monteils)	PROUHEZE Jacques, GRIMAL Jean	Jean GRIMAL, de Monteils (Rimeize), reconnaît devoir 2 setiers de seigle à Jacques PROUHEZE, de St-Alban. Cette dette correspond à un prêt et au reste à payer de l'arrentement d'une métairie sise au Monteils et appartenant audit PROUHEZE.
3 E 13981 Me B. Valentin /0332	1632/05/02	Acquisition	St-Chély (le bourg, Espouzolles)	PROUZET André, BRASSAC Jean	Jean BRASSAC, maçon, fils de feu Jean, d'Espouzolles (St-Chély), vend les pierres d'un mégier [= mur] à André PROUZET, de St-Chély.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0060	1631/01/25	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fau-de-P. (le Chambon), Rimeize (le Vestit)	PROUZET Pierre, NEGRE Jean	Jean NEGRE, du Vestit (Rimeize), comme mari d'Isabelle PROUZET, a reçu de Pierre PROUZET, son beau-frère, du Chambon (Fau-de-Peyre), six-vingts livres, 1 vache, 4 brebis pleines, 1 gazène et 2 draps sur la dot faite par ce dernier à sa sœur lors du CM passé devant le présent notaire.
3 E 13981 Me B. Valentin /0349	1632/04/18	Accord	Fau-de-P. (le Chambon), Rimeize (le Vestit)	PROUZET Pierre, SARRAZIN Marguerite	En 1629, Antoine PROUZET décéda au Vestit (Rimeize) de "la maladie contagieuse". Par testament, il avait fait de Marguerite SARRAZIN, veuve de Vidal BESTION, dudit lieu, son héritière. Les Officiers de Peyre en ordonnèrent la publication. Ladite SARRAZIN assigna en justice Pierre PROUZET, du Chambon (Fau-de-Peyre), frère d'Antoine, pour l'obliger à payer les droits de légitime dus audit feu Antoine, soit neuf-vingt-six livres augmentés des intérêts et des dépens. Finalement, accord amiable, ce jour. Décédé après 3 mois de maladie, ledit feu Antoine PROUZET avait été enterré au Vestit. Plus tard son corps fut ramené au cimetière paroissial où il reçut les honneurs funèbres.
3 E 13978 Me B. Valentin /9497	1615/06/18	Testament	Fontans (Chabanes-Planes)	QUET Jeanne	Jeanne QUET, femme de Me Barthélemy VALENTIN, praticien, de Chabanes-Planes (Fontans), malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Jeanne, Marguerite, Louise et Catherine VALENTIN, ses filles, 400 livres, 4 brebis de port, 4 robes, et le lit dotal garni de 2 couvertures et 2 draps, à payer à partir de leur mariage ou quand elles auront l'âge de se gouverner. A Vidal et Jean VALENTIN, ses fils, et dans les mêmes conditions, sept-vingt-dix livres. 15 livres en plus de sa dot à Catherine VALENTIN, son autre fille, mariée avec Jean GIBELIN. Héritier universel, le mari de la testatrice. Il manque la fin du testament.
3 E 13977 Me B. Valentin /098	1609/07/12	Ratification	La Chaze (las Bros), Fau-de-P. (Beauregard)	RAMADIER Durand, POUDEROUX Raymond, CHARDAIRE Hélène	Durand RAMADIER, de las Bros [la Chaze], avait acquis de Louis CHARDAIRE, de Beauregard [Fau-de-Peyre], un pré et un champ. Ce jour, Raymond POUDEROUX et Hélène CHARDAIRE, mariés, de Beauregard, ratifient cette vente.
3 E 13977 Me B. Valentin /0001	1610/09/22	Acquisition	St-Chély, Rimeize (Monteils)	RAMADIER Guillaume, ITIER Vidal	Vidal ITIER, de Monteils (Rimeize), a vendu à Guillaume RAMADIER, habitant de St-Chély, une maison (description, confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /9966	1619/01/27	Testament	Rimeize (Mazeirac)	RAMADIER Jean	Jean RAMADIER, laboureur, de Mazeirac (Rimeize), malade, gisant au coin du feu dans un petit lit, veut être inhumé au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A chacune de ses filles, Catherine et Marguerite RAMADIER, 400 livres, 1 vache pleine, 4 brebis, 4 robes, le lit dotal garni de 2 draps et 2 couvertures, à commencer à payer quand elles se marieront. En attendant qu'elles aient l'âge de se gouverner, elles devront être nourries, entretenues, chaussées, vêtues, dans sa maison. Pension annuelle à Claude PELAMOURGUE, sa femme. Héritière universelle, Catherine RAMADIER, sa fille aînée. En post-scriptum, déclaration sur quelques dettes.
3 E 13978 Me B. Valentin /9395	1614/11/09	Quittance	Rimeize (Mazeirac), Fontans (Sepches)	RAMADIER Jean et Bernard+, PANAFIEU Bernard	Bernard PANAFIEU, maçon, de Sepches (Fontans), a reçu de Jean RAMADIER, de Mazeirac (Rimeize), son oncle, fils et héritier de feu Bernard RAMADIER, 90 livres sur la somme arrêtée entre eux lors d'un accord passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /399	1621/12/29	Acquisition	Rimeize (le Mazel)	RAMADIER Jean et Vidal	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), a vendu une maison (confronts) à Jean RAMADIER, son neveu, habitant dudit lieu.
3 E 13981 Me B. Valentin /0138	1631/10/07	Acquisition	Rimeize (le Mazel)	RAMADIER Jean et Vidal	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), a vendu 1 champ, 1 bois et 1 sagne (confronts) à Jean RAMADIER, charpentier, dudit lieu, son neveu.
3 E 13981 Me B. Valentin /0139	1631/10/07	Obligation	Rimeize (le Mazel)	RAMADIER Jean et Vidal	Reconnaissance de dette de Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), envers Jean RAMADIER, charpentier, dudit lieu, son neveu.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /9950	1610/05/23	CM	Rimeize (Mazeirac)	RAMADIER Jean, BEZOMBES Jeanne	Jean RAMADIER, fils de autre Jean RAMADIER dit BUFFIER et de Jeanne BASTIDE, de Mazeirac (Rimeize), avec Jeanne BEZOMBES, fille naturelle et toutefois légitime de Gérard BEZOMBES, dudit lieu. Autre Gérard BEZOMBES, oncle de la fiancée, lui constitue en dot 60 livres et une vache pleine. Catherine CHABANON, veuve de Jean SENIERES, du Mazel (ibidem), apporte 20 livres et 2 brebis et déclare qu'elle a chez elle des bêtes à laine qui appartiennent à la fiancée et qu'elle met dans la dot. Jean SINIERES, de Mazeirac, promet 18 livres. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens aux conditions habituelles. Parmi les témoins, un Etienne BUFFIER, de Mazeirac, un Pierre BASTIDE, de Fraissinet-Langlade, Jean BUFFIER, de St-Chély.
3 E 13981 Me B. Valentin /0364	1632/06/19	Acquisition	Rimeize (le Mazel, Hauteville)	RAMADIER Jean, CONSTAND Jean	Me Jean CONSTAND, praticien, de Hauteville (Rimeize), a vendu un pré et un champ d'un seul tenant (confronts) à Jean RAMADIER, du Mazel (ibidem). Ce dernier ne sait pas signer.
3 E 13981 Me B. Valentin /0147	1631/11/12	Lodz	Rimeize (le Mazel), Serverette	RAMADIER Jean, ESCURETTE Robert	Noble Robert ESCURETTE, seigneur de Combettes, co-seigneur de Rimeize, [habitant de Serverette], applique le droit de lodz à l'acquisition faite devant le présent notaire par Jean RAMADIER, charpentier, du Mazel (Rimeize), de Me Vidal RAMADIER, dudit lieu.
3 E 13981 Me B. Valentin /0401	1632/09/26	Surdite	Rimeize (le Mazel, le Vestit)	RAMADIER Jean, MIALANES Louise et Catherine, CHASTANG Jacques	Jean RAMADIER dit VALY, du Mazel (Rimeize), se substitue à Jacques CHASTANG, du Vestit (ibidem), son oncle, par la procédure dite de "surdite". Avec son accord, il devient propriétaire du champ et du pastoral que ce dernier vient d'acheter, devant le présent notaire, à Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel. Il ne rembourse pas à Jacques les 52 livres qu'il a payées : elles viendront en déduction de la constitution de dot faite à Louise MIALANES, femme dudit RAMADIER. Jacques CHASTANG est le mari de Catherine MIALANES.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0160	1631/02/23	CM	Aumont, Fontans (Sepches)	RAMADIER Jean, PANAFIEU Jeanne	Me Jean RAMADIER, praticien, d'Aumont, avec Jeanne PANAFIEU, fille de Bernard PANAFIEU et de Marguerite TROUCELIER, de Sepches (Fontans). Outre ses père et mère, la fiancée est assistée de Me Pierre PANAFIEU, son frère, donataire des parents qui constituent la dot : 300 livres, 6 brebis avec leur agneau, 1 vache pleine, 4 robes, 2 couvertures, 2 draps et les habillements menus (pour les droits paternels) ; 250 livres (pour les droits maternels) ; 160 livres, de la part du frère. Présent, soussigné et recevant aussi l'acte, Me Bertrand CHASTANG, notaire d'Aumont.
3 E 13981 Me B. Valentin /0306	1632/06/01	Obligation	Aumont, la Chaze	RAMADIER Jean, VEYRES Antoine	Antoine VEYRES plus vieux, laboureur, de la Chaze, doit à Me Jean RAMADIER, praticien, habitant d'Aumont, 104 livres et 2 setiers de blé, tant pour un prêt que pour effacement d'une obligation antérieure (datée de 1630, chez Me CHASTANG). A la clé, vente casuelle d'une terre.
3 E 13977 Me B. Valentin /9918	1609/11/20	Lodz	Rimeize (le Mazel)	RAMADIER Jean+ et Vidal, ROCHAS (de) Hardoin	Noble Ardouin de ROCHAS a été investi du droit de lodz par messire François de SOULAGES, seigneur et baron de Tolet, Castelnau et autres places, comme administrateur des personnes et des biens de ses filles, héritières sous bénéfice d'inventaire de feu messire Geoffroy, Astorg, Aldebert de PEYRE, seigneur et baron de Peyre et autres places (procuration reçue par Me DESMAZES, notaire de Castelnau, en Rouergue). Il applique le droit de lodz à des acquisitions faites par feu Jean RAMADIER, du Mazel (Rimeize) ou par Vidal RAMADIER, son fils, dudit lieu (achats faits à Antoine ENGELVIN, de St-Chély).
3 E 13978 Me B. Valentin /9502	1615/06/23	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Mazel), St-Just-15 (Charmensac)	RAMADIER Vidal et Charlotte, PORTEFAIX Jean	Jean PORTEFAIX, fils de feu Jean PORTEFAIX, de Charmensac (St-Just-15), diocèse de St-Flour, en son nom et en celui de Charlotte RAMADIER, fille de feu Jean RAMADIER, du Mazel (Rimeize), veuve en 1ères noces de Jean CHASTANG, de Sarrouillet (ibidem), reçoit de Me Vidal RAMADIER, son beau-frère, du Mazel, 100 livres et 1 robe sur la dot que ce dernier fit à Charlotte, sa soeur, lors de son 1er mariage, ou sur le legs que lui fit leur défunt père.
3 E 13979 Me B. Valentin /242	1620/10/07	Quittance	Rimeize (le Mazel)	RAMADIER Vidal et Jacques	Me Jacques RAMADIER, du Mazel (Rimeize), a reçu de Me Vidal RAMADIER, praticien, son frère, dudit lieu, dernière échéance sur la somme contenue au contrat d'accord passé entre eux devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /127	1620/01/18	Accord	Rimeize (le Mazel), Fontans (les Becquets)	RAMADIER Vidal et Jacques, TARDIEU Guy	Mes Vidal et Jacques RAMADIER, du Mazel (Rimeize), demandeurs, d'une part, Guy TARDIEU, des Becquets (Fontans), défendeur, d'autre, qui s'affrontaient en procès criminel, y mettent un terme amiable.
3 E 13981 Me B. Valentin /0341	1632/05/04	CM	Rimeize (le Mazel, Hauteville)	RAMADIER Vidal, BOURCIER Jeanne	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), avec Jeanne BOURCIEZ, fille de Barthélemy BOURCIER et de feu Jeanne BERC, de Hauteville (ibidem). La fiancée se constitue elle-même en tous ses biens. Son père y ajoute 100 livres et un champ pour lequel la fiancée devra rembourser 22 livres à Etienne BOURCIER, son frère. Jean BOURCIER, autre frère de la fiancée, lui cède, contre 20 livres, sa part des biens maternels. Somme payée en nature avec la récolte d'une année d'un pré (confronts) appartenant au fiancé.
3 E 13981 Me B. Valentin /0291	1632/06/03	Bail en paiement	Rimeize (le Mazel, Hauteville)	RAMADIER Vidal, BOURCIER Jeanne et Barthélemy	Barthélemy BOURCIER, laboureur, de Hauteville (Rimeize), avait promis 100 livres de dot à Jeanne BOURCIER, sa fille, femme de Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (ibidem). Les délais sont dépassés et il n'a pas de quoi payer. Il donne donc 2 terres (confronts) en paiement.
3 E 13980 Me B. Valentin /9890	1628/02/24	Ratification	Rimeize (le Mazel, le bourg)	RAMADIER Vidal, BOURCIER Jeanne, PELISSIER Jeanne	Jeanne BOURCIER et Jeanne PELISSIER, mère et fille, qui habitent Rimeize, ratifient le contrat d'échange passé entre Pierre ROUSSET, dudit lieu, leur gendre et mari, et Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (ibidem).
3 E 13977 Me B. Valentin /9931	1610/01/05	Quittance	St-Chély, Chaliers-15	RAMADIER Vidal, CROS François, LOMBARD Pierre	Pierre LOMBARD, maçon, de Chaliers-15, a reçu de Vidal RAMADIER et François CROS, tuteurs des enfants de feu Jean BONNAL, qui vivait à St-Chély, 4 livres, suivant ce que Pierre HERMET, natif de Treydes (les Bessons), habitant à présent St-Laurent, en Languedoc, aurait écrit à damoiselle Charlotte de JACQUES, veuve dudit feu Jean BONNAL, à cause de l'emprisonnement à St-Laurent de Guillaume BONNAL, fils desdits feu Jean et Charlotte, pour certaines affaires dont on l'accuse.
3 E 13980 Me B. Valentin /9919	1628/07/05	Lodz	Rimeize (le Mazel), Serverette	RAMADIER Vidal, ESCURETTE Robert	Noble Robert ESCURETTE, seigneur de Combettes, habitant de Serverette, applique le droit de lodz à la somme compensatoire contenue dans le contrat d'échange passé devant le présent notaire entre Me Vidal RAMADIER, d'une part, et Pierre ROUSSET et Jeanne BOURCIER, d'autre. [Acte du 21/02/1628, même registre]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /046	1619/10/27	Accord	Rimeize (le Mazel), Fontans (Chazeirolles)	RAMADIER Vidal, MAZEL Jean	Vidal RAMADIER, du Mazel (Rimeize), demandeur, d'une part, Jean MAZEL, de Chazeirolles (Fontans), et Guy TARDIEU, des Becquets, s'affrontaient en un procès criminel, d'abord devant le Sénéchal de Nîmes, puis en appel devant la souveraine Cour du parlement de Toulouse. Lesdits RAMADIER et MAZEL, seuls, y mettent un terme, ce jour, par un accord amiable.
3 E 13978 Me B. Valentin /9461	1615/04/21	Permutation	Rimeize (le Mazel, le Vestit)	RAMADIER Vidal, MIALANES Jean	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), et Jean MIALANES, du Vestit (ibidem), fils et héritier de feu Vidal MIALANES, s'échangent des terres (confronts).
3 E 13980 Me B. Valentin /9700	1627/02/06	Accord	Rimeize (le Mazel, le Vestit)	RAMADIER Vidal, MIALANES Vidal	Il y a procès en instance entre Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), et Vidal MIALANES, maçon, du Vestit (ibidem). Ils avaient, devant Me MOUSSIER, procédé à un échange, chazal de maison contre bout de champ. Or, il y a contestation sur la vraie valeur du bien et demande d'annulation de l'échange. Finalement, accord amiable.
3 E 13978 Me B. Valentin /9501	1615/06/21	Quittance	Rimeize (le Mazel, le bourg)	RAMADIER Vidal, MICHEL Antoine	C'est une quittance d'arrérages de taille et censive faite par Antoine MICHEL, de Rimeize, envers Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (ibidem).
3 E 13980 Me B. Valentin /9883	1628/02/21	Echange	Rimeize (le Mazel, le bourg)	RAMADIER Vidal, ROUSSET Pierre, PELISSIER Jeanne, BOURCIER Jeanne	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), d'une part, et Pierre ROUSSET, de Rimeize, en son nom et au nom de Jeanne PELISSIER, sa femme, et de Jeanne BOURCIER, sa belle-mère, qui devront ratifier, d'autre part, ont procédé à des échanges de biens (confronts), de part et d'autre, une maison et 3 champs.
3 E 13979 Me B. Valentin /100	1619/02/15	Accord	Rimeize (le Mazel, Masbéral-le-Jeune)	RAMADIER Vidal, SAVAJOL Pierre	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), et Pierre SAVAJOL, de Masbéral-le-Jeune (ibidem), décident de renoncer au procès qui les oppose devant le juge criminel du sénéchal de Beaucaire et Nîmes et s'accordent à l'amiable.
3 E 13977 Me B. Valentin /025	1609/03/25	Acquisition	Rimeize (le Mazel)	RAMADIER Vidal, VANEL Pierre	Pierre VANEL, laboureur, habitant du Mazel (Rimeize), a vendu à Me Vidal RAMADIER, praticien, habitant dudit lieu, un petit jardin (confronts).
3 E 13977 Me B. Valentin /054	1609/05/01	Acquisition	St-Chély, Nîmes	RAMPAN Antoine, DERBOUZE Isaac	Me Isaac DERBOUZE, docteur en droit, avocat à la Cour du sénéchal de Beaucaire et Nîmes, habitant de Nîmes, donataire de Me Jacques DERBOUZE, son père, a vendu une maison (description et confronts) à Me Antoine RAMPAN, docteur en droit, habitant de St-Chély. Paiement en espèces, voir détails.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9318	1614/05/14	Accord	St-Chély, les Bessons	RAMPAN Etienne, AMOUROUX Catherine, SOULIER Pierre+ et Jean+, RIMEIZE Jean	Suite à un différend porté en justice par monsieur Me Etienne RAMPAN, docteur en droit, et Catherine AMOUROUX, mariés, de St-Chély, demandeurs "en purification de la vente casuelle" d'un pré le 18/10/1592, il y a, ce jour, accord entre ladite AMOUROUX et Jean RIMEYZE, des Bessons, en qualité d'héritier et bien-tenant de feu Pierre RIMEIZE, son père, et bien-tenant de feu Jean SOULIER, son grand-père, tous dudit lieu. Est évoqué sire Jean PRADAL, 1er mari de ladite AMOUROUX. Parmi les témoins, un Jean RIMEIZE, de Grazières-Mages [St-Alban].
3 E 13981 Me B. Valentin /0381	1632/03/08	Quittance	St-Léger-de-P. (Sarremejols), Rimeize (Masbéral-le-V.)	REVERSAT Astorg, GRAS Jean	Jean GRAS, de Masbéral-le-Vieux, en son nom et en celui de Jean GRAS et Marie HERMET, mariés, ses fils et belle-fille, atteste avoir reçu d'Astorg REVERSAT, de Sarremejols (St-Léger-de-Peyre), 65 livres pour entier paiement de la somme obtenue par ladite HERMET par arrêt de la Cour souveraine du parlement de Toulouse contre ledit REVERSAT et Isabelle et autre Marie HERMET.
3 E 13978 Me B. Valentin /9414	1615/01/07	Donation	Les Bessons (Combret)	REVERSAT François et Jean	Après que François REVERSAT, fils de Jean, a, en l'absence de son père pour cause de maladie mais avec son autorisation et sa procuration (le tout devant le présent notaire - même registre), passé CM avec Désirade PERET, fille de Gervais PERET, de Bouxols (St-Urcize-15), diocèse de St-Flour, en Auvergne, ledit Jean REVERSAT, laboureur, de Combret (les Bessons), confirme qu'il fait à son fils donation de la moitié de ses biens. Voir les conditions, conformes à l'habitude, de cette donation.
3 E 13978 Me B. Valentin /9411	1615/01/04	CM	Les Bessons (Combret), St-Urcize (Bouxols)-15	REVERSAT François, PERET Désirade	François REVERSAT, fils de Jean REVERSAT, de Combret (les Bessons), avec Désirade PERET, fille de Gervais PERET, de Bouxols (St-Urcize-15), diocèse de St-Flour, en Auvergne. Le fiancé dispose d'une procuration écrite de son père qui, malade, ne peut assister à la passation du CM ; la fiancée est assistée de son père. La dot : 650 livres, 1 paire de taureaux, 1 vache avec son veau, le lit dotal garni de 2 couvertures et 2 draps, les habits menus "jusqu'à l'anneau".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9196	1613/06/26	CM	Les Bessons (Combret), le Malzieu	REVERSAT François, VIGOUROUX Gounette	François REVERSAT, fils de Jean REVERSAT et de Marguerite BOUCHARENC, habitants de Combret (les Bessons), avec Gounette VIGOUROUX, fille de Durand VIGOUROUX et de Lucrèce BONY, habitants du Malzieu. Le fiancé est assisté de son père et de sire Vidal BONNEFOY, marchand de St-Chély, son cousin ; la fiancée, de ses père et mère et de honorable homme Jean BONY, bourgeois, et Marguerite BRUGERON, ses grand-père et grand-mère maternels, et de Me François VIGOUROUX, notaire royal de St-Alban. La dot : 2 robes avec leur cotillon et 2 cottes, 2 couvertures, 2 draps, 1 vache avec son veau, 1 pouline d'un an, et 600 livres. Le père du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens aux conditions habituelles.
3 E 13978 Me B. Valentin /9189	1613/06/18	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Bessons (Combret), la Fage-Montivernoux	REVERSAT Jean	Guillaume ALANCHE, de la Fage-Montivernoux, comme mari de Claude REVERSAT, atteste avoir reçu de Jean REVERSAT, frère de Claude, de Combret (les Bessons), 15 livres sur la dot faite lors du CM passé devant feu Me Guyot BROS, notaire de St-Chély.
3 E 13978 Me B. Valentin /9410	1615/01/03	Procuration	Les Bessons (Combret)	REVERSAT Jean et François	Jean REVERSAT, laboureur, de Combret (les Bessons), est malade et dans l'impossibilité d'être présent lors de la passation du CM de François REVERSAT, son fils, avec Désirade PERET, fille de Gervais PERET, de Bouxols (St-Urcize-15), diocèse de St-Flour, en Auvergne. Cette absence étant de nature à empêcher la signature du CM, ledit Jean REVERSAT autorise formellement son fils à se marier, donne son accord par avance à la dot qui sera constituée et annonce qu'il fera donation à son fils de la moitié de ses biens. [voir le CM passé devant le présent notaire, le 04/01/1615, même registre]
3 E 13978 Me B. Valentin /9288	1614/03/17	Acquisition	Les Bessons (Combret, la Védrine)	REVERSAT Jean, CORNILLE Jean	Jean CORNILLE, laboureur, de la Védrine (les Bessons), a vendu un pastoral (confronts) à Jean REVERSAT, de Combret (ibidem).
3 E 13978 Me B. Valentin /9289	1614/03/17	Vente casuelle	Les Bessons (Combret, la Védrine)	REVERSAT Jean, CORNILLE Jean	Jean CORNILLE, travailleur, de la Védrine (les Bessons), reconnaît avoir emprunté 6 livres à Jean REVERSAT, de Combret (ibidem). Il engage une terre en garantie de remboursement.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9470	1615/05/02	Acquisition	Les Bessons (Combret, la Védrine)	REVERSAT Jean, CORNILLE Jean	Jean CORNILLE, travailleur, de la Védrine (les Bessons), avait, devant le présent notaire, emprunté de l'argent à Jean REVERSAT, de Combret (ibidem). Il avait engagé une terre en garantie de remboursement. Il est contraint aujourd'hui à céder définitivement cette terre à son créancier.
3 E 13978 Me B. Valentin /9472	1615/05/02	Obligation	Les Bessons (Combret, la Védrine)	REVERSAT Jean, CORNILLE Jean	Jean CORNILLE, maçon, de la Védrine (les Bessons), emprunte 11 livres à Jean REVERSAT, de Combret (ibidem). Il lui fait vente casuelle d'un jardin pour garantir le remboursement.
3 E 13977 Me B. Valentin /096	1609/06/20	CM	Les Bessons	REVERSAT Jean, EBLÉ Agnès	Jean REVERSAT, fils de feu Vidal REVERSAT, des Bessons, avec Agnès EBLÉ, fille de feu Jacques EBLÉ, veuve de Barthélemy AMOUROUX, des Bessons. La fiancée se constitue en tous ses biens. Rédigé au Malzieu, chez Antoine d'AUTEROUCHE.
3 E 13978 Me B. Valentin /9524	1615/07/28	Acquisition	Montpellier-34, St-Jean-de-Védas-34, les Bessons (Combret)	REVERSAT Jean, GACHON Antoine et Jean	Antoine et Jean GACHON, frères, de la Védrine (les Bessons), habitant à présent, le premier, à Montpellier, le second, à St-Jean-de-Védas, en Languedoc, ont vendu à Jean REVERSAT, de Combret (les Bessons), leur droit de plus-value sur plusieurs terres (confronts) vendues audit REVERSAT par feu François FOURNIER qui les avait lui-même achetées auxdits GACHON sans les avoir payées. Ces derniers ratifient définitivement la vente.
3 E 13979 Me B. Valentin /114	1619/11/05	Quittance	La Fage-Montivernoux (Mas Guyonenc), les Bessons (Combret)	REVERSAT Jean, JALLET Jean	Jean JALLET, laboureur, du mas Guyonenc (la Fage-Montivernoux), et Jean REVERSAT, laboureur, de Combret (les Bessons), se donnent quittance réciproque de toutes affaires qu'ils ont eues entre eux.
3 E 13981 Me B. Valentin /0385	1632/02/20	CM	St-Chély, Rimeize (Chassignoles)	REYLET Jean, CRUEIZE Françoise	Jean REYLET, pareur de drap, de St-Chély, avec Françoise CRUEIZE, fille de Guillaume CRUEIZE et de Catherine PIC, de Chassignoles (Rimeize). Le père de la fiancée et André GARDELLE, gendre de ce dernier, constituent la dot (= les droits de légitime de la fiancée) : douze-vingts livres et 2 robes garnies.
3 E 13979 Me B. Valentin /250	1620/10/20	Acquisition	Les Bessons	RIMEIZE Antoine, ISSARNY Jean	Jean ISSARNY [écrit "ISSARNIT"], couturier, des Bessons, en son nom et en celui de Catherine COUDERC, sa femme, a vendu à Antoine RIMEIZE, fils de feu Pierre, dudit lieu, une maison et un jardin (description, confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /285	1620/12/14	Lodz	Les Bessons, St-Chély (château de Billières)	RIMEIZE Antoine, LAURIER (de) Marguerite	Demoiselle Marguerite de LAURIER, veuve de noble Jacques d'APCHER, seigneur de Billières, et des Bessons, applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Antoine RIMEIZE, des Bessons. Achat fait à Jean ISSARNY [écrit "ISSARNIT"], dudit lieu.
3 E 13979 Me B. Valentin /408	1621/12/16	Lodz	Les Bessons, St-Chély (château de Billières)	RIMEIZE Antoine, LAURIER (de) Marguerite	Demoiselle Marguerite de LAURIER, veuve de noble Jacques d'APCHER, seigneur, en son vivant, de Billères et du mandement des Bessons, applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Antoine RIMEIZE, des Bessons (acte de vente passé devant Me MOUSSIÉ - achat fait à Jean GRANIER, de la Védrine).
3 E 13979 Me B. Valentin /138	1620/02/25	Lodz	Fontans (Ponges)	RIMEIZE Antoine, PANISSE (de) Charles	Messire frère Charles de PANISSE, seigneur et baron de la commanderie de Gap-Françes et membre des Estrets qui relèvent de cette commanderie, applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Antoine RIMEIZE, de Ponges (Fontans). Acte de vente passé devant Me ALARY avec Etienne TROUCELIER, du Pont-des-Estrets (Rimeize).
3 E 13979 Me B. Valentin /165	1620/08/01	Ratification	Fontans (Ponges)	RIMEIZE Antoine, VALY Béatrice et Jean	Béatrice VALY, de Ponges (Fontans), ratifie la quittance faite le 06/07 dernier par Jean VALY, son neveu [= petit-fils?], dudit lieu, en faveur de Antoine RIMEIZE, dudit lieu, devant Me SAINT-BAUZILE, notaire de Mende. Fait à Ponges dans la maison d'Antoine et Jean VALY, père et fils.
3 E 13978 Me B. Valentin /9147	1613/02/20	Accord	Fontans (les Estrets)	RIMEIZE Blaise, SAINT-LEGER Jean	Blaise RIMEIZE, en son nom et en celui de Pierre RIMEIZE, son frère, natifs des Estrets (Fontans), ont assigné en desistat devant le tribunal de Nîmes Jean SAINT-LEGER, fils et héritier de feu Jacques, dudit lieu, au motif que ledit feu Jacques SAINT-LEGER s'était emparé de plusieurs de leurs terres. Le tribunal leur a donné raison, avec dépens et restitution du revenu des terres. Arguments adverses puis accord, ce jour. SAINT-LEGER garde les terres et verse 10 livres à la partie adverse. Parmi les témoins, un Vidal SAINT-LEGER, dudit lieu.
3 E 13981 Me B. Valentin /0131	1631/05/15	Acquisition	Fontans (Ponges, Malavieillettes)	RIMEIZE Etienne, BLANQUET Antoine	Antoine BLANQUET, fils de Claude, laboureur, de Malavieillettes (Fontans), a vendu à Etienne RIMEIZE, de Ponges (ibidem), une partie de pré (confronts) pour neuf-vingt-six livres, ce qui lui permet d'effacer diverses dettes envers son acheteur. En post-scriptum, pacte de rachat.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /267	1620/11/02	CM	Fontans (Ponges), Albaret-Ste-Marie (la Garde)	RIMEIZE Etienne, CAZALEDÈS Antoinette	Etienne RIMEIZE, fils d'Antoine RIMEIZE [et d'Astruge VIDAL], de Ponges (Fontans), avec Antoinette CAZALEDÈS, fille de feu Jacques CAZALEDÈS et de Philippe (F) MATHIEU, de la Garde (Albaret-Ste-Marie). La fiancée est assistée de François CAZALEDÈS, son oncle paternel, dudit lieu, et de François MATHIEU, son oncle maternel, de Chabanes-Planes (Fontans). Ledit François CAZALEDÈS, frère et héritier du père de la fiancée, constitue la dot : 750 livres, 1 vache pleine, 6 fèdes de port, 4 robes garnies, le lit dotal garni de 2 couvertures en laine de st-Flour, 2 draps et les habillements menus. C'est le legs fait par le père de la fiancée en son testament dicté à Me MICHEL, notaire de St-Chély. Le père du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens, aux conditions habituelles. Parmi les témoins, un Jean RIMEIZE, de Grazières-Mages (St-Alban).
3 E 13979 Me B. Valentin /018	1619/09/08	CM	Fontans (Ponges, Bergougnoux)	RIMEIZE Etienne, GRANIER Delphine	Etienne RIMEIZE, fils d'Antoine RIMEIZE et d'Astruge VIDAL, de Ponges (Fontans), avec Delphine GRANIER, fille de feu Pierre GRANIER, charpentier, et de Catherine GIBELIN, de Bergougnoux (ibidem). La fiancée, outre sa mère, est assistée de Pierre GRANIER, Me charpentier, son frère, et de ses autres frères. La dot, constituée par la mère et le frère : six-vingt-quinze livres, 1 vache pleine, 6 brebis, 1 robe, 2 draps, de la part de la mère ; 285 livres, 3 robes, 2 couvertures, les habillements menus, de la part du frère. François GRANIER, autre frère de la fiancée, apporte 15 livres. André et Antoine GRANIER, autres frères, 90 livres. 2 autres frères, absents, Jacques et Claude GRANIER, ont promis 90 livres. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens, aux conditions habituelles. Parmi les témoins, un Jean RIMEIZE, de Grazières-Mages (St-Alban), un Vidal RIMEIZE, de la Rouvière et un Pierre GIBELIN, des Estrets.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9786	1627/07/12	CM	Les Bessons	RIMEIZE Etienne, REVERSAT Hélix	Etienne RIMEIZE, fils de feus Pierre RIMEIZE et Imberte SOULIER, des Bessons, avec Hélix REVERSAT, fille de Jean REVERSAT et de feu Gounette ISSARNY [écrit "ISSARNIDE"], dudit lieu. Le fiancé est assisté de Jean RIMEIZE, son frère aîné. La fiancée se constitue en tous ses biens. Le père de la fiancée renonce à tout ce à quoi il pourrait prétendre sur les droits maternels de sa fille. En contrepartie, il recevra du jeune couple 210 livres pour couvrir les dépenses qu'il a faites pour liquider la succession. Sur cette somme, il reçoit dès aujourd'hui sept-vingt-dix livres sous la forme de créances qu'il pourra recouvrer (voir nom des débiteurs et références notariales). Le fiancé promet d'apporter à son épouse 420 livres.
3 E 13981 Me B. Valentin /0276	1632/10/26	Testament	Rimeize (le Rouchat)	RIMEIZE Jeanne	Jeanne RIMEIZE, femme d'Antoine AUBERGER [écrit "ALVERGE"], du Rouchat (Rimeize), est malade. Elle désigne pour sa sépulture le cimetière paroissial. A Jean, Etienne, Jean et Guillaume AUBERGER, ses fils, 3 livres qui leur seront payées après le décès de leur père. A Jeanne AUBERGER, sa fille, mariée au Moulin de Longuesagne, 3 livres, ainsi qu'à Pierre AUBERGER, son filleul, fils de Jean AUBERGER, et à Jeanne AUBERGER, sa filleule. Héritier universel, Jean AUBERGER, son fils aîné.
3 E 13981 Me B. Valentin /0415	1632/10/26	Testament	Rimeize (le Rouchat)	RIMEIZE Jeanne	Jeanne RIMEIZE, femme d'Antoine AUBERGER [écrit "ALVERGE"], du Rouchat (Rimeize), est malade. Elle désigne pour sa sépulture le cimetière paroissial. A Jean, Etienne, Jean et Guillaume AUBERGER, ses fils, 3 livres qui leur seront payées après le décès de leur père. A Jeanne AUBERGER, sa fille, mariée au Moulin de Longuesagne, 3 livres, ainsi qu'à Pierre AUBERGER, son filleul, fils de Jean AUBERGER, et à Jeanne AUBERGER, sa filleule. Héritier universel, Jean AUBERGER, son fils aîné. [C'est un double intégral de l'acte de la photo 276 et suivantes - même registre - f° 227]
3 E 13978 Me B. Valentin /9536	1615/09/26	Répétition de dot (quittance)	Rimeize (Monteils)	ROCHE Denis, VALY Jean+, VIEILLEDENT Isabelle	Isabelle VIEILLEDENT, veuve de Jean VALY, de Monteils (Rimeize), a reçu de Denis ROCHE, son filleul, dudit lieu, 33 livres sur ce qui lui a été reconnu [comme bien dotal] parmi les biens qui se trouvent dans la maison dudit feu VALY et que détient ledit ROCHE.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9250	1613/10/25	Acquisition	Rimeize (Monteils), St-Chély	ROCHE Jean, DOUBLÉ Claude	Me Claude DOUBLÉ , de St-Chély, a vendu un pré (confronts) à Jean ROCHE, de Monteils (Rimeize), ce dernier agissant au nom de Jeanne ROCHE, sa fille.
3 E 13980 Me B. Valentin /9964	1628/10/29	Dot (reconnaissance ou quittance)	Aumont (Buffeyrettes)	ROCHER Jeanne, DELAPORTE Clément	Clément DELAPORTE, laboureur, de Buffeyrettes (Aumont), a reçu de Jeanne ROCHER [écrit "ROUTCHEYRE"], sa femme, 40 livres en laquelle elle s'était elle-même constituée en plus de la dot qui lui fut faite.
3 E 13979 Me B. Valentin /171	1620/03/28	Acquisition	Ste-Colombe-de-P. (Couffinet), le Buisson (Combettes)	ROME Blaise, CARBONNEL Guillaume, MEISSONNIER Jeanne	Guillaume CARBONNEL et Jeanne MEISSONNIER, mariés, de Combettes (le Buisson), vendent à Blaise ROME, hôte, de Couffinet (Ste-Colombe-de-Peyre), un pré (confronts) pour 17 livres. C'est presque le montant de la somme que, par sentence des Officiers ordinaires de Peyre, ladite MEISSONNIER a été condamnée à payer audit ROME.
3 E 13977 Me B. Valentin /027	1609/03/26	Acquisition	St-Alban	ROUFFIAC Gabriel, FARJON Pierre	Sire Pierre FARJON, marchand de St-Alban, a vendu un champ (confronts) à Me Gabriel ROUFFIAC, notaire de St-Alban. Parmi les témoins, messire Jean FARJON, prêtre, et Alban FARJON, frères dudit Pierre. Acte suivi d'un pacte de rachat.
3 E 13980 Me B. Valentin /9916	1628/04/26	Testament	Rimeize (le Vestit)	ROUSSET Béatrice	Béatrice ROUSSET, veuve de Jean SAVY, habitante du Vestit (Rimeize), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de feu Vidal MIALANES, son 1er mari. A Françoise MIALANES, sa fille, femme d'Etienne SAVY, 5 sols en plus de sa dot. A Catherine MIALANES, son autre fille, 45 livres que Me Vidal RAMADIER lui doit, 10 bêtes à laine, 1 chèvre, la moitié d'un tissu, son coffre en pin, son lit et une gazène, qu'elle lui laissera à la fin de ses jours. A Astruge MIALANES, son autre fille, mariée à Espouzoles [St-Chély], outre sa dot, 5 sols. A Françoise SAVY, sa fille, du 2nd mariage, 18 livres à payer quand se mariera ou aura l'âge de savoir gérer cet argent. Héritiers universels, Vidal et Pierre MIALANES, ses fils, par égales portions.
3 E 13978 Me B. Valentin /9257	1613/11/17	Acquisition	Rimeize (le Vestit)	ROUSSET Béatrice, NEGRE Jean	Jean NEGRE dit VESTIT, demeurant au Vestit (Rimeize), a vendu un jardin (confronts) à Béatrice ROUSSET, veuve de Vidal MIALANES, dudit lieu. Fait à Rimeize chez Jean ROUSSET, hôte.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9305	1614/09/28	Testament	Rimeize (Cayres)	ROUSSET Bernard	Bernard ROUSSET, Me maçon, de Cayres (Rimeize), malade, veut être inhumé au cimetière paroissial, dans la tombe des prédécesseurs de Marguerite ABELLAN, sa femme. A Bertrand ROUSSET, son fils aîné, 60 livres, à commencer à payer quand il aura l'âge. A François et Vidal ROUSSET, ses autres enfants, 30 livres dans les mêmes conditions. A chacune de ses filles, Jeanne, autre Jeanne et Catherine ROUSSET, 60 livres, à payer à partir de leur mariage. Héritière universelle, sadite femme, Marguerite ABELLAN.
3 E 13981 Me B. Valentin /0184	1631/06/29	Quittance	Rimeize (Cayres)	ROUSSET Bertrand, JALBERT Jean	Jean JALBERT, fils d'autre Jean, de Cayres (Rimeize), a reçu de Bertrand ROUSSET, dudit lieu, 28 livres sur le montant convenu au contrat d'accord passé entre eux devant le présent notaire et devant Me Jean VALENTIN, notaire de St-Chély, et retenu par celui-ci.
3 E 13981 Me B. Valentin /0201	1631/11/05	Quittance	Fontans, Rimeize (le Mazel)	ROUSSET Denis, BASTIT Jean, BOUCHARENC Jean, TARDIEU Jean, IMBERT Martin, RAMADIER Vidal	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), donne quittance à Denis ROUSSET, Jean BASTIT, de Lestival (Fontans), Jean BOUCHARENC et Jean TARDIEU, de Montchamp (ibidem), de la sequestration qu'il leur avait fait bailler pour 1 année des produits de la métairie de Martin IMBERT dit GALLINON, de Ponges (ibidem). Les sequestres avaient fait annoncer ("crier") devant la porte de l'église de Fontans pendant 3 dimanches consécutifs et ils avaient trouvé preneur en la personne de Pierre BEQUAT jeune, de Serverette.
3 E 13979 Me B. Valentin /029	1619/10/01	CM	Serverette, St-Léger-du-Malzieu. (la Bastide)	ROUSSET Etienne, SAVY Anne	Etienné ROUSSET, fils de feu Jacques ROUSSET et de Jeanne TROUCELIER, natif de Serverette, habitant à présent au Rouchat (Rimeize), avec Anne SAVY, fille de Guillaume SAVY et de feu Jeanne DOYS [écrit "DOYSSE"], de la Bastide (St-Léger-du-Malzieu). Le fiancé "procède de son propre mouvement", sans l'assistance de personne. La dot : 18 livres auxquelles s'ajoutent 6 setiers de seigle gagnés par la fiancée en servant les maîtres. Parmi les engagements pris, le fiancé devra laisser sa femme "vivre en sa religion catholique, apostolique et romaine".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9218	1613/07/14	Testament	Le Malzieu	ROUSSET François	François ROUSSET, Me apothicaire, habitant du Malzieu, malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial, la tombe des prédécesseurs de sa femme, Antoinette CHAPUS. A celle-ci il lègue six-vingts livres. A Jacques et Catherine ROUSSET, ses frère et soeur, 5 sols. Héritier universel, Pierre ROUSSET, son neveu, fils de Jean ROUSSET, son frère, de Serverette.
3 E 13978 Me B. Valentin /9149	1613/01/15	Testament	Fontans (Lestival)	ROUSSET Guillaume	Guillaume ROUSSET, natif de Lestival (Fontans), ayant habité comme gendre au Mazel (Ribennes), à présent revenu à Lestival, malade, désigne pour sa sépulture le "dévôt cimetière" de l'église de Fontans. A Sybille/Cybelle ROUSSET, sa sœur, veuve, habitante de Serverette, 1 velle et à Jean ROUSSET, son frère, 1 brebis de port. A Marguerite et autre Marguerite ROUSSET, ses petites-nièces, filles de Louis ROUSSET, son neveu et héritier universel, de Lestival, 1 brebis à chacune. Héritier universel, ledit Louis ROUSSET, fils de Jean ROUSSET.
3 E 13979 Me B. Valentin /015	1619/09/01	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Lestival), Estables (Limouzis)	ROUSSET Jean et Marguerite, QUET Jean	Jean QUET et Marguerite ROUSSET, mariés, de Limouzis (Estables), ont reçu de Jean ROUSSET [parenté non indiquée], de Lestival (Fontans), 22 livres sur la dot promise lors de leur CM passé devant Me Jean ALARY, notaire de Serverette.
3 E 13979 Me B. Valentin /344	1621/06/11	Rémission	Fau-de-P. (Rimeizenc)	ROUSSET Jean, GOTTY Jeanne	Jeanne GOTTY, fille de feu Jacques GOTTY et de Jeanne JULLIEN, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), fait rémission à Jean ROUSSET, son beau-frère, dudit lieu, 41 livres à elle dues pour ses droits maternels par Jacques GOTTY, son frère, dudit lieu. Elle donne procuration générale audit ROUSSET pour se substituer à elle dans tout procès.
3 E 13981 Me B. Valentin /0183	1631/06/22	Quittance	Rimeize (le Crouzet, le bourg)	ROUSSET Jean, GRIMAL Guillaume	Guillaume GRIMAL, maçon, du Crouzet (Rimeize), habitant à présent Rimeize, a reçu de Jean ROUSSET, du Crouzet, son beau-frère, 60 livres sur le montant convenu au contrat d'accord passé entre eux devant le présent notaire et devant Me Jean VALENTIN [notaire de St-Chély] et retenu par celui-ci.
3 E 13981 Me B. Valentin /0206	1631/11/14	Acquisition	Rimeize (le Crouzet, Monteils)	ROUSSET Jean, GRIMAL Jean et autre Jean	Jean GRIMAL et autre Jean GRIMAL, son fils et donataire, de Monteils (Rimeize), ont vendu une partie de champ (confronts) à Jean ROUSSET, laboureur, du Crouzet (ibidem).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9702	1627/03/06	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Crouzet, le Rouchat)	ROUSSET Jean, GRIMAL Jean et Jeanne, BASSET Pierre	Pierre BASSET, du Rouchat (Rimeize), en son nom et en celui de Jeanne GRIMAL, sa femme, a reçu de Jean ROUSSET, du Crouzet (ibidem), beau-frère de Jeanne, et de son propre argent, 30 livres et 2 draps sur la dot faite par ledit ROUSSET et par Jean GRIMAL, son beau-père, lors du CM passé devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9398	1614/12/07	CM	Fontans (Lestival), Rimeize (le Crouzet)	ROUSSET Jean, GRIMAL Jeanne	Jean ROUSSET, fils de Jean ROUSSET, de Lestival (Fontans), avec Jeanne GRIMAL, fille de Jean GRIMAL, du Crouzet (Rimeize). Le père de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens. Le fiancé s'engage à investir 400 livres dans les biens de son beau-père et de sa femme.
3 E 13978 Me B. Valentin /9424	1615/01/17	CM	Fontans (Lestival), Rimeize (le Crouzet)	ROUSSET Jean, GRIMAL Jeanne	[Il y a eu un 1er CM avec donation le 07/12/1614 devant le présent notaire - même registre. C'est une 2ème version du même CM.] Jean ROUSSET, fils de Jean ROUSSET, de Lestival (Fontans), avec Jeanne GRIMAL, fille de Jean GRIMAL, du Crouzet (Rimeize). Le père de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens. Il en garde l'usufruit, se réserve le droit de faire un legs à ses autres enfants, et de faire une pension à Marguerite CAZALEDÈS, sa femme. Enfin, tous feront un seul foyer, un seul pot. Le fiancé s'engage à investir dans les biens de son beau-père et de sa femme 400 livres. Il vient d'ailleurs de leur remettre 300 livres en 30 setiers de blé, moutons, ovelles et espèces.
3 E 13981 Me B. Valentin /0195	1631/12/11	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Crouzet, le Rouchat)	ROUSSET Jean, GRIMAL Jeanne, BASSET Pierre	Pierre BASSET, du Rouchat (Rimeize), en son nom et en celui de Jeanne GRIMAL, sa femme, a reçu de Jean ROUSSET, du Crouzet (ibidem), son beau-frère, 5 livres et 1 couverture en laine sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9945	1628/07/27	Acquisition	Rimeize (le Vestit)	ROUSSET Jean, PELISSIER Denis, NEGRE Jean	Jean NEGRE, sergent, du Vestit (Rimeize), a vendu un chazal de maison (confronts) à Jean ROUSSET et Denis PELISSIER, beaux-frères, habitants dudit lieu, pour 36 livres que le vendeur emploie aussitôt pour payer le rachat à autre Jean NEGRE, son frère, du pré qu'il lui a vendu devant le présent notaire le 24/10/1626.
3 E 13981 Me B. Valentin /0144	1631/10/03	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Crouzet), St-Chély	ROUSSET Jean, RICOU Jean et Pierre, GRIMAL Jeanne	Jean RICOU, au nom de Jeanne GRIMAL, sa femme, et de Pierre RICOU, son père, a reçu de Jean ROUSSET, son beau-frère, du Crouzet (Rimeize), 10 livres sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9758	1627/07/23	Acquisition	Rimeize (le Crouzet, Monteils)	ROUSSET Jean, ROCHE Denis	Denis ROCHE, fils de Jean, de Monteils (Rimeize), a vendu à Jean ROUSSET, du Crouzet (ibidem), un ensemble de 3 terres ayant appartenu à feu Jean GRIMAL, beau-père dudit ROUSSET, lequel GRIMAL l'avait vendu audit Jean ROCHE, père dudit Denis.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /0023	1628/10/22	Acquisition	Rimeize (le Crouzet, Monteils)	ROUSSET Jean, ROCHE Denis	Denis ROCHE, laboureur, de Monteils (Rimeize), a vendu une terre (confronts) à Jean ROUSSET, du Crouzet (ibidem). Ceci lui permet d'effacer une dette et de récupérer de l'argent.
3 E 13980 Me B. Valentin /9794	1627/10/22	Acquisition	St-Alban (Donepau, le bourg)	ROUSSET Jean, ROUFFIAC Jean	Me Jean ROUFFIAC, notaire royal de St-Alban, a vendu un champ (confronts) à Jean ROUSSET, de Donepau (ibidem), pour 36 livres.
3 E 13978 Me B. Valentin /9304	1614/09/01	Quittance	Aumont (Buffeyrettes), St-Alban	ROUSSET Jean, ROUX Etienne	Etienne ROUX, de St-Alban, a reçu de Jean ROUSSET, de Buffeyrettes (Aumont), a reçu 84 livres qui apurent les dettes de ce dernier.
3 E 13977 Me B. Valentin /9941	1610/04/17	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Lestival), Rimeize (le Vestit)	ROUSSET Louis et Jeanne, VALENTIN Jean et autre Jean	Jean et autre Jean VALENTIN, père et fils, du Vestit (Rimeize), le fils comme mari de Jeanne ROUSSET, ont reçu de Louis ROUSSET, de Lestival (Fontans), 75 livres sur les restes de la dot promise au CM passé devant feu Me Jean VALENTIN, notaire de Rimeize.
3 E 13979 Me B. Valentin /101	1619/04/29	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Lestival, Chabanes-Planes)	ROUSSET Louis, CELLIER Jean	Jean CELLIER dit TEYSSANDIER, de Chabanes-Planes (Fontans), en son nom et en celui de Madeleine ROUSSET, sa femme, a reçu de Louis ROUSSET, son beau-père, de Lestival (ibidem), 60 livres, 2 couvertures et 2 draps, sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /037	1619/10/23	Obligation	Serverette, Javols (le Cheylaret), Rimeize (la Bessière)	ROUSSET Pierre, BOUCHARENC Pierre	Par contrat passé le 04/07/1614 devant Me ALARY, Pierre BOUCHARENC, laboureur, du Cheylaret (Javols), demeurant à présent à la Bessière (Rimeize), avait emprunté 417 livres à Pierre ROUSSET dit POSSEDAT, pareur de drap habitant Serverette. Il lui en reste à payer 325 avant la prochaine fête de St Michel.
3 E 13981 Me B. Valentin /0413	1632/10/17	Quittance	Rimeize (le Vestit)	ROUSSET Pierre, PELISSIER Denis	Denis PELISSIER, du Vestit (Rimeize), a reçu de Pierre ROUSSET, dudit lieu, 70 livres que ce dernier devait à feu Jeanne BOURCIER, mère dudit PELISSIER (contrat d'accord passé entre parties devant le présent notaire). Il s'agit du reste à payer sur ce qui fut reconnu par feu Jean FOURNIER tant à ladite BOURCIER qu'à feu Marie PELISSIER, femme dudit FOURNIER.
3 E 13979 Me B. Valentin /320	1621/03/29	Quittance	Rimeize (le Mazel)	ROUX Bertrand, CONSTAND Claude	Claude CONSTAND, laboureur, du Mazel (Rimeize), a reçu de Bertrand ROUX, dudit lieu, 6 livres 15 sols sur la somme convenue au contrat d'accord passé devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9326	1614/07/10	Dot (reconnaissance ou quittance)	St-Alban (Donnapeau), Fontans (les Estrets)	ROUX Jean, ROUX (de) Jeanne, MARTIN Jeanne, VAISSIERE Simon	Simon VAISSIERE [écrit "VAYSSEYRE"], fils de feu Guillaume VAISSIERE, des Estrets (Fontans), comme mari de Jeanne MARTIN, "épousée en mariage" [= mariage religieux] aujourd'hui, a reçu de Jean ROUX et Jeanne de ROUX, mariés, de Donnepau (St-Alban), six-vingts livres sur la dot promise ce jour au CM passé devant le présent notaire et Me Bertrand ROUX [même registre].
3 E 13980 Me B. Valentin /9816	1627/10/01	Bail en paiement	Rimeize (Hauteville)	SAINT-JEAN Etienne et Claude, PELISSIER Antoine+ et Jean+, CONSTAND Catherine	Catherine CONSTAND, veuve d'Antoine PELISSIER, de Hauteville (Rimeize), sachant que feu Jean PELISSIER, son fils, avait reçu et reconnu à Isabelle de SAINT-JEAN, sa femme, neuf-vingt-trois livres 4 sols, 1 vache, 4 brebis, reconnus par mains publiques à Etienne et Claude de SAINT-JEAN, père et frère d'Isabelle. N'ayant pas les moyens de payer cela en espèces, elle le paie en biens immeubles délaissés par son mari. Voir les confronts. Parmi les témoins, Me Jean CONSTAND, de Hauteville.
3 E 13978 Me B. Valentin /9402	1614/12/13	Quittance	Fontans (les Estrets)	SAINT-LEGER Barthélemy et François	François SAINT-LEGER, des Estrets (Fontans), a reçu de Barthélemy SAINT-LEGER, son frère, dudit lieu, 48 livres contenues en un contrat d'accord passé entre ledit François et Claire BOYER, mère dudit Barthélemy, devant Me Jean ALARY, notaire de Serverette.
3 E 13979 Me B. Valentin /031	1619/10/01	Quittance	Saturargues-34, Fontans (les Estrets)	SAINT-LEGER Barthélemy, BOYER Claire +, Pierre et Antoine	Antoine BOYER, tisserand, des Estrets (Fontans), agissant par procuration, donnée devant Me BONNET, au nom de Pierre BOYER, son frère, qui habite Saturargues-34 [écrit "Satullargues"], a reçu fictivement 116 livres de Barthélemy SAINT-LEGER, son neveu, fils et donataire de Claire BOYER, des Estrets. Fictivement, car la somme a permis de régler plusieurs dettes dudit Pierre BOYER (voir détail). Parmi les personnes citées, feu François SAINT-LEGER.
3 E 13980 Me B. Valentin /9971	1628/12/17	Rémission	Fontans (les Estrets), Rimeize (Bigoze)	SAINT-LEGER Barthélemy, PEPIN Pierre	Pierre PEPIN, travailleur, de Bigoze (Rimeize), avait commencé à construire aux Estrets (Fontans) un "moulin à drap" jouxtant le moulin à blé ["bladier"] de Barthélemy SAINT-LEGER. Il n'a pu l'achever. Désireux de s'en défaire, il le vend audit SAINT-LEGER.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9506	1615/09/02	Testament	Fontans (les Estrets)	SAINT-LEGER François	François SAINT-LEGER, des Estrets (Fontans), malade, veut être inhumé au cimetière de l'église St Jean, aux Estrets, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Isabelle SAINT-LEGER, sa sœur, femme de Jean CHABANON, de Bigoze (Rimeize), 85 livres que Pierre GIBELIN lui doit mais que son héritier devra lui payer aussitôt après son décès. Le testateur interdit que ledit CHABANON utilise cette somme à son profit : elle est réservée à ladite Isabelle pour nourrir ses enfants. Legs de 13 livres 6 sols 8 deniers à Agnès SAINT-LEGER, son autre soeur, femme de Jean POUTOUT. Même legs à Isabelle et Claire SAINT-LEGER, ses autres soeurs. A Catherine CHALMETON, des Estrets, 1 setier de seigle. A Claire BOYER, sa marâtre, du tissu pour faire une robe. Héritier universel, Barthélemy SAINT-LEGER, des Estrets, son frère.
3 E 13978 Me B. Valentin /9407	1614/12/27	Accord	Fontans (les Estrets)	SAINT-LEGER François, BOUQUET Jacques	François SAINT-LEGER, des Estrets (Fontans), considère avoir été lésé lorsqu'il a vendu pour 16 livres un champ à Jacques BOUQUET, dudit lieu. Finalement, accord amiable : le vendeur accepte l'estimation faite par des prudhommes et donne une rallonge de 4 livres.
3 E 13978 Me B. Valentin /9369	1614/09/18	Obligation	Fontans (les Estrets)	SAINT-LEGER François, GIBELIN Pierre	Pierre GIBELIN, laboureur, des Estrets (Fontans), doit à François SAINT-LEGER, dudit lieu, 87 livres tant à cause d'un prêt que pour solde de dettes antérieures (obligations ou précaires). Parmi les témoins, un Vidal SAINT-LEGER, dudit lieu.
3 E 13979 Me B. Valentin /9962	1619/01/24	Accord	Rimeize (le Vestit), Serverette	SAINT-LEGER Isabelle et Jeanne, PITOT Jean, CRUEIZE Michel, CROZAT Florette et Gabrielle	Présentes, Isabelle et Jeanne SAINT-LEGER, filles de feus Raymond SAINT-LEGER et Isabelle VALY qui, en leur vivant, habitaient aux Estrets (Fontans). Isabelle, mariée à Jean HERMET, habite désormais le Vestit (Rimeize) ; Jeanne, femme de Guillaume BLANQUET, habite Serverette. Demanderesses, elles sont en procès contre 2 couples, Jean PITOT et Florette CROZAT, Michel CRUEIZE et Gabrielle CROZAT, défendeurs. Selon les demanderesses, leur défunt père avait reconnu à leur mère huit-vingt-treize livres (plusieurs reconnaissances chez Me CHALMETON, dont, la 1ère, en 1567) et hypothéqué un champ et un jardin pour les garantir. Les demanderesses veulent faire saisir ces terres. Finalement, accord amiable.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /110	1619/12/28	Accord	Rimeize (le Vestit), Serverette, Fontans (les Estrets)	SAINT-LEGER Isabelle et Jeanne, SAVAJOL François, BLANQUET Jeanne	Il y procès en instance entre Isabelle SAINT-LEGER, femme de Jean HERMET, habitante du Vestit (Rimeize), et Jeanne SAINT-LEGER, femme de Guillaume BLANQUET, de Serverette, filles de feus Raymond SAINT-LEGER et Isabelle VALY, qui, de leur vivant, étaient des Estrets (Fontans), demanderesses, d'une part, et Jean BLANQUET, Jean TROUCELIER et Antoine RIMEIZE, défendeurs, d'autre part. Selon les demanderesses, pour le cas de défaut du paiement de la somme de huit-vingt-trois livres reconnue par feu Raymond SAINT-LEGER, leur père, à feu Isabelle VALY, leur mère, habitants des Estrets (Fontans), ce dernier avait hypothéqué un pré d'abord possédé par ledit Jean BLANQUET, défendeur, à présent par François SAVAJOL et Jeanne BLANQUET, mariés, depuis leur CM où le pré fut donné en dot par ledit Jean BLANQUET, père de Jeanne. Les demanderesses veulent récupérer cette terre. Finalement, accord amiable.
3 E 13979 Me B. Valentin /016	1619/09/01	Obligation	Fontans (les Estrets)	SAINT-LEGER Isabelle, BOYER Antoine	Antoine BOYER, travailleur, des Estrets (Fontans), emprunte 20 livres à Isabelle SAINT-LEGER, dudit lieu. En garantie, l'étage inférieur de la maison habitée par l'emprunteur.
3 E 13979 Me B. Valentin /017	1619/09/01	Vente de fruits	Fontans (les Estrets)	SAINT-LEGER Isabelle, BOYER Antoine	Antoine BOYER, tisserand, des Estrets (Fontans), vend à Isabelle SAINT-LEGER, dudit lieu, le revenu sur 9 années de l'étage inférieur de la maison où il habite et la récolte d'un rang ("faisse") de choux de son jardin, pour 18 livres.
3 E 13977 Me B. Valentin /002	1609/01/06	Quittance	Rimeize (Masbéral-le-Jeune, Pont-des-Estrets)	SAINT-LEGER Jacques, SAVAJOL Guillaume	[page froissée - mot illisible - c'est Guillaume] SAVAJOL et Jeanne MIALANES, mariés, du Pont-des-Estrets (Rimeize), attestent être entièrement payés par Jacques SAINT-LEGER, de Masbéral-le-Jeune (ibidem) et par les mains de Catherine VIGIER, veuve de Jean SARRAZIN, dudit Masbéral, des arrérages de taille qu'il leur devait sur la métairie et les biens de feu Barthélemy MIALANES, père de ladite Jeanne.
3 E 13980 Me B. Valentin /9968	1628/12/10	Acquisition	St-Denis (la Roche-Boiréac), St-Alban (la Roche-Redonde)	SAINT-LEGER Jean, CHARDENOUX Jean	Jean CHARDENOUX, natif de la Roche-Boirelac (St-Denis), demeurant à la Roche-Redonde (St-Alban), a vendu à Jean SAINT-LEGER, laboureur, de la Roche-Boirelac, 4 pans d'un courtilage (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0083	1631/03/18	Acquisition	Fontans (les Estrets)	SAINT-LEGER Jean, TERRISSON Raymond	Raymond TERRISSON, travailleur, des Estrets (Fontans), a vendu à Jean SAINT-LEGER, dudit lieu, son filiâtre, sa part d'un pré et d'un champ qu'il avait acquise le 14/07/1601 devant Me PLANCHON, de Jeanne PONTIER, veuve de Jean BLANQUET, de Ponges (Rieutort-de-Randon). Il vend aussi le droit qu'il a sur ces 2 terres en tant qu'héritier de feues Jeanne et Antoinette TERRISSON, ses filles. Il évoque aussi les droits de Vidal et Jean TERRISSON, ses fils.
3 E 13981 Me B. Valentin /0273	1632/02/05	Quittance	Fontans (les Estrets), St-Chély	SAINT-LEGER Jean, TERRISSON Raymond, SAVAJOL Pierre, VIGNOL Jean	Sire Jean VIGNOL, marchand, de St-Chély, a reçu de Jean SAINT-LEGER, des Estrets (Fontans), 48 livres pour le prix de 2 setiers de seigle que ce dernier, avec Raymond TERRISSON et Pierre SAVAJOL, lui devait dans le cadre d'un arrentement que ledit VIGNOL ou Me Jean BONNET lui avait consenti comme fermier du prieuré. Cette somme représente les dépens auxquels ledit SAINT-LEGER a été condamné. [Madeleine Delplanque signale chez le notaire RAOUL la forme "AVIGNOL" et même "ADIGNOL"].
3 E 13979 Me B. Valentin /315	1621/02/13	Acquisition	Fontans (les Estrets, Ponges)	SAINT-LEGER Jean, VALY Antoine et Jean	Antoine et Jean VALY, père et fils, de Ponges (Fontans), ont vendu pour 42 livres à Jean SAINT-LEGER, des Estrets (ibidem), la pierre d'une vieille grange.
3 E 13981 Me B. Valentin /0240	1631/08/15	Testament	Fontans (les Estrets)	SAINT-LEGER Pierre	Pierre SAINT-LEGER, des Estrets (Fontans), malade, veut être inhumé à la chapelle de l'église St Jean, des Estrets, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Isabelle SAINT-LEGER, sa fille, qui est à marier, huit-vingts livres, 3 brebis, 2 robes et les accessoires du vêtement. A Jeanne SAINT-LEGER, son autre fille, outre la dot faite en son CM, 5 sols. Héritier universel, Etienne SAINT-LEGER, son fils. Ce dernier étant en bas âge, il désigne comme tuteurs Pierre PITOT dit COULET, des Faux, et Etienne RIMEIZE, de Ponges [Fontans].
3 E 13981 Me B. Valentin /0134	1631/05/19	Permutation	Fontans (les Estrets)	SAINT-LEGER Pierre et Jean	Pierre et Jean SAINT-LEGER, travailleurs, des Estrets (Fontans), se sont échangé 2 jardins (confronts).
3 E 13978 Me B. Valentin /9279	1614/01/23	Revente	Fontans (les Estrets), Rimeize (Bigoze)	SAINT-LEGER Pierre, PEPIN Pierre	Le 07/03/1611, Pierre SAINT-LEGER, des Estrets (Fontans), avait vendu à Pierre PEPIN, de Bigoze (Rimeize), un champ avec pacte de rachat (acte devant le présent notaire). Ce jour, ledit PEPIN accepte la demande du vendeur de mettre en oeuvre le pacte de rachat.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /143	1620/03/15	Acquisition	Fontans (les Estrets)	SAINT-LEGER Pierre, ROUSSET Guillaume	Guillaume ROUSSET, fils de feu Vidal, des Estrets (Fontans), a vendu à Pierre SAINT-LEGER, dudit lieu, une petite maison avec jardin (description et confronts, dont Jeanne ROUSSET, sœur du vendeur, héritière de leur défunt père). Le père du vendeur avait testé devant le présent notaire [non trouvé]. Cette vente efface une obligation passée devant feu Me Bertrand ROUX, notaire de St-Alban.
3 E 13979 Me B. Valentin /163	1620/06/24	Acquisition	Fontans (les Estrets, Chabanes-Planes)	SAINT-LEGER Pierre, VALLON Jean	Jean VALLON, travailleur, de Chabanes-Planes (Fontans), a vendu un chazal et un jardin (confronts) à Pierre SAINT-LEGER, travailleur, des Estrets (ibidem).
3 E 13978 Me B. Valentin /9552	1615/11/19	Quittance	Fontans (les Estrets), Javols (le Cheilaret)	SAINT-LEGER Pierre, VALY Guillaume+ et Jean	Feu Guillaume VALY, du Cheilaret (Javols), avait vendu à Pierre SAINT-LEGER, des Estrets, la récolte d'une année à prendre sur une terre, à condition que ce dernier paye de la censive due par ledit feu VALY. Constatant que ce paiement a été fait, Jean VALY, fils dudit feu Guillaume, en donne quittance, ce jour.
3 E 13980 Me B. Valentin /9821	1627/10/05	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (les Estrets)	SAINT-LEGER Vidal et Jeanne, ALARY Pierre	Pierre ALARY, Me maréchal, habitant aux Estrets (Fontans), en son nom et en celui de Jeanne SAINT-LEGER, sa femme, a reçu de Vidal SAINT-LEGER, son beau-père, dudit lieu, 92 livres, 4 brebis de port et le lit dotal sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /090	1619/02/14	Accord	Fontans (les Estrets), Rimeize (Masbéral-le-Jeune), Prunières (Apcher)	SAINT-LEGER Vidal, SAVAJOL Pierre et Jeanne, BOSSE Jean	Il y a procès devant le sénéchal de Nîmes entre Vidal SAINT-LEGER et Jeanne SAVAJOL, mariés, des Estrets (Fontans), et Pierre SAVAJOL, père de Jeanne, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), demandeurs, d'une part, et Jean BOSSE dit VALENTIN, d'Apcher (Prunières), défendeur, d'autre. Selon les demandeurs, N.N. [lacune du notaire] CHASSARIC, sœur de Jeanne CHASSARIC, mère de ladite Jeanne SAVAJOL, avait, entre autres, hérité de feu Crapasy [= Caprais] CHASSARIC, d'Apcher, leur frère. Dans l'héritage, il y avait une ample métairie, dont une terre possédée indûment par ledit BOSSE. Ce dernier se défendait en disant l'avoir acquise dudit SAVAJOL, mari de ladite CHASSARIC, père et mère de ladite Jeanne SAVAJOL. Finalement, accord amiable.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9965	1628/11/14	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Bessons (Lisle, Barbut)	SALGUES Jean et Antoinette +, TUFFERY Pierre et Jean	Pierre TUFFERY, laboureur, de Barbut (les Bessons), en son nom et en celui de Jean TUFFERY, son fils et veuf de Antoinette SALGUES, a reçu de Jean SALGUES, dudit lieu, son beau-père, 20 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [le 19/10/1610, dans 3 E 13977 relevé par Roger Duranté].
3 E 13978 Me B. Valentin /9486	1615/05/28	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Bessons (Lisle, Barbut)	SALGUES Jean et Antoinette, TUFFERY Pierre	Pierre TUFFERY, fils de Pierre, de Barbut (les Bessons), en son nom et comme mari de Antoinette SALGUES, fille de Jean SALGUES jeune, de Lisle (ibidem), a reçu de ce dernier 70 livres et 1 robe sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [le 19/10/1610, dans 3 E 13977 relevé par Roger Duranté].
3 E 13979 Me B. Valentin /382	1621/08/01	Quittance	Prinsuéjols (Ferluc), Rimeize (le Rouchat)	SALLES Jacques, RABEYROLLES Jean, BRUN Guillaume	Honorable homme Me Guillaume BRUN, du Rouchat (Rimeize), atteste avoir été payé par Jacques SALLES et par Jean RABEYROLLES, laboureurs, de Ferluc (Prinsuéjols), des sommes dues pour l'arrentement qu'il leur accorda de la dîme des blés de l'aire dudit lieu. Et ce, pour la période pendant laquelle ledit BRUN était rentier du prieuré de Prinsuéjols.
3 E 13980 Me B. Valentin /9932	1628/04/19	Reçu	Les Bessons (Veyres)	SALTEL Antoine, BOUCHARENC Pierre	Pierre BOUCHARENC, fils de feu Etienne, de Veyres (les Bessons), a reçu d'Antoine SALTEL, habitant dudit lieu, paiement d'une échéance sur la somme convenue au contrat de vente passé entre eux devant Me RAOUL.
3 E 13980 Me B. Valentin /9904	1628/03/27	Acquisition	Aumont (le bourg, Buffeyrettes)	SARRAZIN Gervais, BOUCHARENC Louis	Me Louis BOUCHARENC, notaire royal, de Buffeyrettes (Aumont), a vendu un jardin (confronts) à Gervais SARRAZIN, travailleur, d'Aumont,
3 E 13981 Me B. Valentin /0230	1631/10/19	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Sarrouillet), Fontans (les Estrets)	SARRAZIN Jacques et Delphine, GIBELIN Pierre	Pierre GIBELIN, des Estrets (Fontans), en son nom et en celui de Delphine SARRAZIN, sa femme, a reçu de Jacques SARRAZIN, son beau-frère, de Sarrouillet (Rimeize), 76 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13981 Me B. Valentin /0120	1631/05/06	Acquisition	Rimeize (Sarrouillet, Hauteville)	SARRAZIN Jacques, BOURCIER Barthélemy	Barthélemy BOURCIER, de Hauteville (Rimeize), a vendu un ensemble, champ, sagne [= ravine ou marais] et boige [= terrain inculte] (confronts) à Jacques SARRAZIN, de Sarrouillet (Rimeize). Cette vente lui permet d'effacer une dette envers son acheteur.
3 E 13978 Me B. Valentin /9389	1614/10/24	Lodz	Rimeize (Masbéral-le-Jeune)	SARRAZIN Jacques, MAZEL (du) Guillaume	Noble Guillaume du MAZEL, co-seigneur de Rimeize, applique le droit de lodz à Jacques SARRAZIN et Catherine VIGIER, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize). C'est pour 2 terres achetées à Me Vidal RAMADIER, du Mazel (ibidem). Contrat reçu par le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /9985	1619/05/05	Acquisition	Rimeize (Mabéral-le-Jeune)	SARRAZIN Jacques, TERRISSON Jean	Jean TERRISSON, Me charpentier de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), a vendu un champ (confronts) à Jacques SARRAZIN, dudit lieu.
3 E 13979 Me B. Valentin /9986	1619/05/05	Acquisition	Rimeize (Mabéral-le-Jeune)	SARRAZIN Jacques, TERRISSON Jean	Jean TERRISSON, Me charpentier de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), avait vendu un champ (confronts) à Jacques SARRAZIN, dudit lieu, devant Me CHASTANG, notaire d'Aumont. Mais ce champ ne convenait pas à l'acheteur. Ce jour, son vendeur lui en cède un autre (confronts).
3 E 13979 Me B. Valentin /123	1620/01/09	Acquisition	Rimeize (Masbéral-le-Jeune)	SARRAZIN Jacques, TERRISSON Jean	Jean TERRISSON, Me charpentier, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), a vendu un champ (confronts) à Jacques SARRAZIN, dudit lieu.
3 E 13980 Me B. Valentin /9966	1628/12/05	Acquisition	Rimeize (Masbéral-le-Jeune)	SARRAZIN Jacques, TERRISSON Jean	Jean TERRISSON, charpentier, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), a vendu un pré (confronts) à Jacques SARRAZIN, laboureur, dudit lieu. Le prix est payé directement à sire Antoine CAYLAR, marchand de St-Chély, en règlement d'une dette du vendeur envers ce dernier (obligation chez Me PIC le 15/09/1614).
3 E 13978 Me B. Valentin /9349	1614/07/05	CM	Rimeize (Masbéral-le-Jeune, le Mazel)	SARRAZIN Jacques, VALENTIN Astruge	Jacques SARRAZIN, fils de feu Jean SARRAZIN et de Catherine VIGIER, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), avec Astruge VALENTIN, fille de feu Vidal VALENTIN et de Agnès BRUGERON, du Mazel (ibidem). La fiancée est assistée de sa mère et de Barthélemy VALENTIN, son frère. Ce dernier constitue la dot : 300 livres, 1 vache pleine, 3 brebis de port, 2 agneaux, 2 couvertures, 2 draps, les habits menus, le tout constituant un legs fait à la fiancée par son défunt père. Ledit Barthélemy ajoute de son chef 40 livres et 1 brebis de port. La mère de la fiancée promet 60 livres en son nom et 2 fois 10 livres au nom de Jean et Pierre VALENTIN, ses fils, frères de la fiancée. La mère du fiancé, conformément à la volonté exprimée par son défunt mari en son testament reçu par feu Me Jean VALENTIN, restituée à son fils l'héritage que son mari lui avait laissé en fidei-commis. Par ailleurs, elle donne à son fils la moitié de l'héritage qu'elle reçut de feu Jacques SAINT-LEGER, de Masbéral-le-Jeune (testament reçu par le présent notaire). Donations faites aux conditions habituelles.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /273	1620/11/18	Testament	Rimeize (le Vestit)	SARRAZIN Jean	Note en début d'acte indiquant que ce testament "n'a pu être parachevé à cause de l'indisposition du testateur" et qu'il "ne sert de rien". Jean SARRAZIN, du Vestit (Rimeize), malade, veut être enterré au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. 5 sols à Anne SARRAZIN, sa fille, femme de Jacques de BERTHOMIEU, outre la dot qu'il lui a faite. Fin du texte.
3 E 13977 Me B. Valentin /038	1609/04/26	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Vestit), Serverette	SARRAZIN Jean et Anne, BRASSAC Jacques, VALADON Etienne	Etienne VALADON, de Serverette, comme mari de Anne SARRAZIN, a reçu de Jean SARRAZIN et Jacques BRASSAC, beau-père et beau-fils, du Vestit (Rimeize), 60 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /003	1619/07/26	Accord	Rimeize (le Vestit, le Mazel)	SARRAZIN Jean, BRASSAC Jacques, RAMADIER Vidal	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), demandeur, est en procès avec Jean SARRAZIN et Jacques BRASSAC, beau-père et gendre, du Vestit (Rimeize), défendeurs. Le demandeur estime avoir été lésé dans un contrat de vente. Finalement, accord amiable.
3 E 13981 Me B. Valentin /0060	1631/01/25	Obligation	Fontans (les Estrets), Rimeize (Bigoze)	SARRAZIN Jean, BERBONDE Catherine	Catherine BERBONDE, veuve et héritière de Pierre CROS, de Bigoze (Rimeize), reconnaît devoir de l'argent à Jean SARRAZIN vieux qui réside à présent aux Estrets (Fontans). Plusieurs obligations consenties par son défunt mari (dates et références). La dernière consentie par son mari est du 19/02/1628 ; la suivante, du 24/06/1630, ne concerne plus que la veuve [ceci peut aider à approcher la date de son décès]. Toutes ont été passées devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9521	1615/06/00	CM	Rimeize (Crozes), Faverolles-15 (Montchanson)	SARRAZIN Jean, BERC Jacqueline	Jean SARRAZIN, habitant de Crozes (Rimeize), avec Jacqueline BERC plus vieille, fille de feu Me Guillaume BERC, notaire royal. La fiancée est assistée de honorable homme Me Jean BERC, notaire royal, baillie de Montchanson, qui, faisant office paternel, assigne la dot. Les 2 parties habitent Montchanson (Faverolles-15), diocèse de St-Flour. La dot : 600 livres léguées à la fiancée par son défunt père (testament reçu par Me DURANTE) et une robe. La fiancée apporte une robe que lui doit Me Louis DURANTE [écrit aussi "DURANTY"], notaire royal à Chaliers-15, son beau-père, pour la donation que fit à ladite Jacqueline, sa belle-mère, sur les droits qui lui reviennent des moulins et de la métairie du [non lu], vendus audit DURANTE par Philibert BERC, son beau-frère. [Il manque le début de l'acte. La date est comprise entre le 27/06 19/07/1615.]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9736	1627/04/28	Quittance	Rimeize (Masbéral-le-Jeune)	SARRAZIN Jean, BOURCIER Jean	Jean BOURCIER dit BEAUNE, du Rouchat (Rimeize), a reçu de Jacques SARRAZIN, de Masbéral-le-Jeune (ibidem), des mains et argent propre de Jean SARRAZIN, son fils, 80 livres et 3 setiers de blé que ledit Jacques lui devait (obligation chez le présent notaire).
3 E 13978 Me B. Valentin /9348	1614/07/05	Lodz	Rimeize (le Vestit), Mende	SARRAZIN Jean, BRASSAC Jacques	Noble Guillaume du MAZEL, co-seigneur de Rimeize, [habitant Mende], applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Jean SARRAZIN et Jacques BRASSAC, beau-père et gendre, du Vestit (Rimeize). Contrat d'achat passé avec Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (ibidem), devant Me Bertrand CHASTANG, notaire d'Aumont.
3 E 13978 Me B. Valentin /9390	1614/10/27	Accord	Rimeize (le Vestit)	SARRAZIN Jean, BRASSAC Jacques, MIALANES Jean	Il y a procès en instance devant la Cour du sénéchal et siège présidial de Nîmes entre Jean MIALANES, fils et héritier de feu Vidal, du Vestit (Rimeize), demandeur, d'une part, et Jean SARRAZIN et Jacques BRASSAC, beau-père et gendre, dudit lieu, défendeurs, d'autre. Selon le demandeur, son père avait été grandement lésé quand il vendit aux défendeurs un pré et un champ dont ils ne payèrent pas le prix convenu. Dénégations du défendeur et, finalement, accord amiable. Le demandeur reçoit 33 livres qui sont payées en nature (une vache à poils noirs et 1 velle) et en espèces.
3 E 13977 Me B. Valentin /9960	1610/06/11	Achat	Rimeize (le Vestit), Fontans (les Estrets)	SARRAZIN Jean, BRASSAC Jacques, TERRISSON Raymond et Jean	Raymond TERRISSON, qui habite aux Estrets [Fontans], et Jean TERRISSON, son frère, habitant de Serverette, ont vendu 2 champs (confronts) à Jean SARRAZIN et Jacques BRASSAC, beau-père et gendre, du Vestit (Rimeize).
3 E 13980 Me B. Valentin /9878	1628/02/12	CM	Rimeize (Masbéral-le-Jeune), Fontans (Montchamp)	SARRAZIN Jean, GALVIER Jeanne	Jean SARRAZIN jeune, maçon, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), fils de feu Jean SARRAZIN et de Catherine VIGIER, avec Jeanne GALVIER, fille de Jean GALVIER et de Jeanne ROUSSET, de Montchamp (Fontans). Le fiancé est assisté de ses frères, Jacques, Jean et Antoine SARRAZIN. La mère de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens et de la moitié de l'héritage que lui a laissé son défunt mari. Le fiancé sera tenu d'injecter dans les biens de sa belle-mère et de sa femme. Il est entendu que tous vivront ensemble, ne faisant que "un pot, un feu, un cabal".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9970	1628/12/17	Acquisition	Les Estrets (Fontans), Rimeize (Bigoze)	SARRAZIN Jean, PEPIN Pierre	Pierre PEPIN, travailleur, de Bigoze (Rimeize), a vendu à Jean SARRAZIN, maçon, habitant des Estrets (Fontans), un chazal de maison avec courtilage et jardin (confronts). Parmi les témoins, Jacques SARRAZIN, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize).
3 E 13977 Me B. Valentin /035	1609/04/24	Accord	Rimeize (le Vestit, le Mazel)	SARRAZIN Jean, RAMADIER Vidal	Feu Jean RAMADIER, du Mazel (Rimeize), avait, en son testament reçu par Me VENEL, légué à Marguerite SARRAZIN, fille de Jean SARRAZIN et femme de Jacques BRASSAC, du Vestit (ibidem), un pré qu'il avait acquis dudit Jean SARRAZIN. Il s'était seulement réservé une meule de foin (un "fenier"), ce qui n'a plus lieu d'être aujourd'hui. Me Vidal RAMADIER, fils et héritier dudit feu Jean, cède donc, ce jour, auxdits SARRAZIN et BRASSAC l'entière propriété du pré.
3 E 13980 Me B. Valentin /9901	1628/03/07	CM	Rimeize (Masbéral-le-Jeune, Pont-des-Estrets)	SARRAZIN Jean, SAVAJOL Gounette	Jean SARRAZIN vieux, maçon, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), fils de feu Jean SARRAZIN et de Catherine VIGIER, avec Gounette SAVAJOL, fille de feu Raymond SAVAJOL et de Claire SAVAJOL, habitante du Pont-des-Estrets (ibidem). Le fiancé agit de son seul mouvement, ayant l'âge requis, mais il est conseillé par Antoine SARRAZIN, son frère. La dot est constituée par la mère de la fiancée et par Pierre VIDAL et Jeanne SAVAJOL, mariés, gendre et fille de ladite Claire : douze-vingts livres ou la moitié d'une maison et d'un jardin pour sept-vingt-dix livres et le reste en espèces, 1 robe, 1 couverture et 12 livres que la fiancée a gagnées par son travail. Parmi les témoins, François, Jacques et Pierre SAVAJOL, du Pont-des-Estrets. Oublié et rajouté en fin d'acte : Pierre SAVAJOL jeune, habitant du Pont-des-Estrets, frère de la fiancée, lui promet 21 livres.
3 E 13981 Me B. Valentin /0376	1632/01/31	Bail en paiement	Fontans (les Estrets), Rimeize (Bigoze)	SARRAZIN Jean, SAVAJOL Jacques, CROS Agnès, BERBONDE Catherine	Présent, Jacques SAVAJOL, maçon, habitant de Bigoze (Rimeize), en son nom et en celui d'Agnès CROS, sa femme, et de Catherine BERBONDE, sa belle-mère. Ne pouvant payer en espèces les dettes de feu Pierre CROS, son beau-père, envers Jean SARRAZIN, maçon, des Estrets (Fontans), il lui baille en paiement plusieurs terres (confronts). La dette se monte à 324 livres.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9214	1613/08/21	Legs (quittance)	Rimeize (Mazeirac, le Rouchat)	SARRAZIN Marguerite, ARNAL (d') Jeanne	Jeanne d'ARNAL, du Rouchat (Rimeize), atteste avoir reçu de Marguerite SARRAZIN, femme de Jean SINIERES, dudit lieu, héritière de feu Catherine CHABANON, 1 émine de seigle que la défunte lui a léguée lors de son testament (présent notaire - même registre).
3 E 13978 Me B. Valentin /9215	1613/08/21	Legs (quittance)	Rimeize (Mazeirac)	SARRAZIN Marguerite, BEZOMBES Jeanne	Jeanne BEZOMBES, femme de Jean RAMADIER dit BUFFIER, de Mazeirac (Rimeize), atteste avoir reçu de Marguerite SARRAZIN, femme de Jean SINIERES, dudit lieu, héritière de feu Catherine CHABANON, 1 robe, 1 chemise, 1 drap, 2 couvre-chef, 1 camisole que la défunte lui a léguée lors de son testament (présent notaire - même registre).
3 E 13978 Me B. Valentin /9213	1613/08/21	Legs (quittance)	Rimeize (Mazeirac)	SARRAZIN Marguerite, BUFFIER Catherine	Catherine BUFFIER, de Mazeirac (Rimeize), atteste avoir reçu de Marguerite SARRAZIN, femme de Jean SINIERES, dudit lieu, héritière de feu Catherine CHABANON, 1 émine de seigle que la défunte lui a léguée lors de son testament (présent notaire - même registre).
3 E 13978 Me B. Valentin /9215	1613/08/21	Legs (quittance)	Rimeize (Mazeirac)	SARRAZIN Marguerite, BUFFIER Catherine	Catherine BUFFIER, fille de Jean, de Mazeirac (Rimeize), atteste avoir reçu de Marguerite SARRAZIN, femme de Jean SINIERES, dudit lieu, héritière de feu Catherine CHABANON, 1 robe et 1 ovelle que la défunte lui a léguées lors de son testament (présent notaire - même registre).
3 E 13978 Me B. Valentin /9213	1613/08/21	Legs (quittance)	Rimeize (Mazeirac)	SARRAZIN Marguerite, BUFFIER Catherine, BOUCHARENC Catherine	Catherine BUFFIER, femme de Antoine BOUCHARENC, de Mazeirac (Rimeize), agissant au nom de Catherine BOUCHARENC, sa fille, atteste avoir reçu de Marguerite SARRAZIN, femme de Jean SINIERES, dudit lieu, héritière de feu Catherine CHABANON, 1 émine de seigle que la défunte lui a léguée lors de son testament (présent notaire - même registre).
3 E 13978 Me B. Valentin /9214	1613/08/21	Legs (quittance)	Rimeize (Mazeirac)	SARRAZIN Marguerite, BUFFIER Guillaume	Guillaume BUFFIER, de Mazeirac (Rimeize), atteste avoir reçu de Marguerite SARRAZIN, femme de Jean SINIERES, dudit lieu, héritière de feu Catherine CHABANON, 1 émine de seigle que la défunte lui a léguée lors de son testament (présent notaire - même registre).
3 E 13978 Me B. Valentin /9275	1614/01/06	Legs (quittance)	Rimeize (Mazeirac, le Rouchat)	SARRAZIN Marguerite, CROUZET Marguerite	Marguerite CROUZET, veuve de Jean BASSET, du Rouchat (Rimeize), a, au nom de Catherine BASSET, sa fille, reçu de Marguerite SARRAZIN, femme de Jean SINIERES, de Mazeirac (ibidem), héritier de feu Catherine CHABANON, dudit lieu, une émine de blé léguée par cette dernière en son testament dicté au présent notaire [le 06/07/1613 - même registre].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9211	1613/08/21	Legs (quittance)	Rimeize (Mazeirac)	SARRAZIN Marguerite, HERMET Pierre et Jean	Pierre HERMET, de Mazeirac (Rimeize), tant en son nom qu'en celui de Jean HERMET, son fils, reçoit de Marguerite SARRAZIN, femme de Jean SINIERES, dudit lieu, héritière de feu Catherine CHABANON, 1 setier de seigle que la défunte leur a légué lors de son testament (présent notaire - même registre).
3 E 13978 Me B. Valentin /9212	1613/08/21	Legs (quittance)	Rimeize (Mazeirac)	SARRAZIN Marguerite, MARTIN Jean, Antoine et Catherine	Jean MARTIN, de Mazeirac (Rimeize), au nom de Antoine et Catherine MARTIN, ses enfants, atteste avoir reçu de Marguerite SARRAZIN, femme de Jean SINIERES, dudit lieu, héritière de feu Catherine CHABANON, 1 setier de seigle que la défunte leur a légué lors de son testament (présent notaire - même registre).
3 E 13978 Me B. Valentin /9216	1613/08/21	Legs (quittance)	Rimeize (Mazeirac, le Mazel)	SARRAZIN Marguerite, MONIER Astruge	Astruge MONIER, qui demeure à présent au Mazel (Rimeize), atteste avoir reçu de Marguerite SARRAZIN, femme de Jean SINIERES, dudit lieu, héritière de feu Catherine CHABANON, 2 fêdes de port, 1 setier de seigle, 1 robe, 2 couvre-chef, 1 camisole que la défunte lui a légués lors de son testament (présent notaire - même registre).
3 E 13978 Me B. Valentin /9216	1613/12/21	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Mazeirac, le Mazel)	SARRAZIN Marguerite, RAMADIER Jean et autre Jean, BEZOMBES Jeanne	Jean et autre Jean RAMADIER dits BUFFIER, de Mazeirac (Rimeize), le fils comme mari de Jeanne BEZOMBES, attestent avoir reçu de Marguerite SARRAZIN, femme de Jean SINIERES, dudit lieu, héritière de feu Catherine CHABANON, 18 livres promises en dot par la défunte lors du CM de ladite BEZOMBES, sa fille (présent notaire - 3 E 13977 - 23/05/1610).
3 E 13978 Me B. Valentin /9217	1613/08/21	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Mazeirac, le Mazel)	SARRAZIN Marguerite, RAMADIER Jean et autre Jean, BEZOMBES Jeanne	Jean et autre Jean RAMADIER dits BUFFIER, de Mazeirac (Rimeize), le fils comme mari de Jeanne BEZOMBES, attestent avoir reçu de Marguerite SARRAZIN, femme de Jean SINIERES, dudit lieu, héritière de feu Catherine CHABANON, 9 livres et 1 setier de seigle promis en dot par la défunte lors du CM de ladite BEZOMBES, sa fille (présent notaire - 3 E 13977 - 23/05/1610).
3 E 13978 Me B. Valentin /9212	1613/08/21	Legs (quittance)	Rimeize (Mazeirac)	SARRAZIN Marguerite, RAMADIER Jean et Catherine	Jean RAMADIER, de Mazeirac (Rimeize), au nom de Catherine RAMADIER, sa fille, atteste avoir reçu de Marguerite SARRAZIN, femme de Jean SINIERES, dudit lieu, héritière de feu Catherine CHABANON, 2 émines de seigle que la défunte lui a léguées lors de son testament (présent notaire - même registre).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9266	1613/11/15	Testament	Rimeize (Mazeirac)	SARRUT Hélix	Hélix SARRUT, veuve de Jean BUFFIER, de Mazeirac (Rimeize), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de ses prédécesseurs. Lègue à Jeanne POUDEROUX, sa fille du 1er lit, 80 livres à commencer à payer quand elle aura trouvé un parti. Lègue à Jean POUDEROUX, fils du 1er lit, 30 livres à commencer à payer quand il sera d'âge à pouvoir se gouverner. A Hélix BUFFIER, sa petite-fille, fille de son héritier, 18 livres à commencer à payer quand elle se mariera. Héritière universelle, Antoinette POUDEROUX, sa fille aînée, femme d'Etienne BUFFIER, de Mazeirac. Parmi les témoins, un Jean DELMAS, du Bouschet-Grenier, en Velay [peut-être St-Bérain-43?].
3 E 13979 Me B. Valentin /236	1620/07/09	Accord	Les Bessons, St-Alban (Grazières-Mages)	SARRUT Jean, TEISSANDIER Denis	On est au bord du procès entre Jean SARRUT, des Bessons, en son nom et en celui de Marguerite TEISSANDIER, sa femme, demandeurs, d'une part, Denis TEISSANDIER, de Grazières-Mages (St-Alban), fils de feu Pierre TEISSANDIER et de Marie LIMAGNE, et frère de Marguerite, défendeur, d'autre. Selon les demandeurs, ladite Marguerite était en bas-âge quand fut établi le CM passé devant le présent notaire entre elle et Jean SARRUT. On lui avait fait donner quittance de tous ses droits paternels et maternels au profit de son père. Elle voulait faire annuler cette quittance et avoir sa part (1/3) des biens de sa mère décédée ab intestat. Arguments de son frère puis accord amiable.
3 E 13979 Me B. Valentin /106	1619/09/19	Quittance	Fontans (Chabanes-Planes), Aumont (Monteils)	SAVAJOL Aymar, ROUSSET Françoise et Jean+, MEISSONNIER François	François MEISSONNIER, de Monteils (Aumont), a reçu de Aymar SAVAJOL et Françoise ROUSSET, mariés, de Chabanes-Planes (Fontans), 14 livres sur une obligation consentie par feu Jean ROUSSET, aïeul de Françoise, chez feu Me Jean CHALMETON.
3 E 13980 Me B. Valentin /9724	1627/01/23	Quittance	Fontans (les Estrets), Rimeize (le Vestit), Aumont (Buffeyrettes)	SAVAJOL Barthélemy et Jacques, CHEVALIER Jacques, DELAPORTE Jean	Barthélemy SAVAJOL, des Estrets (Fontans), en son nom et en celui de Jacques SAVAJOL, son frère, d'une part, et Jacques CHEVALIER, du Vestit (Rimeize), et Jean DELAPORTE, de Buffeyrettes [Aumont], d'autre part, mettent un terme au procès qui les oppose. La plainte déposée par les premiers contre les seconds l'était "sans occasion et par malice". Les parties se donnent quittance réciproque. En post-scriptum, la ratification de l'accord par Jacques SAVAJOL.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0266	1632/02/03	Surdite	Fontans (les Estrets, le bourg)	SAVAJOL Barthélemy et Jeanne	Jeanne SAVAJOL, veuve de Jean ANTOINE, habitante de Fontans, profite de ce que son frère, Barthélemy SAVAJOL, des Estrets (ibidem), n'ait pas encore payé le droit de lodz pour la maison qu'il vient d'acquérir ce jour [même registre] et donc pas encore investi par le seigneur, pour lui proposer de surenchérir et de l'acquérir à sa place. Ce qu'il accepte. Elle le rembourse du 1er versement qu'il a fait et paye le complément du prix au vendeur.
3 E 13981 Me B. Valentin /0271	1632/02/11	Rémission	Rimeize (Masbéral-le-Jeune)	SAVAJOL Barthélemy et Pierre+, SARRAZIN Jacques	Feu Pierre SAVAJOL, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), avait, en son dernier testament, fait un legs à Jacques SARRAZIN, dudit lieu, à charge pour ce dernier de le remettre à ses enfants naturels et non légitimes. Ce jour, Jacques SARRAZIN, dudit lieu, fait donc rémission à Barthélemy SAVAJOL, l'un de ces enfants, des 10 livres qui lui reviennent et qu'il devra se faire payer par l'héritier dudit feu Pierre. Témoin, un Vidal SAVAJOL [l'héritier, justement].
3 E 13981 Me B. Valentin /0265	1632/02/03	Acquisition	Fontans (les Estrets, Chabanes-Planes)	SAVAJOL Barthélemy, ATTRAZIC Etienne	Etienne ATTRAZIC, natif de Chabanes-Planes (Fontans), habitant à présent au bourg, a vendu à Barthélemy SAVAJOL, des Estrets (ibidem), une maison (avec courtilage) et un jardin (confronts).
3 E 13981 Me B. Valentin /0355	1632/05/19	Testament	Rimeize (Pont-des-Estrets)	SAVAJOL Claire	Claire SAVAJOL, veuve de Raymond SAVAJOL, habitante de Pont-des-Estrets (Rimeize), désigne pour sa sépulture le cimetière de l'église St-Jean, des Estrets, tombe de ses prédécesseurs. 30 livres à Pierre SAVAJOL, son fils. A Jeanne SAVAJOL, sa fille à marier, douze-vingts livres, 1 couverture et 1 robe. A Gounette SAVAJOL, son autre fille, femme de Jean SARRAZIN, 5 sols en plus de sa dot. Héritière universelle, Jeanne SAVAJOL, sa fille aînée, veuve de Pierre VIDAL.
3 E 13981 Me B. Valentin /0333	1632/05/02	Droits (quittance)	Rimeize (Bigoze), Javols (Tiracols)	SAVAJOL Etienne, BERTHOUY Jean	Jean BERTHOUY, fils de feus Jean BERTHOUY et Madeleine RAMADIER, de Bigoze (Rimeize) mais demeurant à Tiracols (Javols), fait rémission à Etienne SAVAJOL, de Bigoze, son neveu, de tous ses droits paternels et sur les biens reconnus à sa mère par son défunt père. En note marginale, une quittance du 20/11 suivant.
3 E 13978 Me B. Valentin /9468	1615/04/25	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (les Estrets)	SAVAJOL François et Françoise, SAINT-LEGER Pierre	Pierre SAINT-LEGER, des Estrets (Fontans), en son nom et en celui de Françoise SAVAJOL, sa femme, a reçu de François SAVAJOL, frère de Françoise, 20 livres sur la dot promise par lui et par Guillaume SAVAJOL, leur père, lors du CM passé devant feu Me Jean VALENTIN, notaire de Rimeize.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9565	1615/11/08	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (les Estrets)	SAVAJOL François et Françoise, SAINT-LEGER Pierre	Pierre SAINT-LEGER, des Estrets (Fontans), tant en son nom que comme mari de Françoise SAVAJOL, a reçu de François SAVAJOL, dudit lieu, frère de Françoise, 33 livres sur la dot promise par lui [et par Guillaume SAVAJOL, leur père], lors du CM passé devant feu Me Jean VALENTIN, défunt père du présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9734	1627/04/21	Quittance	Rimeize (le Pont-des-Estrets), Fontans (les Estrets)	SAVAJOL François, BONNAL Antoinette	Antoinette BONNAL, fille de feu Pierre BONNAL et de Claire TERRISSON, des Estrets (Fontans), a reçu de François SAVAJOL, du Pont-des-Estrets (Rimeize), 20 livres conformément au contrat d'accord passé entre les parties devant Me MEISSONNIER, notaire de St-Sauveur-de-Peyre.
3 E 13977 Me B. Valentin /9928	1609/06/25	Accord	Rimeize (Masbéral-le-Jeune), Fontans (Chabanes)	SAVAJOL François, CELLIER Jacques	François SAVAJOL, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), et Jacques CELLIER, de Chabanes (Fontans), renoncent à s'affronter dans un procès à propos d'une fuste apportée par l'eau de la Truyère depuis le terroir de Conzes par le ruisseau le Mallavil. Parmi les témoins, un Guillaume SAVAJOL.
3 E 13978 Me B. Valentin /9323	1614/07/07	Lodz	Fontans (les Estrets)	SAVAJOL François, RIMEIZE Blaise, PANISSE (de) Charles	Messire frère Charles de PANISSE, commandeur de la commanderie de Gap-Françès et membre des Estrets qui relèvent de cette commanderie, applique le droit de lodz à l'accord sur un champ passé entre François SAVAJOL et Blaise RIMEIZE, des Estrets.
3 E 13980 Me B. Valentin /9733	1627/04/21	Quittance	Rimeize (le Pont-des-Estrets), Fontans (les Estrets)	SAVAJOL François, TERRISSON Jeanne	Jeanne TERRISSON, des Estrets (Fontans), a reçu de François SAVAJOL, du Pont-des-Estrets (Rimeize), paiement de la somme convenue par contrat d'accord passé entre les parties devant Me MEISSONNIER, notaire de St-Sauveur-de-Peyre.
3 E 13978 Me B. Valentin /9543	1615/10/05	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Pont-des-Estrets), Fontans (les Estrets)	SAVAJOL Guillaume et Françoise, SAINT-LEGER Pierre	Pierre SAINT-LEGER, des Estrets (Fontans), en son nom et en celui de Françoise SAVAJOL, sa femme, a reçu de Guillaume SAVAJOL, père de Françoise, du Pont-des-Estrets (Rimeize), 36 livres sur la dot promise au CM passé devant feu Me Jean VALENTIN, notaire de Rimeize.
3 E 13978 Me B. Valentin /9534	1615/09/08	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (le Cros, les Estrets)	SAVAJOL Isabelle, MARTIN Jeanne, VAISSIERE Simon	Simon VAISSIERE [écrit "VAYSSEYRE"], fils de feu Guillaume VAISSIERE, des Estrets (Fontans), comme mari de Jeanne MARTIN, a reçu de Isabelle SAVAJOL, habitante du Cros (ibidem), sa belle-mère, 31 livres sur la dot promise par cette dernière au CM passé devant le présent notaire [le 10/07/1614 - même registre].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /168	1620/09/08	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (le Cros, les Estrets)	SAVAJOL Isabelle, VAYSSIERE Simon, MARTIN Jeanne	Simon VAYSSIERE, des Estrets (Fontans), en son nom et en celui de Jeanne MARTIN, sa femme, a reçu d'Isabelle SAVAJOL, sa belle-mère, du Cros (Fontans), 9 livres pour reste et entier paiement de la somme promise par celle-ci lors du CM passé devant le présent notaire.
3 E 13977 Me B. Valentin /9925	1609/12/09	Testament	Fontans (Chabanes-Planes)	SAVAJOL Jacques	Jacques SAVAJOL vieux, de Chabanes-Planes (Fontans), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière de l'église St Jean, des Estrets. Lègue à Jacques SAVAJOL, son frère, habitant de Chabanes-Planes, un pré et un champ. Héritière universelle, Jeanne SAVAJOL, sa soeur, femme de Durand VANEL, de Monteils (Rimeize).
3 E 13981 Me B. Valentin /0077	1631/02/28	CM	Rimeize (Masbéral-le-Jeune), Serverette	SAVAJOL Jacques, AUBERGER Gillette	Jacques SAVAJOL, fils naturel de feu Pierre SAVAJOL, de Masbéral (Rimeize), avec Gillette AUBERGER [écrit "ALBERGIERE"], veuve de Jean COUDEYRE, de Serverette, demeurant à présent aux Estrets (Fontans). Personne n'assiste les fiancés, qui ont l'âge requis. La fiancée se constitue elle-même en tous ses biens.
3 E 13981 Me B. Valentin /0215	1631/09/15	CM	Fontans (Chabanes-Planes), Rimeize (Bigoze)	SAVAJOL Jacques, CROS Agnès	Jacques SAVAJOL, maçon, fils de feu autre Jacques SAVAJOL et de Catherine MOURET [écrit "MORETE"], de Chabanes-Planes (Fontans), avec Agnès CROS, veuve de Pierre SAVAJOL et fille de feu Pierre CROS et de Catherine BERBONDE, de Bigoze (Rimeize). Le fiancé est assisté d'Antoine SAVAJOL, son frère aîné. La fiancée n'a rien reçu de la dot qui lui fut faite en son 1er CM. Une maison, qui devait lui être faite par son défunt père sur un certain terrain, n'a pas été construite. Ladite BERBONDE, héritière de son défunt mari, en fidei-commis à transmettre à l'un des enfants, choisit de remettre l'héritage à ladite Agnès. Elle y ajoute donation de la moitié de ses biens propres. Parmi les témoins, Antoine, Etienne et autre Antoine SAVAJOL, frères, de Chabanes-Planes, et Denis BERBONDE, de Montchamp (Fontans).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9557	1615/11/20	CM	Fontans (Chabanes-Planes, le Cros)	SAVAJOL Jacques, NURIT Catherine	Jacques SAVAJOL, fils d'autre Jacques SAVAJOL et d'Isabelle VERNE, de Chabanes-Planes (Fontans), avec Catherine NURIT, fille de feu Jean NURIT et de Hélix BOUTEYRE, du Cros (ibidem). La dot est constituée par la mère de la fiancée (33 livres) et par Gaspard CHAUSSE, du Cros, beau-frère de la fiancée (25 livres, 2 brebis). La fiancée apporte ce qu'elle a gagné en servant les maîtres ou ce qu'elle a reçu de François NURIT, son frère (90 livres). Jean MAZEL, de Chazeirollettes (ibidem), apporte 6 livres à la fiancée qui l'a servi comme chambrière. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens.
3 E 13981 Me B. Valentin /0113	1631/11/22	Acquisition	Rimeize (Bigoze)	SAVAJOL Jacques, PEPIN Pierre	Pierre PEPIN, travailleur, de Bigoze (Rimeize), a vendu un chazal de maison avec courtilage et jardin (confronts) à Jacques SAVAJOL, dudit lieu. Il les avait acquis de feu Jeanne CROS et de Laurent CROS, dudit lieu. Fait au Pont-des-Estrets chez Jeanne SAVAJOL, en présence de Antoine SAVAJOL, de Chabanes-Planes (Fontans).
3 E 13979 Me B. Valentin /377	1621/06/22	Testament	Rimeize (Masbéral-le-Jeune)	SAVAJOL Pierre	Pierre SAVAJOL, laboureur, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), malade, veut être inhumé au cimetière de l'église St Jean des Estrets, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Jeanne SAVAJOL, sa fille, femme de Vidal SAINT-LEGER, 5 sols en plus de sa dot. A Antoinette RIMEIZE, des Estrets (Fontans), 2 setiers de seigle pour les agréables services qu'il a reçus d'elle pendant 4 ans. Dispositions en faveur de Arnal SAVAJOL, son fils, que son héritier devra nourrir, vêtir et chausser durant toute sa vie. A Marie SAINT-LEGER, sa petite-fille, fille de Vidal, 30 livres à payer quand elle se mariera. Legs concernant Pierre SAVAJOL, son fils. Héritier universel, Vidal SAVAJOL, son autre fils.
3 E 13980 Me B. Valentin /9891	1628/02/27	CM	Rimeize (Pont-des-Estrets, Bigoze)	SAVAJOL Pierre, CROS Agnès	Pierre SAVAJOL, fils de feu Raymond SAVAJOL et de Claire SAVAJOL, mariés, du Pont-des-Estrets (Rimeize), avec Agnès CROS, fille de Pierre CROS et de Catherine BERBONDE, de Bigoze (ibidem). La dot : une maison neuve (description) que le père de la fiancée lui fera construire à Bigoze, un jardin, 3 brebis, 3 robes, 2 gazènes, 2 draps, les accessoires du vêtement et 3 setiers de seigle. D'ici que la maison soit construite (3 ans environ), le père de la fiancée devra louer pour elle une autre maison. Il s'engage aussi à nourrir sa fille jusqu'à la St Michel prochaine. Parmi les témoins, Pierre et autre Pierre SAVAJOL, frères, du Pont-des-Estrets.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0111	1631/12/16	Acquisition	Rimeize (Pont-des-Estrets), Mende	SAVAJOL Pierre, DOLADILLE Jean	Jean DOLADILLE, charpentier, de Mende, a vendu un champ (confronts) à Pierre SAVAJOL, du Pont-des-Estrets (Rimeize).
3 E 13979 Me B. Valentin /031	1619/10/01	Legs (quittance de)	Fontans (les Estrets)	SAVAJOL Pierre, GRAS Catherine+, ROUSSET Guillaume	Guillaume ROUSSET, fils de feu Vidal, des Estrets (Fontans), a reçu de Pierre SAVAJOL, son beau-frère, dudit lieu, 80 livres qui lui reviennent par le décès de Catherine GRAS, sa mère.
3 E 13979 Me B. Valentin /081	1619/02/01	Lodz	Rimeize (Masbéral-le-Jeune), Mende	SAVAJOL Pierre, MAZEL (du) Guillaume	Noble Guillaume du MAZEL, seigneur du Pivoul et co-seigneur de Rimeize, applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Pierre SAVAJOL, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize).
3 E 13977 Me B. Valentin /9916	1609/11/14	Acquisition	Rimeize (Masbéral-le-J.), Fontans (les Estrets)	SAVAJOL Pierre, NEGRON Marguerite, PANTEL François	Marguerite NEGRON, veuve de Pierre PANTEL, et François PANTEL, leur fils, donataire de son défunt père, des Estrets (Fontans), ont vendu un champ (confronts) à Pierre SAVAJOL, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize).
3 E 13979 Me B. Valentin /021	1619/09/14	CM	Rimeize (Masbéral-le-Jeune), Fontans (les Estrets)	SAVAJOL Pierre, ROUSSET Jeanne	Pierre SAVAJOL, charpentier, fils naturel de Pierre SAVAJOL et d'Antoinette RIMEIZE, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), avec Jeanne ROUSSET, fille de feu Vidal ROUSSET, des Estrets (Fontans). Le fiancé est assisté de sa mère ; la fiancée, de Béatrice RIMEIZE, sa tante. Les futurs promettent de s'apporter mutuellement tous leurs biens. Rien sur une éventuelle dot.
3 E 13978 Me B. Valentin /9332	1614/06/10	Quittance	Rimeize (Masbéral-le-Jeune), Fontans (les Estrets)	SAVAJOL Pierre, SAINT-LEGER Vidal	Vidal SAINT-LEGER, des Estrets (Fontans), a reçu de Pierre SAVAJOL, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), 80 livres sur la somme contenue au contrat d'accord passé entre eux le 16/12/1611 devant le présent notaire. Ledit SAVAJOL exécute un autre point du contrat, la cession d'un pré.
3 E 13978 Me B. Valentin /9362	1614/09/29	Acquisition	Rimeize (Masbéral-le-Jeune)	SAVAJOL Pierre, SARRAZIN Jacques	Astruge CHACORNAT [écrit "CHALCORNADE"], "fille", de Chabanes-Planes (Fontans), a vendu à Pierre SAVAJOL et à Jacques SARRAZIN, laboureur, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), et à chacun par moitié, plusieurs terres (confronts). Il s'agit des terres qu'elle a fait décréter aux héritiers de Barthélemy MIALANES, de Masbéral.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9381	1614/10/15	Accord	Rimeize (Masbéral-le-Jeune), Fontans (les Estrets)	SAVAJOL Pierre, VAYSSIERE Simon	Il y a proces en instance à Mende devant la Cour du baillage de Gévaudan entre Pierre SAVAJOL, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), agissant en son nom propre et comme ayant-droit de Jean BRUNET, demandeur, d'une part, et Simon VAYSSIERE, fils et héritier de feu Guillaume, des Estrets (Fontans), défendeur, d'autre. Le conflit porte sur la vente d'une maison avec jardins à laquelle le demandeur dit avoir été contraint par le défunt père du défendeur, à un prix très inférieur à sa vraie valeur. Arguments contradictoires et accord amiable.
3 E 13979 Me B. Valentin /006	1619/07/25	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Masbéral-le-Jeune), Fontans (les Estrets)	SAVAJOL Pierre, Vidal et Jeanne, SAINT-LEGER Vidal	Vidal SAINT-LEGER, laboureur, des Estrets (Fontans), comme mari de Jeanne SAVAJOL, a reçu de Pierre et Vidal SAVAJOL, père et fils, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), 23 livres sur la dot promise aux contrats d'accord passés entre eux, l'un devant le défunt père du présent notaire, l'autre le 16/12/1611 devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9308	1614/03/10	Partage	Rimeize (Masbéral-le-Jeune)	SAVAJOL Pierre, VIGIER Catherine	Pierre SAVAJOL et feu Jacques SAINT-LEGER, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), avaient acquis en commun, selon le mode de la surdite, de feu sire Jean HERMET, marchand, de St-Chély, plusieurs terres. Ledit SAVAJOL et Catherine VIGIER, de Masbéral-le-Jeune, veuve de Jean SARRAZIN, héritière dudit feu SAINT-LEGER, en font entre eux, ce jour, le partage. Voir détails et confronts.
3 E 13981 Me B. Valentin /0272	1632/02/11	Legs (quittance)	Rimeize (Masbéral-le-Jeune)	SAVAJOL Vidal et Barthélemy	Barthélemy SAVAJOL, habitant des Estrets (Fontans), reçoit de Vidal SAVAJOL, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), héritier de feu Pierre SAVAJOL, 10 livres dont Jacques SARRAZIN, dudit lieu, a fait rémission audit Barthélemy. Cette somme avait été léguée audit SARRAZIN par ledit feu Pierre SAVAJOL, père naturel dudit Barthélemy, en son testament reçu par le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9432	1615/02/01	CM	Rimeize (Masbéral-le-Jeune, Fraissinoux)	SAVAJOL Vidal, BOULET Agnès	Vidal SAVAJOL, fils de Pierre SAVAJOL, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), avec Agnès BOULET, fille de Pierre BOULET et d'Isabelle CONSTAND, de Fraissinoux (ibidem). Les parents de la fiancée et Jean BOULET, leur fils donataire, constituent la dot : 500 livres, 1 vache pleine, 6 ovelles avec leur agneau, 4 robes, le lit dotal garni de 2 couvertures et de 2 draps, les habits menus. Le père du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens aux conditions habituelles.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /0026	1628/02/03	Rémission	Rimeize (Masbéral-le-Jeune, Fraissinoux)	SAVAJOL Vidal, BOULET Jean	Jean BOULET, laboureur, de Fraissinoux (Rimeize), cède à Vidal SAVAJOL, son beau-frère, de Masbéral-le-Jeune (ibidem), 3 setiers de blé sur ce que Robert GRAS, de Chabanes-Planes (Fontans), devait à feu Jean CONSTAND, de Fraissinoux, dont ledit BOULET est héritier. Ledit SAVAJOL les récupérera à son profit, ce qui efface une dette de même quantité de son beau-frère envers lui.
3 E 13979 Me B. Valentin /174	1620/04/02	Pacte de survie (quittance)	Rimeize (Sarrouillet), St-Just (Charmensac)	SAVY Catherine, CHASTANG Jean+, RAMADIER Charlotte, PORTEFAIX Jean	Me Jean PORTEFAIX, praticien, de Charmensac (St-Just), en son nom et en celui de Charlotte RAMADIER, sa femme, a reçu des hoirs de feu Jean CHASTANG, de Sarrouillet (Rimeize), des mains et argent propre de Catherine SAVY, veuve et administratrice desdits hoirs, 100 livres sur la somme reconnue au pacte de survie que ladite RAMADIER a sur les biens dudit feu CHASTANG.
3 E 13978 Me B. Valentin /9376	1614/10/12	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Sarrouillet), Fontans (Chabanes-Planes)	SAVY Catherine, CHASTANG Marie, VALENTIN Barthélemy et Jean, QUET Jeanne	Me Barthélemy VALENTIN et Jeanne QUET, mariés, et Jean VALENTIN, leur fils, de Chabanes-Planes (Fontans), ont reçu de Catherine SAVY, veuve de Jacques CHASTANG, sept-vingt-dix livres, 1 vache avec son veau, 5 brebis de port. Ceci renvoie au CM du 21/09 dernier [même registre] entre Jean VALENTIN et Marie CHASTANG.
3 E 13978 Me B. Valentin /9452	1615/04/16	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Sarrouillet), Fontans (Chabanes-Planes)	SAVY Catherine, VALENTIN Barthélemy	Me Barthélemy VALENTIN, praticien, de Chabanes-Planes (Fontans), en son nom et en celui de Jeanne QUET, sa femme, et de Jean VALENTIN, son fils, ainsi qu'au nom de la femme de ce dernier, Marie CHASTANG, atteste avoir reçu de Catherine SAVY, veuve de Jacques CHASTANG, de Sarrouillet (Rimeize), celle-ci agissant comme administratrice de la personne et des biens des enfants de feu Jean CHASTANG, son fils, sept-vingt-dix livres en déduction de la restitution de dot et des droits de légitime dus à ladite CHASTANG suite aux legs faits par lesdits feus Jacques et Jean CHASTANG, ses père et frère. Il est précisé au passage que le CM desdits Jean VALENTIN et Marie CHASTANG a été passé devant le présent notaire [le 21/09/1614 - même registre] et devant Me Jean ALLO, notaire d'Aumont.
3 E 13978 Me B. Valentin /9377	1614/10/12	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Sarrouillet), Fontans (Chabanes-Planes)	SAVY Catherine, VALENTIN Barthélemy et Jean, QUET Jeanne	Catherine SAVY, veuve de Jacques CHASTANG, exécute la promesse faite au CM passé devant le présent notaire [le 21/09 dernier même registre] entre Marie CHASTANG, sa fille, et Jean VALENTIN. Elle s'acquitte d'un 1er paiement de 30 livres.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /030	1609/04/07	Accord	Rimeize (le Vestit), les Bessons	SAVY Jean, SARRUT Jean	Devant la Cour ordinaire du mandement des Bessons, il y a procès en instance entre Jean SARRUT, des Bessons, demandeur, d'une part, et Jean SAVY, dudit lieu, défendeur, d'autre. Ils se disputent la propriété d'une partie de bois. Finalement, accord amiable.
3 E 13978 Me B. Valentin /9335	1614/06/11	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Bessons, St-Laurent-de-Muret (le Mas)	SAVY Pierre et Anne, RESSOUCHES Jean	Jean RESSOUCHES, du Mas (St-Laurent-de-Muret), en son nom et en celui de Anne SAVY, sa femme, a reçu de Pierre SAVY, des Bessons, 84 livres et 1 vache sur la dot faite en leur CM [notaire non indiqué]
3 E 13979 Me B. Valentin /034	1619/10/09	Legs (quittance de)	Les Bessons, Ste-Eulalie (Ferluguet)	SAVY Pierre et Marguerite, CHAZAL Antoine et Jean	Antoine et Jean CHAZAL, père et fils, de Ferluguet (Ste-Eulalie), le fils comme mari de Marguerite SAVY, qui devra ratifier, ont reçu de Pierre SAVY, fils de feu Jean SAVY et de Marguerite REVERSAT, des Bessons, 300 livres sur la somme de 500 livres léguée par feu Jean SAVY à feu Catherine SAVY à laquelle ladite Marguerite SAVY, femme dudit Jean CHAZAL, a succédé entièrement et par jugement présidial de Nîmes.
3 E 13979 Me B. Valentin /262	1620/10/27	Quittance	Les Bessons, Ste-Eulalie (Ferluguet)	SAVY Pierre et Marguerite, CHAZAL Antoine et Jean	Antoine et Jean CHAZAL, père et fils, de Ferluguet (Ste-Eulalie), le fils comme mari de Marguerite SAVY, qui devra ratifier, ont reçu de Pierre SAVY, [fils de feu Jean SAVY et de Marguerite REVERSAT], des Bessons, 110 livres sur la somme contenue en un accord passé devant Me Jean ALLO, notaire [d'Aumont - voir 3 E 19 le 18/07/1619 relevé par Roger Duranté].
3 E 13979 Me B. Valentin /388	1621/11/05	Legs (quittance de)	Les Bessons, Ste-Eulalie (Ferluguet)	SAVY Pierre et Marguerite, CHAZAL Antoine et Jean	Antoine CHAZAL, laboureur, de Ferluguet (Ste-Eulalie), tant en son nom qu'en celui de Jean CHAZAL et Marguerite SAVY, ses fils et belle-fille, a reçu de Pierre SAVY, des Bessons, oncle de Marguerite, 110 livres pour reste et entier paiement des 500 livres convenues en l'accord passé entre parties devant Me Jean ALLO. Il s'agit du paiement de la succession advenue à Marguerite par le décès de Catherine SAVY, sa soeur.
3 E 13978 Me B. Valentin /9525	1615/07/28	Achat	les Bessons, Montpellier-34, St-Jean-de-Védas-34	SAVY Pierre, GACHON Antoine et Jean	Antoine et Jean GACHON, frères, natifs de la Védrine (les Bessons), habitant à présent, le premier, à Montpellier, le second, à St-Jean-de-Védas, en Languedoc, ratifient définitivement la vente de terres (confronts) faite à feu Jean SAVY ou à Pierre BRESCHET, de la Védrine, par feu François FOURNIER qui les avait lui-même achetées auxdits GACHON sans les leur avoir payées. Ils vendent à Pierre SAVY, fils dudit feu Jean, leur droit de plus-value.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /9921	1609/10/25	Quittance	La Fage-St-Julien (Chaulhac), Rimeize	SISSAC Pierre, BOYER Catherine et Pierre	Pierre BOYER, travailleur, natif de Chaulhac (la Fage-St-Julien), habitant Rimeize, donne quittance pour 80 livres à Pierre SISSAC et Catherine BOYER, mariés, sa sœur et son beau-frère, de ses droits de légitime sur les biens de ses défunts père et mère. Partie de cette somme est payée comptant et comprend le remboursement d'une dette dudit couple envers ledit Pierre BOYER (obligation reçue par feu Me Guillaume RUAT, notaire de St-Chély).
3 E 13977 Me B. Valentin /043	1609/05/10	Testament	Fontans (Chabanes-Planes)	SIVIRAGOL Jean	Jean SIVIRAGOL dit CORDELLE, de Chabanes-Planes (Fontans), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de ses prédécesseurs. A Agnès et Jeanne SIVIRAGOL, ses filles, 200 livres, 2 robes, 2 couvertures, 2 draps, à commencer à payer le jour de leur mariage. A Pierre SIVIRAGOL, son fils, 60 livres à payer à partir de son mariage. A Guillaume et Pierre SIVIRAGOL, ses 2 autres fils, 50 livres, payables dans les mêmes conditions. A Catherine PELISSE, femme du testateur, une pension annuelle en nature, plus, une petite maison à faire bâtir. Héritière universelle, Catherine SIVIRAGOL, sa fille, femme de Guillaume DUFILHAT, qui vit dans la maison du testateur.
3 E 13980 Me B. Valentin /0020	1628/10/28	Accord	Fontans (Chabanes-Planes)	SIVIRAGOL Jean, GRAS Robert	Jean SIVIRAGOL, de Chabanes-Planes (Fontans), usufruitier de feu Jeanne SIVIRAGOL, sa sœur, demandeur, d'une part, et Robert GRAS, dudit lieu, défendeur, d'autre, sont en conflit sur le non-paiement de 13 setiers de seigle dus par ce dernier à ladite Jeanne. Le demandeur, ayant obtenu que le défendeur lui paie 8 livres par setier, plus les dépens, s'apprêtait à faire mettre à exécution la sentence. Finalement, accord amiable. Le demandeur accepte d'annuler les dépens et recevra 100 livres et 13 cartons de seigle.
3 E 13980 Me B. Valentin /9695	1627/02/07	CM	Fontans (Chabanes-Planes), les Laubies	SIVIRAGOL Jean, LEVET Isabelle	Jean SIVIRAGOL, fils de feu Pierre SIVIRAGOL et de Agnès CHARBONNIER, de Chabanes-Planes (Fontans), avec Isabelle LEVET, fille de Jacques LEVET et de Jeanne JAFFUEL [écrit "JAFFUER"], des Laubies [hameau non lu], demeurant à présent à la métairie de Chazals (St-Denis). La fiancée est assistée de ses père et mère et de André DOIX, mari de Jeanne LEVET, sœur de la fiancée, qui constituent la dot : 330 livres, 1 vache pleine, 6 brebis avec leur agneau, 3 robes, 2 draps, 1 couverture et les accessoires du vêtement.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0064	1631/02/07	Donation	Mende, St-Alban	SIVIRAGOL Pierre et Marguerite	Pierre SIVIRAGOL, de Mende, desirant suivre les guerres et s'en aller hors du présent pays, et craignant d'y perdre la vie sans avoir disposé de ses biens, fait donation de tous ses biens à Marguerite SIVIRAGOL, sa cousine, femme d'Alban FARJON, de St-Alban. Cette donation ne vaut qu'en cas de décès du donateur. La bénéficiaire sera tenue de verser sept-vingt-dix livres à Antoinette SIVIRAGOL, soeur du donateur. La donateresse devra aussi consacrer 75 livres pour mettre en apprentissage Antoine JULLIEN, son neveu, fils de Claude SIVIRAGOL, sa soeur.
3 E 13980 Me B. Valentin /9790	1627/10/05	Accord	Coren-15, Fontans (Chabanes-Planes)	SIVIRAGOL Pierre, autre Pierre, Agnès et Catherine, DUFILLOT Guillaume	Il y a procès en instance devant les Ordinaires de St-Alban entre Pierre SIVIRAGOL, demeurant à Courot [commune non trouvée - il peut s'agir de Coren-15], diocèse de St-Flour, en Auvergne, et Pierre et Agnès SIVIRAGOL, frères et soeur, de Chabanes-Planes (Fontans), fils et fille de feus Jean SIVIRAGOL et Catherine PELISSIER, demandeurs, d'une part, et Guillaume DUFILLOT [non sûr - écrit "DELFILHOT"] et Catherine SIVIRAGOL, mariés, de Chabanes-Planes (Fontans), défendeurs, d'autre. Le différend porte sur une "belle et ample" métairie, sise à Chabanes et laissée par les parents, à leur mort. Les demandeurs devraient en avoir 1/7ème, s'ils sont morts ab intestat, 1/14ème s'ils ont fait un testament. Il y en eut un, selon les défendeurs. Rapport de prudhommes pour procéder à l'attribution de sa part à chaque demandeur, en tenant compte aussi de leurs droits sur la succession de feu Jeanne SIVIRAGOL, leur soeur. Voir détails et confronts.
3 E 13979 Me B. Valentin /272	1620/11/18	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Bigoze)	SOUCHON Antoine, CHABANON Jean et Jeanne	Jean CHABANON, laboureur, de Bigoze (Rimeize), en son nom et en celui de Jeanne CHABANON, sa fille, fiancée à Antoine SOUCHON, atteste avoir reçu de ce dernier 117 livres sur la somme promise au CM passé devant le présent notaire [le 26/10 dernier, même registre].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /259	1620/10/26	CM	Rieutort, Rimeize (Bigoze)	SOUCHON Antoine, CHABANON Jeanne	Antoine SOUCHON, fils de feu Jacques SOUCHON et de Catherine FONTANEL, de Rieutort, avec Jeanne CHABANON, fille de Jean CHABANON et de feu Agnès CROS, de Bigoze (Rimeize). Le fiancé est assisté de Jean OUVRIER, son oncle. Le père de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens aux conditions habituelles (en particulier, garder l'usufruit et demeurer avec le jeune couple). Cette donation annule celle faite précédemment à ladite Jeanne CHABANON par son père devant le présent notaire. Le fiancé devra apporter à sa belle-famille neuf-vingts livres.
3 E 13978 Me B. Valentin /9263	1613/11/19	Dot (reconnaissance ou quittance)	Le Malzieu (la Gardelle), Rimeize (Pont-des-Estrets)	SOULIER Pierre, autre Pierre et Jeanne, TROUCELIER Etienne	Etienne TROUCELIER, [laboureur, fils de feu Jean TROUCELIER], du Pont-des-Estrets (Rimeize), atteste avoir reçu de Pierre et autre Pierre SOULIER [écrit "SOLLIER"], père et fils, de la Gardelle (le Malzieu), 1er paiement sur la dot faite au CM passé ce jour devant le présent notaire [même registre] avec Jeanne SOULIER, fille et soeur desdits Pierre.
3 E 13979 Me B. Valentin /191	1620/06/10	Acquisition	Fau-de-P. (Rimeizenc, Beauregard)	TARDIEU Jean, MURET André	André MURET, travailleur, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu un pastoral (confronts) à Jean TARDIEU jeune, de Rimeizenc (ibidem).
3 E 13979 Me B. Valentin /184	1620/07/12	Dot (reconnaissance ou quittance)	St-Alban (Grazières-Mages), les Bessons (Combret)	TEISSANDIER Denis et Jeanne, JULLIEN André et Pierre	André et Pierre JULLIEN, père et fils, de Combret (les Bessons), ont reçu de Denis TEISSANDIER, de Grazières-Mages (St-Alban), 200 livres et autres choses en 1er paiement de la dot faite par ce dernier à Jeanne TEISSANDIER, sa fille, lors de son CM passé avec ledit Pierre JULLIEN devant le présent notaire [le 05/07 dernier - même registre]. Parmi les témoins, un Jacques JULLIEN, de Nozières (Aumont).
3 E 13979 Me B. Valentin /355	1621/07/06	Dot (reconnaissance ou quittance)	St-Alban (Grazières-Mages), les Bessons (Combret)	TEISSANDIER Denis et Jeanne, JULLIEN André et Pierre	Pierre JULLIEN, fils d'André, de Combret (les Bessons), en son nom, en celui de son père et Jeanne TEISSANDIER, sa femme, a reçu de Denis TEISSANDIER, de Grazières-Mages (St-Alban), son beau-père, 100 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9737	1627/05/01	Dot (reconnaissance ou quittance)	St-Alban (Grazières-Mages), les Bessons (Combret)	TEISSANDIER Denis et Jeanne, JULLIEN André et Pierre	André JULLIEN, laboureur, de Combret (les Bessons), en son nom et en celui de Pierre JULLIEN, son fils, et de Jeanne TEISSANDIER, femme de ce dernier, a reçu de Denis TEISSANDIER, de Grazières-Mages (St-Alban), père de Jeanne, 70 livres et 1 robe sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [le 05/07/1620 dans 3 E 13979 relevé par Roger Duranté].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9908	1628/04/05	Dot (reconnaissance ou quittance)	St-Alban (Grazières-Mages), les Bessons (Combret)	TEISSANDIER Denis et Jeanne, JULLIEN André et Pierre	André JULLIEN, laboureur, de Combret (les Bessons), en son nom et en celui de Pierre JULLIEN, son fils, et de Jeanne TEISSANDIER, femme de ce dernier, a reçu de Denis TEISSANDIER, de Grazières-Mages (St-Alban), père de Jeanne, 60 livres et 1 robe sur la dot promise au CM passé devant le prochain notaire [le 05/07/1620 dans 3 E 13979 relevé par Roger Duranté].
3 E 13980 Me B. Valentin /9953	1628/08/20	Dot (reconnaissance ou quittance)	St-Alban (Grazières-Mages), les Bessons (Combret)	TEISSANDIER Denis et Jeanne, JULLIEN André et Pierre	André et Pierre JULLIEN, père et fils, le fils comme mari de Jeanne TEISSANDIER, de Combret (les Bessons), ont reçu de Denis TEISSANDIER, père de Jeanne, de Grazières-Mages (St-Alban), 20 livres pour reste et entier paiement de la dot faite au CM passé devant le présent notaire [le 05/07/1620 dans 3 E 13979 relevé par Roger Duranté].
3 E 13981 Me B. Valentin /0354	1632/05/02	Obligation	St-Alban, Rimeize (Hauteville)	TEISSANDIER Denis, VALY Jean et Antoine	Jean VALY et son fils et donataire, Antoine VALY, de Hauteville (Rimeize), reconnaissent devoir encore à Denis TEISSANDIER, notaire royal de St-Alban, neuf-vingts livres sur une somme de 480 livres que ledit VALY père devait comme ayant-droit de Me Guillaume VIGOUROUX, notaire de St-Alban (acte du 03/05/1619 chez Me ENJALVIN).
3 E 13980 Me B. Valentin /9967	1628/12/10	Quittance	St-Alban, Aumont (Crozes), Rimeize (le Mazel), St-Denis	TEISSANDIER Guillaume et Catherine, VALENTIN Barthélemy+ et Jean	Jean VALENTIN, laboureur, du Viala (St-Denis), a reçu de Guillaume TEISSANDIER, de St-Alban, Jean VALENTIN, de Crozes (Aumont), et Catherine TEISSANDIER, veuve de Barthélemy VALENTIN, du Mazel (Rimeize), tuteurs des enfants de ce dernier, paiement sur la somme convenue au contrat d'accord passé entre parties devant le présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9918	1628/06/04	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Mazel, Masbéral-le-Jeune)	TEISSANDIER Guillaume, VALENTIN Jean et Astruge, SARRAZIN Jacques	Jacques SARRAZIN, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), en son nom et en celui de Astruge VALENTIN, sa femme, a reçu des hoirs de feu Barthélemy VALENTIN, du Mazel (ibidem), des mains de Guillaume TEISSANDIER et de Jean VALENTIN, tuteurs des enfants dudit feu Barthélemy, 30 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [le 05/07/1614 dans 3 E 13978 relevé par Roger Duranté].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0371	1632/06/08	Accord	Rimeize (le Rouchat)	TEISSIER Antoine, BRUN Guillaume, SARRAZIN Marguerite	Il y a procès en instance devant le tribunal de Nîmes entre Antoine TEISSIER, du Rouchat (Rimeize), fils de feu Jean et son héritier ab intestat par bénéfice d'inventaire, d'une part, et Marguerite SARRAZIN, veuve de Jean SINIERES, de Mazeirac (ibidem). Le procès porte sur la "mise en discussion" générale des biens dudit feu Jean TEISSIER, à laquelle ladite SARRAZIN est participante comme créancière de ce dernier et de son fils, pour, en particulier, des arrérages sur l'arrentement de sa métairie. Arguments contradictoires. En particulier, ledit TEISSIER veut faire enlever de la discussion les biens reconnus à feu Marguerite DAVID [écrit "DAVIE"], sa mère. Messire Guillaume BRUN, du Rouchat, oncle de celle-ci, parle en son nom par procuration et comme son rémissionnaire. Finalement, accord amiable : ledit Antoine TEISSIER et son frère non nommé abandonnent de nombreuses terres (confronts) pour payer les dettes.
3 E 13981 Me B. Valentin /0189	1631/08/12	Promesse	Rimeize (le Rouchat)	TEISSIER Antoine, GARDELLE Barthélemy	Barthélemy GARDELLE, du Rouchat (Rimeize), a acquis, ce jour, devant le présent notaire [même registre] les droits de légitime de Antoine et autre Antoine TEISSIER, frères, natifs du Rouchat, habitant à présent Aigues-Mortes-30, sur les biens de feus Pierre TEISSIER et Marguerite ACHARD, leurs père et mère, décédés ab intestat (2 parts de 1/6ème). Ledit acheteur promet à autre Antoine TEISSIER, du Rouchat, fils de feu Jean TEISSIER, son beau-frère, neveu desdits frères TEISSIER, de lui céder aux mêmes conditions de prix les droits qu'il vient d'acquérir. Ledit Guillaume sera tenu de payer auxdits TEISSIER les restes de la dot faite à Antoinette GARDELLE, soeur dudit Barthélemy, en son CM avec ledit neveu. En revanche, ce dernier paiera à ses oncles le reste de ce qui leur est dû du fait de la vente de leurs droits.
3 E 13981 Me B. Valentin /0328	1632/05/25	Quittance	Rimeize (le Rouchat, Mazeirac)	TEISSIER Antoine, GRANIER Jean	Jean GRANIER, laboureur, de Mazeirac (Rimeize), atteste qu'Antoine TEISSIER, du Rouchat (ibidem), l'a entièrement payé de tout ce que feu Jean TEISSIER, son père, devait à l'acheteur.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9698	1627/02/06	Testament	Rimeize (le Vestit)	TEISSIER Jean	Jean TEISSIER, du Vestit (Rimeize), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de ses prédécesseurs. A Marguerite TEISSIER, 100 livres à commencer à payer quand elle se mariera. Héritier universel, Guillaume TEISSIER, son fils. Comme il est en bas-âge il désigne usufruitière et administratrice de ses biens Isabelle HERMET, sa femme.
3 E 13978 Me B. Valentin /9387	1614/10/21	Accord	Rimeize (Monteil, Sarrouillet)	TEISSIER Jean et Imberte, BARTHELEMY Guillaumette	Jean et Imberte TEISSIER, frère et sœur, de Monteil (Rimeize), demandeurs, d'une part, ont assigné Guillaumette BARTHELEMY, fille et héritière de feu Pierre, de Sarrouillet (ibidem), défenderesse, d'autre. Selon les demandeurs, ladite BARTHELEMY exploite depuis environ 23 ans, sans titre valable, plusieurs terres (confronts) qui faisaient partie de la métairie de leur père. La défenderesse disait que son père tenait ces terres de feu Imberte SARRAZIN, veuve d'Antoine RECOULES, tante des demandeurs, qui en sont héritiers. Finalement, arrangement amiable auquel donne son accord Jean GRIMAL, mari de la demanderesse.
3 E 13980 Me B. Valentin /9984	1628/06/29	Permutation	Rimeize (le Vestit)	TEISSIER Jean, CHEVALIER Jean	Jean TEISSIER et Jean CHEVALIER, laboureurs, du Vestit (Rimeize), s'échangent des terres (confronts).
3 E 13978 Me B. Valentin /9339	1614/06/13	Rémission	Rimeize (le Rouchat)	TEISSIER Jean, GACHON Guyot, BACHALAS Jean+, SARRAZIN Peyronne	Peyronne SARRAZIN, veuve de Jean BACHALAS, du Rouchat (Rimeize), fait, pour 9 livres, rémission à Jean TEISSIER, dudit lieu, des droits qu'elle pourrait avoir par son défunt mari sur des biens échangés ou acquis de Guyot GACHON, du Puech (Fau-de-Peyre).
3 E 13978 Me B. Valentin /9161	1613/03/17	Quittance	Rimeize (le Rouchat, Chassignoles)	TEISSIER Jean, GRANIER Jean	Jean GRANIER, Me charpentier, de Chassignoles (Rimeize), a obtenu des Officiers de Peyre une "sentence de décret" sur un pré ayant appartenu à feu Jean POUGET, du Rouchat (ibidem), et possédé à présent par Jean TEISSIER, dudit lieu. Ce dernier, désireux de garder cette terre, propose de payer audit GRANIER, qui accepte, la somme et les dépens indiqués dans la sentence.
3 E 13980 Me B. Valentin /9985	1628/06/29	Permutation	Rimeize (le Vestit)	TEISSIER Jean, NEGRE Jean	Jean TEISSIER et Jean NEGRE jeune, fils de feu Jean, du Vestit (Rimeize), s'échangent des terres (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /369	1621/10/02	Testament	Les Bessons (Combret)	TEISSIER Marguerite	Marguerite TEISSIER, veuve de Pierre VEYRES, de Combret (les Bessons), demeurant à présent à Barbuts (ibidem), malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, dans la tombe des prédécesseurs de son mari. A Pierre, Etienne, autre Pierre et autre Etienne VEYRES, ses fils, 3 livres. A Jeanne VEYRES, sa fille, femme de Jean GUYONNET, des Bessons, 5 livres. 5 sols en plus de sa dot à Antoinette VEYRES, femme de Guillaume SAVARIC, de Treydes (ibidem). A Marguerite VEYRES, son autre fille, 10 livres payables quand se mariera. Héritier universel, Antoine VEYRES, son autre fils.
3 E 13979 Me B. Valentin /9981	1619/05/02	Accord	Rimeize (le Vestit), Fontans (les Estrets)	TERRISSON Astruge, PANTEL Pierre	Astruge TERRISSON, fille de feu Pierre, veuve d'Etienne MIALANES, du Vestit (Rimeize), a assigné en justice Pierre PANTEL, et Antoinette BOUQUET, mariés, des Estrets (Fontans), qu'elle accuse de s'être emparés d'un pré et d'un champ sans titre valable. A quoi ils répondent que Jeanne BAILLY, mère de la demanderesse, devenue veuve, avait, pour pouvoir nourrir ladite TERRISSON, vendu ces terres à feu Pierre BOUQUET, père de ladite Antoinette, devant Me ROUX, le 28/03/1596. Finalement, accord amiable. Lors de l'accord, Astruge TERRISSON agit en son nom et en celui de Barthélemy MICHEL, mari d'Anne MIALANES, donateresse de ladite Astruge.
3 E 13977 Me B. Valentin /097	1609/06/27	Lodz	Fontans (les Estrets), Gap-Francès	TERRISSON Claude, PANISSE (de) Charles	Messire frère Charles de PANISSE, commandeur de la commanderie de Gap-Francès, averti de l'acquisition faite par Claude TERRISSON, charpentier, des Estrets [Fontans], de François MOLINES, de Serverette, d'un chazal de maison sis aux Estrets (contrat passé devant Me Bertrand ROUX), lui applique le droit de lodz.
3 E 13977 Me B. Valentin /9945	1610/04/26	CM	Fontans (Cros, le bourg), Siaugues-St-Romain-43	TERRISSON François, ESCULLIER Catherine	François TERRISSON, de Cros (Fontans), avec Catherine ESCULLIER, fille de feu Lancelot ESCULLIER, de Laniac (Siaugues-St-Romain-43), diocèse de St-Flour, habitant à présent Fontans. La fiancée est assistée de Guillaume ESCULLIER, son frère. La fiancée se constitue en tous ses biens. Aucune autre précision.
3 E 13979 Me B. Valentin /392	1621/11/30	Acquisition	Rimeize (Masbéral-le-Jeune)	TERRISSON Jean, MIALANES Marguerite	Marguerite MIALANES, fille de feus Barthélemy MIALANES et Antoinette SAVAJOL, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), veuve de Jean MOULIN, et qui habite à présent Marvejols, vend à Jean TERRISSON, Me charpentier, de Masbéral, son neveu, toutes les terres qui lui échurent lors du partage des biens de ses parents avec Jeanne, autre Jeanne et Marguerite MIALANES, ses soeurs (contrat reçu par le présent notaire).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /301	1621/02/10	Caution	Fontans (les Estrets), Rimeize (Fraissinoux, le Crouzet)	TERRISSON Raymond, BLANQUET Marguerite, BOULET Jean, Pierre et Guillaume	Par transaction passée entre Guillaume et Pierre BOULET, père et fils, du Crouzet (Rimeize), d'une part, et Raymond TERRISSON et Marguerite BLANQUET, des Estrets (Fontans), d'autre, ces derniers se sont obligés envers les premiers de 57 livres et devaient fournir quelqu'un comme caution. C'est ce qu'accepte, ce jour, Jean BOULET, de Fraissinoux (Rimeize)
3 E 13979 Me B. Valentin /9992	1619/06/19	Lodz	Fontans (les Estrets), Mende	TERRISSON Raymond, JEAN (de) Jean, BUISSON Antoine	Monsieur Me Jean de JEAN, docteur en droit et Antoine BUISSON, praticien et greffier ecclésiastique, habitants de Mende, agissant comme rentiers des droits seigneuriaux du seigneur commandeur du mandement des Estrets, appliquent le droit de lodz à l'acquisition faite par contrat d'accord passé devant le présent notaire entre Raymond TERRISSON et Jean SAINT-LEGER, des Estrets (Fontans), d'une part, et Jean et Pierre BOULET, du Crouzet, d'autre. Parmi les témoins, François et Pierre PANTEL, frères.
3 E 13978 Me B. Valentin /9199	1613/07/25	Dot (reconnaissance ou quittance)	St-Alban (Grazières-Mages), les Bessons	TEYSSANDIER Jacques+, Denis et Marguerite, SARRUT Jean	Jean SARRUT, laboureur, des Bessons, en son nom et en celui de autre Jean SARRUT, son fils, et de Marguerite TEYSSANDIER, mariés, reçoit de Denis TEYSSANDIER, de Grazières-Mages (St-Alban), frère de Marguerite, 30 livres sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9245	1613/10/06	Dot (reconnaissance ou quittance)	St-Alban (Grazières-Mages), les Bessons	TEYSSANDIER Jacques+, Denis et Marguerite, SARRUT Jean	Jean SARRUT, laboureur, des Bessons, en son nom et en celui de autre Jean SARRUT, son fils, et de Marguerite TEYSSANDIER, mariés, reçoit de Denis TEYSSANDIER, de Grazières-Mages (St-Alban), frère de Marguerite, 30 livres, 1 robe, 2 draps et les habits menus, sur la dot promise par feu Jacques TEYSSANDIER, père de Marguerite et Denis, au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9485	1615/05/26	Dot (reconnaissance ou quittance)	St-Alban (Grazières-Mages), les Bessons	TEYSSANDIER Jacques+, Denis et Marguerite, SARRUT Jean et autre Jean	Jean SARRUT, laboureur, des Bessons, en son nom et en celui de Jean SARRUT, son fils, et de la femme de celui-ci, Marguerite TEYSSANDIER, a reçu de Denis TEYSSANDIER, de Grazières-Mages (St-Alban), frère de Marguerite, dudit lieu, 27 livres sur la dot faite à celle-ci par feu Jacques TEYSSANDIER, son père, lors du CM passé devant le présent notaire avec ledit Jean SARRUT fils.
3 E 13979 Me B. Valentin /222	1620/06/23	Acquisition	Prunières	THOMAS Etienne, BASCLE Jean BRASSAC Soubeyrane	Jean BASCLE, laboureur, et Soubeyrane BRASSAC, veuve de Pierre BRASSAC, habitants de Prunières, ont vendu un champ (confronts) à Etienne THOMAS, laboureur, habitant de Prunières.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9499	1615/06/18	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Lestival), Rimeize (Masbéral-le-Vieux)	TICHIT Jean et Françoise, GRAS Jean	Jean GRAS, laboureur, de Masbéral-le-Vieux (Rimeize), en son nom et en celui de Françoise TICHIT, sa femme, a reçu de Jean TICHIT, son beau-père, de Lestival [Fontans], 60 livres sur la dot faite par ce dernier au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9937	1628/05/17	Acquisition	Javols (Tiracols), Rimeize (Bigoze)	TROUCELIER Antoine, CHABANON Jean, SOUCHON Antoine	Jean CHABANON et Antoine SOUCHON, ce dernier agissant en son nom et en celui de Jeanne CHABANON, sa femme, habitants de Bigoze (Rimeize), ont vendu 1 champ (confronts) à Antoine TROUCELIER, de Tiracols (Javols). Fait au Pont-des-Estrets (ibidem), dans la maison des hoirs de feu Etienne TROUCELIER.
3 E 13977 Me B. Valentin /103	1609/08/08	Quittance	Javols (Tiracols)	TROUCELIER Etienne et Jeanne	Jeanne TROUCELIER, veuve de Jacques ROUSSET, de Serverette, atteste avoir reçu 100 livres d'Etienne TROUCELIER, son frère, absent, représenté par le notaire, sur la somme arrêtée entre eux lors du contrat d'accord passé devant Me Jean ALARY, notaire de Serverette.
3 E 13978 Me B. Valentin /9148	1613/02/20	Achat	Rimeize (Pont-des-Estrets), Fontans (les Estrets)	TROUCELIER Etienne, RIMEIZE Blaise et Pierre	Blaise RIMEIZE, en son nom et en celui de Pierre RIMEIZE, son frère, natifs des Estrets (Fontans), vendent un champ (confronts) à Etienne TROUCELIER, fils de feu Jean, du Pont-des-Estrets (Rimeize).
3 E 13979 Me B. Valentin /077	1619/12/28	Accord	Rimeize (Pont-des-Estrets), Fontans (les Estrets)	TROUCELIER Etienne, SAINT-LEGER Isabelle et Jeanne	Il y a procès en appel devant le senechal de Nîmes entre, d'une part, Isabelle SAINT-LEGER, femme de Jean HERMET, du Vestit (Rimeize), et Jeanne SAINT-LEGER, femme de Guillaume BLANQUET, de Serverette, filles de feus Raymond SAINT-LEGER et Isabelle VALY, qui, de leur vivant, étaient des Estrets (Fontans), demanderesses, et Etienne TROUCELIER, fils de feu Jean TROUCELIER, du Pont-des-Estrets (Rimeize), ainsi que autres personnes nommées au procès, défendeurs. Selon les demanderesses, leur défunt père avait reçu de sa femme huit-vingt-trois livres, avec hypothèque d'un champ possédé, depuis, par le défendeur. Ce dernier dit qu'il tient cette terre comme héritier de son père. Finalement, accord amiable.
3 E 13978 Me B. Valentin /9261	1613/11/19	CM	Rimeize (le Pont-des-Estrets), le Malzieu (la Gardelle)	TROUCELIER Etienne, SOULIER Jeanne	Etienne TROUCELIER, [laboureur], fils de feu Jean TROUCELIER, du Pont-des-Estrets (Rimeize), avec Jeanne SOULIER, fille de Pierre SOULIER [écrit "SOLLIER"], de la Gardelle (le Malzieu). Le fiancé est assisté de Béatrice PEPIN, sa marâtre ; la fiancée, de son père et de autre Pierre SOULIER, son frère, donataire de leur père. La dot : 300 livres, 6 brebis de port, 1 vache pleine, 4 robes, 2 couvertures, 2 draps, les habits menus. Guillaume SOULIER, frère de Jeanne, lui promet 15 livres.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /8162	1610/10/19	CM	Les Bessons (Barbut, Lisle)	TUFFERY Pierre, SALGUES Antoinette	Pierre TUFFERY, fils de Pierre, de Barbut (les Bessons), avec Antoinette SALGUES, fille de Jean SALGUES jeune, de Lisle (ibidem). La dot : huit-vingt-dix livres, 1 vache avec son veau, 6 brebis de port, 3 robes, le lit conjugal garni de 2 couvertures et 2 draps, et les habits menus.
3 E 13979 Me B. Valentin /296	1621/02/04	Quittance	Fontans (les Estrets)	VAISSIERE Simon, BONNAL Antoinette	Antoinette BONNAL, fille de feus Pierre BONNAL et Claire TERRISSON, des Estrets (Fontans), vend à Simon VAISSIERE, fils et héritier de feu Guillaume, dudit lieu, tous les droits qu'elle pourrait avoir sur un petit morceau de pré ayant appartenu à sa mère. Ceci clôt un épisode judiciaire.
3 E 13981 Me B. Valentin /0190	1631/09/01	Dot (reconnaissance ou quittance)	Prinsuéjols (le Py), St-Rémy-de-Chaudes-Aigues-15 (la Roche-Canillac)	VALAT Jacques et Agnès, BICAL Jean	Jean BICAL [écrit "BICQUAL"], tailleur, de la Roche-Canillac (Saint-Rémy-15) [commune du Cantal renommée "Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues" en 1955 - écrit ici "St-Remisy"], en son nom et en celui d'Agnès VALAT, sa femme, qui devra ratifier, a reçu de Jacques VALAT, du Py (Prinsuéjols), 20 livres sur la dot faite au CM passé devant Me VALETTE, notaire de St-Rémy. Parmi les témoins, un Jean PORTE, des Fons.
3 E 13979 Me B. Valentin /383	1621/08/01	Quittance	Prinsuéjols (Uzanges), Rimeize (le Rouchat)	VALAT Jean, ALANCHE Jean, CASTANIER Louis, BRUN Guillaume	Honorable homme Me Guillaume BRUN, du Rouchat (Rimeize), atteste avoir été payé par Jean VALAT, Jean ALANCHE, Louis CASTANIER, laboureurs, d'Uzanges (Prinsuéjols), de ce qui était convenu dans l'arrentement qu'il leur accorda de la dîme des blés de l'aire dudit lieu. Et ce, pour la période pendant laquelle ledit BRUN était rentier du prieuré de Prinsuéjols.
3 E 13978 Me B. Valentin /9354	1614/07/06	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Mazel, Masbéral-le-Jeune)	VALENTIN Barthélemy et Astruge, SARRAZIN Jacques	Suite au CM d'hier [même registre], c'est le jour du mariage religieux. Jacques SARRAZIN, fils de feu Jean SARRAZIN et de Catherine VIGIER, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), comme mari de Astruge VALENTIN, fille de feu Vidal VALENTIN et de Agnès BRUGERON, du Mazel (ibidem), reconnaît avoir reçu de Barthélemy VALENTIN, son beau-frère, 100 livres et autres choses sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [même registre]. Acte complété en post-scriptum par une quittance de 10 livres du même au même.
3 E 13978 Me B. Valentin /9396	1614/11/16	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Mazel, Masbéral-le-Jeune)	VALENTIN Barthélemy et Astruge, SARRAZIN Jacques	Jacques SARRAZIN, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), en son nom et en celui de Astruge VALENTIN, sa femme, a reçu de Barthélemy VALENTIN, son beau-frère, du Mazel (ibidem), 100 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [même registre le 05/07/1614].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9256	1613/11/07	Quittance	Rimeize (le Mazel), Fontans (Chabanes-Planes)	VALENTIN Barthélemy et autre Barthélemy	Barthélemy VALENTIN, de Chabanes-Planes (Fontans), atteste avoir reçu de Barthélemy VALENTIN, du Mazel (Rimeize), son neveu, 16 livres sur la somme arrêtée lors d'un contrat d'accord passé entre parties devant le présent notaire. [Le neveu est vraisemblablement le frère de Jean VALENTIN, du Mazel, époux de Imberte COUDERC - voir CM de ces derniers chez le présent notaire dans 3 E 13977 relevé par Roger Duranté]
3 E 13981 Me B. Valentin /0293	1632/06/10	Quittance	Rimeize (le Mazel), St-Denis (le Viala)	VALENTIN Barthélemy et Jean	Jean VALENTIN, laboureur, habitant du Viala (St-Denis), a reçu de Barthélemy VALENTIN, du Mazel (Rimeize), son neveu, 72 livres sur le montant convenu au contrat d'accord passé entre eux devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /309	1621/03/15	Quittance	Fontans (Chabanes-Planes), Rimeize	VALENTIN Barthélemy et Jean, QUET Jeanne et Agnès+, BOURCIER Denis	Denis BOURCIER, travailleur, de Rimeize, a reçu 16 livres 10 sols sur la somme convenue en un contrat d'accord passé entre lui et feu Agnès QUET, sa femme, d'une part, et Me Barthélemy VALENTIN et Jeanne QUET, mariés, de Chabanes-Planes (Fontans), absents, représentés par Jean VALENTIN, leur fils, d'autre part, devant feu Me Jean VALENTIN, père du présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /308	1621/03/15	Quittance	Fontans (Chabanes-Planes), Rimeize	VALENTIN Barthélemy et Jean, QUET Jeanne et Agnès+, BOURCIER Denis et Jean	Jean BOURCIER, fils et héritier de feu Agnès QUET, de Rimeize, a reçu de Me Barthélemy VALENTIN et de Jeanne QUET, mariés, de Chabanes-Planes (Fontans), absents, représentés par Jean VALENTIN, leur fils, 21 livres sur la somme convenue en un contrat d'accord passé entre Denis BOURCIER et ladite feu Agnès, d'une part, et lesdits VALENTIN et Jeanne QUET, d'autre part, devant feu Me Jean VALENTIN, père du présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /081	1619/02/03	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Mazel, le Vestit)	VALENTIN Barthélemy et Jeanne, CHEVALIER Jean	Jean CHEVALIER, du Vestit (Rimeize), en son nom et en celui de Jeanne VALENTIN, sa femme, atteste avoir reçu de Barthélemy VALENTIN, du Mazel, son beau-frère, 18 livres, 2 couvertures, 1 brebis et 1 robe sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9256	1613/11/17	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Mazel, le Vestit)	VALENTIN Barthélemy et Jeanne, CHEVALIER Jean	Jean CHEVALIER, du Vestit (Rimeize), en son nom et en celui de Jeanne VALENTIN, sa femme, atteste avoir reçu de Barthélemy VALENTIN, du Mazel, son beau-frère, 12 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire. Parmi les témoins, Me Guillaume VALENTIN, de Chabanes (Fontans).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /9999	1610/09/21	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Chabanes), Albaret-Ste-Marie (Arfeuille)	VALENTIN Barthélemy et Jeanne, RAOUL Mathieu	Mathieu RAOUL, fils de feu Pierre, d'Arfeuille (Albaret-Ste-Marie), comme mari de Jeanne VALENTIN, a reçu de Barthélemy VALENTIN, son beau-père, de Chabanes (Fontans), 60 livres et 2 draps sur la dot faite au CM passé devant feu Me Jean VALENTIN, notaire de Rimeize. Parmi les témoins, Barthélemy VALENTIN, du Mazel [Rimeize], et Jacques RAOUL, de la Roche [Albaret-Ste-Marie].
3 E 13978 Me B. Valentin /9316	1614/05/12	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Chabanes-Planes), Albaret-Ste-Marie (Arfeuille)	VALENTIN Barthélemy et Jeanne, RAOUL Mathieu	Mathieu RAOUL, fils de feu Pierre, d'Arfeuille (Albaret-Ste-Marie), comme mari de Jeanne VALENTIN, a reçu de messire Barthélemy VALENTIN, son beau-père, de Chabanes-Planes (Fontans), 25 livres et 1 robe sur la dot faite au CM passé devant feu Me Jean VALENTIN, notaire, père du présent notaire.
3 E 13977 Me B. Valentin /9924	1609/12/02	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Chabanes-Planes), Rimeize	VALENTIN Barthélemy, BOURCIER Denis, QUET Agnès	Denis BOURCIER et Agnès QUET, mariés, de Rimeize, ont reçu de messire Barthélemy VALENTIN, de Chabanes-Planes (Fontans), beau-frère d'Agnès [comme mari de Jeanne QUET], 20 livres 10 sols sur le montant contenu dans le contrat d'accord passé entre eux devant feu Me Jean VALENTIN, notaire de Rimeize [frère dudit Barthélemy].
3 E 13978 Me B. Valentin /9458	1615/04/20	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Chabanes-Planes), Rimeize	VALENTIN Barthélemy, BOURCIER Denis, QUET Agnès	Denis BOURCIER, comme mari de Agnès QUET, de Rimeize, a reçu de Me Barthélemy VALENTIN, de Chabanes-Planes (Fontans), [beau-frère d'Agnès comme mari de Jeanne QUET], 43 livres sur les droits d'Agnès, tels qu'arrêtés au contrat d'accord passé entre eux devant feu Me Jean VALENTIN,
3 E 13977 Me B. Valentin /004	1609/01/23	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Vestit, le Mazel)	VALENTIN Barthélemy, CHEVALIER Jean	Jean CHEVALIER, fils de feu Pierre, laboureur, habitant au Vestit (Rimeize), comme mari de Jeanne VALENTIN, a reçu de Barthélemy VALENTIN, laboureur, son beau-frère, habitant du Mazel (ibidem), 76 livres sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9176	1613/03/25	Acquisition	Rimeize (le Mazel)	VALENTIN Barthélemy, CONSTAND Claude	Claude CONSTAND, travailleur, du Mazel (Rimeize), vend un esconson de terre (confronts) à Barthélemy VALENTIN, son voisin, dudit lieu. Les témoins : Jean VALENTIN, du Vestit (ibidem), et autre Jean VALENTIN, de Rimeize, qui n'ont su signer ni eux, ni les parties.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /376	1621/06/24	Quittance	Fontans (Chabanes-Planes, les Estrets)	VALENTIN Barthélemy, GIBELIN Pierre	Pierre GIBELIN, laboureur, des Estrets (Fontans), a reçu de Barthélemy VALENTIN, de Chabanes-Planes (ibidem), 33 livres en fonction d'un contrat d'accord passé entre eux devant Me MOUSSIER, notaire de St-Chély.
3 E 13979 Me B. Valentin /172	1620/03/29	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Chabanes-Planes), St-Alban	VALENTIN Barthélemy, Jean et Louise, PIC Jean	Jean PIC, marchand, de St-Alban, en son nom et en celui de Louise VALENTIN, sa femme, a reçu de Mes Barthélemy et Jean VALENTIN, de Chabanes-Planes (Fontans), père et frère de Louise, 33 livres 14 sols sur la dot faite au CM passé devant Me ENJALVIN, notaire de St-Alban.
3 E 13981 Me B. Valentin /0365	1632/06/21	Permutation	Rimeize (le Mazel)	VALENTIN Barthélemy, PAGÈS Vidal	Vidal PAGÈS et Barthélemy VALENTIN, laboureurs, du Mazel (Rimeize), s'échangent des terres (confronts).
3 E 13978 Me B. Valentin /9286	1614/03/07	Acquisition	Rimeize (le Mazel)	VALENTIN Barthélemy, VANEL Pierre	Pierre VANEL, laboureur, du Mazel (Rimeize), a vendu un pré (confronts) à Barthélemy VALENTIN, laboureur, dudit lieu.
3 E 13978 Me B. Valentin /9356	1614/07/06	Quittance	Rimeize (le Mazel)	VALENTIN Barthélemy, VAYSSIÈRE Balthazar, BRUGERON Agnès	Balthazar VAYSSIÈRE et Agnès BRUGERON, mariés, du Mazel (Rimeize), reconnaissent avoir été remboursés de 10 livres par Barthélemy VALENTIN, à qui ils les avaient avancées à l'occasion du CM de Jacques SARRAZIN avec Astruge VALENTIN [même registre].
3 E 13978 Me B. Valentin /9159	1613/02/25	Lodz	Rimeize (le Vestit)	VALENTIN Jean	Noble Isaac de RANDAVEL, seigneur de la Rouveyrolle, capitaine en la terre et baronnie de Peyre, a charge de "lozer" pour et au nom de haut et puissant seigneur messire Antoine de ROQUEFEUILLE-PEYRE. Il applique le droit de lodz à l'acquisition de terres faite par Jean VALENTIN, du Vestit (Rimeize), de Raymond et Jean TERRISSON, frères.
3 E 13978 Me B. Valentin /9484	1615/05/18	Acquisition	Rimeize (le Vestit, le Mazel)	VALENTIN Jean et autre Jean, RAMADIER Vidal	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), a vendu à Jean et autre Jean VALENTIN, père et fils, du Vestit (ibidem), 1 champ et 1 jardin (confronts) payés comptant.
3 E 13981 Me B. Valentin /0109	1631/12/13	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Chabanes-Planes), St-Denis-en-M. (le Crouzet)	VALENTIN Jean et Jeanne, BRUN Michel	Michel BRUN, du Crouzet-Chap-Blanc (St-Denis-en-Margeride), en son nom et en celui de Jeanne VALENTIN, sa femme, a reçu de Jean VALENTIN, de Chabanes-Planes (Fontans), son beau-frère, 81 livres 8 sols sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9981	1628/06/26	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Chabanes-Planes), St-Alban	VALENTIN Jean et Louise, TUFFERY Guillaume et Pierre	Guillaume et Pierre TUFFERY, père et fils, ce dernier comme mari de Louise VALENTIN, habitants de St-Alban, ont reçu de Jean VALENTIN, frère de Louise, de Chabanes-Planes (Fontans), douze-vingts livres, 4 brebis et 4 agneaux, 2 robes et les habillements menus sur la dot promise par ce dernier au CM passé devant le présent notaire et Me VIGOUROUX, notaire [de St-Alban], et relevé par ce dernier.
3 E 13981 Me B. Valentin /0091	1631/10/19	Rémission	Rimeize, les Bessons	VALENTIN Jean et Pierre	Pierre VALENTIN, charpentier, des Bessons, cède à Jean VALENTIN, couturier, son frère, de Rimeize, pour 80 livres, sa part d'un pré, d'un champ et d'un pastoral à lui advenus lors d'un partage entre eux.
3 E 13981 Me B. Valentin /0096	1631/05/04	Acquisition	Rimeize (le bourg, le Vestit), Ribennes (le Mazel)	VALENTIN Jean et Pierre, PITOT Jacques, VALENTIN Jeanne	Pierre VALENTIN, du Vestit (Rimeize), vend pour 90 livres un pré (confronts) à Jean VALENTIN, couturier, son frère, de Rimeize. L'acheteur paiera directement cette somme, à l'acquit du vendeur, à Jacques PITOT et Jeanne VALENTIN, mariés, en déduction de la dot que Catherine BOULET, mère desdits VALENTIN, promet au CM passé devant le présent notaire. Parmi les témoins, Mathieu VALENTIN, de St-Chély, et Pierre VALENTIN, des Bessons.
3 E 13981 Me B. Valentin /0290	1632/03/18	Quittance	Rimeize (le bourg, le Vestit), Fontans (Lestival)	VALENTIN Jean et Pierre, ROUSSET Denis	Pierre VALENTIN, fils et héritier de feu Jean, du Vestit (Rimeize), assisté de Denis ROUSSET, son curateur, de Lestival (Fontans), a reçu de Jean VALENTIN, couturier, de Rimeize, jadis son tuteur, les papiers, obligations, meubles et ustensiles contenus en l'inventaire fait des biens de son défunt père, signé de Me VIDAL, juge en la baronnie de Peyre.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9920	1628/07/05	Accord	Rimeize (le Mazel)	VALENTIN Jean et Pierre, VALENTIN Barthélemy	Jean et Pierre VALENTIN, frères, enfants de feu Vidal VALENTIN, du Mazel (Rimeize), demandeurs, ont assigné Jean VALENTIN et Guillaume TEISSANDIER, tuteurs de Barthélemy VALENTIN, fils et héritier universel de feu autre Barthélemy VALENTIN, du Mazel, défunt frère des demandeurs. Selon les demandeurs, leur père laissa en mourant une belle et ample métairie, valant plus de 4000 livres. En mourant, il laissait 7 enfants : 2 du 1er lit avec [lacune du notaire], les demandeurs, et 5 du 2nd lit avec Agnès BRUGERON : Pierre, Jean, autre Pierre, Jeanne et Astruge VALENTIN. Les demandeurs réclament leur part, 1/7ème en cas de décès ab intestat plus 1/5ème pour la succession de feu Pierre VALENTIN, leur frère germain, décédé après leur père. En fait, il y eut un testament et les défendeurs sont d'accord pour payer les legs qu'il contenait mais chaque partie trouve des raisons d'ajouter ou d'enlever des sommes à chaque part. Finalement, accord amiable et partage.
3 E 13980 Me B. Valentin /9734	1627/04/22	Acquisition	Rimeize	VALENTIN Jean, BOURCIER Denis	Denis BOURCIER, travailleur, de Rimeize, a vendu un bout de jardin (confronts) à Jean VALENTIN, couturier, dudit lieu.
3 E 13979 Me B. Valentin /108	1619/09/30	Acquisition	Rimeize, Ribennes (Combettes)	VALENTIN Jean, BROUILLET Jean	Jean BROUILLET, seigneur de Combettes, habitant ce lieu, paroisse de Ribennes, a vendu pour 1350 livres à Jean VALENTIN, Me couturier, de Rimeize, la métairie (description et confronts) qu'il possède à Masbéral-le-Vieux (Rimeize).
3 E 13979 Me B. Valentin /118	1619/12/30	Quittance	Rimeize, Ribennes (Combettes)	VALENTIN Jean, BROUILLET Jean	Jean BROUILLET, sieur de Combettes, habitant ce lieu, paroisse de Ribennes, a reçu de Jean VALENTIN, Me couturier, de Rimeize, 630 livres sur le prix de vente d'une métairie (contrat passé devant le présent notaire - même registre).
3 E 13979 Me B. Valentin /283	1620/11/25	Quittance	Rimeize, Ribennes (Combettes)	VALENTIN Jean, BROUILLET Jean	Jean BROUILLET, sieur de Combettes, habitant ce lieu, paroisse de Ribennes, a reçu de Jean VALENTIN, Me couturier, de Rimeize, 300 livres sur le prix de vente d'une métairie (contrat passé devant le présent notaire - même registre).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /297	1621/02/06	CM	Rimeize (le Mazel), St-Denis (le Viala)	VALENTIN Jean, CHALVET Catherine	Jean VALENTIN, maçon, fils de Vidal VALENTIN et de Agnès BRUGERON, du Mazel (Rimeize), avec Catherine CHALVET, fille de Jean CHALVET et Agnès PIC, du Viala (St-Denis). Le fiancé est assisté de Barthélemy VALENTIN, son frère aîné. Les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de leurs biens aux conditions habituelles. Le fiancé apporte 600 livres remises en espèces et en nature (surtout), ce jour même. Parmi les témoins, un Jean VALENTIN, du Mazel, et un Jean VALENTIN, de Chabanes-Planes (Fontans), Jean CHALVET, de Sepches (Fontans), Blaise CHALVET, du Villar. En plus du présent notaire, a signé Me Jean ENJALVIN.
3 E 13980 Me B. Valentin /9809	1627/07/27	Quittance	St-Denis (le Viala), Serverette (St-Jean)	VALENTIN Jean, CHALVET Pierre+, BLANQUET Antoinette+, ROUSSET Jean	Jean ROUSSET, marchand, de Serverette, paroisse St-Jean, comme héritier de feu Antoinette BLANQUET, de St-Denis, atteste avoir été payé par Jean VALENTIN, du Viala (ibidem), de ce que feu Pierre CHALVET, du Viala, pouvait devoir à ladite BLANQUET et en donne quittance aux héritiers dudit feu CHALVET.
3 E 13978 Me B. Valentin /9371	1614/09/21	CM	Fontans (Chabanes-Planes), Rimeize (SarroUILlet)	VALENTIN Jean, CHASTANG Marie	Jean VALENTIN, fils de Barthélemy VALENTIN et de Jeanne QUET, de Chabanes-Planes (Fontans), avec Marie CHASTANG, fille de feu Jacques CHASTANG et de Catherine SAVY, de Sarrouillet (Rimeize). La fiancée se constitue elle-même en dot : 600 livres, 4 robes, couvertures et draps que lui a légués son père en son testament reçu par feu Me Vidal BENEL, notaire de St-Chély. Elle y ajoute la vache que feu Jean CHASTANG, son frère, lui avait léguée en son testament reçu par le présent notaire [le 31/10/1610 dans 3 E 13977 relevé par Roger Duranté]. La mère de la fiancée lui promet 100 livres, moyennant quoi celle-ci donne quittance à sa mère de ses droits maternels. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de ses biens. Parmi les témoins, Barthélemy VALENTIN, du Mazel, qui n'a su signer. Un 2ème notaire assiste le présent notaire, c'est Me Jean d'ALLO.
3 E 13979 Me B. Valentin /291	1621/01/14	Acquisition	Rimeize (le Mazel)	VALENTIN Jean, CONSTAND Claude	Claude CONSTAND, laboureur, du Mazel (Rimeize), a vendu un pré et un champ (confronts) à Jean VALENTIN dit BOURCIER, charpentier, dudit lieu.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /060	1609/05/26	CM	Rimeize (le Mazel), Aumont (Crozes)	VALENTIN Jean, COUDERC Imberte	Jean VALENTIN, fils de feu Vidal VALENTIN, du Mazel (Rimeize), avec Imberte COUDERC, fille de feu Jean COUDERC, de Crozes (Aumont). Le fiancé est assisté de Barthélemy VALENTIN, son frère, et de autre Barthélemy VALENTIN, son oncle ; la fiancée, de Hélix FOURNIER, sa mère. Cette dernière, héritière de son défunt mari, exécute sa volonté en remettant, ce jour, à sa fille le fidei-commis qu'il lui confia par testament reçu par Me Jean ALLO, notaire d'Aumont, le 12/04/1606 [dans les registres perdus]. En outre, elle fait donation à sa fille de la moitié de ses biens propres, aux conditions habituelles. Le fiancé devra apporter six-vingts livres.
3 E 13977 Me B. Valentin /063	1609/06/01	Acquisition	Rimeize (le Mazel), St-Chély	VALENTIN Jean, HERMET Etienne	Sire Etienne HERMET, marchand, de St-Chély, a vendu à Jean VALENTIN, fils de feu Vidal, du Mazel (Rimeize), plusieurs terres sises à Crozes (Aumont). Voir confronts. Il y en a pour 830 livres payées en espèces et en nature. Le vendeur est fils de feu Jean HERMET et frère de Marie HERMET, qui devra ratifier cette vente.
3 E 13977 Me B. Valentin /066	1609/06/01	Acquisition	Rimeize (le Mazel), St-Chély	VALENTIN Jean, HERMET Etienne	Sire Etienne HERMET, marchand, de St-Chély, a vendu pour 100 livres à Jean VALENTIN, fils de feu Vidal, du Mazel (Rimeize), un chazal de maison, une grange et un champ sis à Crozes (Aumont). Voir confronts.
3 E 13977 Me B. Valentin /0002	1610/10/24	Acquisition	Rimeize (le Vestit, le bourg)	VALENTIN Jean, MICHEL Antoine	Antoine MICHEL, laboureur, de Rimeize, a vendu un champ (confronts) à Jean VALENTIN, du Vestit (ibidem).
3 E 13978 Me B. Valentin /9287	1614/03/18	Lodz	Aumont (Crozes)	VALENTIN Jean, MORLHON (de) Claude	Noble Claude de MORRION [= peut-être "MORLHON" - Aveyron], seigneur de Boussac, par procuration de messire François de SOULAGES, seigneur et baron de Tolet, Castelnau et autres places, administrateur de ses filles et de leurs biens, applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Jean VALENTIN, de Crozes (Aumont) qui acheta une maison avec Jardin, courtilage et un champ à feu Etienne HERMET, de St-Chély [achat devant le présent notaire le 01/06/1609 dans 3 E 13977 relevé par Roger Duranté].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /9988	1619/06/02	CM	Rimeize (le Vestit), Fontans (Chabanes-Planes)	VALENTIN Jean, PONS Jeanne	Jean VALENTIN plus jeune, Me tailleur d'habit, fils de feu Jean VALENTIN et de Catherine BOULET, du Vestit (Rimeize), avec Jeanne PONS, fille de [feu] Claude PONS et de Jeanne CHACORNAT, de Chabanes-Planes (Fontans). Le fiancé est assisté de sa mère et de Jean VALENTIN, son frère aîné. La dot : la mère de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens. Le fiancé devra apporter à sa belle-mère et à son épouse huit vingts livres. Astruge CHACORNAT, tante maternelle de la future épouse, lui fait donation de tous les biens qui peuvent lui appartenir sur les biens de feus Jacques CHACORNAT et Isabelle SAVAJOL, ses père et mère. A la fin de ses jours, tous ses biens reviendront à la fiancée. [Le père de la fiancée est vraisemblablement décédé puisqu'il n'est absolument pas question de lui dans le cours de l'acte.]
3 E 13980 Me B. Valentin /9981	1628/06/26	Quittance	Aumont (Crozes, le bourg)	VALENTIN Jean, PROUZET Jean	Jean PROUZET, habitant d'Aumont, a reçu de Jean VALENTIN, de Crozes (ibidem), 33 livres sur la somme convenue au contrat passé entre eux devant Me CHASTANG, notaire d'Aumont.
3 E 13981 Me B. Valentin /0174	1631/05/03	Acquisition	Rimeize (Pont-des-Estrets), Serverette	VALENTIN Jean, SAINT-LEGER Pierre, SAVAJOL François+ et Jeanne, BRUN Isaac	Isaac BRUN, de Serverette, a assigné devant la Cour de Nîmes les héritiers de feu François SAVAJOL, du Pont-des-Estrets (Rimeize), pour non-paiement de 60 livres. Il a fait citer Jean VALENTIN, de Rouchadel [St-Sauveur-de-Peyre], et Pierre SAINT-LEGER, des Estrets (Fontans), tuteurs de Jeanne SAVAJOL, fille dudit feu François SAVAJOL et de Sybelle VALENTIN. Ledit feu SAVAJOL mourut de la "maladie contagieuse" en 1629 en ne laissant rien qui permît de payer ses dettes. Finalement, accord et paiement en fonds (confronts).
3 E 13981 Me B. Valentin /0071	1631/05/03	Quittance	Rimeize (le Pont-des-Estrets)	VALENTIN Jean, SAVAJOL François+, Jeanne et Pierre	Pierre SAVAJOL, du Pont-des-Estrets (Rimeize), atteste avoir été payé par les tuteurs de Jeanne SAVAJOL, fille de feu François, du Pont. Présent, Jean VALENTIN, un des tuteurs. C'est pour avoir nourri, lui ou Jeanne SOULIER, sa femme, ladite Jeanne pendant 20 mois et 10 jours. Le couple SAVAJOL X SOULIER restitue alors une robe et un cotillon de feue Cybelle VALENTIN, mère de la pupille, ainsi qu'un tour, une petite hâche, 4 paillassons, 1 pot en fer, 2 [non lu], toutes choses données et retirées par ladite SOULIER lors de la contagion. L'autre tuteur est Etienne SAINT-LEGER. [brouillon d'acte sur feuille volante]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /154	1620/05/27	Acquisition	Fontans (Chabanes-Planes)	VALENTIN Jean, SAVAJOL Jacques	Jacques SAVAJOL vieux, laboureur, de Chabanes-Planes (Fontans), a vendu un champ (confronts) à Jean VALENTIN, fils de Barthélemy, dudit lieu.
3 E 13977 Me B. Valentin /068	1609/06/09	Lodz	Aumont (Crozes)	VALENTIN Jean, SOULAGES (de) François	Haut et puissant seigneur messire François de SOULAGES, seigneur et baron de Tolet et Castelnau, comme légitime administrateur de la personne et des biens de ses enfants, veuf de Marguerite de Peyre, leur mère, héritiers par bénéfice d'inventaire de Geoffroy, Astorg, Aldebert de PEYRE, seigneur et baron dudit lieu et autres places, applique à Jean VALENTIN, de Crozes (Aumont), le droit de lodz sur les acquisitions que ce dernier vient de faire de sire Etienne HERMET, marchand de St-Chély. L'acte traite aussi le paiement de ce droit sur d'autres achats faits par d'autres habitants au même marchand.
3 E 13981 Me B. Valentin /0087	1631/03/30	Accord	Rimeize (le Mazel), St-Alban, St-Sauveur-de-P. (Fontanes)	VALENTIN Jean, TEISSANDIER Guillaume et Catherine, VALENTIN Barthélemy, CHABANON Etienne	Barthélemy VALENTIN, laboureur, du Mazel (Rimeize), mourut le 19/01/1624 après avoir fait son testament. Ses enfants étant en bas-âge, il avait désigné comme tuteurs Jean VALENTIN, de Crozes (Aumont), son frère, Guillaume TEISSANDIER, de St-Alban, et Catherine TEISSANDIER, femme du testataire. Barthélemy VALENTIN, fils et héritier du défunt, ayant atteint les 15 ans en 1629, ses tuteurs voulurent rendre leur compte de tutelle aux Officiers ordinaires de Peyre sous les auspices d'un curateur. Fut nommé à cette charge, Jean VALENTIN, du Viala, oncle de l'héritier. Les auditeurs, lors de la reddition des comptes furent Bertrand MEYRONNENC, lieutenant de juge à St-Alban, et Me Guillaume VIGOUROUX, notaire royal de cette ville.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0087	1631/03/30	Accord	Rimeize (le Mazel), St-Alban, St-Sauveur-de-P. (Fontanes)	VALENTIN Jean, TEISSANDIER Guillaume et Catherine, VALENTIN Barthélemy, CHABANON Etienne	suite de l'acte : Après avoir lu article par article en y apposant leurs commentaires, ils sont parvenus au total de 646 livres 9 sols 6 deniers et 65 setiers de seigle, plus les dépenses faites par les tuteurs, le tout atteignant 1080 livres 6 sols 3 deniers et 67 setiers 4 quarts de seigle (comptes signés le 16/03/1630). Depuis, le pupille a épousé Marie CHABANON, de Fontanes. Lors du CM il fut convenu que Etienne CHABANON, père de Marie, se chargerait de la curatelle de son gendre. Il accepta mais, en lisant les comptes, il trouva matière à réclamer davantage aux tuteurs. Finalement, accord, ce jour.
3 E 13981 Me B. Valentin /0357	1632/05/22	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Chabanes-Planes), St-Alban	VALENTIN Jean, TUFFERY Pierre	Pierre TUFFERY, tanneur, de St-Alban, en son propre nom et comme mari de Louise VALENTIN, a reçu de Jean VALENTIN, son beau-frère, de Chabanes-Planes (Fontans), 30 livres sur la somme promise par ce dernier au CM passé devant Me VIGOUROUX. Parmi les témoins, un Jacques SARRAZIN, de Sarrouillet (Rimeize).
3 E 13978 Me B. Valentin /9355	1614/07/06	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le Mazel, Masbéral-le-Jeune)	VALENTIN Jeanet Astruge, SARRAZIN Jacques	Suite au CM d'hier [même registre], c'est le jour du mariage religieux. Jacques SARRAZIN, fils de feu Jean SARRAZIN et de Catherine VIGIER, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), comme mari de Astruge VALENTIN, fille de feu Vidal VALENTIN et de Agnès BRUGERON, du Mazel (ibidem), reconnaît avoir reçu de Jean VALENTIN, son beau-frère, du Mazel (ibidem), 10 livres promises en son nom par Agnès BRUGERON, mère de Jean et Astruge.
3 E 13978 Me B. Valentin /9354	1614/07/06	Dot (reconnaissance ou quittance)	Le Malzieu (Couffours), Rimeize (Masbéral-le-Jeune)	VALENTIN Pierre et Astruge, VAYSSIÈRE Balthazar, SARRAZIN Jacques	Suite au CM d'hier [même registre], c'est le jour du mariage religieux. Jacques SARRAZIN, fils de feu Jean SARRAZIN et de Catherine VIGIER, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), comme mari de Astruge VALENTIN, fille de feu Vidal VALENTIN et de Agnès BRUGERON, du Mazel (ibidem), reconnaît avoir reçu de Pierre VALENTIN, son beau-frère, de Couffours, lèz-le Malzieu, absent, par les mains de Balthazar VAYSSIÈRE, beau-père dudit Pierre [comme second mari de ladite Agnès], 10 livres promises au nom de ce dernier par Agnès BRUGERON.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0237	1631/06/09	Permutation	Rimeize (le Vestit)	VALENTIN Pierre et autre Pierre	Pierre VALENTIN, couturier, du Vestit (Rimeize), et autre Pierre VALENTIN, dudit lieu, son neveu, assisté de Denis ROUSSET, son curateur, se sont échangé 2 terres (confronts). Témoins, Jean VALENTIN, couturier, de Rimeize, et Jacques CHEVALIER, du Vestit.
3 E 13981 Me B. Valentin /0232	1631/10/19	Rémission	Rimeize (le Vestit), Fontans (Chabanes-Planes)	VALENTIN Pierre et Jean	Jean VALENTIN, couturier, de Chabanes-Planes (Fontans), cède pour 420 livres à Pierre VALENTIN, son frère, du Vestit (Rimeize), sa part sur 3 terres (confronts).
3 E 13981 Me B. Valentin /0098	1631/05/04	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (le bourg, le Vestit), Ribennes (le Mazel)	VALENTIN Pierre et Jeanne, PITOT Jacques	Jacques PITOT, du Mazel de Ribennes (Ribennes), en son nom et en celui de Jeanne VALENTIN, sa femme, a reçu de Pierre VALENTIN, du Vestit (Rimeize), fils et donataire de Catherine BOULET, belle-mère dudit PITOT, et des mains de Jean VALENTIN, couturier, de Rimeize, frère desdits VALENTIN, 90 livres, conformément aux engagements pris lors du contrat de vente passé ce jour avec ledit Pierre [même registre]. Ceci vient en déduction de la dot que Catherine BOULET, mère desdits VALENTIN, promet au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13981 Me B. Valentin /0238	1631/06/09	Rémission	Rimeize (le Vestit, le Rouchat)	VALENTIN Pierre, BRUN Guillaume	Messire Guillaume BRUN, habitant du Rouchat (Rimeize), cède à Pierre VALENTIN, fils de feu Jean, du Vestit (ibidem), assisté de Denis ROUSSET, son curateur, toutes les terres qu'il a acquises lors de la "discussion" des biens dudit feu VALENTIN. ["discussion" = saisie et vente en justice des biens d'un débiteur]
3 E 13979 Me B. Valentin /117	1619/12/13	Lodz	Les Bessons, St-Chély	VALENTIN Pierre, LAURIER (de) Marguerite	Demoiselle Marguerite de LAURIER, veuve de noble Jacques d'APCHER, seigneur de Billières, et des Bessons, applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Pierre VALENTIN, charpentier, des Bessons, de 2 terres appartenant à Pierre TUFFERY, des Barbutts (les Bessons) [28/11/1619 même registre].
3 E 13980 Me B. Valentin /9950	1628/09/24	CM	Serverette, Rimeize (le Vestit, St-Prejet)	VALENTIN Pierre, PLANCHON Philippe	Pierre VALENTIN, couturier, fils de feu Jean VALENTIN et de Catherine BOULET, du Vestit (Rimeize), habitant à présent Serverette, avec Philippe PLANCHON, fille de feus Guillaume PLANCHON et Agnès BOURCIER, qui, en leur vivant, habitaient St-Prejet (Rimeize). La fiancée est assistée de Jacques PLANCHON, son frère aîné, qui constitue la dot : onze-vingt-dix livres. Jean PLANCHON, autre frère de la fiancée, lui promet 24 livres. La fiancée apporte 60 livres qu'elle a gagnées en servant les maîtres. Parmi les témoins, Claude LEVOLLE, chirurgien de Serverette.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13977 Me B. Valentin /101	1609/08/08	CM	Rimeize (le Vestit), Serverette	VALENTIN Pierre, ROUSSET Anne	Pierre VALENTIN, fils de Jean VALENTIN, couturier, du Vestit (Rimeize), avec Anne ROUSSET, fille de feu Jacques ROUSSET, pareur [de drap], de Serverette, et de Jeanne TROUCELIER. La fiancée, avec l'autorisation de sa mère, se constitue en tous ses biens. Le fiancé apportera 200 livres. Le père du fiancé constitue à son fils 30 livres. Parmi les témoins, Denis et Etienne ROUSSET, de Serverette.
3 E 13979 Me B. Valentin /074	1619/11/28	Acquisition	Les Bessons (le bourg, Barbuts)	VALENTIN Pierre, TUFFERY Pierre	Pierre TUFFERY, laboureur, de Barbuts (les Bessons), a vendu à Pierre VALENTIN, charpentier, des Bessons, un pré et un champ (confronts) qui ont appartenu à feu Delphine TUFFERY dont le vendeur a hérité. Est cité au regard de la censive comme ayant joui de ces terres, feu André VALETTE, beau-père de l'acheteur, oncle et tuteur de ladite feu Delphine, et père de Jeanne VALETTE, femme dudit Pierre VALENTIN.
3 E 13979 Me B. Valentin /170	1620/09/15	Droits (quittance)	Les Bessons (la Rouvière)	VALENTIN Pierre, VALETTE André+, Antoinette+ et Jeanne, BONNET Jean	Jean BONNET, maçon, de la Rouvière (les Bessons), en son nom et comme administrateur des biens de ses enfants eus avec feu Antoinette VALETTE, soeur de feu André VALETTE, dudit lieu, a reçu des hoirs de ce dernier, des mains et argent propre de Pierre VALENTIN, mari de Jeanne VALETTE, fille dudit feu André, 9 livres sur les droits qu'avait Antoinette sur les biens de ce dernier. Payé en nature (un taureau à poil noir).
3 E 13979 Me B. Valentin /391	1621/11/21	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Bessons (la Rouvière)	VALENTIN Pierre, VALETTE André+, Antoinette+ et Jeanne, BONNET Jean	Jean BONNET, maçon, de la Rouvière (les Bessons), en son nom et comme administrateur des biens de ses enfants eus avec feu Antoinette VALETTE, soeur de feu André VALETTE, dudit lieu, a reçu des hoirs de ce dernier, des mains et argent propre de Pierre VALENTIN, mari de Jeanne VALETTE, [fille dudit feu André], 9 livres sur la dot faite à ladite Antoinette en son CM passé devant Me MICHEL

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9869	1628/01/21	Accord	Le Malzieu, Fontans (Chabanes-Planes)	VALENTIN Vidal et Jean	Sire Vidal VALENTIN, marchand, du Malzieu, est prêt à assigner son frère aîné en justice pour réclamer son droit de légitime sur les biens de ses défunts père et mère, Me Barthélemy VALENTIN et Jeanne QUET, qui possédaient, à Chabanes-Planes, où ils vivaient, une belle et ample métairie valant 7 à 8000 livres. Selon lui, Jean VALENTIN, ledit frère aîné, s'en était emparé entièrement alors qu'il devait revenir à Vidal 1/11ème en cas de décès ab intestat, 1/22ème dans le cas contraire puisqu'il y avait 11 enfants survivants au moment du décès : outre le demandeur et le défendeur, Jean, autre Jean, Catherine, Jeanne, autre Jeanne, Louise, Marguerite, autre Louise et autre Catherine VALENTIN. Selon le défendeur, c'est leur mère qui était foncière et elle avait, par testament devant le présent notaire, désigné le défendeur comme son héritier universel. Leur père était décédé ab intestat mais il ne possédait pas grand-chose. Quant à la métairie, elle ne valait que 4000 livres, ce qui laisserait 200 livres au demandeur. Finalement, accord sur 300 livres.
3 E 13977 Me B. Valentin /024	1609/03/00	Echange	Les Bessons	VALETTE André, BRASSAC Pierre	[il manque le recto du feuillet XX, ce qui nous prive du début de l'acte] C'est un échange de biens (confronts) entre André VALETTE et Pierre BRASSAC, des Bessons.
3 E 13980 Me B. Valentin /9730	1627/04/20	Testament	Rimeize (Hauteville)	VALY Agnès	Agnès CONSTAND, femme de Jean VALY, de Hauteville (Rimeize), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de ses prédécesseurs. A Catherine, Charlotte et Jeanne VALY, ses filles, douze-vingts livres, 4 robes, 1 vache pleine, 4 brebis, 2 couvertures, 2 draps, à commencer à payer quand se marieront. A André et Vidal VALY, ses fils, 100 livres (même condition). A Delphine CONSTAND, sa soeur, 60 livres, pour quand se mariera. Dispositions en faveur de catherine GRANIER, mère de la testatrice. Héritier universel, Antoine VALY, son fils aîné. Déclaration sur des dettes, dont une envers Jean BOURCIER, de Rimeize, son beau-frère,

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /390	1621/11/15	Ratification	Fontans (Ponges)	VALY Antoine et Jean	Le 06/07/1620 Jean VALY, de Ponges (Fontans), avait, par accord amiable, mis fin au procès qui l'opposait à Antoine RIMEIZE, dudit lieu. Ce jour, Antoine VALY, son père, ratifie le contrat passé devant Me SAINT-BAUZILLE.
3 E 13981 Me B. Valentin /0104	1631/12/15	Accord	Rimeize (Hauteville)	VALY Antoine, CONSTAND Catherine, CALCIAT Jean	Jean VALY, de Hauteville (Rimeize), avait constitué la dot de Catherine CONSTAND, sa belle-sœur, en son 1er CM avec Jean VERDET, de St-Alban. Ce dernier mourut sans que la dot ait été payée. Ladite CONSTAND convola en 2des noces avec Jean CALCIAT. Celui-ci réclame le paiement du droit de légitime (1/14ème) dû à sa femme sur les biens de feus Jean CONSTAND et Catherine GRANIER, ses père et mère. Ledit CALCIAT, voyant que ni Antoine VALY, héritier de feu Agnès CONSTAND, sa mère, elle-même héritière dudit feu Jean CONSTAND, père de Catherine et Agnès, ni le père d'Antoine, n'ont les moyens de payer le droit de légitime, propose qu'ils le lui paient en fonds. Voir détail et confronts.
3 E 13981 Me B. Valentin /0070	1631/02/18	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Hauteville), Ste-Colombe-de-P. (la Védrinelle)	VALY Antoine, CONSTAND Catherine, CALCIAT Pierre	Pierre CALCIAT, comme mari de Catherine CONSTAND, de la Védrinelle [Ste-Colombe-de-Peyre], a reçu 32 livres d'Antoine VALY, de Hauteville (Rimeize), son neveu, pour les intérêts au taux du Roi à payer sur la dot faite à Catherine. [Rien sur le CM lui-même]
3 E 13980 Me B. Valentin /9754	1627/07/04	CM	Rimeize (Hauteville), Blavignac (Rouveyret)	VALY Antoine, VEDRINES Jeanne	Antoine VALY, fils de Jean VALY et de feu Agnès CONSTAND, de Hauteville (Rimeize), avec Jeanne VEDRINES, fille de feu Jean VEDRINES et de Jeanne MANENC, de Rouveyret (Blavignac). Le fiancé est assisté de son père ; la fiancée, de sa mère et de Vidal MANENC, son grand-père maternel. La fiancée se constitue elle-même en tous ses biens. Le père du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens, aux conditions habituelles.
3 E 13977 Me B. Valentin /046	1609/05/11	Dot (reconnaissance ou quittance)	Javols (le Cheylaret), St-Léger-P. (Sarremejols)	VALY Guillaume et Jeanne, REVERSAT Durand	Durand REVERSAT, laboureur, de Sarremejols (St-Léger-de Peyre), en son nom et en celui de Jeanne VALY, sa femme, par qui il s'engage à faire ratifier l'acte, reconnaît avoir reçu de Guillaume VALY, son beau-frère, du Cheylaret (Javols), 48 livres, 1 robe, 2 couvertures, 2 draps sur la dot fixée par feu Guillaume VALY, père de Jeanne, en son testament reçu par feu Me Jean VALENTIN, père du présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /141	1620/03/08	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Hauteville, le bourg)	VALY Jean, BOURCIER Denis et Jean, CONSTAND Marguerite	Denis et Jean BOURCIER, père et fils, de Rimeize, en leur nom et en celui de Marguerite CONSTAND, femme dudit Jean, ont reçu de Jean VALY, de Hauteville (Rimeize), beau-frère dudit Jean, 20 livres sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9385	1614/10/22	Achat	Rimeize (Hauteville)	VALY Jean, BRASSAC Jean	Jean BRASSAC, laboureur, de Hauteville (Rimeize), a vendu une petite maison (description, confronts) à Jean VALY, laboureur, dudit lieu.
3 E 13978 Me B. Valentin /9431	1615/01/26	Répétition de dot (quittance)	Rimeize (Hauteville, le Mazel)	VALY Jean, CONSTAND Guillaumette, VANEL Jeanne et Marguerite	Jeanne et Marguerite VANEL, sœurs, filles de Pierre VANEL et de feu Guillaume[te] CONSTAND, du Mazel (Rimeize), ont reçu de Jean VALY, [gendre de Jean CONSTAND, leur oncle maternel], de Hauteville (ibidem), 12 livres sur la dot faite à leur défunte mère.
3 E 13980 Me B. Valentin /9990	1628/10/19	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Hauteville, le Crouzet)	VALY Jean, CONSTAND Jeanne, CAZALEDÈS Jean	Louis CAZALEDÈS, du Crouzet (Rimeize), en son nom et en celui de Jeanne CONSTAND, sa femme, a reçu de Jean VALY, de Hauteville (ibidem), des mains d'Antoine VALY, son fils, 40 sols et 1 couverture sur la dot faite à Jeanne lors du CM passé devant le défunt père du présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9751	1627/07/04	CM	Rimeize (Hauteville), Blavignac (Rouveyret)	VALY Jean, MANENC Jeanne	Jean VALY, laboureur, de Hauteville (Rimeize), avec Jeanne MANENC, fille de Vidal MANENC et de feu Benoîte BOISSONNIER, veuve de Jean VEDRINES, de Rouveyret (Blavignac). La fiancée se constitue elle-même en tous ses biens.
3 E 13979 Me B. Valentin /262	1620/10/27	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Hauteville, le Mazel)	VALY Jean, ROUX Bertrand, VANEL Marguerite et Jeanne	Bertrand ROUX, du Mazel (Rimeize), en son nom et en celui de Marguerite VANEL, sa femme, et de Jeanne VANEL, sa belle-sœur, a reçu de Jean VALY, de Hauteville (Rimeize), 25 livres sur la dot promise à feu Guillaume [sic] CONSTAND, mère desdites VANEL, en son CM avec feu Pierre VANEL, leur père. Dot faite par feu Jean CONSTAND, frère de ladite Guillaume.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9492	1615/06/06	Testament	Fontans (Chabanes-Planes)	VALY Vidal	Vidal VALY, laboureur, de Chabanes-Planes (Fontans), malade, veut être inhumé au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Jeanne, Marie et Catherine VALY, ses filles, 400 livres à chacune et 4 robes, à payer quand elles se marieront. A Jean, autre Jean, Pierre, Barthélemy et Jacques VALY, ses fils, 250 livres chacun, à commencer à payer quand ils auront atteint l'âge de 20 ans. Dispositions en faveur de Catherine CHASTANG, sa femme, et en faveur d'un éventuel enfant postume. Héritière universelle, sa femme, en fidei-commis à restituer audit Jean VALY plus vieux, son fils.
3 E 13980 Me B. Valentin /9760	1627/07/26	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Chabanes-Planes)	VALY Vidal et Jeanne, SAVAJOL Antoine	Antoine SAVAJOL, Me couturier, de Chabanes-Planes (Fontans), en son nom et en celui de Jeanne VALY, sa femme, qui devra ratifier, a reçu de Vidal VALY, dudit lieu, son beau-père, 15 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9443	1615/03/30	Testament	Rimeize (Monteils)	VANEL Catherine	Catherine VANEL, veuve de Mathieu BISCUIT [écrit "BISQUYT"], de Monteils (Rimeize), malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Durand VANEL, son frère, habitant de Chabanes, 5 sols. Héritier universel, Pierre VANEL, son autre frère, de Monteils, dans la maison de qui la testatrice est alitée et dicte son testament.
3 E 13978 Me B. Valentin /9444	1615/03/30	Testament	Rimeize (Monteils)	VANEL Imberte	Imberte VANEL, de Monteils (Rimeize), malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Durand VANEL, son frère, habitant de Chabanes, 5 sols. Héritier universel, Pierre VANEL, son autre frère, de Monteils, dans la maison de qui la testatrice est alitée et dicte son testament.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /371	1621/10/07	Testament	Rimeize (la Chalmette)	VANEL Mathieu	Mathieu VANEL, laboureur, de la Chalmette (Rimeize), malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Jeanne VANEL, sa fille, 420 livres, 1 vache pleine, 4 brebis, 4 robes, 2 couvertures, de drap, les accessoires de l'habillement, à commencer à payer quand elle se mariera ou aura l'âge voulu. D'ici là, elle devra être nourrie, vêtue, chaussée dans sa maison. Au cas où elle décéderait en âge de pupillarité ou sans enfant, le legs reviendrait à l'héritier bas-nommé. Dispositions en faveur de Jeanne SOULIER, sa femme. Héritier universel, Pierre VANEL, son fils.
3 E 13979 Me B. Valentin /314	1621/05/02	Surdite	Rimeize (la Chalmette, Monteils)	VANEL Mathieu, DOUBLÉ Claude	Messire Claude DOUBLÉ, de St-Chély, demeurant à présent à Monteils (Rimeize), avait acheté un champ (confronts) à Pierre GRIMAL vieux, devant Me Etienne MOUSSIER, notaire de St-Chély, le 23/07/1620. Mathieu VANEL, de la Chalmette (Rimeize), ici présent, fait une surdite au droit de lodz de 2 sols 6 deniers et rembourse audit DOUBLÉ son achat.
3 E 13978 Me B. Valentin /9528	1615/09/07	Testament	Rimeize (le Mazel)	VANEL Pierre	Pierre VANEL, laboureur, du Mazel (Rimeize), malade, veut être inhumé au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Il confie ses honneurs funèbres à sa femme, Astruge FANGUIN. Dispositions en faveur de celle-ci durant son veuvage. A Jeanne VANEL, sa fille du 1er lit, 90 livres, 3 robes. A autre Jeanne VANEL, sa fille, femme de Jean MARLET, de la Malige [St-Alban], en plus de sa dot, 3 livres. Héritière universelle, Marguerite VANEL, son autre fille.
3 E 13978 Me B. Valentin /9459	1615/04/20	Acquisition	Rimeize (le Mazel), Fontans (Chabanes-Planes)	VANEL Pierre, VALENTIN Barthélemy et Jean	Me Barthélemy VALENTIN, de Chabanes-Planes (Fontans), et Jean VALENTIN, son fils donataire, ont vendu une terre à Pierre VANEL, laboureur, du Mazel (Rimeize).
3 E 13979 Me B. Valentin /192	1620/06/19	Obligation	Fontans (les Estrets), Rimeize (Bigoze)	VAYSSIERE Simon, BERTHOUY Vidal	Vidal BERTHOUY, laboureur, de Bigoze (Rimeize), reconnaît devoir à Simon VAYSSIERE, fils de feu Guillaume, des Estrets (Fontans), 40 livres 10 sols pour reste à payer sur un précaire consenti par ledit BERTHOUY audit feu VAYSSIERE (acte passé le 25/06/1608 devant le présent notaire).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /147	1620/04/12	Acquisition	Fontans (les Estrets)	VAYSSIERE Simon, BOYER Antoine	Antoine BOYER, travailleur, des Estrets (Fontans), a vendu à Simon VAYSSIERE, travailleur, dudit lieu, un morceau de jardin (confronts).
3 E 13979 Me B. Valentin /148	1620/04/12	Acquisition	Fontans (les Estrets)	VAYSSIERE Simon, SAINT-LEGER Pierre	Pierre SAINT-LEGER, travailleur, des Estrets (Fontans), vend à Simon VAYSSIERE, travailleur, dudit lieu, un porceau de jardin (confronts).
3 E 13978 Me B. Valentin /9172	1613/04/18	CM	Termes (Berc), Rimeize (Hauteville)	VEDRINES François, PELISSIER Isabelle	François VEDRINES, fils de feu Jean VEDRINES et d'Isabelle MARIE, de Berc (Termes), avec Isabelle PELISSIER, fille de Jean PELISSIER et de Marguerite MACARY, de Hauteville (Rimeize). La dot : neuf-vingts livres, 1 vache, 3 brebis de port, 3 robes nuptiales, le lit garni de 2 draps et de 2 couvertures ; la mère y ajoute 60 livres. La mère du fiancé fait à son fils donation de la totalité de ses biens. Voir détail des conditions (habituelles) de la donation + le donataire devra payer 30 livres de droits de légitime à Pierre VEDRINES, son frère, après le décès de leur mère, ainsi que les éléments d'une dot à Jeanne et Isabelle VEDRINES, leurs soeurs (voir détail).
3 E 13980 Me B. Valentin /9727	1627/03/31	Obligation	Rimeize (Sarrouillet)	VEDRINES Jean et Pierre	Pierre VEDRINES, laboureur, de Sarrouillet (Rimeize), reconnaît devoir à Jean VEDRINES, dudit lieu, sept-vingt-huit livres pour la quittance que ce dernier lui a faite ce jour devant le présent notaire [même registre].
3 E 13981 Me B. Valentin /0226	1631/10/13	Rémission	Rimeize (Chassignoles, Sarrouillet)	VEDRINES Jean et Pierre	Pierre VEDRINES, laboureur, de Sarrouillet (Rimeize), cède une étable fenière et une loge à pourceaux (confronts) à Jean VEDRINES, son frère, qui habite Chassignoles (ibidem). Elles sont comptées pour 75 livres à déduire de la somme convenue au contrat d'accord passé entre parties sur les droits de légitime de Jean et sur la dot à lui faite par Pierre en son CM, le tout devant le présent notaire. Cette étable et cette loge à pourceaux avaient été remises aujourd'hui audit Pierre VEDRINES en tant que mari de Anne GRANIER par Pierre GRANIER, frère de celle-ci.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9942	1628/06/17	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Sarrouillet, le Rouchat)	VEDRINES Pierre et Guillaumette	Jacques BOURCIER, fils de Jean, du Rouchat (Rimeize), en son nom, en celui de son père et de Guillaumette VEDRINES, sa femme, a reçu de Pierre VEDRINES, son beau-frère, de Sarrouillet (ibidem), 60 livres sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13981 Me B. Valentin /0190	1631/08/15	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Sarrouillet, le Rouchat)	VEDRINES Pierre et Guillaumette, BOURCIER Jacques	Jacques BOURCIER, du Rouchat (Rimeize), en son nom et en celui de Guillaumette VEDRINES, sa femme, qui devra ratifier, a reçu de Pierre VEDRINES, de Sarrouillet (ibidem), son beau-frère, 90 livres sur la dot faite par ce dernier au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13980 Me B. Valentin /9708	1627/03/31	Legs (quittance de)	Rimeize (Sarrouillet)	VEDRINES Pierre et Jean	Jean VEDRINES, fils de feu Barthélemy VEDRINES et de Guillaumette BERTHOMIEU, de Sarrouillet (Rimeize), a reçu de Pierre VEDRINES, son frère, habitant dudit lieu, sept-vingt-huit livres. Une partie correspond aux legs faits à Jean par le testament des parents, et le reste lui fut constitué par sa mère en son CM passé devant feu Me Jean VALENTIN, père du présent notaire.
3 E 13981 Me B. Valentin /0228	1631/10/15	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Sarrouillet, Chassignoles)	VEDRINES Pierre et Jean	Jean VEDRINES, qui habite Chassignoles (Rimeize), a reçu de Pierre VEDRINES, son frère, laboureur, de Sarrouillet (ibidem), 12 livres sur ce que ce dernier lui a promis comme droits de légitime lors de son CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /287	1621/01/01	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Sarrouillet, le Rouchat)	VEDRINES Pierre et Marguerite, GARDELLE Jean et Barthélemy	Jean et Barthélemy GARDELLE, père et fils, en leur nom et en celui de Marguerite VEDRINES, femme dudit Barthélemy, du Rouchat (Rimeize), ont reçu de Pierre VEDRINES, frère de Marguerite, de Sarrouillet (ibidem), huit-vingts livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [le 01/01/1619 - même registre].
3 E 13980 Me B. Valentin /9801	1627/05/09	Dot (reconnaissance ou quittance)	Rimeize (Sarrouillet, le Rouchat)	VEDRINES Pierre et Marguerite+, GARDELLE Jean et Barthélemy	Jean et Barthélemy GARDELLE, père et fils, du Rouchat (Rimeize), ce dernier comme administrateur de ses enfants eus avec Marguerite VEDRINES, sa défunte femme, ont reçu de Pierre VEDRINES, de Sarrouillet (ibidem), frère de Marguerite, 60 livres sur la dot que ce dernier promit au CM passé devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /054	1619/11/17	Legs (quittance de)	Rimeize (Sarrouillet, Monteils)	VEDRINES Pierre, BARTHELEMY Pierre+ et Mathieu	Mathieu BARTHELEMY, laboureur, de Monteils (Rimeize), a reçu de Pierre VEDRINES, son neveu, de Sarrouillet (ibidem), 15 livres sur le legs que lui fit feu Pierre BARTHELEMY, son père.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /288	1621/01/01	Legs (quittance de)	Rimeize (Sarrouillet, Monteils)	VEDRINES Pierre, BARTHELEMY Pierre+ et Mathieu	Mathieu BARTHELEMY, laboureur, de Monteils (Rimeize), a reçu de Pierre VEDRINES, son neveu, de Sarrouillet (ibidem), 16 livres 16 sols sur le legs que lui fit feu Pierre BARTHELEMY, son père, ou pour ses droits maternels (contrat reçu par le présent notaire).
3 E 13981 Me B. Valentin /0225	1631/10/13	Rémission	Rimeize (Sarrouillet, Chassignoles)	VEDRINES Pierre, GRANIER Anne, Pierre et Jean+	Pierre GRANIER, Me charpentier, de Chassignoles (Rimeize), avait, avec feu Jean GRANIER, son père, constitué la dot de Anne GRANIER, sa sœur, en son CM passé devant le présent notaire avec Pierre VEDRINES, de Sarrouillet (ibidem). N'ayant pas d'argent liquide, il paie cette échéance en cédant une étable fenière et une loge à pourceaux (confronts).
3 E 13979 Me B. Valentin /307	1621/03/14	Acquisition	Rimeize (Sarrouillet, Hauteville)	VEDRINES Pierre, VALY Jean	Jean VALY, laboureur, de Hauteville (Rimeize), a vendu à Pierre VEDRINES, laboureur, de Sarrouillet (ibidem),
3 E 13979 Me B. Valentin /173	1620/03/31	Dot (reconnaissance ou quittance)	Les Bessons (Combret, le Bourg)	VEYRES Antoine et Jeanne, GUYONNET Jean	Jean GUYONNET dit ROUSSEL, tisserand, des Bessons, en son nom et en celui de Jeanne VEYRES, sa femme, a reçu d'Antoine VEYRES, son beau-frère, de Combret (ibidem), 80 livres, 1 vache, 2 gazènes, 2 draps et 1 robe, sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [le 01/02/1609 dans 3 E 13977 relevé par Roger Duranté].
3 E 13978 Me B. Valentin /9473	1615/05/07	Partage	Les Bessons (Veyres)	VEYRES Jean et Marguerite, BOUCHARENC Etienne	Jean VEYRES, de Veyres (les Bessons), avait fait donation de la moitié de ses biens à Marguerite VEYRES, sa fille, lors du CM de celle-ci passé avec Etienne BOUCHARENC, dudit lieu, le 11/05/1589, devant feu Me Pierre CHALVET, notaire du Rouchat (Rimeize). Depuis, ils avaient vécu ensemble. Mais ledit VEYRES s'étant remarié pour la 3ème fois, la communauté de vie n'était plus possible. Il procède donc, ce jour, au partage des biens par l'entremise de 2 prudhommes désignés par les parties, Guillaume NOZEIRETTES, de la Rouvière (les Bessons), et Jean AMARGER, de Blavignac. Il y a une maison et des terres (confronts). Fait à St-Chély, dans la boutique de Me Jean MICHEL, un des notaires soussignés. Parmi les témoins, Jacques SARRAZIN, Me pareur de draps habitant St-Chély.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /295	1621/01/28	Quittance	Les bessons (Veyres), Fontans (Chazeirollettes)	VEYRES Jean, BOUCHARENC Etienne, MAZEL Jean	Jean MAZEL, laboureur, de Chazeirollettes (Fontans), en son nom et en celui de Marguerite ROUSSET, sa femme, a reçu de Jean VEYRES et Etienne BOUCHARENC, beau-père et gendre, de Veyres (les Bessons), absents, représentés par Antoine BOUCHARENC, fils d'Etienne, 36 livres sur la somme contenue au contrat d'accord passé entre eux devant le présent notaire.
3 E 13978 Me B. Valentin /9436	1615/02/26	CM	Les Bessons (Veyres)	VEYRES Jean, GUYONNET Marguerite	Jean VEYRES, de Veyres, (les Bessons), avec Marguerite GUYONNET, fille de feu Jean et de Cybelle CHAUVET, dudit lieu. Le mariage religieux a été célébré hier. La mère de la fiancée confirme la donation qu'elle lui fit des 3/4 de ses biens (acte passé devant Me Jean MICHEL, notaire de St-Chély). Ladite GUYONNET se constitue en tous ses biens.
3 E 13979 Me B. Valentin /129	1620/01/20	Quittance	Les Bessons (Veyres), Fontans (Chazeirollettes)	VEYRES Jean, ROUSSET Marguerite, BOUCHARENC Etienne, MAZEL Jean	Jean MAZEL, laboureur, de Chazeirollettes (Fontans), en son nom et en celui de Marguerite ROUSSET, sa femme, a reçu de Jean VEYRES et Etienne BOUCHARENC, beau-père et gendre, de Veyres (les Bessons), 36 livres sur la somme contenue au contrat d'accord passé entre eux devant le présent notaire.
3 E 13979 Me B. Valentin /152	1620/05/12	Testament	Les Bessons (Combret)	VEYRES Pierre	Pierre VEYRES, de Combret (les Bessons), malade, veut être enterré au cimetière paroissial de l'église St Roch, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Pierre, Etienne, autre Pierre et autre Etienne VEYRES, ses fils, 3 livres. A Jeanne VEYRES, sa fille, mariée avec Jean GUYONNET, des Bessons, 5 sols. A Antoinette et Marguerite VEYRES, ses autres filles, 60 livres à commencer à payer quand elles se marieront. Dispositions en faveur de Marguerite TEISSIER, sa femme. Héritier universel, Antoine VEYRES, son autre fils.
3 E 13977 Me B. Valentin /080	1609/06/14	Lodz	Les Bessons (Combret), St-Chély	VEYRES Pierre, APCHER (d') Jacques	Noble Jacques d'APCHER, seigneur de Billières, des Bessons et autres places, applique le droit de lodz à l'acquisition de 2 champs faite par Pierre VEYRES vieux, fils de Pierre. Rédigé chez Jean CHALVET dit GONTIER. [contrairement au texte, le titre parle de Pierre VEYRES jeune]
3 E 13981 Me B. Valentin /0361	1632/05/17	Acquisition	Les Bessons (Lisle)	VEYRES Pierre, BOUCHARENC Antoine	Antoine BOUCHARENC, laboureur, de Veyres (les Bessons), a vendu un morceau de pastoral (confronts) à Pierre VEYRES, maçon, de Lisle (ibidem).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13981 Me B. Valentin /0179	1631/06/10	Droits (quittance)	Fontans (Bergougnoux, Montchamp)	VIDAL André et Antoinette, BOUCHARENC Jean	Jean BOUCHARENC et Antoinette VIDAL, mariés, de Montchamp (Fontans), donnent quittance à André VIDAL, neveu d'Antoinette, fils de feu Pierre VIDAL, de Bergougnoux (ibidem), de tous les biens et droits paternels (1/5ème) qui ont appartenu à Antoinette du fait du décès de feu André VIDAL, son père et aïeul dudit André. Ce qu'ils reçoivent en échange, c'est la maison et le jardin que André VIDAL a achetés ce jour devant le présent notaire [même registre].
3 E 13981 Me B. Valentin /0177	1631/06/10	Acquisition	Fontans (Bergougnoux, Montchamp)	VIDAL André, SARRAZIN Jean, GALVIER Jeanne	Jean SARRAZIN, maçon, de Montchamp (Fontans), vend en son nom et en celui de Jeanne GALVIER, sa femme, à André VIDAL, de Bergougnoux (ibidem), une maison avec jardin (confronts) qui fait partie des biens dotaux de sa femme.
3 E 13980 Me B. Valentin /9741	1627/05/05	Testament	Fontans (Ponges)	VIDAL Astruge	Astruge VIDAL, femme de Antoine RIMEIZE, de Ponges (Fontans), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe des prédécesseurs de son mari. Legs à Sébastien RIMEIZE, son fils, 45 livres à commencer à payer après l'an du décès. A Jeanne RIMEIZE, sa fille, femme de Pierre SEGUIN, des Levades (Brion), 18 livres. Héritier universel, Etienne RIMEIZE, son fils aîné.
3 E 13980 Me B. Valentin /0017	1628/09/28	Procuration	Marvejols	VIDAL Jean, BADAROUX Guillaume	Guillaume BADAROUX, travailleur, habitant de Marvejols, donne procuration à sire Jean VIDAL, marchand de Marvejols. Ce dernier pourra récupérer à sa place 120 livres que Denis ROCHE, de Monteils (Rimeize), lui doit.
3 E 13980 Me B. Valentin /0018	1628/10/02	Ratification	Marvejols	VIDAL Jean, BADAROUX Guillaume	Guillaume BADAROUX, travailleur, habitant de Marvejols, ratifie l'accord passé entre sire Jean VIDAL, marchand de Marvejols, qui agissait en son nom par procuration, et Denis ROCHE, son cousin, de Monteils (Rimeize), sur le paiement des droits de légitime de feu Jeanne VALY, mère dudit BADAROUX, native de Monteils et fille de feu Jean VALY. [le notaire écrit "Jean" BADAROUX, mais il se trompe, il s'agit de Guillaume.]
3 E 13980 Me B. Valentin /0016	1628/10/11	Rémission	Marvejols, Rimeize (Monteils)	VIDAL Jean, MEISSONNIER Etienne, DELAPORTE Pierre	Pierre DELAPORTE, de Monteils (Rimeize), charge sire Jean VIDAL, marchand de Marvejols, de récupérer à sa place plusieurs créances dont il lui fait rémission. Voir dates et références notariales.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13979 Me B. Valentin /130	1620/02/07	Vente de fruits	Rimeize (Pont-des-Estrets), Fontans (les Estrets)	VIDAL Jean, SAINT-LEGER Pierre	Pierre SAINT-LEGER, des Estrets (Fontans), cède à Jean VIDAL, demeurant au Pont-des-Estrets (Rimeize), sa part dans la vente d'une récolte dans laquelle lui, ledit Vidal, Pierre PANTEL et Vidal SAINT-LEGER se sont associés.
3 E 13978 Me B. Valentin /9202	1613/07/26	Surдите	Le Malzieu-Forain (Villechailles), Prunières (Molière)	VIDAL Jean, VERDIER Catherine	Catherine VERDIER, fille de Jean, de Molières (Prunières), par le biais d'une "surдите", de 2 sols 6 deniers, au droit de lodz, récupère la maison, les jardins et le champ que son père vient de vendre à Jean VIDAL, Me maçon, de Villechailles (le Malzieu-Forain). Ce dernier récupère son argent.
3 E 13978 Me B. Valentin /9200	1613/07/25	Quittance	Le Malzieu-Forain (Villechailles), Prunières	VIDAL Jean, VERDIER Jean	Jean VERDIER, laboureur, de Prunières, vend à Jean VIDAL, Me maçon, de Villechailles (le Malzieu-Forain), une maison au toit de tuiles et meublée, 2 jardins et un champ, le tout sis à Prunières (confronts). 200 livres payées comptant. [On trouve dans l'acte le mot "éviction". C'est la dépossession de tout ou partie de la chose vendue résultant de l'exercice, par un tiers, sur cette chose, d'un droit qui exclut la possession de l'acheteur - c'est ce que garantit Isabeau BARTHELEMY, de Prunières]
3 E 13979 Me B. Valentin /357	1621/07/15	Donation	Fontans (Bergougnoux)	VIDAL Pierre et Antoine	Antoine VIDAL, fils de Pierre, travail [dit, ailleurs, laboureur], de Bergougnoux (Fontans), fait donation à Pierre VIDAL, son fils, de la moitié de ses biens, pour l'aider à se marier. C'est aux conditions habituelles : usufruit, obligation de nourriture et entretien.
3 E 13979 Me B. Valentin /361	1621/09/10	Quittance	Rimeize (le Pont-des-Estrets), Fontans (les Estrets)	VIDAL Pierre, SAVAJOL Claire, SAINT-LEGER Pierre	Pierre SAINT-LEGER, travailleur, des Estrets (Fontans), en tant qu'ancien rentier du droit de l'équivalent pour le Pont-des-Estrets (Rimeize), a reçu de Pierre VIDAL et Claire SAVAJOL, gendre et belle-mère, du Pont-des-Estrets, 9 livres 17 sols pour entier paiement de la somme convenue en un contrat d'arrentement passé devant Me ROUX, notaire de Serverette, en faveur de ladite SAVAJOL.
3 E 13978 Me B. Valentin /9568	1615/12/01	Compromis	Rimeize	VIEILLEDENT Isabelle, BOUCHARD Barthélemy	Barthélemy BOUCHARD, laboureur, de Rimeize, promet à Isabelle VIEILLEDENT, veuve de Jean VALY, habitante de Rimeize, de lui donner la jouissance, sa vie durant, d'une petite maison sise audit lieu, et de lui donner du potage et de la pitance 2 fois par jour quand il en mangera dans sa maison avec sa famille, plus, le lavage de ses draps et chemises. C'est façon pour lui de payer une dette de 20 livres et 5 setiers de seigle.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13978 Me B. Valentin /9311	1614/05/03	Achat	Rimeize (Masbéral-le-Jeune, le Mazel)	VIGIER Catherine, SARRAZIN Jacques, RAMADIER Vidal	Me Vidal RAMADIER, praticien, du Mazel (Rimeize), a vendu des terres (confronts) à Catherine VIGIER et Jacques SARRAZIN, mère et fils, de Masbéral-le-Jeune (ibidem).
3 E 13977 Me B. Valentin /048	1609/05/19	Quittance	Rimeize (Masbéral-le-Jeune)	VIGIER Catherine, SAVAJOL Pierre	Pierre SAVAJOL, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), a reçu de Catherine VIGIER, dudit lieu, veuve de Jean SARRAZIN, 15 livres pour 1/4 des "patus et vacants" que ledit SAVAJOL a payés au seigneur d'Apcher.
3 E 13980 Me B. Valentin /9982	1628/07/07	Dot (reconnaissance ou quittance)	St-Alban, Rimeize (le Rouchat)	VIGOUROUX Guillaume et Isabelle, BRUN Guillaume et Jean, CHABANON Catherine	Honorable homme messire Guillaume BRUN, Catherine CHABANON, sa femme, Jean BRUN, leur fils, mari d'Isabelle VIGOUROUX, habitants du Rouchat (Rimeize), en leur nom et en celui de ladite VIGOUROUX, ont reçu de Me Guillaume VIGOUROUX, notaire royal et procureur juridictionnel de la ville et baronnie de St-Alban, père d'Isabelle, 1500 livres plus sept-vingt-dix livres pour les robes et le lit, et ce, en 1er paiement de la dot faite par ledit VIGOUROUX à sa fille lors de son CM passé avec ledit Jean BRUN devant le présent notaire et Me ENJALVIN, notaire de St-Alban et par ce dernier retenu.
3 E 13980 Me B. Valentin /0028	1628/12/20	Dot (reconnaissance ou quittance)	St-Alban, Rimeize (le Rouchat)	VIGOUROUX Guillaume et Isabelle, BRUN Guillaume et Jean, CHABANON Catherine	Honorables hommes messires Guillaume et Jean BRUN, père et fils, et Catherine CHABANON, leur femme et mère, et ledit Jean BRUN comme mari d'Isabelle VIGOUROUX, habitants du Rouchat (Rimeize), ont reçu de Me Guillaume VIGOUROUX, notaire royal de St-Alban, 900 livres pour reste et entier paiement de la dot faite au CM passé devant le présent notaire et devant Me ENJALVIN, et retenu par ce dernier.
3 E 13981 Me B. Valentin /0286	1632/02/25	Legs (quittance)	Fontans (Chabanes-Planes), Javols (Aubugeyrettes)	VINCENS Jacques, BOULET Jean, BOURDIOL Jeanne+	Jean BOULET, d'Aubugeyrettes (Javols), en son nom et comme administrateur de la personne et des biens des enfants eus avec feu Jeanne BOURDIOL, a reçu de Jacques VINCENS, de Chabanes-Planes (Fontans), au nom de autre Jeanne BOURDIOL, sa femme, 37 livres et une robe sur les legs faits par feus Jean BOURDIOL, père de Jeanne, et Jacques BOURDIOL, frère de celle-ci, en leur testament dicté au père du présent notaire, pour l'un, et à Me ROUFFIAC, pour l'autre.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 13980 Me B. Valentin /9729	1627/04/16	Dot (reconnaissance ou quittance)	Fontans (Chabanes-Planes), Javols (Aubigeyrettes)	VINCENS Jacques, BOURDIOL Jeanne et autre Jeanne, BOULET Jean, TROUCELIER André	André TROUCELIER, d'Aubigeyrettes (Javols), et Jean BOULET, dudit lieu, son filiâtre et mari de Jeanne BOURDIOL, ont reçu de Jacques VINCENS, mari de autre Jeanne BOURDIOL, de Chabanes-Planes (Fontans), 40 livres 3 sols, 1 robe, 2 draps sur le legs fait par feu Jean BOURDIOL, père de ladite Jeanne, femme de Jean BOULET (acte reçu par feu Me Jean VALENTIN), ou pour le legs à elle fait par feu autre Jean BOURDIOL, son frère.
3 E 13978 Me B. Valentin /9366	1614/08/03	Acquisition	St-Chély, Albaret-le-Comtal	VINCENS Philippe, CHALVET Raymond et Antoine	Raymond et Antoine CHALVET, père et fils, d'Albaret-le-Comtal, habitant à présent, le 1er, au Buisson, le 2nd, à Marvejols, ont vendu un champ (confronts) à Me Philippe VINCENS, notaire de St-Chély. Avant cette vente, le père avait donné ce champ à son fils, pour son droit de légitime, par acte passé devant Me CONORT, notaire d'Albaret.
3 E 13979 Me B. Valentin /235	1620/07/09	Rémission	Le Malzieu (Mialonettes), Fontans (Bigoze)	VINCENS Pierre, ROUSSET Jean	Jean ROUSSET, de Bigoze (Fontans), cède à Pierre VINCENS, marchand, de Mialonettes [le Malzieu], le droit de récupérer de André MATHIEU et Jeanne ROUSSET, mariés, de Fermus [Prunières], 85 livres qu'ils doivent audit ROUSSET pour ses droits de légitime tels qu'ils lui ont été promis lors de son CM passé devant le présent notaire. Cette rémission permet audit ROUSSET d'effacer plusieurs obligations.